

## Licence Encyclopédie Spirite

Copyright (C) 2006 Encyclopédie Spirite - Mars 2006

<http://www.spiritisme.net>

[spiritisme@spiritisme.net](mailto:spiritisme@spiritisme.net)

Considérant l'objectif de base de l'Encyclopédie Spirite de mettre gratuitement à la disposition de toute l'Humanité les éléments de base du Spiritisme, les documents mis à disposition sur le site Internet de l'Encyclopédie Spirite peuvent être copiés, diffusés et utilisés dans les conditions suivantes :

1. Toute copie à des fins privées, à des fins de recherches, d'illustration ou d'enseignement est autorisée.
2. Toute diffusion ou inclusion de tout ou partie de ce document dans une autre œuvre ou compilation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Encyclopédie Spirite et doit :
  - a. Soit inclure la présente licence s'appliquant à l'ensemble de la compilation ou de l'œuvre dérivée.
  - b. Soit, dans le cas d'extraits ou de citations limitées à moins de 1000 caractères, mentionner explicitement l'origine de la partie extraite comme étant l'Encyclopédie Spirite et en indiquer l'adresse Internet, afin de permettre aux intéressés de retrouver facilement et gratuitement l'intégralité du document.
3. Cette licence qui accompagne chaque fichier doit être intégralement conservée dans les copies.
4. La mention du producteur original doit être conservée, ainsi que celle des contributeurs ultérieurs.
5. Toute modification ultérieure, par correction d'erreurs, mise en forme dans un autre format, ou autre, doit être indiquée. L'indication des diverses contributions devra être aussi précise que possible, datée, et envoyée à l'Encyclopédie Spirite.
6. Ce copyright s'applique obligatoirement à toute amélioration par simple correction d'erreurs ou d'oublis mineurs (orthographe, phrase manquante, ...), c'est-à-dire ne correspondant pas à l'adjonction d'une autre variante connue du texte, qui devra donc comporter la présente notice.

# CONGRÈS SPIRITE INTERNATIONAL DE LIÈGE

:: DU 26 AU 29 AOUT 1923 ::



Compte-Rendu  
Officiel    ::    ::

B.M. CASTRES



5700176954

COMPTE=RENDU

DU

# Congrès Spirite International

tenu à Liège

du 26 au 29 Août 1923.



Liège

Ph. DEFAYS & BRIMBOIS

Rue Mont-St-Martin, 8.



Sir Arthur et Lady CONAN DOYLE

Présidents d'honneur du Congrès.



## Le Congrès International de Liège — Août 1923.

### Quelques Délégués internationaux :

AU FOND (de gauche à droite) : F. P. Hewitt — Interprète — Interprète — Gérard Herwitt — Chevalier Le Clément de Saint-Marcq — James Boyd — M<sup>me</sup> Jessie Greenwood.

DEUXIÈME RANG (assis de gauche à droite) : L. Moret — J. Coninckx (Président du Congrès) — Lady Conan Doyle — Sir Arthur Conan Doyle — M<sup>me</sup> Ducl — Georges Berry.

TROISIÈME RANG (de gauche à droite) : M<sup>me</sup> Burgers — M. Nicolai — J. Thiébault — G. Walthéry — M. Hames — E. Fritz — Sténographe — G. Mélusson — M<sup>lle</sup> Lapaillier — L. Gastin — Miss J. R. Scatcherd — A. E. Timbrell — A. Kitson — E. Oaten — Rév. M. Bèversluis — X. — Miss Berry — D<sup>r</sup> Torrès — David Gow.



**M. Georges BERRY**  
Président de la Fédération  
Spirite Internationale,



**M. James BOYD**  
Doyen du Congrès  
Délégué de Californie (U.S.A.)



**M. Louis GASTIN**  
Secrétaire Général de la Fédér.  
Spirite Internationale.

Limité par l'espace à notre disposition, nous avons été forcés de condenser certains rapports en en supprimant les parties qui n'étaient pas essentielles, sans toutefois toucher au fond et aux faits.

# Congrès Spirite International

de Liège, du 26 au 29 août 1923.

---

## COMPTE-RENDU

---

*La Providence a daigné gratifier Liège d'un Congrès à tous égards splendide.*

*Nous l'en remercions très humblement sans oublier nos grands amis de l'Espace, qui avec nous ont contribué au grand succès obtenu.*

*Dans les annales du Spiritisme Mondial, le Congrès Spirite International de Liège 1923 sera considéré comme l'une des plus grandioses et intéressantes manifestations de la cause humanitaire à laquelle nous nous consacrons par amour de la vérité.*

---

## La veille du Congrès.

### PHYSIONOMIE.

Déjà, dès le vendredi, nous arrivent des invités.

Des membres du Comité de l'Union Spirite Belge se rendent à la gare des Guillemins, à minuit, pour attendre les trois délégués français. Ce sont : M<sup>me</sup> Ducl, présidente du Foyer Spirite de Béziers; M. Louis Gastin, secrétaire général de l'Union Spirite Française et de la « Revue Spirite » de Paris; M. J. Malosse, secrétaire de la Fédération Spirite de Lyon.

Au bout d'un instant d'attente, nous apercevons pointer au loin le train de Paris, et, le cœur en liesse, nous nous empressons vers la sortie, avec cette pensée que, ne connaissant pas nos chers collègues, il s'agira de savoir les deviner; et, effectivement, l'un de nous s'avance vers la personne que nous croyons être M<sup>me</sup> Ducl. Nous avons bien deviné; l'on fait bientôt connaissance en se serrant la main, et, en taxis, nous voilà partis pour l'hôtel qui abritera nos éminents spirites français.



Le lendemain samedi, mais un peu moins tard, même réception; c'est d'abord notre dévoué président, M. Coninckx, d'Anvers, que nous allons cueillir à la gare des Guillemins à 4 heures.

A 6 heures 15, M. Beversluis, de Hollande, doit nous arriver; malheureusement, le train étant en retard, notre honorable frère passe inaperçu, ce que nous regrettons bien sincèrement.

Nos nombreux frères anglais sont annoncés pour 8 heures 20, et dès cet instant, tout en stationnant sur l'asphalte du trottoir intérieur de la gare, nous surveillons la sortie, car ici, également, il faut pouvoir deviner nos amis étrangers.

Un long train, duquel s'échappe un brouhaha de voix joyeuses, passe et s'arrête sur la première voie. Ce sont eux, on les pressent, et bientôt, en effet, tout un groupement d'Anglais et Anglaises, chargés de valises et de sacs, se forment et nous entourent de toutes parts.

Le cœur en joie, la main ouverte, nous abordons, au bruit de chaleureuses acclamations, nos bienfaiteurs, Sir Arthur et Lady Conan Doyle, de Londres, qu'on nous désigne.

On nous présente ensuite tour à tour : M. Berry, de Manchester, président de la Fédération Spirite Internationale provisoire; MM. John Lewis et Oaten, le premier directeur de la « Psychique Gazette » de Londres, le second directeur de la « Revue des Deux Mondes », à Manchester. Nous ne devons pas oublier le rédacteur du « Light », de Londres également.

Après d'interminables étreintes fraternelles, une jeune fille s'avance vers Lady Conan Doyle et lui offre, au nom de l'Union Spirite Belge, une jolie gerbe de fleurs; en une petite allocution pathétique exprimée en langue anglaise, elle lui souhaite la bienvenue dans l'hospitalière cité liégeoise.

M<sup>me</sup> Ducel, la dévouée propagandiste de la France méridionale, reçoit elle aussi l'expression de notre plus bienveillant accueil, et, effectivement, M. Lambert, le zélé secrétaire général de la Fédération Spirite de Liège, s'avance vers elle avec une gerbe de fleurs et en quelques mots très heureux lui dit tout le bonheur que nous éprouvons de sa visite au milieu des frères spirites liégeois.

M<sup>me</sup> Ducel le remercie pour tout l'honneur et le si amical accueil qui lui sont faits.

Après ces petites cérémonies très touchantes, éclatent tout-à-coup de toutes parts de formidables : « Hip ; hip ! hourra ! » répétés; les bras sont en l'air, les chapeaux s'agitent; c'est presque du délire. C'est le cri de joie triomphale, traditionnel aux Anglais.

C'est la fin des congratulations; il est 9 heures; il s'agit de désigner les logements respectifs à de nombreux congressistes.

Après un certain temps employé à se questionner à l'aide de nos polyglottes, dont le dévouement est déjà mis à l'épreuve, nous parvenons enfin, par taxis et adresses d'hôtels, à pouvoir caser nos amis et l'on se quitte en se souhaitant la bonne nuit.

## L'ASPECT DES SALLES LE 26 AOUT.

Nous pénétrons d'abord dans la salle du rez-de-chaussée de l'ancien palais des Comtes de Méan; rien de particulier ne nous frappe, à part ses grandes dimensions et l'heureuse distribution des pièces adjacentes et des issues.

Nous nous intéressons cependant à regarder le coquet magasin de livres, albums et cartes-vues, que M<sup>mes</sup> Goffin et Géron, toujours empressées à rendre service pour la cause, gèrent avec bienveillance et maîtrise.

Nous leur en savons gré et les félicitons et les remercions pour leur dévouement.

Par un large et monumental escalier, nous arrivons dans la grande salle du Congrès. C'est tout simplement magnifique et même luxueux. C'est un véritable salon, artistiquement sculpté, où les dorures se disputent aux moulures; deux lustres de toute beauté s'attachent élégamment au plafond, très ornementé. Des canapés garnissent en partie la salle.

A la tribune, des drapeaux, moins les hampes, représentent les différentes nations respectives aux délégués étrangers qui sont des nôtres. Tout est dignement décoré. En un mot, c'est clair, c'est vaste et c'est beau, et nous ne pouvons qu'adresser nos sincères félicitations à M. De Pauw, le distingué directeur du Home des Invalides qu'est devenue l'ancienne résidence des comtes de Méan.

---

## LE GRAND JOUR.

---

### La Journée du Dimanche.

Dès le matin, vers 10 heures, nos chers congressistes étrangers, arrivés à Liège de la veille, et nos membres nationaux s'empressent de s'acheminer vers l'édifice où doivent se tenir les assises solennelles.

La grande salle de l'ancienne résidence des comtes de Méan s'emplit peu à peu, de telle sorte que nos amis anglais, français, espagnols, hollandais, belges, et nous en oublions, sont là présents pour l'ouverture de la séance.

Mais, auparavant, nous attendons nos grands bienfaiteurs, et, effectivement, bientôt Sir Arthur et Lady Conan Doyle font leur entrée, salués par une salve d'applaudissements; les présentations se font et des fleurs leur sont offertes.

M. Julien Coninckx, président de l'Union Spirite Belge, se lève à la tribune, leur souhaite la bienvenue, et après quelques mots élogieux fait acclamer Sir Arthur et Lady Conan Doyle présidents d'honneur du Congrès Spirite international de Liège 1923.

Sir Arthur Conan Doyle remercie le Comité de l'Union Spirite Belge en la personne de son distingué président pour tout l'honneur qui lui est fait et se dit très touché d'un accueil aussi chaleureusement sympathique que fraternel.

Sir Arthur et Lady Conan Doyle sont invités à monter à la tribune.

Pour rehausser l'éclat de notre première journée, nous avons convoqué quelques artistes musiciens, dont trois chanteurs de talent.

Bientôt retentissent, sous le vaisseau de l'immense salle, les hymnes nationaux respectifs de chacune des nations représentées au Congrès et les applaudissements enthousiastes recommencent.

La section des chanteurs a eu l'heureuse pensée de nous plonger pendant un moment, toujours trop court, dans une sorte de ravissement par l'exécution impeccable des deux émouvants cantiques déjà connus : « Plus près de Toi, mon Dieu ! » et « Le Crucifix ».

Nos artistes liégeois, dont les voix chaudes et superbes ont impressionné l'auditoire, sont vivement applaudis.

Mais il faut se mettre au travail, car la matinée est déjà avancée, et notre aimable président le comprend.

Entouré à la tribune de nos généreux bienfaiteurs : Sir Arthur et Lady Conan Doyle, de M<sup>me</sup> Ducl, à laquelle une gerbe de fleurs a été également offerte; de MM. Berry, Le Clément de Saint-Marq et autres personnalités du monde spirite, il donne le signal de l'ouverture du Congrès en prononçant le remarquable discours, entrecoupé d'applaudissements, dont voici la teneur :

---

## Discours d'ouverture du Congrès

Par M. J. CONINCKX,

Président de l'Union Spirite Belge.

---

Mesdames, Messieurs,

Sœurs et Frères en croyance,

Le Congrès Spirite international de Londres de 1922 avait exprimé le désir que l'honneur d'organiser un Congrès Spirite mondial, en 1923, fût laissé à la Belgique.

Nous fûmes heureux et très sensibles à cette marque de déférence et de confiance de la part de nos frères de l'étranger. Mais vint un moment où notre petit pays dut subir une crise économique sans précédent dans l'histoire. L'organisation d'un semblable Congrès allait, pensions-nous, peser lourdement sur nos faibles épaules; si bien que, après avoir mesuré nos forces, nous convînmes d'y renoncer, purement et simplement, lorsque, spontanément, de généreux frères anglais, dans la personne de l'honorable Sir Arthur Conan Doyle, nous tendirent une main secourable.

Cette main amie et fraternelle, nous nous sommes empressés de la saisir, car nous comprenions tout le bien qu'un Congrès spirite international peut faire à une époque où tout est chaos et va à la dérive, où la morale, enfin, n'entre pour ainsi dire plus en ligne de compte.

Le Congrès spirite mondial de Liège sera considéré comme l'un des plus importants qu'il y ait eu jusqu'à ce jour.

A son programme se trouve la mise en chantier d'une œuvre hautement humanitaire, d'une puissante nécessité, et dont l'ébauche, constituée au Congrès spirite universel de Bruxelles, en 1910, fut reprise à celui de Londres, en 1922, par l'estimable délégué de Hollande, M. le pasteur Beversluis.

Aujourd'hui, en notre Congrès, nous allons nous efforcer, avec le concours de tous nos frères délégués des différents pays, d'en parachever l'œuvre.

Cette œuvre est la constitution d'une Union Spirite internationale.

« Diviser pour régner » fut la devise chère à Louis XI.

« Unir pour triompher », telle est la nôtre.

C'est pourquoi une lourde tâche nous incombe : celle d'amener à nous, en les unissant sous une même bannière, les spirites isolés, les groupes éparpillés un peu partout dans le monde, lesquels, souvent, s'ignorent les uns les autres.

Après la terrible tourmente par laquelle nous venons de passer et dont nous sommes loin d'être remis, le Spiritisme, malgré tout, prit un essor inattendu, quoique prédit.

Sa marche à travers le monde fut visiblement conduite par une force mystérieuse; elle fut rapide, mais sûre, jetant le désarroi dans le camp matérialiste, et depuis que le nom de science, appliqué au Spiritisme, retentit partout ici-bas, les savants se montrent plus réservés et cherchent même à provoquer le phénomène spirite, dans l'espoir d'en découvrir le secret.

Donnant raison à l'humilité du Christ, le phénomène spirite évite les somptueuses demeures pour frapper à l'humble chaumière, où se trouve le mérite. Comme le Christ, lors de sa mission ici-bas, il apporte, avec l'espoir et la lumière, la guérison de l'âme et celle du corps.

Si nous plaçons en parallèle les phénomènes spirites et les miracles du Christ, nous constatons que, étant de même nature, ils sont de source divine.

De même que le Christ est venu à son heure pour sauver le monde du danger de la perversité, le Spiritisme vient en son temps pour arrêter l'humanité sceptique et impie dans sa chute.

Les religions, aujourd'hui, ayant fait faillite, leur puissance morale, entachée d'intérêt matériel, est tombée à zéro.

Elles se trouvent impuissantes à lutter contre l'égoïsme et l'athéisme envahissants qui menacent la civilisation actuelle.

Effectivement, le veau d'or, partout, occupe la place d'honneur, et de toute cette belle doctrine d'amour et de charité que vint nous enseigner sur la terre le sublime martyr de la Croix, que reste-t-il, sinon des vestiges ?

Le monde dépourvu de foi devient une proie facile pour le matérialisme, dont les théories désespérantes font entrer dans les cœurs l'affreux égoïsme et la haine hideuse, après en avoir chassé le germe de la Justice et de la Charité.

Et la pauvre humanité, acculée au bord de l'abîme, est bien près de s'y précipiter.

Mais la Providence, en dépit de tous nos déboires, veille sur notre triste planète. Elle vient à son secours, par l'envoi d'une nouvelle doctrine, ayant à son sommet Amour et Charité, et à sa base les preuves émanant de l'expérimentation scientifique. Ici, plus de dogmes menteurs masquant la réalité, mais une philosophie rationnelle éclairant le chercheur sincère sur les problèmes angoissants de l'humanité ayant peine à croire en la survie.

Le Spiritisme seul est appelé à sauver le monde; il prépare l'avènement, ici-bas, de la paix et de la fraternité. Il est l'œuvre même de la Providence, qui nous l'envoie à son heure.

Le devoir de tous apparaît donc clairement : c'est d'aider la Providence dans l'exécution de ses desseins.

Mais, pour y parvenir, nous devons être forts, et, pour l'être, il est nécessaire que nous soyons tous unis.

C'est dans ce but que des efforts seront tentés par nos frères délégués accourus de partout et qui demain se réuniront en conférence à ce sujet, travaillant dans un esprit de concorde et de paix à l'utile édification d'une union spirite internationale.

Puisse Dieu vouloir éclairer leurs travaux en infusant à chacun un peu de son incomparable sagesse.

Sœurs et Frères, je déclare ouvert le Congrès Spirite international de Liège 1923.

---

## Présentation des Délégués au Congrès

Par M. J. CONINCKX,

Président de l'Union Spirite Belge.

---

Mesdames, Messieurs,

Sœurs et Frères en croyance,

En ce jour solennel, à vous tous ici présents, jeunes et vieux, venus de loin ou du pays, je vous adresse mon salut fraternel, ainsi que mes remerciements, pour avoir répondu en si grand nombre à l'appel de l'Union Spirite belge.

La Belgique se trouve particulièrement bien représentée par les nombreux spirites venus de tous les coins du pays pour rendre hommage à leurs frères étrangers et ainsi prendre contact avec les personnages illustres qui voulurent bien nous faire l'honneur de coopérer par leur présence à la réussite de notre Congrès. Aussi tâcherons-nous de nous rendre dignes de cette confiance qu'ils nous ont témoignée.

Parmi les personnalités éminentes que je vais avoir l'honneur de vous présenter, il convient de citer, en tout premier lieu, ces deux apôtres du Spiritisme : Sir Arthur et Lady Conan Doyle, qui, à notre appel, n'ont pas hésité

d'interrompre leur tournée de conférences en Amérique, où ils étaient allés porter la lumière de notre belle science, pour accourir à Liège honorer le Congrès spirite mondial de leur présence, ainsi que pour nous apporter les moyens nécessaires pour l'organiser.

Le Comité de l'Union Spirite Belge, voulant leur exprimer sa vive reconnaissance, nomme Sir Arthur et Lady Conan Doyle présidents d'honneur du Congrès spirite international de Liège 1923. (Salve d'applaudissements unanimes.)

L'Angleterre nous a délégué l'élite de ses adeptes spirites, parmi lesquels nous avons l'honneur de citer notre vaillant frère et ami dévoué M. John Lewis, éditeur de l'« International Psychique Gazette », de Londres, qui, par ses chaleureux appels lancés dans son estimable journal, a beaucoup contribué à l'avènement de l'organisation du Congrès et à son succès.

Mon cher Lewis, le Comité de l'Union Spirite Belge m'a chargé de vous présenter ses plus sincères remerciements et vous prie d'être son interprète auprès de vos nombreux souscripteurs pour leur exprimer notre plus vive reconnaissance.

J'ai l'honneur de vous présenter également l'estimable secrétaire général de la Spiritualist National Union, M. Georges Berry, de Manchester, lequel est en même temps le président du Comité provisoire de la Fédération Spirite Internationale.

M. le chevalier Le Clément de Saint-Marçq, président du Groupement sincériste et directeur du Bureau Spirite International. M. le pasteur Beversluis, représentant la Société Broederland Harmonia, de Hollande, membre de la Fédération Spirite Internationale en formation.

M. Nielsen, représentant le Danemark et membre de la Fédération Spirite Internationale.

M. le docteur Géo Warne, délégué des Etats-Unis d'Amérique, président de la National Spiritualist Association, membre de la Fédération Spirite Internationale.

Ce délégué, ayant un empêchement, s'est fait excuser.

M. le docteur Torres, président de la Fédération Spirite de Barcelone, membre de la Fédération Spirite Internationale.

M. le colonel Senespleda, représentant de l'Espagne et membre de la Fédération Spirite Internationale.

M. Quintin Lopez Gomez, représentant du Mexique et membre de la Fédération Spirite Internationale.

M. P. Goedhart, rédacteur à la revue « Het Toekomstig Leven », à La Haye.

M. José Lhomme, de Liège, directeur du journal « La Vie d'Outre-Tombe » et membre de la Fédération Spirite Internationale.

M. Louis Gastin, de Paris, secrétaire général de l'Union Spirite Française et de « La Revue Spirite », délégué pour la France.

M<sup>me</sup> Ducl, présidente du Foyer Spirite de Béziers, déléguée française.

M. J. Malosse, secrétaire de la Fédération Spirite de Lyon, délégué pour la France.

M. Edouard Fritz, de Liège, délégué de la Société d'Etudes psychiques de Genève, représentant la Suisse, et de la Société d'Etude des Phénomènes psychiques de Paris.

M. Georges Walthéry, de Liège, délégué de la Société d'Etudes psychiques de Lausanne et de la Société La Phalange, Paris.

M. Hames, de Liège, délégué du Cercle Allan Kardec, de Rochefort-sur-Mer.

M. Auguste Bruns, de Hanovre, représentant l'Allemagne, mais empêché de venir.

M. James Boyd, historien, représentant la Californie. Ce dernier est un vieillard de 85 ans, élégant et encore droit de structure. Il n'a pas craint, à un âge aussi avancé, de quitter les bords du Pacifique, dans l'Amérique du Nord, pour venir prendre part à nos travaux. C'est un apôtre.

(Aussi l'auditoire, ému par tant de courage, ne lui a pas ménagé de chaleureux applaudissements.)

Nous allons oublier M. le docteur A. de Luca, de Nova, près de Milan, représentant de l'Italie, mais c'est à regret que nous devons annoncer son absence, par suite d'indisposition.

---

## Discours de M. Géo Berry, de Manchester,

Président du Comité Spirite International provisoire.

---

Monsieur le Président,

Amis et Frères Spirités,

Tout en répondant à l'invitation que j'ai reçue de la part du président du Congrès Spirite International, je tiens à exprimer, au nom des frères spirités de la Grande-Bretagne et au nom du Comité Provisoire International, toute ma gratitude et mes meilleurs remerciements aux membres du Comité de l'Union Spirite Belge, qui ont pu organiser ce Congrès et le mener à une fin heureuse, malgré les difficultés financières dont le monde souffre aujourd'hui.

Nous sommes très heureux de pouvoir encore nous rencontrer avec les différents représentants du monde spirite, afin de discuter ensemble les divers problèmes qui peuvent surgir et d'étudier les phénomènes ayant trait à notre belle et rationnelle philosophie.

Il est de mon devoir de rappeler en ce Congrès tout l'important développement qu'a pris le Spiritisme dans le monde entier.

Les principaux savants d'Amérique, de France, d'Angleterre et d'autres pays ont fourni en ces derniers temps de telles preuves qu'il n'est plus possible de ne pas admettre les revendications du Spiritisme comme un droit à la raison, un acheminement à la victoire de notre cause.

Nous irons plus loin en affirmant que les recherches psychiques, dans le domaine de notre nature humaine, transformeront un jour les enseignements du Spiritisme en science biologique, psychologique, médicale, etc.

Un champ libre, très vaste, est à explorer; un surcroît énorme de connaissances n'attend que le développement progressif de nos phénomènes spirites.

Nous sommes témoins aujourd'hui de découvertes extraordinaires, de l'emploi de nouvelles forces naturelles qui sont destinées à nous démontrer que, prochainement, l'humanité sera affranchie de son esclavage et qu'une nouvelle vie s'ouvrira devant elle.

Concurremment à la croissance des forces extérieures, il est significatif que le Spiritisme nous ouvre de nouveaux horizons et des possibilités pour que l'homme puisse se rendre compte de l'existence divine.

Notre mentalité nous montre que nous sommes sur le point de toucher aux plus profondes couches de la conscience, et, effectivement, n'avons-nous pas appris que nous pouvons nous influencer les uns les autres ? Combien puissant sera le travail pour transformer le monde, si nous voulons considérer les progrès successifs de nos connaissances dans les trois phases suivantes :

1° Dans le passé, l'homme ne peut se mouvoir que sur la surface de la terre; aujourd'hui, l'on sait qu'il peut agir également au-dessus de nous, dans l'empire aérien.

2° Dans le passé, l'homme n'avait d'autres moyens de communication que sa bouche et l'écriture. Le téléphone, le câble sous-marin, la télégraphie sans fil nous montrent la limite franchie, que l'homme n'eût pu jamais rêver.

3° Aujourd'hui, bien tranquilles chez nous, nous pouvons entendre, par des appareils perfectionnés, la voix de l'acteur ou du politicien, ou bien ouïr avec délices la musique à une distance considérable. Demain, peut-être, nous entendrons des drames, des opérettes, nous verrons des scènes de sports, et nous pourrons admirer l'artiste peignant ses œuvres.

Comment ne pas admettre parallèlement le développement du Spiritisme quant aux médiums qui, contrôlés, produisent des phénomènes étonnants, en dépit des lois connues de la physique ?

Ne savons-nous pas aussi que nous pouvons voyager en esprit et nous mouvoir sur ce globe pendant que le corps dort tranquillement dans son lit ?

Nous pouvons communiquer par la transmission de pensées en certaines occasions appropriées à des conditions qui, peu à peu, se développeront.

Pesons pour un moment toutes ces phases de progrès et affirmons que le monde évolue sensiblement, pour arriver à la plus incontestable affirmation des phénomènes exercés avec le monde de l'Au-delà.

Au devant du développement des découvertes matérielles, il est de notre devoir, en notre qualité de travailleurs dans un domaine peu exploré, de faire comprendre à l'homme qu'il possède une vie future et qu'un destin aveugle ne l'a pas placé ici-bas pour y jouer un rôle de pantin, mais pour accomplir une mission de progrès évolutif dans l'ordre physique, intellectuel et moral.



Que les humains sachent que, dans la survie, des êtres supra-terrestres connaissent leurs plus intimes secrets, leurs ambitions, leur degré d'égoïsme; nous entrons ici dans la loi qui nous conduit à la vraie connaissance de ce que nous sommes, ce que nous fûmes, ce que nous serons.

Le Spiritisme est tout un dévoilement, toute une révélation appuyée de preuves expérimentales et d'observations dont le but est la régénération du genre humain.

Ces connaissances, si utiles au sein de luttes anti-fraternelles, m'incitent à embrasser le problème relatif à la création d'une Fédération Spirite Internationale.

Aussi loin que j'aie pu m'informer, vingt-trois pays du monde ont organisé des Associations d'Unions Spirites, et, comme il fallait s'y attendre, il existe des divergences de vues et d'opinions concernant la doctrine dont nous sommes les ardents pionniers.

Certains admettent un pouvoir latent chez le médium plutôt que des facultés établissant la possibilité de relations entre les vivants et les morts; c'est le genre métapsychique.

D'autres conservent leur ancienne théologie chrétienne et acceptent les faits du Spiritisme comme un réconfort, en raison de ce que les anges permettent le pouvoir de communication avec les morts aimés.

La psychométrie, la clairvoyance, etc., semblent représenter, selon eux, la base de leurs prédilections chrétiennes; ils estiment l'œuvre de Jésus comme le salut du monde, et, sans diminuer l'importance de la preuve spirite, ils admettent que l'homme vit dans l'Au-delà par la vertu inhérente à la force de leur esprit.

Des groupements enseignent la divinité inhérente à l'homme et regardent les manifestations médiumniques comme contestables.

D'autres groupements possèdent un terrain plus logique et admettent la succession des existences et le retour sur la terre; ce sont les réincarnationnistes.

Les Spirites belges, français, espagnols et mexicains regardent les ouvrages d'Allan Kardec comme la vraie source de leurs inspirations et de leur développement.

Malgré ces différences d'opinions, divers Congrès ont eu lieu avant la guerre : Liverpool, 1912; Genève, 1913.

Le principal sujet discuté dans ces deux Congrès a été relatif aux phénomènes spirites, et des échanges de vues et des propositions quant au développement des médiums ont été émises.

Malgré la distance des années, le Congrès d'aujourd'hui doit avoir le même but, mais aussi et surtout celui de cimenter le lien indestructible de la fraternité.

Outre ces considérations, le Congrès instituera définitivement un Bureau International du Spiritisme, où seront réunies toutes les opinions dignes de foi, en ce qui concerne le développement spirite du monde, et établira une pro-

pagande de souscription, afin que les Associations lointaines puissent être en contact avec le centre spirite.

Depuis 1913 jusqu'à l'année dernière, les troubles mondiaux ont empêché toute réunion internationale. L'effort accompli par l'Union Nationale Spirite anglaise, à Londres, l'année passée, a été dirigé en vue de faire revivre ces précieuses assemblées.

Pour arriver à ce but, nous avons fait les démarches nécessaires. S'il existait un défaut d'invitation, je l'attribue plutôt à une correspondance imparfaite entre le Bureau et certaines Associations ou à des troubles nationaux, qu'à une intention malveillante.

C'est à M. Beversluis, de Hollande, que nous devons l'initiative, conçue avant la guerre, qu'il était nécessaire de créer une Fédération Spirite Internationale.

A Londres, l'année dernière, ce Frère nous a inspiré l'idée de renouveler une tentative heureuse de mouvement en avant et nous a remis un projet de constitution, afin qu'il fût proposé et admis.

Deux critiques nous ont été faites, c'est-à-dire qu'il était inopportun de constituer une Association Internationale, alors qu'au préalable des Unions Spiritiques Nationales devaient être créées partout. Ensuite, que certaines importantes Unions Nationales n'avaient pas été informées de l'existence du Congrès de Londres. De tout cœur, je suis d'accord pour dire que marcher en avant sans elles, c'était montrer de la défiance et courir à un désastre.

Laissez-moi vous dire que nous avons travaillé pendant les douze derniers mois dans le sens d'un Comité provisoire seulement et qu'aujourd'hui nous mettons notre tâche devant vous tous, attendant votre gracieuse appréciation.

A ceux qui, pour une cause ou pour une autre, n'ont pas été invités au Congrès de Londres, je leur offre de tout mon cœur mes excuses et leur donne mon assurance que je ne désire que leur amitié et leur coopération. Je leur crie, de toute la force de mes poumons, que la destinée de notre noble cause ne sera pas atteinte sans le consentement et le secours de tous les frères spiritiques du monde entier.

Nous allons, par le travail, nous seconder mutuellement dans cette magnifique ville de Liège qui nous donne l'hospitalité. (Applaudissements.)

Après cet important discours, l'heure étant avancée, on se donna rendez-vous pour l'après-midi.

---

## Séance du Dimanche après-midi.

---

Au début de la séance, M. Dartois demande l'autorisation de pouvoir assister passivement à la discussion, qui, entre 15 et 16 heures, a lieu à huis-clos.

M. Hamers dit que M. Dartois y a droit, comme étant ancien membre de la Fédération.

Puis M. Coninckx, président, annonce que M. Fritz, délégué suisse, va déposer une motion ; il espère que la discussion se fera dans les termes les plus courtois.

M. Fritz dit qu'on pourrait immédiatement s'occuper de la formation du bureau et désigner un autre président que M. Coninckx.

Le délégué anglais énonce que cela n'est pas d'usage. A Londres, le bureau fut désigné par le corps invitant. Il propose que la présidence soit maintenue à M. Coninckx, président actuel.

M. Hamers fait remarquer qu'on doit traiter un objet et non des personnalités ; il ne doit pas entrer ici d'autre objet que le Spiritisme.

M. le chevalier Le Clément de Saint-Marcq soutient que M. Coninckx doit présider la première journée ; il n'est que logique que le président soit de la nationalité invitante.

M. Gastin déclare, au nom des délégués français, qu'il désire voir un président d'une autre nationalité. On a le temps d'en choisir un différent pour chaque journée et de désigner un président pour la journée finale.

M. Fritz dit que l'on doit absolument avoir un président impartial, et si M. Pauchard était près de lui il dirait la même chose.

M. le président fait remarquer que, d'après cela, on veut insinuer qu'il serait partial.

M. le chevalier Le Clément de Saint-Marcq propose M. Dartois comme président, mais M. Fritz répond que M. Dartois n'est pas délégué et n'a donc aucun droit à la présidence.

M. Gastin voudrait que le terme « impartial ou partial » employé à propos de M. Coninckx fût retiré et remplacé par le terme « désintéressé dans la question ». Il se rallie à la proposition de nommer un président anglais, car, ici, les trois parties seront en cause : la Belgique, la France et la Suisse.

Tout le monde est d'accord et la présidence est offerte à M. Berry, délégué anglais.

M. Berry remercie de ce qu'on lui ait offert la présidence pour l'après-midi ; toutefois, il considère que, malgré cet honneur, il préfère que le président soit un national du pays invitant, donc un Belge. Pour les réunions de Commissions, on peut changer de président : c'est la méthode habituelle.

M. Hewitt (Anglais) s'accorde avec M. Berry pour dire qu'il ne doit pas être question de nationalité au Congrès. En courtoisie, il faudrait que le président belge gardât sa place, la Belgique étant la nation invitante. Il ne voit pas la nécessité de changer, sauf pour les Comités particuliers. Il regretterait que la réunion de cette après-midi invitât le président de la séance à se retirer, et il espère que M. Coninckx aura la présidence pour toute la durée du Congrès.

M. Oaten (Anglais) appuie avec plaisir la proposition précédente.

M. le docteur Torres (Espagnol). — Je crois que, par habitude traditionnelle, pour la gloire que la Belgique s'est acquise en Spiritisme, elle doit avoir la présidence du Congrès. De plus, elle y a droit comme nation invitante. Nous

acceptons la présidence actuelle et croyons la Belgique obligée de présider cette séance. Nous ne voulons que marquer notre esprit de cordialité en tout. Si M. Coninckx considère qu'il peut présider cette séance avec toute l'impartialité désirable, je crois qu'on ne s'opposerait pas à ce que M. Coninckx fût président.

M. Beversluis (Hollandais) dit que, puisque la Belgique a convoqué l'assemblée, il est de toute impartialité que ce soit elle qui préside.

M. Berry demande que l'on en finisse rapidement avec cette question.

M. Hewitt propose de nouveau que l'on invite M. Coninckx à rester président pendant tout le Congrès.

On vote et, à l'unanimité, M. Coninckx est réélu président du Congrès.

M. Coninckx. — Je vous remercie de la grande confiance que vous me témoignez et je ferai mon possible pour faire respecter le Congrès jusqu'à la fin.

M. Fritz. — Devons-nous attendre les autres délégués avant de déposer la motion ?

M. le président. — Non.

M. Fritz demande que les débats soient publics.

M. Berry dit qu'il se fait tard et il propose que l'on ajourne la motion à demain matin.

M. Oaten. — Je propose que M. Fritz dépose sa motion ce soir, que trois membres l'examinent en comité demain matin et qu'on en fasse le rapport demain après-midi.

M. Fritz. — Je demande que le débat ait lieu maintenant, soit à huis-clos ou en public.

M. Gastin combat la proposition de M. Oaten, qui bouleverserait le programme, et demande que la question soit débattue par les sections réunies et non pas par un certain nombre de délégués.

M. Hewitt. — Je suis d'accord avec M. Gastin. Mais il est très important de ne pas avoir en public de discussion entre nous. J'ai une grande sympathie pour la France et me rallie à la proposition de voir transférer le bureau à Paris. Mais il ne faut pas que nous fassions de contradiction en public. Il serait préférable qu'un délégué de chaque nation vît s'il ne trouve pas de solution et s'il peut en faire rapport demain soir.

M. Melusson. — Il y a moyen de mettre tout le monde d'accord. D'autre part, la question de délicatesse n'a pas lieu d'exister. Le débat public ne doit pas faire éprouver de crainte aux délégués. Tout le monde connaît ce dont il est question ; on en murmure. On peut la discuter en public et il faut qu'on en fasse une motion d'ordre.

Après discussion on accepte la lecture de la motion d'ordre et M. Fritz propose qu'après lecture on vote si le débat aura lieu aujourd'hui ou demain.

Il est 16 h. 15. On décide de faire entrer le public, qui s'impatiente.

M. Fritz est à la tribune et prend la parole :

Mesdames, Messieurs,

Je suis chargé par la Société d'Etudes psychiques de Genève de vous soumettre une motion d'ordre concernant les décisions prises au Congrès de Genève et qui sont restées sans effet. Voici de quoi il s'agit. Le Comité du Congrès Spirite international fut réuni le 10 mai 1913 ; voici le procès-verbal :  
(Suit alors la lecture du procès-verbal.) La motion est celle-ci :

La Société de recherches psychiques de Genève, chargée de la formation de la deuxième Conférence spirite internationale à Genève, en 1913, demande que l'on respecte les décisions du Congrès précité concernant la brochure « L'Eucharistie » et son auteur, de même que celle qui concerne le transfert à Paris du bureau international de Spiritisme.

#### RESOLUTION

votée dans la Séance du Lundi 12 Mai (après-midi).

Le Congrès Spirite de Genève (1913), justement ému de la publication de la brochure sur l' « Eucharistie », des controverses qu'elle a suscitées et des fâcheuses interprétations auxquelles elle peut donner lieu en jetant le discrédit sur notre morale et sur nos réunions, tient à dégager la doctrine spirite de toute solidarité avec des théories qu'il réproouve et condamne, et dont il laisse à l'auteur l'entière responsabilité.

Pour la National Spiritualist's Union, Angleterre,  
(S.) Hanson G. HEY.

Pour la London Spiritualist's Alliance, Angleterre,  
(S.) E. W. WALLIS.

Pour la Fédération Spirite Brésilienne, Brésil,  
(S.) J. VAN GEEBERGEN.

Pour la Fédération Spirite Espagnole, Espagne,  
(S.) Léon DENIS.

Pour la National Spiritualist's Association, Etats-Unis d'Amérique,  
(S.) Thos GRIMSHAW.

Pour la Société Française d'Etudes des Phénomènes psychiques, France,  
(S.) G. DELANNE, E. PHILIPPE, THUREAU.

Pour la Société Psychique de Bordeaux, France,  
(S.) LAJOANIO.

Pour la Fédération Spirite Lyonnaise, France,  
(S.) J. SOLAM.

Pour les Spiritualistes modernes de Lyon, France,  
(S.) S. PETER.

Pour la Société d'Etudes psychiques de Nice, France,  
(S.) Edward TROULA.

Pour la Société Spirite de Toulouse, France,  
(S.) Léon DENIS.

Pour le Groupe Spirite de Tours, France,  
(S.) Léon DENIS.

Pour les Néo-Chrétiens, France,  
(S.) A. VALABREGUE.

Pour la Société d'Etudes psychiques de Genève, Suisse,  
(S.) J. BUCLIN, J. GLANDON, A. PAUCHARD, Alf. TESTUZ,  
O. WOLFRUM.

Ont adhéré à la Résolution :

Pour la Société Benjamin Franklin, Norvège,  
(S.) B. TORSTENSON.

Pour la Broerderland Harmonia, Pays-Bas,  
(S.) A. de KONING-NIERSTRASZ, J.-B. GOBEL.

Pour la Spiritistika Litteratur Foreningen, Suède,  
(S.) Maria VON BERGEN.

MM. FRAIKIN et WIBIN, délégués de la Fédération Spirite Belge, se sont abstenus, et M. LE CLEMENT DE SAINT-MARCQ (auteur de la brochure), a voté contre.

Suivant décision du Congrès, la dite Résolution sera envoyée, pour être publiée, à toutes les revues et journaux spirites.

---

#### AVIS IMPORTANT.

Le siège du Bureau international du Spiritisme a été transféré à Paris.

Adresse provisoire :

M. Gabriel Delanne,  
40, boulevard Exelmans, Paris.

---

Après cet exposé, M. Oaten propose qu'on nomme un délégué pour étudier cette motion et il demande que l'on ne vote pas de décision avant que tous les délégués ne se soient prononcés.

M. Mélusson. — Je crois que la question a été trop élargie. On devrait éviter de faire des personnalités. Nous sommes réunis en 3<sup>e</sup> Congrès international. Il se trouve en ce moment une seule chose à étudier. Le 2<sup>e</sup> Congrès a pris une décision qui n'a pas été exécutée. Il faudrait faire respecter la motion prise au 2<sup>e</sup> Congrès, sinon il n'y a pas besoin de congrès. Que diriez-vous si à ce Congrès on prenait une décision qui au Congrès suivant ne serait pas exécutée ?

On ne peut pas ouvrir un congrès sans faire exécuter les décisions prises au précédent.

M. Oaten, comme représentant de l'Angleterre, veut exprimer le point de vue anglais. En Angleterre, il n'y avait pas eu de congrès depuis 10 ans. Il en fallait un, les Anglais le réclamaient. Il n'est pas juste d'incriminer l'Angleterre de ce qui s'est passé dans vos congrès. Les Anglais cherchent un nouveau commencement depuis 1913. Inutile de vous charger des manquements du passé. Il vaut mieux recommencer à nouveau.

M. Hewitt croit qu'il a été décidé que la motion, qu'on a présentée il y a quelques minutes, ne serait pas discutée avant demain et qu'entretemps, un délégué de chaque nation discuterait. Il demande qu'on vote la remise du débat à demain.

M. Mélusson regrette que les délégués anglais n'aient pas compris la motion. Il n'y a pas de discussion possible. Il n'est question que de faire exécuter la décision prise à Genève.

Une vive discussion s'engage alors au sujet de la brochure de M. le chevalier Le Clément de Saint-Marcq, « L'Eucharistie ». Les congressistes la réprouvent comme tout à fait immorale, tandis que l'auteur en soutient la vérité historique.

Puis il parle du deuxième point de la motion : le transfert du bureau international à Paris. Pourquoi Paris n'a-t-il pas pris en main la réalisation ? Le bulletin officiel n'a pas paru. J'ai constaté la carence des Parisiens à propos du bureau international. On m'écrivait de toutes parts et je me suis dit : il faut régulariser cette question. J'ai reconstitué le bureau, révisé les statuts... et à partir de 1913, c'est un nouveau bureau qui a fonctionné, qui ne vit que du dévouement de ceux qui s'y consacrent. J'ai reçu le titre de directeur le 11 août 1913 par mes amis d'Anvers. J'ai fait ce grand travail par dévouement, pour la cause du Spiritisme. Ce n'est pas rien que 6,000 expéditions et 4,000 rentrées par an. Je ne crois pas qu'on en trouverait beaucoup pour faire cela. C'est dans ces circonstances qu'on réclame. Je maintiens que le bureau de Genève, transféré à Paris, est mort.

Comment voulez-vous que votre Congrès décide ? On n'a pas mis à exécution les décisions de Genève, parce qu'il n'y avait pas lieu de le faire. Vous n'avez donc aucun moyen d'action. Je suis prêt à examiner ce qu'il y a de plus utile à faire pour la réussite du Spiritisme. Vous pouvez conserver le bureau international et je suis prêt à m'entendre pour créer le bureau international à Paris, pour y conserver les forces réunies entre mes mains.

M. Oaten. — Je regrette qu'on ait parlé aujourd'hui de cette affaire qui fut si discutée il y a 10 ans. Les Anglais ont renié de telles opinions. Notre opinion est que « L'Eucharistie » est ignoble, et il vaudrait mieux ne pas en parler. Mais tout en considérant cela, je ne vois pas la raison de reparler de faits vieux de 10 ans. N'est-il pas possible d'oublier quelque chose du passé et de faire mieux par après ? Nous avons la plus grande cause du monde et nous perdons notre temps avec des saletés au lieu d'approcher les anges. Il y a un monde

spirituel plus important que le monde matériel et, approchant le monde spirituel, nous pouvons oublier ces choses matérielles. Je propose qu'on laisse tomber toute cette affaire et qu'on entame le travail sérieux. Nous avons un Grand Futur, marchons en avant. (Applaudissements.)

M. Berry. — La façon anglaise de regarder la question est de commencer une nouvelle organisation.

M. Hames exprime la même façon de penser que les délégués anglais à propos de « L'Eucharistie ». Puis, après avoir parlé des attaques qui furent dirigées contre le christianisme au 3<sup>e</sup> siècle et du Concile œcuménique de 326, il invite le Congrès à respecter la doctrine d'Allan Kardec, qui a été guidé par les Esprits supérieurs dans ses ouvrages. Le bureau international doit veiller à réprimer les erreurs qui se glisseraient dans notre doctrine. Nous ne connaissons qu'Allan Kardec. Il faut défendre sa doctrine. Si on veut ajouter un point à celle-ci, il faut demander l'avis dans des communications et en référer alors au Bureau international.

M. Hewitt est d'accord avec les orateurs précédents pour dire que la brochure est honteuse, mais que cela n'a rien à voir avec le Congrès actuel. Il se soucie peu de la matière de cette brochure. Nous ne sommes pas ici pour rediscuter cette question. Celle de Paris est plus importante. La question du livre est toute individuelle et n'a rien à voir avec le Congrès.

M. Gastin. — Certains orateurs ont tout fait valoir pour qu'on oublie le passé, mais le passé est encore du présent. Tout subsiste ; rien de ce qui existait il y a 10 ans n'a été supprimé. Je ne parle pas de la brochure, c'est l'ensemble de la conception de M. le chevalier Clément de Saint-Marcq qui est en opposition avec le Spiritisme. Il n'est pas possible que cet homme garde ces conceptions dans le Spiritisme. Messieurs les Anglais disent que Genève a résolu tout cela et qu'on ne doit pas y revenir. Il appartient au Congrès suivant de répéter un geste qui n'a pas eu d'effet. La brochure continue à être imprimée et répandue par son auteur. Nous pouvons nous contenter d'une décision invitant M. Le Clément de Saint-Marcq à remettre entre les mains de personnalités spirites les archives du Bureau international. Ou, si M. Le Clément de Saint-Marcq s'y refusait, il faudrait créer un nouveau Bureau et annoncer que ce nouveau Bureau n'a rien à voir avec M. Le Clément de Saint-Marcq.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — La situation est difficile ; nous cherchons une solution bonne pour tout le monde et la solution de M. Gastin répond à ma pensée. D'après M. Gastin, on créerait une Fédération internationale ; dès lors, ma Fédération n'a plus rien à faire. Supposons que la Commission n'aboutisse pas ; je dirai que nous sommes encore dans le provisoire pour un an ; je proposerai alors qu'il y ait entente et que ma correspondance soit remise.

M. Oaten. — Puisqu'on discute l'affaire si amplement aujourd'hui, je ne soutiens pas ma proposition pour demain. Je suis convaincu que la question aurait pu être réglée par un petit Comité. Mais puisqu'on a insisté, nous avons toujours trouvé M. de Saint-Marcq bien disposé à faire quelque chose pour le



Spiritisme. Il a peut-être des idées excentriques ; ça ne nous concerne pas. Il estime la propreté du Spiritisme, convaincu qu'il démissionnerait s'il savait qu'il fait opposition à la cause commune. Je trouve que, puisque la majorité est séparée de ses idées, on peut laisser tomber la question et recommencer un travail plus important.

M. Gastin dit à nouveau que les idées de M. Le Clément de Saint-Marcq ne cadrent pas avec le Spiritisme et qu'il veut savoir si l'on doit laisser se propager les idées de M. de Saint-Marcq.

Vive discussion. Plusieurs congressistes demandent qu'on en finisse. La délégation hollandaise se retire.

La discussion reprend. On demande une proposition de M. Le Clément de Saint-Marcq. Ce dernier propose que la question du transfert du Bureau à Paris se fasse entre délégués français et lui. Il y a un intérêt assez considérable ; c'est une création qu'il faut conserver.

M. Gastin. — Au nom des délégués français, je déclare que si la France a mis longtemps à répondre à la confiance qui lui avait été témoignée à Genève, c'est tout d'abord à cause de la guerre, ce fléau qui est venu tout retarder. Ensuite, pour un organisme, il faut d'abord faire preuve de beaucoup de prévoyance pour pouvoir vivre. Si la France demande maintenant le Bureau, c'est que les Français savent qu'ils sont à même d'assurer son fonctionnement. Le Spiritisme français est dans une situation qu'on pourrait difficilement retrouver dans d'autres nations. Grâce au fondateur de l'Union Spirite et à ses libéralités, le Spiritisme est en possession d'une vraie Maison des Spirites, en plein cœur de Paris, et cette maison est prête à recevoir le Bureau international. La situation spirite en France est importante. Nous assurons que toutes les collaborations seront acquises. Depuis longtemps, nous n'avons pu faire pareilles propositions. Je demande le renvoi à demain pour la discussion, car il est indispensable que le débat soit continué, les opinions de M. de Saint-Marcq n'étant pas compatibles avec le Spiritisme. Il édite ses ouvrages comme directeur du Bureau spirite ; or, il est en opposition formelle avec le Spiritisme. Nous n'acceptons pas que le terme « Spiritisme » soit employé par M. de Saint-Marcq. Nous ne pouvons pas non plus accepter que M. de Saint-Marcq aille développer ses opinions à l'Université de Bruxelles. M. de Saint-Marcq est un danger pour le Spiritisme. Il crée de la confusion. Si nous sommes ici de l'avis de M. de Saint-Marcq, nous nous appellerons des « Clémentistes ». Mais si nous sommes spirites, M. de Saint-Marcq n'a plus rien à faire ici. J'ai dit. (Applaudissements.)

M. Le Clément de Saint-Marcq demande à dire un mot seulement : « Je resterai ».

M. Lambert, Liège. — Sans demander la parole, je tiens à dire à M. Le Clément de Saint-Marcq que, lors d'une réunion que nous avons eue à Liège, il a signé, sans restriction aucune, un engagement dans lequel il disait : « S'il y a quelqu'un pour reprendre le Bureau, je le remettrai ». Nous avons tous signé cet engagement de bonne foi. Je vous ai dit, M. Le Clément de Saint-Marcq : « C'est signé ; nous verrons celui qui cassera l'engagement. »

M. Le Clément de Saint-Marçq, vous l'avez cassé, cet engagement, puisque vous ne remettez pas le Bureau. Lors de l'engagement, vous n'avez fait aucune restriction.

— La désignation des Membres des Commissions de sections se fera demain matin, termine le Président.

---

## DEMONSTRATIONS MEDIUMNIQUES.

### Conférence.

Le soir, à 8 heures, en entrant dans la grande salle du Congrès, nous constatons avec plaisir qu'elle est comble. Ayant passé notre inspection sur la longue table de la tribune, nous voyons que des objets tels que montres, bracelets, bagues, broches, etc., sont rangés symétriquement.

Nous devinons sans hésitation que le médium anglais Peters va nous montrer son savoir faire et, effectivement, au bout d'un instant, il monte à la tribune et demande, à l'aide d'un interprète, que l'auditoire observe le plus profond silence, mais surtout qu'on ne bouge pas, et fait remarquer que personne ne doit pénétrer dans la salle pendant la séance, cette inobservance dérangeant les fluides en activité.

Vout Peters, de Londres, est un homme de moyenne taille, d'environ 50 ans, le crâne un peu chauve, la figure agrémentée d'une barbe courte, le nez petit et pointu. La physionomie est sympathique et très mobile. Peters est considéré comme un médium psychomètre et voyant réputé.

Il plaît beaucoup, car sa mimique est très expressive ; il sait intéresser et faire rire tout à la fois ses auditeurs. C'est un sensitif dans toute l'acception du mot.

Tour à tour, il saisit chaque objet placé devant lui à sa portée, il le soupèse, les tâte, les tourne et les retourne, sa figure devient songeuse et, par intant, soucieuse, mais l'hésitation, quand elle se présente, est de peu de durée, et bientôt il dévoile le sujet relatif à la psychologie de la personne propriétaire de l'objet, laquelle reconnaît fondé tout l'intérêt que présente l'opération psychométrique.

Le médium, sans contester, obtient du succès ; mais où il se surpasse, c'est lorsqu'il s'agit de désigner les défunts qui se promènent et s'arrêtent dans la salle et dont la caractéristique est la vie sous un aspect fluidique. Ce sont les Esprits des prétendus morts, pléiade dont nous ferons partie un jour, quand l'heure suprême aura sonné pour nous.

Les Esprits apparaissent à Vout Peters sous un caractère terrestre, avec tous les attributs, les façons, les manières qu'ils avaient de leur vivant, afin de pouvoir être reconnus des parents ou amis qui se trouvent dans la salle.

Empruntons à un article paru dans « La Wallonie », le petit résumé suivant relatif à sa médiumnité voyante :

« Je vois un esprit. Il se trouve près de cette dame là-bas, qui porte un chapeau noir. Il semble qu'il veuille lui parler.

» C'est un homme d'une quarantaine d'années. Il a le front haut ; les yeux clairs, la bouche petite. »

Et le médium donne un signalement complet de l'esprit qui lui apparaît sous sa forme terrestre.

« Il rôde autour de la dame au chapeau noir », dit le médium.

Puis il ajoute : « Cet homme est mort d'une maladie pulmonaire. Du temps qu'il vivait, il disait volontiers ceci ou faisait cela ».

Le médium donne une série de précisions qui doivent identifier l'esprit, puis demande : « Madame, le connaissez-vous ? »

Et la dame répond : « Oui, c'est mon mari ».

Un autre.

« Je vois un esprit qui se déplace vers ce monsieur, là-bas. Cet esprit est comme ceci, se tient comme cela. (Signalement.) Le reconnaissez-vous, Monsieur ? »

— Oui, c'est mon frère.

Un troisième esprit apparaît près d'une autre dame. Le médium anglais nous raconte comment il est, comment il est mort, etc.

Tout à coup, le médium se fâche tout rouge : Assis, assis !

C'est une dame qui s'était levée pendant l'expérience, malgré l'invitation à l'immobilité faite de la façon la plus formelle au début de la séance.

Le médium continue. Il aperçoit ainsi une vingtaine d'esprits qui flottent dans l'atmosphère de la salle. Presque tous sont reconnus par des personnes présentes.

Parfois, un esprit chargeait le médium d'une communication à transmettre à la personne à laquelle il s'intéressait. Ces communications se bornaient toujours à des remerciements ou à des paroles de réconfort.

« Ne soyez pas anxieux, disait l'esprit, je ne suis pas mort. Je vis plus que jamais, au contraire. Je suis content d'avoir quitté la terre. »

---

Après cette merveilleuse séance, où le public fut tenu en haleine pendant une heure, nous eûmes l'avantage d'entendre la belle conférence de M. le pasteur Beversluis, délégué de Hollande, sur l'importance que doit avoir le Spiritisme « lequel, terminait-il, doit ramener le monde au sentiment religieux ».

Conférence très applaudie, que nous regrettons ne pouvoir donner ici in-extenso.

Ainsi se termina dans l'enfièvrement d'un labeur incessant, mais fructueux, la première journée du Congrès, dont la bonne organisation, par suite du manque de temps, nous avait paru dès l'abord quelque peu problématique.

---

# LA JOURNÉE DU LUNDI

---

## SEANCE DU MATIN.

Ce n'est que peu à peu que nos congressistes pénètrent dans la grande salle ; de sorte qu'il est plus de 10 heures lorsqu'on se décide à commencer la séance.

Les délégués désignés pour la constitution d'une Fédération Internationale se sont réunis dans une salle voisine et, depuis un certain temps déjà, sont au poste pour conférer. Il s'agit d'aplanir les difficultés du conflit de la veille, d'établir des statuts et d'élire un Comité définitif.

Dans la grande salle, le Président, M. Coninckx, ouvre la séance du matin. Il accorde la parole à M. Moret, Secrétaire Général de l'Union Spirite Belge, qui, dans son discours, désignera les titres des rapports avec le classement de ceux-ci et les membres des sections.

---

## DISCOURS DU SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION SPIRITE BELGE.

---

Mesdames, Messieurs,  
Frères et Sœurs en conviction,

Je ne ferai pas de long discours, préférant m'en tenir aux actes plutôt qu'aux paroles abondantes pouvant nous entraîner à une perte de temps précieux pour la lecture de nos volumineux rapports.

J'adresserai donc un merci à tous, pour être venus nombreux en ces assises solennelles, et particulièrement aux Congressistes étrangers qui se sont dévoués à vouloir rehausser notre Congrès de leur présence.

Je n'oublie pas toute la gratitude dont nous sommes redevables aux frères anglais, auxquels nous devons de nous trouver tous réunis aujourd'hui, en contact palpable avec l'œuvre importante entreprise.

Sans plus de préambule, je vais m'occuper de la nomenclature des précieux rapports que nous avons reçus et parmi lesquels se trouvent des propositions. Je citerai ces rapports par ordre de section, les ayant déjà classés au préalable, afin d'éviter un classement opéré ensemble qui pourrait contribuer à provoquer une grande perte de temps.

### Section scientifique.

Pour la section scientifique, nous avons douze rapports, la plupart volumineux.

1. — Rapport de M<sup>me</sup> Berthe Ducl, déléguée de l'Union Spirite Française et Présidente du Foyer Spirite de Béziers : « Réponses à quelques questions du programme ».

Dans ce rapport, se trouvent des passages relatifs à la section de philosophie, mais tout se reliant dans ce travail, j'ai préféré respecter son intégrité plutôt que de le diviser, ce qui pourrait lui faire perdre un peu de sa valeur totale ; néanmoins, la section scientifique pourra apprécier en toute liberté.

2. — Rapport de M. Jules Thiébault, de Carignan (Ardennes Françaises). Réponse à la question « Qu'entend-on par subconscient ? »

3. — Rapport de M. Henri Sausse, Etoiles (France) : « Les Laboratoires de l'Au-delà ».

4. — Rapport de M. Léonce Valette, Président du Groupe d'Etudes spirites de Narbonne (France) : « Esquisse d'Expérimentation ».

5. — Rapport de M. le Docteur Melcior, de Barcelone, Président du Conseil de la Fédération Spirite Espagnole : « Un Trait de Lumière Intelligente ».

6. — Rapport de M. Julien Coninckx, d'Anvers, Président de l'Union Spirite Belge : « Le Secret du Rêve ».

7. — Rapport de M. Aug. Verschuren, d'Anvers, Président du Groupe élévation Spirite. Réponse à la 8<sup>me</sup> question : « Avez-vous des faits d'identité bien caractérisés en faveur de l'existence des défunts ? »

8. — Rapport de M. Emile Flémal, de Jumet, membre du Comité de l'Union Spirite Belge : « Faits de voyance et de guérison. »

9. — Rapport de M. Pierre Lampo, de Mons, Trésorier de la Fédération Spirite de Mons : « Une guérison spirite. »

10. — Rapport de M. Hamoir, de Poulseur, membre du Comité de la Fédération Spirite de Liège et chef de groupe : « Quelques guérisons. »

11. — Rapport de M. Jacques, de Liège : « Apparitions. »

12. — Rapport de M. Gilles Cabolet, Président de la Fédération Spirite de Liège : « La Science du Spiritisme. »

#### Section de Philosophie et Morale.

1. — Rapport de M. G. Mélusson, de la Société d'Etudes Psychiques de Lyon : « Comment le Spiritisme devrait être compris. »

2. — Rapport du même auteur sur les Principes du Spiritisme.

3. — Rapport de M. Quintin Lopez, de la Confédération Spirite Mexicaine et le centre américain : « Le Monisme idéal ».

4. — Rapport de la Fédération Spirite espagnole de Barcelone : « Le Spiritisme avant toute question sociale. »

5. — Rapport de la susdite Fédération : « Les Principes fondamentaux du Spiritisme. »

6. — Rapport de M. Louis Moret, Secrétaire Général de l'U. S. B. : « Contribution à l'étude du Progrès Moral. »

7. — Rapport du même auteur : « Quels sont les avantages moraux de la pratique désintéressée de la Médiurnité guérissante ? »

8. — Rapport de M. Kitson, Conseiller général du Lycée des Enfants à Rochedale (Angleterre) : « Education des enfants. »

9. — Rapport de M. S. De Brath, Ingénieur, à Londres : « Le Spiritisme et la Guerre. »

#### Section de Propagande.

1. — Rapport de M. Beversluis, Président de la Société Spirite Hollandaise Harmonia, à Zuidwolde : « Importance du mouvement spirite en Hollande. »

2. — Rapport de M. J. Malosse, Délégué de l'Union Spirite Française et Secrétaire de la Fédération Spirite de Lyon ; réponse au 10<sup>e</sup> point : « L'Enseignement Spirite aux enfants. »

3. — Rapport du groupe Arnauné, de Bordeaux, réponses succinctes aux questions du programme du Congrès.

4. — Rapport de M. C. Perwez, de Liège : « La Langue « Espéranto » dans nos Congrès internationaux. »

#### Propositions

de M. le Docteur A. de Luca à Nova (Milano) :

1. — Ne pourrait-on pas envisager la possibilité de fonder quelque part sur les bords de la Méditerranée, une « Ville sacrée du Spiritisme ».

2. — Fondation possible d'un grand journal en plusieurs langues.

3. — Effort à faire pour la paix mondiale et l'avènement de l'amour universel. Eviter les représailles. Déclaration du Congrès à ce sujet. « Le Congrès de Liège doit donner la paix spirite à l'humanité par l'enseignement scientifique et rationnel du Spiritisme. Nous devons travailler de façon à ce que le Congrès ne perde pas son temps en palabres. »

4. — Société Spirite Lumière et Charité de Barreiro (Portugal) : Adoption d'un emblème international, autrement dit d'un insigne à attacher à la boutonnière.

Lire ici tous les rapports, nous ne le pouvons pas, le temps nous manque ; ils seront donc lus en sections.

L'organisation du Congrès a procédé à la création de trois sections, qui sont : la section Scientifique, celle de la Philosophie et Morale, et celle de Propagande.

Je possède trois fardes représentant ces sections.

Sur le premier plan de chacune d'elles se trouve inscrite la liste de tous les rapports respectifs avec leurs titres et leurs auteurs, ceci par mesure d'ordre.

Nous procéderons donc comme suit :

Les rapporteurs cités dans la section scientifique appartiendront à cette section. Ceux qui ont été cités dans la section philosophique feront partie de cette dernière. Il en sera de même pour la section de propagande.

Les locaux respectifs à ces sections se trouvent à votre droite, il n'y a que le vestibule à traverser. Au-dessus de chaque porte se trouve l'inscription de la section à laquelle vous appartenez. Veuillez, je vous prie, vous y rendre et procéder à la nomination d'un Président et d'un Secrétaire. La préférence pour ces fonctions sera, autant que possible, accordée aux étrangers. (Applaudissements.)

---

### LE VIDE DANS LA GRANDE SALLE.

Toutes les sections sont à l'œuvre dans leurs locaux respectifs ; mais, par contre, notre luxueuse salle est vide d'auditeurs, ce qui est compréhensible. Deci delà, cependant, se trouve un groupe de quelques personnes causant, ou bien éparpillées, semblant méditer, comme si elles se trouvaient dans un temple.

Nous pénétrons à la section scientifique, que préside avec tact M<sup>me</sup> Ducel, de Béziers, ayant à ses côtés pour la seconder M. Coninckx, d'Anvers. Nous remarquons qu'un sténographe prend note des entretiens relatifs à tel ou tel rapport. Plus tard, M. Cabolet, Président de la Fédération Spirite de Liège, s'occupera de formuler les vœux.

Nous nous rendons à la section de Philosophie et Morale et nous constatons que la section de propagande s'y est adjointe.

C'est M. Mélusson, de Lyon, qui, favorisé d'une élocution facile et charmeuse, y préside avec compétence et maîtrise.

Dans sa tâche ingrate, il est assisté par son concitoyen, M. Malosse, secrétaire de la section, lequel ne reste pas les bras croisés, car sa mission, à lui aussi, est difficile.

Tout se résoud donc à deux sections, lesquelles travaillent laborieusement, car si les rapports ne sont pas nombreux, ils sont très volumineux pour la plupart.

---

## Le Lundi après-midi et la soirée.

Nous ne dirons rien de ce qui s'est passé le lundi après-midi ni le mardi, en raison de ce que les travaux des sections continuent et, partant, qu'aucune réunion générale n'a lieu; mais nous parlerons quelque peu des conférences du soir, nous réservant d'être plus abondants dans la suite.

Parlons d'abord du médium Vout Peters, car s'il n'est pas conférencier, il n'en est pas moins intéressant et le succès sans conteste qu'il obtint le dimanche nous a disposés à le solliciter pour le lundi.

Il entre dans la salle à 8 heures ; sa mimique plaisante et son abord sympathique nous charment réellement. Sa faculté voyante, comme la veille, s'active ; il désigne tour à tour la présence dans la salle et parmi les assistants, de défunts ou d'Esprits venus, semble-t-il, pour se manifester afin de nous

confirmer la véracité du fond de notre croyance, c'est-à-dire la survivance de l'âme au corps physique.

Ici, c'est une dame qui, selon ce que lui dépeint le médium, reconnaît son mari décédé depuis nombre d'années ; là, c'est un père défunt qui veut déclarer à sa fille qu'il est toujours en vie quoiqu'ayant passé le pas de la tombe. Dans un autre coin de la salle, c'est un fils en Esprit auprès de sa mère ; il s'exprime : « Maman, espère, je ne suis pas mort, nous nous reverrons un jour. »

Tout ceci n'intéresse peut-être pas un profane, la succession des épreuves ne l'a pas encore ébranlé ; mais il en est tout autrement du chercheur chez qui la conscience s'est éveillée à l'observation.

---

### CONFERENCE DE M. LOUIS GASTIN, DE PARIS.

Il est 9 heures. M. Louis Gastin, écrivain-journaliste érudit, Secrétaire général de l'Union Spirite Française et de « La Revue Spirite de Paris », monte à la tribune pour exposer le sujet de sa conférence, intitulée : « Le Spiritisme devant la science. »

Il est présenté par M. José Lhomme, le dévoué directeur du journal « La Vie d'Outre-Tombe ».

Dans un langage correct, dont la clarté est très appréciée, le distingué conférencier s'attache à démontrer toute la haute portée du spiritisme au point de vue social et humanitaire. Il fait ressortir la valeur incontestable des faits expérimentaux bien contrôlés, qui sont la base de l'édifice scientifique que le Spiritisme nous promet d'être.

Le Spiritisme, selon Allan Kardec, sera scientifique ou ne survivra pas, dit-il ; ce qui ne veut pas signifier qu'il perdra toute sa valeur sentimentale et religieuse ; le contraire est plutôt vrai ; car par l'établissement de ses faits probants perpétuellement répétés, plus de fermeté et de stabilité dans la foi et la confiance, qui sont des forces morales, en découleront. Ce qui est appelé à vaincre les religions par la persuasion scientifique ne peut que conserver la stabilité de son caractère religieux.

L'orateur démontre que les sociétés psychiques et métapsychiques n'ont rien innové ; elles ne sont que des filiales du Spiritisme, avec cette différence que là où elles semblent se limiter dans le mécanisme médiumnique, nous, spirites, nous continuons à poursuivre notre route dans la démonstration de la cause intelligente et extérieure qui active ce mécanisme.

Nous ne pouvons offrir ici que le sens approximatif de la belle et instructive conférence de M. Gastin, car, pendant une heure entière, l'auditoire fut réellement captivé par l'émission communicative de ses convictions.

La soirée du lundi n'est pas finie. Présenté par M. José Lhomme, le Docteur Humberto Torrès, de Lérida, Président de la Fédération Spirite Espagnole,



doit, lui aussi, exposer le résultat de ses convictions sur un sujet hautement intéressant : « La Réincarnation. »

Sans la réincarnation, débute-t-il, la Justice Eternelle n'a pas d'explication possible. Dieu, en effet, serait inacceptable et incompréhensible.

La doctrine de la réincarnation fut admise par les Congrès Spiritiques Internationaux de Barcelone (1888), Madrid (1889), Paris (1892 et 1900) et Genève (1913).

Des faits indéniables nous démontrent non pas la probabilité mais la vérité de la réincarnation, à savoir :

- 1° Souvenir des vies antérieures à l'état de veille ;
- 2° Réincarnations annoncées d'avance ;
- 3° Souvenir des existences antérieures dans le sommeil hypnotiques ou la transe spirite.

Viennent ensuite des narrations probantes en faveur de cette loi sans laquelle nos aptitudes, nos préférences, notre situation intellectuelle et morale dans la vie, ne sont que mystères et ne pourraient aucunement s'expliquer.

Cette conférence du Docteur Torrès a une haute portée de solutionnement pour le problème relatif aux vicissitudes de l'existence. Le conférencier est un convaincu dans toute l'acceptation du mot et fut très applaudi par ses auditeurs subjugués.

Puissent tous les spiritiques du monde entier s'inspirer de la logique admissibilité de la réincarnation, loi révélée dans les livres classiques d'Allan Kardec comme étant une vérité irréfutable.

---

### CONFERENCES AVEC PROJECTIONS LUMINEUSES DU MARDI SOIR.

Toujours affluence dans la grande salle.

La présentation des conférenciers est faite, comme la veille, par notre ami M. José Lhomme, membre du Comité de l'Union Spirite Belge.

Pour la fidélité de ce qui est dit, laissons la parole au journal « La Wallonie », qui n'est pas suspect de chaudes sympathies pour nos convictions.

**Trois causeries sur le Spiritisme, dont une par le Maître Conan Doyle, sur l'Ectoplasme.**

Une conférence a eu lieu mardi soir en la Salle des Comtes de Méan, où se tient actuellement le Congrès International Spirite.

Elle présentait un certain intérêt, étant donnée la qualité du conférencier. C'était, en effet, Sir Arthur Conan Doyle, qui devait nous parler de l'Ectoplasme.

Conan Doïle, comme prononce ma voisine, — mais Conann' Dôye comme on dit en anglais tel qu'on le parle — est, on le sait, l'auteur des livres fameux sur « Sherlock-Holmes ».

Il est grand, corpulent. La figure est large, pleine, les traits puissants. Le front plutôt bas, mais large ; le nez fort ; le menton carré.

Il rappelle la tête de Balzac, mais avec moins de cheveux et de longues moustaches qui s'effilent.

— « Quand je parle français, je ne dis pas ce que je veux, mais ce que je peux », déclare en souriant le conférencier, qui continue avec un très fort accent anglais et nous explique le sujet de sa conférence : l'Ectoplasme.

L'Ectoplasme a été découvert par nos premiers médiums, vers 1848, sans doute, mais les savants d'alors s'en moquèrent.

Il fut redécouvert, plus tard, par M. Richet, professeur de physiologie à Paris.

L'Ectoplasme est une espèce de vapeur que l'homme, ou certains hommes, émettent, projettent, irradient dans l'obscurité.

Cette vapeur prend toutes les formes possibles. Invisibles à cause de l'obscurité, elle le devient grâce à une lanterne rouge.

Rouge, parce que la lumière ordinaire dissipe l'ectoplasme.

Le médium, lui, est l'être qui a le pouvoir de matérialiser l'ectoplasme, au centre duquel apparaît alors l'esprit.

Comme ces choses paraissent fort difficiles à croire, Sir Arthur Conan Doyle nous dit :

« On a photographié, grâce à la lumière rouge, des ectoplasmes. Voici quelques-unes de ces photos. »

En effet, on passe sur l'écran une série de photos prises au cours de séances spirites.

Voici un homme assis. On le distingue fort bien. L'ectoplasme semble lui sortir de la poitrine et monte. Il a l'aspect d'un nuage. Au centre est apparue une tête de femme très distincte.

C'est-à-dire que l'esprit de cette femme rôdait autour de son mari, avait pu se rendre visible en se plaçant dans l'ectoplasme où le pouvoir du médium avait su le matérialiser un instant dans sa forme terrestre.

Le maître passe ainsi une série de photos, différentes sans doute, mais semblables par le fond.

Puis il nous conte cette histoire : Le grand peintre français Tissot avait perdu sa fiancée. De longues années après, il se rendit à Londres auprès d'un médium arabe qui entreprit de lui faire revoir sa fiancée. La nuit fut faite. Et le peintre vit soudain une forme lumineuse se tenant auprès de l'Arabe. Cette forme se précisa et devint sa fiancée. Il la reconnut. Elle était entourée de voiles. C'est alors que, rentré chez lui, le peintre fit, de mémoire, ce tableau bien connu représentant un Arabe tenant par la main une jeune fille, qui a exactement les traits de la fiancée du peintre.

---

Et l'on passe ensuite à un autre exercice.

M. Aoten (encore un Anglais) nous parle également de l'ectoplasme. Mais il fait appel à un interprète ; et nous préférons cela.

Le conférencier projette un grand nombre de photos semblables à celles de Conan Doyle. Il agrémenté le tout de commentaires. Ce sont toujours des personnes au-dessus desquelles on voit un ectoplasme au centre duquel apparaît la tête d'un défunt connu de la personne.

M. Aoten nous raconte cette histoire : Il y a en Angleterre une maison vieille de six siècles. C'est une auberge. La rumeur publique dit que cette maison est hantée. Une nuit, la propriétaire éclaira la grande salle avec une lumière rouge, posa un appareil photographique qui resta ouvert pendant une demi-heure. La propriétaire affirme que personne n'est entré dans la salle durant les trente minutes de pose et, cependant, sur la photo, on voit une traînée de lumière blanche, semblable à celle que pourrait laisser une forme vaporeuse en traversant la pièce.

La photo est projetée sur l'écran. Il semble que cette forme lumineuse, le revenant, selon la rumeur publique, ait fait six pas, et l'on dirait aussi qu'il portait un plateau avec des verres.

Naturellement, de là à affirmer que c'est l'esprit d'un ancien propriétaire de l'auberge qui hante la maison, il n'y a que l'épaisseur de la crédulité.

Un troisième conférencier, M. William Tylar, écrivain anglais, nous est ensuite présenté.

Il nous montre une série de dessins faits à la plume, et aussi des peintures exécutées par des médiums qui se trouvaient dans l'obscurité et avaient les yeux bandés. C'était la main d'un esprit qui conduisait la leur, nous affirme le conférencier.

Ces dessins sont fort beaux, d'un style étrange toutefois. Ce sont toujours des arabesques chinoises, hindoues, japonaises.

Parfois aussi, sous l'influence d'un esprit, le médium trace des signes qui semblent être ceux d'une écriture fort ancienne et disparue.

L'orateur nous raconte ainsi une foule d'histoires. Mais j'ai retenu celle-ci pour vous :

Il y avait un homme (en Angleterre) qui souffrait de violents maux de tête. On l'amena un jour à une séance spirite et le médium vit dans l'ectoplasme de l'homme, une tête de femme, morte depuis quelque temps. Par la suite, on sut que l'esprit de cette femme voulait prendre possession du cerveau de l'homme pour l'amener à se suicider. Cette femme, trop amoureuse, voulait qu'il allât la retrouver dans le royaume des morts.

---

Pour terminer la soirée, communication faite à la tribune par M. Jules THIEBAUT, de Carignan, de la Société d'Etudes psychiques de Nancy.

Image fluidique du buste d'une jeune fille dans l'œil d'un cheval mort.

En mars 1914, un cultivateur du village de Vilosnes, près de Verdun, nommé Lamort, perdait un cheval à la robe « gris très clair », âgé de six ans. Il venait

de succomber, suivant le diagnostic du vétérinaire qui lui avait donné ses soins, aux suites d'anémie et de lésions cardiaques. Au moment de l'enfour, quelques curieux remarquèrent dans l'angle externe de l'œil gauche de l'animal l'image du buste de Mlle Laurent, fille de l'instituteur local, habitant en face de l'écurie Lamort. C'était bien l'abondante chevelure, le visage de cette jeune fille et encore le corsage clair que, seule de ses compagnes villageoises, elle portait journellement.

Dans une enquête faite sur place en 1920, on me fit remarquer que cette jeune fille, ayant quitté Vilosnes en 1908, le cheval ne l'avait jamais vue ; on ajoutait même que, soit affection, soit aversion, la jument mère de la bête morte manifestait à l'égard de la demoiselle Laurent, quand elle la rencontrait, des allures tellement dangereuses, que celle qui en était l'objet se hâtait rapidement vers la maison la plus proche. Les derniers mois de la présence de la jeune fille à Vilosnes, coïncidant avec la période de gestation de la jument, on pouvait admettre que le simple regard de la mère avait fixé sur l'œil du fœtus le visage que quelque cause inconnue lui rendait attrayant ou repoussant.

C'est la confirmation dans l'animalité de cet aphorisme du docteur Gustave Geley : « Il existe en hedors et au-dessus de la matière, une force invisible qui la dirige et la domine. » Si limité qu'il soit, l'élément spirite du cheval a pu concentrer, à quelque moment de sa vie, sa force odique sur une idéation dominante et une persistante suggestion a volontairement créé le stigmaté si parfait d'un buste de femme fréquemment regardé.

La reproduction photographique qui concerne cette conférence sera exposée au local de la Fédération Spirite de Liège.

---

## JOURNÉE DU MERCREDI CLOTURE.

Vers 10 heures, toutes les sections sont réunies ; tout le monde est à son poste dans le vaste salon. Il s'agit de donner connaissance du nouveau Comité de la Fédération Spirite Internationale.

M. Louis Gastin, le nouveau Secrétaire international, est à la tribune. Mais n'anticipons pas et laissons-lui la parole.

### LA CONFERENCE INTERNATIONALE.

#### RAPPORT

présenté au Congrès Spirite International par M. Louis Gastin.

La Conférence internationale s'est ouverte le lundi 27 août, à 10 heures, en présence des délégués plénipotentiaires — munis de leurs pouvoirs — représentant les pays suivants : Angleterre, Belgique, France, Hollande, Suisse, Danemark, Espagne, Mexique, Allemagne.

M. Le Clément de Saint-Marcq, secrétaire du Comité provisoire, institué à Londres, a donné lecture des rétro-actes et, après vérification des pouvoirs,

il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire en remplacement de M. Le Clément de Saint-Marçq. M. Louis Gastin (France) est élu à l'unanimité.

Il est immédiatement procédé à l'étude des statuts de la Fédération Internationale, la création de cette Fédération étant reconnue indispensable.

Voici les articles votés dans les deux journées précédentes et qui peuvent être considérés, sinon dans la forme, au moins dans le fond, comme représentant les bases constitutionnelles de la Fédération :

#### I. — Titre, siège, but.

Art. 1. — Il est fondé, entre les groupements adhérents aux présents statuts, une union qui prend le titre de « Fédération Spirite Internationale » (International Spiritualist's Fédération).

Le siège de cette Fédération est fixé à Paris, à la « Maison des Spirités », 8, rue Copernic (16°).

Art. 2. — Le triple but de la Fédération est :

A. La création et le maintien des liens de fraternité entre les Spirités du monde entier, sans distinction de race, de langue ou de nationalité ;

B. L'étude en commun, au quadruple point de vue scientifique, philosophique, moral et religieux, du Spiritisme et des sciences qui s'y rattachent ;

C. La propagation de ces études et la diffusion des faits relatifs aux sciences psychiques, l'enseignement mutuel et la pratique de la solidarité, qui est la base morale du Spiritisme.

Art. 3. — Le Spiritisme est une philosophie qui repose sur des données scientifiques précises et dont les principes fondamentaux sont ainsi énoncés :

a) Existence de Dieu, cause suprême de tout, principe abstrait sans caractère anthropomorphique ;

b) Existence de l'Ame (ou Esprit) reliée au corps physique, pendant la vie, par un élément intermédiaire : périsprit ou corps fluidique ;

c) Immortalité de l'Ame, inséparable de son corps fluidique ;

d) Communication entre le monde visible et l'invisible, entre les Esprits incarnés (vivants) et les Esprits désincarnés (morts) au moyen de la médiumnité ;

e) Evolution continue et progressive des Esprits vers la perfection à travers des manifestations sensibles multiples ;

f) Responsabilité personnelle, avec application de la loi de causalité.

La Fédération Spirite Internationale déclare qu'elle ne considère intangible aucun des postulats issus des principes fondamentaux ci-dessus; elle pose seulement comme condition nécessaire de son existence l'affirmation de ces principes. Elle n'impose aucune croyance, mais elle invite à l'étude, car elle est persuadée d'offrir la formule qui répond au besoin historique de notre époque.

## II. — Composition.

Art. 4. — La Fédération se compose :

- a) Des grands groupements fédératifs nationaux, à raison de un par nation;
- b) Des Sociétés indépendantes de ces groupements, mais comprenant au moins deux cents membres et fondées depuis au moins deux ans. Dans les pays où le spiritisme est insuffisamment développé et organisé, le minimum des membres exigé est toutefois réduit à cinquante membres nationaux.

Art. 5. — Pour être admis dans la « Fédération Spirite Internationale », un groupement doit :

- a) Se trouver dans les conditions prévues par l'art. 4 ci-dessus.
- b) Adresser une demande au Secrétariat général de la Fédération, en indiquant la date et les circonstances de sa fondation. La demande doit être accompagnée du nombre des membres nationaux et étrangers régulièrement inscrits, de la liste des membres composant le Comité ou le Bureau, ainsi que d'un exemplaire des statuts ;
- c) Déclarer adhérer sans réserve aux présents statuts.

Art. 6. — La demande d'adhésion ainsi reçue par le Secrétariat général est communiquée, par voie de circulaire, à tous les membres du Comité.

Ceux-ci doivent répondre au plus tôt s'ils acceptent le groupement intéressé. Si aucune opposition n'est formulée, le groupement est considéré comme admis ; sinon, le cas d'opposition est soumis aux membres du Comité, qui statuent à la majorité des voix.

La décision doit intervenir dans un délai de trois à six mois au maximum.

Art. 7. — La qualité de groupement adhérent à la Fédération Spirite Internationale se perd par démission, radiation ou exclusion.

La démission est libre. Elle doit être adressée, par lettre recommandée, au président de la Fédération, qui en donne avis au Secrétariat, après avoir tenté, s'il y a lieu, une démarche fraternelle auprès du groupement intéressé pour qu'il retire sa démission.

La radiation est prononcée pour défaut de paiement des contributions et, en général, non accomplissement des devoirs statutaires volontairement consentis. Elle donne lieu à une enquête, au cours de laquelle le groupement intéressé est appelé à fournir des explications.

La radiation est décidée par le Comité, sur proposition du président ou du secrétaire général.

L'exclusion est prononcée contre tout groupement, pour tout acte contraire aux lois morales ou susceptible de porter préjudice moral ou matériel, soit à la Fédération, soit aux idées qu'elle représente ou aux groupements qui la constituent.

La demande d'exclusion donne lieu à une enquête contradictoire, après laquelle décision est prise par le Comité, qui prononce, s'il y a lieu, l'exclusion à titre provisoire. Elle ne devient définitive qu'à la plus proche Assemblée générale, si celle-ci, après exposé contradictoire des faits, confirme l'exclusion.

Art. 8. — Tout groupement radié ou exclu peut, après un délai de deux ans au moins, faire une nouvelle demande d'admission, dans les formes prescrites par l'article 5.

Les démissions, radiations ou exclusions ne peuvent donner droit à aucune reprise sur les biens sociaux. Toutes les sommes versées à la Fédération lui restent définitivement acquises.

Art. 9. — Il est constitué un Comité d'honneur, composé des personnalités marquantes qui, dans les divers pays, ont rendu des services éminents à la cause spirite.

Les propositions sont faites par les groupements nationaux et soumises à l'Assemblée générale, qui statue.

Les membres d'honneur ne sont tenus à aucune cotisation.

### III. — Administration et Fonctionnement.

Art. 10. — Les groupements fédérés désignent, chacun, un ou plusieurs représentants aux Assemblées générales de la Fédération.

Quel que soit le nombre des délégués, chaque groupement n'a droit, dans les scrutins, qu'à une voix par deux cents membres ou fraction de deux cents, régulièrement inscrits et pour lesquels est payé le droit de capitation.

Art. 11. — La Fédération Spirite Internationale est administrée par un Comité général composé d'un délégué par nation, désigné par le grand groupement fédératif de chaque pays.

Un suppléant est désigné de la même manière en cas d'empêchement du titulaire.

Art. 12. — La gestion de la Fédération est confiée à un Comité exécutif, composé de sept membres : un président, un vice-président, un secrétaire général, un trésorier et trois conseillers.

Les quatre titulaires de fonctions sont nommés par l'Assemblée générale; les trois conseillers sont élus par le Comité général.

Art. 13. — Le Comité général et le Comité exécutif possèdent, chacun en ce qui le concerne, tous les pouvoirs de la Fédération. Le Comité général est responsable de ses actes devant l'Assemblée générale.

Le Comité exécutif a pleins pouvoirs pour exécuter les décisions prises. Il doit tenir le Comité général au courant de tous travaux, réunions et correspondances importantes. Il est responsable auprès du Comité général de l'observation de ses charges.

### IV. — Finances.

Art. 14. — Les groupements adhérents s'engagent à verser à la caisse de la Fédération une cotisation annuelle composée de :

1) Une contribution fixe, égale pour tous, de cinquante francs-or, par grande Fédération nationale ou par groupement indépendant;

2) Un droit de capitation fixé, pour chaque groupement, à dix centimes-or par tête et par an, d'après le nombre de membres arrêté au 31 décembre écoulé.

Les contributions fixe et proportionnelle sont payables chaque année dans le courant du mois de janvier.

Art. 15. — La Fédération poursuivant un but d'enseignement, de solidarité et de moralisation, crée une Caisse de Propagande destinée à la fondation d'œuvres et services annexes, comme : bibliothèques, librairies, publications, recherches scientifiques, et pour la propagande générale.

Cette Caisse sera alimentée par des cotisations volontaires, des legs, subventions, dons, etc. La Fédération fait appel à tous en faveur de cette œuvre.

#### V. — Réunions.

Art. 16. — Le Comité exécutif se réunit toutes les fois qu'il est nécessaire dans l'intérêt de l'œuvre sociale.

Les convocations sont lancées par le secrétaire, sur décision du président.

Art. 17. — Le Comité général se réunit une fois par an.

L'assemblée générale est convoquée une fois tous les trois ans. Sa réunion constitue un Congrès international.

---

Après avoir décidé, à l'unanimité, les bases constitutionnelles ci-dessus, la Conférence Internationale a décidé :

1. Que la première réunion du Comité général aura lieu en août 1924, à Paris;

2. Que la première assemblée générale de la Fédération (ou Congrès International) aura également lieu à Paris, en 1925.

---

Il a été ensuite procédé à l'élection du Comité exécutif.

Ont été désignés à l'unanimité des voix :

Président : M. Géo Berry.

Vice-président : M. Jean Meyer.

Secrétaire général : M. Louis Gastin.

Trésorier : M. Fritz.

Conseiller : M. Beversluis.

Le temps manquant à quelques délégués internationaux, certains pays n'ont pu être représentés au Comité exécutif.

Pour ce qui concerne spécialement la Belgique, M. Lhomme, après s'être entendu avec les membres du Comité de l'Union Spirite Belge, a préféré ne pas accepter de fonction au dit Comité, malgré les sollicitations pressantes des membres qui en faisaient déjà partie.



Une des principales raisons qui motivèrent ce refus, c'est qu'une acceptation nécessiterait, quatre fois l'an, un voyage à Paris, charge trop lourde pour les finances de l'Union Spirite Belge.

La nomination des deux autres conseillers a été réservée à une prochaine consultation du Comité général.

---

La Conférence Internationale adopte encore un vœu du docteur Torrès (Espagne), tendant à ce que les assemblées générales de la Fédération (Congrès internationaux) comportent une grande exposition de tout ce qui intéresse le spiritisme :

- 1) La presse spirite mondiale;
- 2) La littérature spirite de tous les pays et de tous les temps (en faisant appel aux éditeurs pour des installations personnelles);
- 3) Les ouvrages d'art, œuvres médiumniques, etc.

Le vœu tend aussi à ce que, dans des circonstances exceptionnelles, soient instituées de grandes conférences faites par des personnalités éminentes de divers pays spécialement invitées.

Deux rapports sur l'introduction de l'esperanto dans les rapports spirites internationaux et sur l'adoption d'un insigne symbolique sont renvoyés à l'étude du Comité.

---

Enfin, les circonstances nouvelles permettant de résoudre un conflit qui menaçait de troubler l'ordre des travaux de ce Congrès, la Conférence Internationale a adopté à l'unanimité la motion suivante :

« La Conférence Internationale, réunissant à Liège, dans les journées des 27 et 28 août 1923, les plénipotentiaires des grands groupements spirites nationaux,

» Considérant que le Bureau International de Spiritisme, tout d'abord institué comme émanation de ces grands groupements, est devenu, par suite d'événements divers, une œuvre personnelle, au service de théories qui n'ont aucun rapport avec le spiritisme véritable ;

» Considérant que, d'autre part, une « Fédération Spirite Internationale » vient d'être constituée définitivement, avec siège et secrétariat à Paris;

» Que cet organisme nouveau est seul véritablement représentatif du Spiritisme mondial et qu'il a seul qualité pour parler et agir à ce titre;

» Propose au Congrès Spirite International siégeant à Liège, de :

- » 1° Déclarer qu'il n'existe plus de Bureau International du Spiritisme;
- » 2° Confier à la Fédération Spirite Internationale, et spécialement à son Secrétariat général, siégeant à Paris, le soin d'organiser un nouvel Office centralisateur du Spiritisme mondial;

» 3° Demander au directeur du Bureau de Waltwilder de remettre tous documents et archives au Secrétariat de la « Fédération Spirite Internationale ».

Les membres de la Conférence ont pensé que cette résolution devait être soumise au vote du Congrès, sans discussion, chacun étant aujourd'hui éclairé suffisamment.

Pour la Conférence Internationale :

Le Secrétaire-Rapporteur,  
Louis GASTIN.

---

La séance fut levée et, par ce fait, la discussion devait être reportée à la Conférence internationale, où seul le premier délégué de chaque nation avait voix délibérative.

Cette Conférence fut placée sous la présidence provisoire du premier délégué belge, M. J. Lhomme, jusqu'à la formation du Comité chargé de la fondation de la Fédération Spirite Internationale.

C'est ainsi que l'Union Spirite Belge eut l'honneur de diriger les débats concernant la remise des archives du Bureau International du Spiritisme entre les mains du secrétaire général de l'Union Spirite Française.

Il faut noter que toute attaque véhémement non en rapport avec nos principes de charité fut écartée et l'on doit reconnaître que l'issue heureuse des discussions fut due en grande partie au tact et à la courtoisie du premier délégué français, M. Gastin.

---

#### ALLOCATION DE M. GEO BERRY, DE MANCHESTER,

Président de la Fédération Spirite Internationale.

Avant de terminer le grandiose et important Congrès auquel nous avons eu l'honneur de prendre une part très active, il me reste à exprimer aux membres de l'Union Spirite Belge toute la profonde sympathie que je ressens pour eux, pour leur aimable invitation en ces assises, magnifiant le progrès de nos idées, et pour la généreuse hospitalité nous accordée dans la bonne ville de Liège.

Ce Congrès vient de jeter les bases d'une institution internationale définitive, qui consacrera le souvenir que nous devons à l'hospitalité belge.

Les Congrès précédents en avaient creusé les fondations afin de pouvoir bâtir; mais, aujourd'hui, l'édifice s'élève fièrement sur la terre belge, et c'est à Liège que revient l'honneur d'y avoir posé la première pierre.

Puisse Dieu bénir nos travaux, ainsi que la ville de Liège, berceau de notre Fédération Internationale, à laquelle nous adressons, avec nos hommages, nos plus ardents remerciements. (Vifs applaudissements.)

M. Ed. Fritz gravit la tribune et déclare qu'en présence des circonstances très heureuses du Congrès, la motion dont il était chargé, en sa qualité de délégué de la Suisse, n'a plus lieu d'être. (Applaudissements.)

M. Coninckx, président, annonce à l'auditoire que les conclusions et les vœux seront lus à 3 heures précises; viendra ensuite le discours d'adieu.

La séance est levée.

#### LA VISITE DU CHATEAU HISTORIQUE DES COMTES DE MEAN.

Le mercredi 29, à midi, sous la conduite de M. Lambert, les personnes assistant au Congrès visitèrent en détail l'hôtel des comtes de Méan. Après les avoir menées à la terrasse du Home des Invalides, le cicerone leur détailla successivement l'histoire des monuments liégeois du quartier Saint-Martin. C'est avec plaisir que les Liégeois eux-mêmes entendirent cette causerie, leur rappelant la vie de nos aïeux et les combats soutenus pour la liberté, car Liège fut le premier pays qui inscrivit dans ses lois : « Tout homme en sa maison est roi ».

Ensuite, grâce à l'obligeance de M. le baron de Séllys-Longchamps, on put visiter la demeure seigneuriale des comtes de Méan, sous la direction de M. de Séllys. M<sup>me</sup> la baronne, dont nous ne saurions trop reconnaître la bonne grâce avec laquelle elle nous fit successivement visiter en détail toutes les pièces de son habitation, nous permit l'ascension de la Tour des Autrichiens, d'où les étrangers à la ville purent jouir du panorama féerique de notre bonne vieille cité de Liège.

Le temps passant, nous dûmes malheureusement écourter cette visite, en regrettant que l'exemple donné par M. de Séllys n'ait pas plus d'imitateurs, et pour le travail artistique et archéologique qu'il a su mener à bien et par lui-même, de créer dans sa demeure un vrai musée du vieux temps liégeois.

---

## La clôture du Congrès.

Il est 3 heures, toutes les sections sont réunies.

Le président, M. Coninckx, ouvre la séance en donnant la parole à M<sup>me</sup> Ducel, de Béziers, qui présida la section scientifique.

— Appelée à la présidence de la section scientifique, énonce M<sup>me</sup> Ducel, honneur dont je suis touchée et profondément confuse, vu mon peu de mérite, je salue, au nom de MM. Léon Denis et Gabriel Delanne, nos frères spirités de Belgique, d'Angleterre et d'autres pays qui ont envoyé une délégation à ce Congrès.

» Le spiritisme constitue un lien d'amour et de fraternité; partant, qui dit lien dit union. L'union est donc la chose absolument nécessaire entre tous les spirités du monde entier. Pour arriver à cet heureux résultat, des Associations nationales se sont créées; d'autres se créeront, et la Fédération Internationale, pour parfaire cet objectif, vient de se constituer définitivement.

» En raison de ces succès, ceux obtenus et ceux à envisager, et du désir de progrès dont nous devons tous être animés, aimons-nous donc sincèrement, tendons-nous une main fraternelle d'un bout à l'autre du monde, et nous établissons, par la connaissance et par l'exemple, la paix générale et régénératrice si désirable au sein de tous les peuples qui composent notre ignorante et malheureuse humanité. » (Vifs applaudissements.)

---

## SECTION SCIENTIFIQUE.

### COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE DU 27 AOUT 1923.

M. Coninckx donne la présidence à M<sup>me</sup> Ducel, déléguée de l'Union Spirite française, présidente du Foyer Spirite de Béziers.

M<sup>me</sup> Ducel est confuse de cet honneur et se demande si elle sera à même de pouvoir présider. Elle présente le salut fraternel de M. Léon Denis, qui la prie de saluer tous les congressistes, de même MM. Gabriel Delanne et Jean Meyer.

M. Coninckx remercie et prie M<sup>me</sup> Ducel de leur présenter le fraternel salut des congressistes.

M<sup>me</sup> Ducel fait alors la lecture de son rapport, qui répond à différentes questions du programme.

M. Coninckx fait remarquer que pour faire du spiritisme il faut être très au courant de cette science; que le chef de groupe doit être au courant de sa tâche. Il ne suffit pas que cinq ou six personnes s'attablent et croient cela suffisant pour être avec les esprits. C'est un danger pour le spiritisme et travailler de cette façon avec un chef qui n'est pas au courant ne peut conduire à aucun résultat.

Un congressiste anglais, M. Busch, dit qu'il est d'accord, que c'est mieux d'être au courant de la science avant de faire des expériences. Mais au commencement du mouvement, il y a septante ans, il n'y avait pas d'expériences; il a fallu les chercher, les créer. On a fait des erreurs, mais cependant on a trouvé des vérités. Voilà pourquoi il ne faut pas décourager les nouveaux qui ignorent la science.

M. Coninckx. — Nous ne devons pas continuer à faire des erreurs. La science est infinie : c'est Dieu. Nous devons marcher avec les connaissances acquises. Il faut supprimer les défauts pour venir en rapport avec l'Au-delà. Nous pouvons être directement instruits par l'Au-delà si nous sommes assez méritants. En cherchant nous avons appris et nous devons rendre compte aux autres de ce que nous avons appris et leur dire : « Voilà la voie ».

Le congressiste anglais, M. Busch, est d'accord, mais on ne doit pas décourager les nouveaux adeptes.

M<sup>me</sup> Ducel. — Des spirites viennent me trouver, ils finissent par devenir forts avec les petites réunions que nous tenons. Ils peuvent venir chez nous pour se faire contrôler. De cette façon, nous avons créé de petits groupes.

Ils sont toujours reçus chez nous avec plaisir. Dans le Midi, c'est ainsi une boule de neige qui ne fait que grossir et c'est une grande fraternité qui s'établit.

M. Jacques dit que c'est de cette façon que les premiers chrétiens ont travaillé dans les premiers temps du christianisme.

M. Cabolet. — Je désire appuyer un ou deux faits. D'abord, nous devons être heureux qu'en langue française nous ayons des ouvrages sur le spiritisme. Grâce à Allan Kardec, nous avons toutes les lois qu'on pouvait connaître et ce résultat a été obtenu en vertu de sa sincérité et c'est la sincérité qu'il faut pour arriver au succès dans le spiritisme. Nous ne devons pas être un grand nombre, mais il faut surtout que nous soyons sincères, étant donné la profondeur des faits spirites. En spiritisme, il y a une profondeur qui frappe le cœur et l'esprit et qu'il ne faut pas oublier.

M<sup>me</sup> Ducler continue la lecture de son rapport et cite plusieurs faits de visions qu'elle certifie vrais, les ayant vus elle-même, visions dans le verre d'eau, visions spontanées, visions les yeux fermés.

M. Coninckx demande quel effet peut avoir un verre d'eau sur une personne.

M<sup>me</sup> Ducler. — Je suppose que, à ce moment, l'esprit se trouve dématérialisé par le fait de l'eau qui se reflète dans les yeux. Certaines personnes voient dans le verre d'eau, d'autres pas. Je suppose que ce n'est pas avec les yeux du corps qu'on voit dans un verre; c'est une sorte de boule hypnotique.

M. Coninckx. — Si vous fixez un verre d'eau, cela produit la même impression que quand une personne est en extase. Cette personne est dégagée en partie et c'est cela qui permet de voir avec son esprit. Quand le périsprit se dégage du corps, vous ne voyez plus par les yeux matériels.

M<sup>me</sup> Ducler parle ensuite de la vision endoscopique et rapporte le fait de la vision de l'intestin d'un malade à qui elle révéla la cause de sa maladie.

M. Coninckx. — Vous voyez, d'après le rapport de M<sup>me</sup> Ducler, que le spiritisme est beau.

M<sup>me</sup> Ducler cite ensuite des faits de guérisons bien prouvés et de source spirituelle. Par exemple, la guérison de la hernie qui la faisait souffrir, qui fut traitée par les esprits. Elle relate pour la première fois en public cette guérison, obtenue depuis neuf ans. Egalement guérison d'une grippe.

M<sup>me</sup> Ducler finit la lecture des différents points de son rapport.

M. Coninckx félicite M<sup>me</sup> Ducler pour son admirable rapport et ajoute que c'est un véritable monument qui sera lu avec intérêt et fera beaucoup de bien à la cause.

M. Cabolet. — Le rapport est très clair, admirablement exposé et d'une documentation fouillée.

On passe ensuite à la lecture du **Rapport de M. Coninckx**, président de l'Union Spirite Belge, qui traite du secret du rêve.

J'ai toujours été un rêveur, dit M. Coninckx. A partir de l'âge de onze ans j'ai rêvé et il y a vingt-cinq ans que je suis attaché à ce problème. Le rêve est un échange de messages, une transmission de la pensée.

Il dit quelques mots de l'électricité spectrale : pouvoir être mis en terre sans être enterré. L'esprit continue à vivre. Vous pouvez, dans ce cas, assister à votre enterrement et voir les hypocrites qui suivent votre corps et n'ont pas envie de pleurer.

Après un court échange de vues, la séance est levée à 12 heures 1/4.

---

## Séance de l'après-midi.

---

### CONSIDERATIONS SUR LE RAPPORT DE M. FLEMAL, DE JUMET.

du Comité de l'Union Spirite Belge,

qui s'attache surtout à citer des faits de voyance et de guérison.

Par exemple, le cas de cet enfant aveugle de naissance, qui a eu la vision de son grand-père : c'est une vision de l'âme. La vision visitait l'enfant chaque nuit, les membres de la famille entendaient des pas. L'enfant vit le grand-père en grandeur naturelle, les mains derrière le dos, appuyé contre le mur. La vision disparut petit à petit à mesure qu'on instruisait l'enfant.

Il cite aussi le cas de son neveu, René Bastin, qui lui destinait la preuve de l'immortalité de l'âme. La vision de ce jeune homme tué à la guerre apparaissait dans son cabinet de travail; les fleurs se soulevaient hors des vases, la sonnerie carillonnait. Un jour où il vit sa mère éplorée il la conduisit dans son cabinet de travail. On entendait les sons d'une boîte à musique dans la pendule.

M. Flémal veut aussi relater un autre fait personnel. En 1909, en revenant d'Amérique, il est poussé par une main invisible à aller voir sa sœur en France. Dans la pénombre de sa chambre, assis sur son lit, il fait sa prière, la table se soulève à 50 centimètres; puis il entend trois coups et se met en observation, il voit bientôt apparaître une tête brune d'homme, puis un fluide lumineux et, tout autour, de toutes petites têtes; une colonne fluidique descend du plafond jusqu'au plancher. La colonne s'ouvre et une femme apparaît : c'est sa belle-sœur désincarnée, puis une seconde dame en sort : c'est la mère d'un docteur désincarné en 1897.

Elles s'avancent toutes deux à un mètre cinquante de moi, continue M. Flémal, et la plus jeune me dit : « Emile, vous ne pensez pas à nous ». La vision dura cinq ou six minutes et alors la colonnese se fondit. M. Flémal déclare devant Dieu, ses guides et sa conscience que c'est la pure vérité. Alors avec grande émotion il décrit une période de sa vie, celle de la désincarnation de son épouse, en 1920 ; tous les membres de la famille se mirent en prière et elle mourut après celle-ci dite. Les enfants se mirent en observation et virent le corps fluidique se dégager par saccades. Ils virent donc la séparation de l'âme et du corps. Un autre jour, une colonne apparut, s'ouvrit, et ma femme

en sortit blanche comme neige; elle fit un tour dans la chambre devant moi, glissant légèrement, et disparut.

M. Coninckx lui dit : « Vous pouvez remercier Dieu de cette vision, parce que vous avez eu une faveur rare et il faut que vous en soyez très méritant. »

L'orateur dit que c'est le couronnement de sa vie, après quarante-trois ans de bon combat. Après avoir remis des certificats, il termine son discours en remerciant les congressistes de l'attention qu'ils lui ont prêtée.

M. Coninckx lit ensuite le rapport de M. Lampo, de Mons (absent), traitant de la guérison d'une carie d'os, certifiée par des plaques radiographiques.

Vint la lecture du rapport de M. Verschuren, d'Anvers, traitant de l'apparition du guide Méry;

le rapport succinct de M. Hamoir, de Poulseur, traitant des guérisons obtenues;

celui de M. Jules Thiébault, de Carignan, sujet : « Qu'entend-on par subconscient ? »

A propos de ce rapport, M<sup>me</sup> Ducel fait remarquer que l'Ecole de Nancy est trop amateur du subconscient, lequel tient une trop grande part en spiritisme.

M. Coninckx fait un exposé tendant à prouver l'évolution de l'être et son origine personnelle, vision merveilleuse qu'il a obtenue dans un rêve. Dans un autre rêve, il eut la vision de celle qui avait été sa femme antérieurement; il y trouva une preuve de la réincarnation.

Vient ensuite le rapport de M. le D<sup>r</sup> Melcior, de Barcelone; sujet : « Un trait de lumière intelligente ».

Il cite un cas expérimental où, après un fait de matérialisation (colonne lumineuse sur la table et apparition d'un petit lion métallique) le médium n'était pas épuisé, pas même nerveux. On peut en inférer que le médium n'était pour rien dans cette expérience.

Les congressistes présents auraient voulu discuter ce rapport pour y apporter quelque lumière, mais M. Melcior étant absent, la discussion ne put avoir lieu.

Le rapport présenté par M. Valette, de Narbonne, est remis à la section philosophique, comme n'intéressant pas la section scientifique.

M. Jacques demande à faire connaître verbalement une apparition du 8 avril, pendant la nuit. J'ai vu, dit-il, un être supérieur dans une pièce éclairée, dont les yeux lançaient des lumières semblables à celles d'un phare puissant; je fus transpercé par cette lumière et cinq mois après, je l'étais encore par l'éblouissement de ces « phares ». A quoi faut-il attribuer cette vision ?

M. Coninckx répond que si l'on veut examiner à fond sa relation, on pourra peut-être l'expliquer par la théorie de rêve.

Tous les rapports ayant été présentés, on lève la séance.

---

## Journée du 28 août.

### SEANCE DU MATIN.

M. Coninckx tient à faire remarquer que le Congrès actuel aurait dû comporter une section de photographie spirite avec des rapports sur ce sujet. Il dit ensuite que le mot « photographie » n'est pas le terme qu'on doit employer, parce que ce mot est un mot scientifique. On doit adopter le terme de M<sup>lle</sup> Kate, qui a trouvé le mot : scotographie. Tout le monde regrette qu'on n'ait pas envoyé de rapport à propos de photographies au Congrès actuel.

M. Thiébault (absent hier) a la parole pour l'exposé de son rapport.

Il traite du subconscient et cite des faits qu'il prétend attribuer à cet état. Par exemple le cas suivant : on a vu le buste d'une jeune fille dans l'œil d'un cheval.

Le subconscient est une faculté qu'on ne peut pas appeler imagination.

Autre fait : une petite fille, après sa dentition, souffrait d'une crise denticiforme et ne pouvant la faire guérir par le médecin elle s'adressa au spiritisme et se confia à M<sup>me</sup> Eric. Il recevait des nouvelles tous les deux jours. Au bout de trois semaines, la crise disparut. Il voulut sonder cette guérison et en demanda la cause à M<sup>me</sup> Eric, qui lui répondit que le mal provenait de la faute d'une bonne, qui n'a jamais rien dit à ce sujet.

Ici, c'est le subconscient qui a opéré chez cette enfant la guérison.

Il fait la réserve qu'à Nancy la méthode est un trait d'union entre le matériel et le spirituel.

Si le subconscient est nécessaire à la vie organique, il existe à l'état latent chez les individus.

M. Coninckx dit que l'expérience réside dans le spiritisme. Parlant des stigmates cités par M. Thiébault, il énonce que ceux-ci sont la suite du subconscient, qui cherche à affecter le physique par ce qu'il reçoit de l'esprit. Ce que nous tenons de l'esprit c'est une semi-matière. L'esprit est semi-matériel par son périsprit. Quant aux stigmates, c'est la pensée seule qui les a créés et la pensée est dirigée par la volonté.

M. Flémal énonce que le mot subconscient a été fourni par M. le professeur Flournoy, de l'Université de Genève.

M. Thiébault donne une solution applaudie en déclarant que son terme « subconscient » est ce que les spirites appellent : périsprit.

M. Thiébault ayant parlé du marquis de More, qui cite des faits de vieux marabouts, M. Coninckx dit que ces vieux marabouts transmettent par projection de la pensée et il cite un cas qui lui est personnel : Pendant ma campagne au Tonkin, le 4 janvier 1884, je rêvais que j'étais chez moi. Je vis ma mère à table m'écrivant une lettre et, à côté d'elle, ma sœur qui glissait dans cette lettre un billet de 20 francs (c'est quelque chose pour un soldat).



Le lendemain, avant d'aller au combat, je vis le facteur et lui demandai la lettre qui devait m'être envoyée. Il me la remit et j'en retirai les 20 francs.

N'est-ce pas semblable aux faits des marabouts ? Quand je fus blessé dans ce combat, je dis : « Dieu, merci, je ne suis que blessé ». Ma mère, qui à cet instant était couchée, s'est réveillée et m'a entendu dire : « Maman, je suis blessé. » Un mois après, elle apprenait, par une lettre, que j'avais été blessé.

C'était ma pensée qui s'était transportée là-bas.

M. Thiébault analyse ces phénomènes. Quand vous écrivez à quelqu'un au loin, dit-il, vous savez que dans un mois cette personne va recevoir votre lettre. Quand la date approche, la pensée vient vous frapper. Dans votre rêve la pensée vous reproduit l'image de votre lettre et vous vous dites : « Ma mère pense à moi ». La lettre a été frappée par l'image et c'est l'esprit qui dans le rêve a agi; c'est la pensée de l'image.

M. Thiébault dit que la projection de la pensée existe et que jamais aucun fait n'a prêté à douter sur ce sujet; ce qui diffère dans les expériences, c'est le rapport psychique. Il y a toujours une différence entre la projection et le rapport psychique.

M. Jacques. — Au point de vue des transmissions de la pensée, nous avons déjà fait un grand pas, de par les dernières expériences de télégraphie sans fil. En T. S. F. nous nous servons de la mécanique; mais nous devons faire mieux et nous servir de l'éther, qui est plus subtil qu'un appareil mécanique.

M. Coninckx. — Tout ce qui existe émane d'inventions. L'esprit peut-il inventer quelque chose qui n'existe pas ? La télégraphie sans fil existant, les savants ne l'ont pas découverte. Ce qui est en haut est comme ce qui est en bas et ce qui est en bas est comme ce qui est en haut.

Le subconscient deviendra la conscience réelle de l'homme.

---

On passe ensuite à la discussion du rapport de M. Melcior, de Barcelone. Quelle explication faut-il donner ? Le médium est-il intervenu soit directement soit indirectement ? Les congressistes sont d'accord pour dire que le médium est intervenu indirectement. Il faut un médium dans une expérience et il faut aussi voir la constitution du sujet.

Ce médium n'était pas assez entraîné et pas dans l'ambiance.

Il n'est pas nécessaire non plus que le médium soit dans un état de transe excessive pour le phénomène d'apport.

Le médium a été tout dans ce cas, mais il se trouvait sous l'influence des esprits. C'est l'extériorisation de son piresprit dont les esprits se sont servis pour réaliser cette expérience.

Quant à l'apport, une colonne fluïdique va chercher l'objet où il se trouve, le dématérialise, mais le modèle est toujours entier.

M. Thiébault cite ensuite le cas de cette jeune fille à qui le guide Jean dit : « Je vais t'endormir. » Mais les parents n'acceptèrent pas à cause de la fatigue de la jeune fille. Après quelques minutes, cependant, les yeux s'appesantirent,

alors l'esprit dit : « Dors, Denise ». Le père, à ce moment, reçoit un coup dans la cuisse droite, ce qui le fait beaucoup souffrir. A ce moment la jeune fille tombe en transe par terre, le bras replié vers le cou. La mère inquiète demande qu'on la réveille et après quelques instants on réussit à la tirer de cet état, et à cet instant le père est guéri.

M. Thiébault énonce qu'il faut voir d'abord une intervention psychique de l'esprit. Pour éclairer ce fait, je cherche partout dans le salon, je ne trouve rien. Dans ma chambre, où l'on me conduit, en-dessous du coussin je trouve le serre-cou de Denise avec une médaille de Jeanne d'Arc. Jamais Denise ne la quittait, c'est ce qui explique le bras replié vers le cou et c'est là la première intervention de l'esprit.

Deuxième intervention : un courant fluïdique lui chatouillait la peau, elle essayait d'empêcher le collier de s'en aller.

Troisième intervention : elle s'éveille et au même moment son père est guéri.

M. Coninckx dit que la jeune fille tenait la main au cou pour qu'on ne lui enlève pas le collier; c'est sa pensée qui agissait, qui était consciente.

Si sa pensée ne lui a pas révélé ce qui s'est passé, c'est qu'un médium ne se rappelle pas ce qui s'est passé; il fait tout par périsprit. Le mouvement qu'elle a fait était intelligent.

Le Président remercie M. Thiébault pour la part très intéressante qu'il a prise à la discussion du rapport, car c'est avec plaisir qu'on l'a écouté.

La séance est levée à 12 heures 15.

---

#### SEANCE DE L'APRES-MIDI.

Au début de la séance, M. Thiébault montre quelques photographies de dessins très intéressants tels que fleurs, dessins exécutés par un médium ne connaissant pas cet art ; tête de Louis XI dessinée dans une feuille.

Il donne ensuite lecture de son rapport dans lequel il expose un phénomène : on a pu voir l'image de M<sup>lle</sup> Lorand dans l'œil d'un cheval. Pour le confirmer, il en montre la photographie.

M. Coninckx demande si l'on ne devrait pas consulter un médium, ou des médiums différents, pour éclaircir ce phénomène.

M. Thiébault éprouve un doute à ce sujet.

M. Coninckx dit qu'un vrai spirite doit toujours consulter les esprits pour avoir une direction. Il se défie de l'action d'un magnétiseur sur le sujet, car l'hypnotisme est très dangereux, on n'a plus aucun contrôle. Si l'on veut opérer par l'hypnotisme, il faut « passer » le sujet au guide et lui demander de l'endormir, et de cette façon se dégager soi-même.

M. Thiébault aborde alors la question de l'Espéranto, qui serait très utile.

M. Coninckx appuie en affirmant que ce serait très utile pour les Congrès spirites. On devrait étudier dans les Fédérations les moyens nécessaires pour propager son étude. Il importe de se sentir compris partout. On devrait pouvoir relater dans un journal international les faits spirites en espéranto.

M. Coninckx dit que l'on pourrait émettre le vœu de voir une section espérantiste se former pour un Congrès futur.

M. Jacques. — Le spiritisme est lié à cette langue internationale.

M. Thiébault. — Une seule religion, une seule langue.

M. Coninckx. — Nous n'avons qu'un monde, il ne faudrait pas de frontière.

M. Cabolet propose que la section émette des vœux au Congrès. La rédaction de ces vœux donne lieu à quelques observations.

M. Coninckx déclare qu'on ne peut publier tous les faits car beaucoup ne pourraient être contrôlés par tout le monde et il n'est pas possible de présenter des faits non contrôlés.

M. Cabolet soutient qu'il faut qu'on publie ces faits, même si le subconscient ne l'explique que difficilement.

Pour établir un fait il faut beaucoup de précautions. On doit pousser l'interrogation à fond, il faut le bien contrôler par tous les moyens possibles : la photographie, par exemple. Cela évitera la fraude.

M. Coninckx. — Quand vous voulez attraper un voleur, vous dressez un chien; pour éviter la fraude, dressez des médiums, c'est le seul moyen de contrôle.

M<sup>me</sup> Duclé cite un cas d'apport dans lequel elle a découvert un faux médium par un autre médium, qui trouva dans la poche du fraudeur toutes sortes d'objets.

M. Coninckx narre aussi le cas d'une fausse somnambule qui prétendait dormir, mais il prit en main une pièce de 5 francs et la somnambule dit que tout était noir.

A propos de communications croisées, M. Thiébault énonce que ce procédé a une grande valeur. Il cite un cas : trois personnes en des villes différentes reçurent la même correspondance en langue arabe traduite en chiffres.

Quant aux tableaux médiumniques, M. Coninckx dit que l'esprit ne les produit pas uniquement comme décoration. On peut identifier. Ils peuvent parfois identifier des membres d'une famille. Par le tableau il a un jour identifié la jeune fille médium qui était celle du tableau. Celle-ci n'avait pas voulu se faire photographier et ses traits furent révélés par un médium.

M<sup>me</sup> Duclé. — Quand on veut contrôler un médium, il faut le faire à distance et discrètement pour ne pas le froisser, car si on le fâche on risque de le perdre. J'avais un guide qui me récita une fois un chapitre de l'« Imitation », une autre fois le serment de Massillon, ce qui m'intriguait. Mais une consultation m'apprit que le guide du médium était un vieux spirite qui avait étudié toutes ces choses; c'était une réminiscence du passé pour le grand-père. Le guide, interrogé, répondit que le médium était sincère.

M. Coninckx revient ensuite sur le sujet de la réincarnation et donne deux faits qui le prouvent : Je vis un jour une dame et lui demandai si elle était de ma famille. Elle me répondit qu'elle avait été ma femme. « Où est votre corps matériel ? » lui demandai-je. « Je ne saurai vous dire où ce corps se trouve, répondit-elle, car quand nous quittons notre corps matériel nous cherchons un autre corps pour nous réincarner. »

Deuxième preuve. Le médium s'était trouvée en séance voyant une boule sur une assiette. Autour se trouvaient des sièges occupés par des nonettes, mais une place était vide. « Vous l'occuperez, lui dis-je ? » « Je ne puis pas, car j'aurais dû devenir sœur et c'est pour cela que je suis obligée de me réincarner une autre fois » et elle se mit à pleurer. « Vous serez heureux, vous et moi, je devrai revenir ici-bas. »

Après enquête, j'appris qu'à 18 ans elle avait voulu se retirer dans un couvent mais sa mère le lui avait sévèrement défendu, elle ne se maria pas. Cette fille n'a pas été heureuse et ne changea que quand elle entra dans le spiritisme.

M. Flémal cite alors un cas obtenu la veille (27 août 1923) et on décide que ce cas fera l'objet d'un rapport spécial certifié et signé par les intéressés.

M<sup>me</sup> Ducel propose de lire le rapport de M. Valette, de Narbonne, qui relate des communications spirites du groupe de Narbonne, jeune groupe qui doit être encouragé car il apporte déjà de bons résultats.

M<sup>me</sup> Ducel répète que si nous voulons que le spiritisme progresse nous devons former de bons chefs de groupes pour être à la hauteur de leur tâche, et ainsi être au courant des phénomènes spirites.

M. Jacques pose une question au sujet des photographies de M. Valette : « Ne croyez-vous pas qu'il y a projection de l'empreinte de l'épiderme ? »

M. Bourre. — En photographie il peut se produire des phénomènes, de même qu'en chimie. Le frottement des doigts sur la plaque produit des effluves électriques invisibles qui n'empêchent pas d'obtenir une photographie épatante. Mais dans les photos qui nous occupent ici ce ne sont pas des effluves électriques, car ceux-ci sont striés. Sur nos photos les radiations sont fluidiques.

Il serait important d'émettre le vœu qu'une Commission photographique fit le contrôle des photos, ce qui éviterait le « chiqué » en photographie.

M<sup>me</sup> Ducel énonce que les organismes spirites doivent correspondre entre eux. Les uns appliqueront les idées des autres et c'est de cette façon qu'un progrès général se produira, car par cette correspondance il se fera un grand échange d'idées. Nous devons nous promettre de nous écrire et de correspondre du Nord au Midi.

La rédaction définitive des vœux est terminée et la séance est levée à 5 heures 1/2.

Voici quels sont les vœux émis :

1° Voir tous les pays faire un rapport documentaire annuel de tous les faits spirites obtenus chez eux, faits bien contrôlés et enregistrés, dans un but de

progrès et de propagande de notre philosophie scientifique. Publication internationale de tous ces rapports.

2° Voir les groupes spirites organiser leurs séances de façon à réprimer sévèrement la fraude, consciente ou inconsciente.

3° Voir les groupes spirites s'attacher à obtenir des communications croisées et d'en faire un rapport annuel détaillé susceptible d'être publié.

4° Inviter les médecins à envoyer dans les cliniques spirites les malades qu'ils pensent ne pouvoir guérir.

5° Exhorter les spirites à s'écarter de toute conception dogmatique et à ne tenir pour vrai que ce qui est bien démontré et en évidence.

6° Voir organiser des cours ayant pour objet l'instruction scientifique et morale des chefs de groupes.

7° Inviter les diverses Fédérations régionales à organiser des sections de photographies spirites.

8° Voir les groupes et Fédérations organiser des sections pour l'étude du rêve et de la pensée.

9° Inviter les groupes à ne pas faire usage de l'hypnotisme, à moins que ce ne fût conseillé, dans un cas spécial, par le guide du groupe même.

10° Provoquer la formation du somnambulisme et éduquer des médiums à découvrir la fraude possible.

11° Voir les groupements de tous les pays établir entre eux des rapports amicaux et fraternels, dans le but de se perfectionner dans l'étude du spiritisme.

(Longs applaudissements.)

Ces vœux sont adoptés à l'unanimité.

M. Coninckx remercie M<sup>me</sup> Ducl pour son zèle éclairé et le dévouement dont elle a fait preuve dans le cours de ses fonctions de présidente de la section scientifique.

Il passe la parole à M. Mélusson.

---

## SECTIONS REUNIES DE PHILOSOPHIE, MORALE ET PROPAGANDE

M. Mélusson (France). — Frères et sœurs en croyance.

Je suis mal placé, à côté de M<sup>me</sup> Ducl, car je suis obligé de parler d'elle pour commencer.

M. le Président disait, il y a un instant, que M<sup>me</sup> Ducl avait fait un travail remarquable pour la section scientifique. Il a justement employé l'expression que je voulais donner en ce qui concerne le travail fait par M<sup>me</sup> Ducl pour la section philosophique. M<sup>me</sup> Ducl a fourni un travail de 27 pages qui répond en totalité à toutes les questions posées au Congrès, aussi bien dans la section scientifique, que dans la section philosophique et dans la section de propa-

gande. Elle a donc traité en même temps tous les sujets qui ont été posés aux sections, c'est-à-dire : pour la section philosophique notamment : 1° principe fondamentaux du spiritisme; 2° la question de savoir si le spiritisme doit être considéré comme une religion; 3° les conséquences sociales de l'apparition des principes philosophiques du spiritisme; 4° réforme sociale par la réforme spirituelle; 5° étude du progrès moral par le spiritisme; 6° enfin, des avantages moraux de la pratique désintéressée de la médiumnité guérissante.

Dans notre section nous n'avons pas procédé comme dans la section scientifique. Les organisateurs du Congrès ne nous ayant pas demandé de proposer des vœux, nous nous sommes bornés à répondre aux questions posées. Nous avons cependant lu avec un grand plaisir les rapports qui nous ont été présentés. Comme M<sup>me</sup> Ducl, je vais en parler rapidement.

1°) Nous avons eu le magnifique rapport de M<sup>me</sup> Ducl. Je viens d'en causer suffisamment pour pouvoir passer outre.

2°) M. Quintin Lopez Gomez, au nom de la Fédération Spirite mexicaine et du centre de l'Amérique, nous a présenté un rapport très touffu, très confus, très complexe et qui comporte des choses se rapprochant plus ou moins du spiritisme. De sorte que nous n'avons pu en retenir qu'une partie.

3°) La Fédération Spirite espagnole a présenté deux rapports, dont l'un, excessivement long (30 pages de dactylographie), est intitulé spiritisme avant toute question sociale. Ici encore, nous avons à retenir des choses fort intéressantes. Et, comme le disait ce matin ou hier soir notre Président à Sir Arthur Conan Doyle, le spiritisme est évidemment une question tellement capitale qu'il doit passer avant toute autre question, devant l'humanité.

Nous savons, en effet, que le spiritisme nous enseigne le pourquoi de la vie, de la mort et de ce qu'est notre destinée. Peut-il y avoir une question plus importante que celle-là ? Je ne le crois pas. Même au point de vue matériel, même pour ceux qui attachent la plus grande importance aux choses de la terre, et à plus forte raison pour les autres, cette question doit primer tout. Voilà ce qu'explique, au début de son rapport, la Fédération Spirite espagnole.

Malheureusement, la suite prend une tournure un peu plus politique. La Fédération Spirite espagnole glisse doucement, de la charité et de la fraternité, au socialisme, du socialisme au communisme et atteint par conséquence des questions politiques dans lesquelles le spiritisme ne doit aucunement s'immiscer. De sorte que, en ce qui concerne ce rapport, si nous devons nous incliner profondément devant le début, nous sommes presque obligés d'en ignorer la fin.

La même Fédération Spirite espagnole nous présente un autre rapport sur les principes fondamentaux du spiritisme. Celui-ci est, en somme, la répétition des travaux présentés par les Français et les Belges. Cette Fédération donne neuf principes fondamentaux, parmi lesquels elle place la pluralité des mondes habités, ne mettant même pas pluralité, mais infinité. Que disons-nous ? Nous disons que la plupart des spirites, sinon tous, doivent avoir la conviction intime de la pluralité et de l'infinité des mondes habités. Mais nous estimons

que c'est là une question scientifique, une question d'astronomie qui ne devrait pas rentrer dans les principes fondamentaux du spiritisme.

En dehors de cela, les autres principes examinés par la Fédération Spirite espagnole sont ceux qui ont été admis à la Fédération Internationale constituée hier et avant-hier, avec cependant en premier lieu le principe de la réincarnation. L'Espagne et l'Amérique du Sud placent la réincarnation comme un des principes fondamentaux.

Nous avons eu ensuite à examiner le rapport fort intéressant de M. Louis Moret, secrétaire général de l'Union Spirite belge, concernant la réponse à la cinquième question de la Section, c'est-à-dire « contribution à l'étude du progrès moral ».

M. Moret se place au point de vue du progrès réalisé par l'homme qui se détache de plus en plus de la matière et cherche à se spiritualiser de plus en plus.

Du même, nous avons reçu un autre rapport sur la question des avantages moraux de la pratique désintéressée de la médiumnité guérissante. M. Moret dit que les avantages de cette pratique sont de trois natures :

1° Accentuation du progrès moral chez le guérisseur désintéressé;

2° Pureté et richesse des fluides destinés à la dispersion rapide de ceux contaminés par l'aversion, d'où guérisons promptes et radicales;

3° Conséquences de cette cure si effective et si salutaire, c'est-à-dire nombreuses conséquences en faveur d'une philosophie rationnelle comme le spiritisme.

Voilà un résumé aussi succinct que possible de ce qui a été fait à la section philosophique.

Je dois ajouter que la section de propagande a été, en quelque sorte, rattachée à la section philosophique et morale.

En somme, cette section de propagande a été rattachée pour une partie seulement à la section philosophique, puisque tout à l'heure le président de la section scientifique nous en a causé. Naturellement, nous n'avons pas pu donner beaucoup de temps à cette section spéciale. Nous nous sommes, en conséquence, attachés surtout à une question qui nous semble assez importante: celle de la propagation de l'instruction spirite, surtout chez les enfants. Nous disons d'ailleurs que le spiritisme revêt une question primordiale dans l'existence et dans l'humanité. Nous croyons que, dans le spiritisme, la question la plus importante est celle relative à l'éducation de l'enfant. Car, la plupart d'entre nous, sommes devenus spirites après notre enfance. Il serait souhaitable qu'il n'en soit pas ainsi dans l'avenir et que l'instruction spirite soit donnée aux enfants en même temps que les autres points de l'instruction générale.

Nous avons étudié sur ce point plusieurs rapports, écrits ou verbaux, et notamment le fort intéressant travail de M. Malosse, délégué de l'Union Spirite française et secrétaire de la Fédération Spirite de Lyon, rapport tellement intéressant que nous voulons en demander lecture complète en séance.

Nous avons également entendu un autre rapport de M. Alfred Kitsen, nous montrant la situation de l'éducation progressive des enfants en Amérique.

Nous avons aussi entendu des rapports verbaux qui nous ont appris où en est la question en Amérique. C'est notre vénéré doyen, M. Boyd, ici présent, qui a bien voulu nous donner des indications sur ce point.

Nous avons également écouté le représentant de la Société Spirite hollandaise, qui est absent cet après-midi. Il nous a donné des indications sur ce qui se passe en Hollande au point de vue de l'éducation spirite des enfants.

Nous avons appris aussi ce qui se passe en France, en Belgique et dans l'Amérique centrale.

Nous nous sommes attachés surtout sur ce point qui est fort important. Nous regrettons de ne pas avoir eu le temps d'étudier d'autres propositions, qui, par leur nature même, intéressent non pas seulement la section de propagande, mais l'ensemble des sections. C'est pourquoi nous laisserons au Secrétaire du Congrès le soin de donner connaissance des propositions s'il le juge à propos, et notamment en ce qui concerne la langue esperanto dans nos Congrès. (Applaudissements.)

Il y a aussi la propagation de médicaments contre la tuberculose du docteur Delontin, de Melun. Enfin, différents rapports sur le spiritisme et sur les groupes spirites ont été lus.

Mesdames, Messieurs, j'ai terminé mon rapport sur les travaux de la section philosophique. (Applaudissements.)

M. Coninckx (Belgique) Président. — Je remercie M. Mélusson pour le travail qu'il a accompli en si peu de temps. Il s'est dévoué; il a montré un très grand zèle pour la réussite de notre Congrès. Nous lui adressons tous nos remerciements.

M. Malosse va vous exposer les vœux et conclusions émis par la section philosophique et par la section de propagande.

M. Malosse (France). — J'ajouterai seulement quelques mots au compte-rendu que vient de faire M. Mélusson, pour la section philosophique.

Je suis particulièrement heureux de voir qu'en Angleterre l'éducation spirite des enfants a pris un très grand développement. M. Opletsel (?) nous a fait connaître qu'il existe 251 lycées dominicaux pour l'éducation spirite des enfants en Angleterre. Ces lycées sont fréquentés par 14.844 élèves. (Applaudissements.) C'est là un noble exemple que nous devons tous suivre et qui devrait être suivi par toutes les nations. Il existe notamment des écoles spirites en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Sud Africain et au Canada. Malheureusement, il n'en existe pas en France. C'est pourquoi j'ai rédigé un petit travail destiné à montrer toute l'importance de cette question. Je vais vous en donner connaissance; il y a à peine pour dix minutes de lecture. Voici :

Cette question de l'éducation spirite de l'enfant est presque une question de vie ou de mort pour le spiritisme.

On connaît l'influence considérable exercée sur l'homme par l'éducation de son jeune âge. La puissance d'assimilation, les dispositions de l'adolescent ou de l'adulte les poussent à respecter tous les principes acquis dans la jeunesse.



Les tendances ont été, pour ainsi dire, emprisonnées dans le cercle des idées de la jeunesse. L'homme s'oriente généralement d'après son éducation première.

L'enseignement spirite de l'enfant pourra seul fournir au spiritisme les hommes d'action qui lui manquent. Il ne faut pas avoir honte de reconnaître que les spirites appliquant intégralement les principes moraux de la doctrine sont rares. Si les spirites sont légion, les hommes d'action sont limités. Tant que les hommes s'en tiendront seulement à la théorie, le spiritisme restera stationnaire.

Cet état de choses ne cessera que lorsque l'homme sera formé au spiritisme dès sa plus tendre enfance. Il sera toujours difficile et pénible, à l'homme étudiant le spiritisme pour la première fois, de s'affranchir des conceptions erronées, des préjugés, inoculés pour ainsi dire en lui au cours de son enfance.

Cette situation constitue en quelque sorte la marque indélébile de son caractère, de sa compréhension et de son individualité. Qu'on y prenne bien garde, nous touchons ici le germe principal, l'obstacle arrêtant le spirite dans son action.

L'homme dépourvu de l'enseignement spirite dès l'enfance, le savant comme l'ignorant, refuse souvent de se soumettre à l'évidence des faits et à la pratique de la morale spirite, parce que la première éducation pèse trop lourdement sur lui. Les spirites indifférents, incapables d'efforts et de sacrifices, sont dans le même cas. L'orientation nouvelle que lui offre le spiritisme, l'idéal sublime et les horizons immenses qui s'ouvrent devant ses yeux, les trouvent désespérés. Ils se débattent au milieu de cet océan de vie et de lumière. Enchaînés par leur passé religieux, et par tous les préjugés, les sollicitations extérieures subissent l'ascendant de leur première direction; les vieilles théories leur résistent avec d'autant plus de force qu'elles sont plus arrêtées. C'est ce qui produit l'indifférence et l'inaction dans le spiritisme; c'est ce qui produit cette tendance qui consiste à attendre qu'un autre accomplisse la tâche qui lui incombe. Voilà pourquoi la transformation morale contribuera à faire disparaître cet état stationnaire dans le spiritisme. Voilà aussi pourquoi la collaboration des spirites fortunés, assez nombreux cependant, n'est pas ce qu'elle devrait être. Le sacrifice consenti à l'humanité, base fondamentale de la doctrine, restera toujours incompris tant que l'enfant ne sera pas éduqué dans cette voie.

En France, cependant, nous avons la bonne fortune d'avoir un homme d'argent à l'œuvre. M. Jean Meyer a pu, grâce à ses ressources et à ses sacrifices, en trois années, réunir une élite de savants, organiser scientifiquement le spiritisme en fondant l'Institut métapsychique international. (Applaudissements.) Dans les récentes expériences on a introduit l'étude scientifique de la médiumnité. Dans les universités, dans le monde entier, on peut dire que grâce aux recherches de l'Institut métapsychique international une nouvelle science est née pour le monde savant : on a appelé cette science la science métapsychique. Cette science comporte des conséquences immenses, encore insoupçonnées des spirites eux-mêmes parce qu'elle étudie non seulement la loi humaine, mais le monde, l'univers et ses lois. M. Meyer ne s'est

pas arrêté en si bonne voie : il a établi l'organisation philosophique spirite en France selon les projets du Maître Allan Kardec; il a centralisé les Sociétés de France et des Colonies en les ralliant à l'Union Spirite française. Voilà ce qu'un homme d'action peut faire lorsqu'il a la vraie foi et lorsqu'il y est préparé dès l'enfance.

Je rends ici un hommage public à M. Jean Meyer en unissant son nom à cet autre bienfaiteur de l'humanité : Allan Kardec.

L'enseignement spirite de l'enfant s'impose donc si l'on veut former des hommes d'action. Il faut absolument porter cette question à l'ordre du jour dans tous les pays. J'aurais rempli un des vœux les plus sincères de tous les spirites si, comme je l'espère, chaque congressiste veut bien présenter aux Associations qui l'ont accredité, cet exposé et les considérations suivantes.

A la dixième question : comment stimuler la mère de famille à diriger ses enfants dans la voie des enseignements et pratiques spirites ? je réponds :

Ayant donné à Lyon l'enseignement spirite aux enfants pendant quatre années, en collaboration avec M<sup>lle</sup> Malosse, j'ai été amené aux conclusions suivantes : à l'exception de quelques cas très rares, il ne faut pas compter sur la mère de famille pour l'éducation spirite complète des enfants. Bien que le rôle de la femme soit de développer le sentiment moral de l'enfant et d'élever constamment cet idéal vers le beau, le bien, la justice, l'enseignement spirite n'aura pas la régularité qui convient pour une telle entreprise et en voici les raisons :

1°) les exigences de la vie matérielle, les situations et degrés d'initiation des parents seront un obstacle à la régularité des leçons, à leur durée, à leur valeur;

2°) l'assiduité de l'enfant au travail ne saurait être en famille comme à l'école, où tout l'incite à l'étude;

3°) certains parents redoutent, bien à tort, consciemment ou inconsciemment, de troubler l'imagination de leurs enfants;

4°) les observations et les connaissances de la nature psychologique des enfants ne sont pas aussi précises chez les parents que chez les professionnels, d'où méthode d'enseignement moins efficace;

5°) certains parents le comprendront, mais beaucoup s'en détacheront en peu de temps.

A côté de l'influence familiale jugée insuffisante, il convient de faire donner l'enseignement spirite par des professionnels. La science de l'âme est une science trop complexe pour la considérer comme un accessoire de l'enseignement général et pouvant être donné en famille. Les spirites du monde entier doivent diriger leurs efforts vers l'introduction du spiritisme à l'école et étudier les moyens propres à obtenir ce résultat.

La mère pourra toujours saisir les occasions de faire ressortir, en famille, les beautés du spiritisme, mais non prendre la charge de son enseignement intégral.

En attendant l'introduction du spiritisme à l'école officielle, il faut faire une propagande intense dans les sociétés pour recruter des enfants et constituer immédiatement dans les locaux des associations spirites, des cours du

dimanche et du jeudi ou simplement du jeudi; confier ces cours à des personnes compétentes. En attendant un programme plus complet on pourrait mettre celui-ci en application :

Première année : Précis de spiritisme aux enfants de bonne santé. Lecture et commentaire du catéchisme par le professeur. Il choisira ses lectures dans les ouvrages spirites. Sous forme de devoir il donnera trois ou quatre questions à résoudre par les élèves.

Deuxième année, on se servira de la « Synthèse spiritualiste » de Léon Denis et l'on procédera de la même façon pour la

Troisième année, où l'on utilisera le « Livre des Esprits » et le « Livre des Médioms ».

Indépendamment de ces cours provisoires nous devons, sans relâche, sans défaillance, entreprendre une action auprès des pouvoirs publics, auprès du Ministère de l'instruction publique de tous les pays; nous devons faire une propagande intense par la Presse, par les conférences, par tous les moyens à notre disposition.

En agissant ainsi nous sommes sûrs de travailler à la régénération morale et sociale. Car c'est là le seul moyen de donner à la société future des hommes appliquant intégralement la morale spirite, se dévouant à l'humanité en pleine connaissance de leur responsabilité et de leur devoir. (Applaudissements.)

M. Coninckx (Belgique), Président. — L'exposé de M. Malosse mérite notre grande attention. Nous devons le remercier chaudement pour son travail, qu'il y aura lieu certainement de mettre à exécution.

M. Malosse (France). — Dans notre Section nous n'avons pas émis de vœux. Nous avons répondu aux questions en résumant l'étude des rapports qui ont été présentés.

A la première question : « Principes fondamentaux du spiritisme : a) existence de l'Esprit; b) sa survivance au corps physique; c) communication des vivants et des morts; d) étude des lois qui président à la naissance et à la mort; e) la réincarnation; f) existence de Dieu », les délégués, au complet, se sont ralliés unanimement aux six principes énumérés par la Fédération Internationale, ce matin, par l'intermédiaire de M. Gastin. A l'exception des Sections américaines, anglaises et hollandaises, les délégations présentes acceptent la réincarnation.

A la deuxième question : « Le spiritisme doit-il être considéré comme une religion ? » il a été répondu : le spiritisme n'est pas une religion, mais comporte des conséquences religieuses. Ceci à l'unanimité moins une abstention d'une congressiste anglaise, M<sup>me</sup> Greenwood, qui considère le spiritisme comme une religion purement et simplement.

Troisième question : « Conséquences sociales de l'apparition des principes philosophiques du spiritisme ». Ici la réponse peut se résumer dans ces trois mots : « Amélioration de l'humanité ».

Quatrième question : « Réforme sociale par la réforme spirituelle ». La réforme sociale ne se fera que par la réforme individuelle qui, elle, ne pourra se produire que par la diffusion et par l'application du spiritisme.

Cinquième question : « Contribution à l'étude du progrès moral ». L'effort

à fournir pour l'acquisition des hautes vertus morales est une absolue nécessité. L'homme ne doit pas vivre dans l'adoration de sa personne, mais bien dans la vie réelle se traduisant par : humanité, charité, justice.

Sixième question : « Quels sont les avantages moraux de la pratique désintéressée de la médiumnité guérissante ? » Les avantages sont nombreux. Les délégations sont unanimes à déclarer que la médiumnité, sous toutes ses formes, doit toujours être désintéressée. Les avantages moraux consistent dans la suppression de toute suspicion.

J'ai terminé ma mission. (Applaudissements.)

M. Moret (Belgique). — Je suis heureux de pouvoir remercier M. Malosse pour le magnifique travail qu'il nous a fourni.

M. Coninck (Belgique) Président. — Vous avez tous entendu les vœux émis par M. Malosse. Si quelqu'un a une observation à présenter sur l'un ou l'autre point, il est prié de le faire.

Un Congressiste. — Je demande au Congrès de bien vouloir faire émettre le vœu de voir enseigner l'esperanto dans tous les milieux spirites du monde entier.

M. Coninck (Belgique), Président. — Votre vœu a été déjà examiné. M. Gastin, dans son rapport sur les travaux de la Fédération internationale, en a parlé. Vous êtes donc satisfait.

M. Gastin (France). — Il existe une proposition qui nous a été faite d'ajouter aux six principes lus ce matin dans mon rapport émanant de la Conférence internationale, un septième principe concernant la réincarnation.

M. Mélusson (France). — Ce n'est pas une proposition.

M. Gastin (France). — Cela nous a été présenté sous forme de vœu. Mais quelle que soit la forme de la présentation, la formule de la réincarnation est prévue dans le cinquième principe que nous avons émis. Parmi les spirites du monde entier il s'en trouve qui ne croient pas, qui ne partagent pas l'opinion émise par ceux qui estiment que l'évolution de l'esprit s'effectue dans le monde terrestre. Nous n'avons pas voulu créer un germe de division et nous avons adopté la formule qui laisse place aux deux interprétations. En vertu du principe que les bases fondamentales d'une doctrine doivent réunir toutes les opinions, tout en laissant libres toutes les interprétations, nous avons adopté la formule qui donne satisfaction aux réincarnationnistes et aux non-réincarnationnistes. Cette formule a été adoptée par les réincarnationnistes les plus convaincus, comme nos amis les Espagnols, les Belges, les Suisses et moi-même, ainsi que par des délégués entièrement éloignés de la réincarnation, comme notre ami le Pasteur Beversluis. Nous nous sommes donc trouvés unanimement d'accord pour admettre la formule que j'ai lue ce matin et que je répète : « Evolution continue et progressive des Esprits vers la perfection à travers des manifestations sensibles multiples. La Fédération Spiritiste internationale déclare qu'elle ne considère intangible aucun des postulats issus des principes fondamentaux ci-dessus; elle pose seulement comme condition nécessaire de son existence, l'affirmation de ces principes. Elle n'impose aucune croyance,

mais elle invite à l'étude, car elle est persuadée d'offrir la formule qui répond au besoin historique de notre époque. » (Applaudissements.)

M. Coninckx (Belgique), Président. — M. William Tylar désire faire don aux spirites belges, sous certaines conditions, de l'un des grands dessins médiumniques qu'il vous a montrés. Je lui donne la parole et je saurais gré à M. Mélusson de bien vouloir traduire en français.

M. W. Tylar (Angleterre), traduit par M. Mélusson (France). — Au nom des spirites anglais réunis à Liège, je désire offrir aux spirites belges un des grands tableaux peints et douze petits, produits par la main de le médium Maud Gui, de Londres. La seule condition que je fais à ce don est que les tableaux soient encadrés et envoyés de société en société à travers la Belgique, spécialement à l'occasion de réunions publiques, de manière que tous les spirites belges soient mis à même de les voir, qu'ils puissent juger des grandes possibilités de la peinture et du dessin automatiques. Considérant que ces dessins ont été tracés par des personnes qui n'avaient jamais pris de leçons de dessin durant leur vie, ils sont un magnifique exemple de ces possibilités.

M<sup>me</sup> Gui ne se répète jamais et n'a jamais à corriger aucun dessin. Pendant tout le temps qu'elle dessine, elle parle, elle bavarde avec volubilité. Toujours sous contrôle, elle tricote des bas, des chaussettes en laine. Ce qui est remarquable, c'est qu'elle ne tricote qu'un seul morceau, couvrant tout le corps, et n'utilisant pour ce faire qu'une seule aiguille.

Les dessins colorés fournissent toutes les belles teintes de l'Orient. Dans sa peinture elle ne se sert jamais de pinceau. Chaque partie de dessin est produite à l'aide d'une plume. Pour les petits détails elle utilise la plume ordinaire. Pour les grosses masses, elle emploie un porte-plume en bois, taillé comme pour la grosse ronde. Ses couleurs sont dissoutes dans l'eau.

Elle pratique quelquefois des peintures sur verre en utilisant le doigt seulement. Ces peintures sont pleines de coloris délicats avec des détails tels qu'on dirait qu'ils ont été tracés à l'aide d'une règle.

Je suis certain que Miss Gui éprouvera un grand plaisir en apprenant que ses peintures vous ont donné satisfaction.

Les grands dessins sont exécutés en moins de deux heures. Les petits, sur carte postale, demandent quelques minutes.

M<sup>me</sup> Gui a la particularité de placer la figure d'une croix sur plusieurs de ses dessins et peintures. Ce fait coïncide avec la croix posée par le médium Miss Sporre, qui a produit les deux peintures en relief qui sont ici. Elle aussi place la croix dans beaucoup de ses travaux.

Au nom de tous les spirites anglais présents, j'ai donc le grand plaisir de vous faire cadeau de ces peintures et dessins. (Applaudissements.)

M. Coninckx (Belgique), Président. — Monsieur Tylar, au nom du Comité de l'Union Spirite belge, nous vous remercions pour la gentillesse que vous avez de nous abandonner ces tableaux, d'autant plus précieux que leur authenticité est garantie. Nous les garderons comme un précieux souvenir, en même temps que comme documents utiles.

M. Tylar (Angleterre). — Je vous remercie pour vos bonnes paroles. En garantie d'authenticité je vous donnerai une lettre.

# Conférence Internationale

## SECTION ADMINISTRATIVE.

1. — Constitution définitive de la Fédération Spirite Internationale.
2. — Examen et vote des statuts. (Ces questions sont réservées à l'examen d'une Conférence de plénipotentiaires, spécialement désignés à cet effet par les grandes Associations nationales spirites et convoqués par le Comité exécutif pour constituer définitivement une Fédération Spirite Internationale, instituée à Londres, le 3 juillet 1922.)

### COMPTE-RENDU STENOGRAPHIQUE.

Séance du lundi 27 août 1923. — Matin.

Etaient présents :

MM. Geo. F. Berry, de Manchester, Secrétaire général de la S. N. U. et Président de la Fédération Spirite Internationale provisoire;

Le Chevalier Le Clément de Saint-Marcq, Directeur du Bureau Spirite International provisoire, à Waltwilder, Belgique;

Beverluis, de Hollande, Président de la Société Broederbond Harmonia, Membre de la Fédération Spirite Internationale provisoire;

José Lhomme, de Liège, Membre de l'Union Spirite Belge et Directeur du journal « La Vie d'Outre-Tombe », succédant à M. Delsart, démissionnaire et empêché de participer au Congrès;

Louis Gastin, de Paris, Secrétaire général de l'Union Spirite Française et de la « Revue Spirite de Paris », Délégué national auprès du Congrès international de Liège;

Edouard Fritz, de Liège, Délégué de la Nation suisse et de la Société d'études psychiques de Genève, Directeur du journal « Le Spiritisme » ;

Le docteur Torrès, représentant l'Espagne et le Mexique;

M. Aoten, Miss Scartcherd assistent également à la réunion.

La séance est ouverte à 9 1/2 heures.

A l'unanimité des membres présents, M. Lhomme, de Liège, est désigné en qualité de président provisoire de la Conférence internationale.

M. Lhomme (Belgique). — Monsieur Gastin, vous avez la parole.

M. Gastin (France). — Une première question se pose : c'est celle de savoir si les congressistes peuvent assister à la Conférence internationale à titre d'auditeurs. La Conférence de Londres peut être contestée. On a créé une

confusion dans le programme du Congrès en établissant une Section administrative chargée de la constitution et de la Fédération Spirite Internationale et des statuts de cette institution.

M. Le Clément de Saint-Marcq (Belgique). — La question de la Conférence internationale est réservée aux délégués plénipotentiaires.

M. Gastin (France). — Je le répète, on a fait de la Conférence internationale une Section du Congrès international. On doit donner aux congressistes des facilités dans une certaine mesure et je pense qu'il est compris que ceux-ci peuvent assister à la Conférence, non pas comme pouvoir délibérant, mais comme auditeurs. Si la Conférence internationale avait été mise en dehors du Congrès, il en serait autrement.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Je demande la parole.

M. Lhomme (Belgique), Président provisoire. — Vous avez la parole.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — C'est le Congrès qui en a décidé ainsi. Mais nous devons éviter le plus possible des difficultés. La parole, ici, est au Président et aux personnes à qui il l'accorde. Le Président est chargé de maintenir l'ordre.

Voici quel sera l'ordre...

M. Fritz (Liège) (Suisse). — Vous n'avez pas la parole.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — J'ai reçu la parole du Président. Vous êtes prié de ne pas parler avant d'avoir la parole.

M. Fritz (Suisse). — Mais....

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Vous n'avez pas la parole.

Le Président m'a donné la parole pour exposer quels sont les rétroactes de la Conférence internationale, pour que j'explique la décision prise par le Comité exécutif.

Ceux qui ne sont pas invités, à mon avis, ne devraient pas être dans la salle. Seulement, avant que l'on puisse les exclure, il faut nécessairement que la Conférence soit constituée. Et la Conférence ne peut pas être fondée avant d'être constituée et elle ne peut pas être constituée avant que les pouvoirs des différents membres présents ne soient examinés et validés. Après examen de ces points, la Conférence sera instituée et elle commencera ses travaux.

M. Lambrt (du Comité organisateur, Liège). — Vous devriez exposer la question en anglais pour Messieurs les Délégués qui ne comprennent pas le français.

M. Lhomme, Président provisoire. — Avant que l'on aborde la constitution de la Conférence, je tiendrais à ce qu'il n'y ait pas de confusion. Hier, nous avons tenu séance en Congrès; aucune décision n'a été prise. Mais nous avons décidé de continuer l'examen de la question. Puisque cela a été commencé au Congrès, il me semble que cela devrait continuer ici comme au Congrès, sinon nous tombons dans la Fédération Internationale, qui n'est pas encore créée.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Vous ne connaissez rien. Si Monsieur le Président m'avait laissé expliquer...

M. Lhomme, Président provisoire. — Si nous discutons de la Fédération Internationale on serait en droit de nous dire que la question n'est pas pour le moment.

Nous devons nous occuper de la Fédération Internationale. Mais nous devons également examiner la question qui a été portée devant le Congrès.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Vous êtes dans une réunion spéciale qui n'a rien à voir avec le Congrès. Vous êtes invités ici par le Comité de Londres et je dois d'abord vous dire ce qu'il en est.

M. Lhomme, Président provisoire. — Je désirerais connaître le point de vue de M. Berry, qui représente l'Angleterre. La question doit-elle être portée devant le Congrès ou devant cette Commission ? Nous ne pouvons pas aller de l'avant sans avoir mis cette affaire au point.

M. Berry (Angleterre). — C'est devant cette Commission et non pas en Congrès.

M. Lhomme, Président provisoire. — Et votre avis, Monsieur, Beversluis ?

M. Beversluis (Hollande). — Je suis de l'avis de M. Berry.

M. Lhomme, Président provisoire. — Et vous, Monsieur Torrès ?

M. le docteur Torrès (Espagne). — Nous avons le projet d'organisation de la Fédération Internationale. Sommes-nous dans la Conférence ou dans le Congrès ?

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Nous sommes réunis pour la Conférence.

M. Lhomme, Président provisoire. — Voilà précisément où il y a confusion. Nous devons en premier lieu continuer le débat d'hier.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Non.

M. Beversluis. — (A M. Le Clément de Saint-Marcq.) Non.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Nous ne connaissons rien de la question avec laquelle nous n'avons rien à voir.

M. Gastin (France). — Une confusion a été créée dans l'esprit de plusieurs congressistes quant au Congrès international et à la Conférence internationale. Il faut faire cesser cette confusion.

Nous sommes réunis, nous, délégués plénipotentiaires envoyés par nos nations, pour préparer la création de la Fédération Spirite Internationale. C'est le seul objet à l'ordre du jour de notre réunion de ce jour. Par conséquent, c'est à juste titre que M. Le Clément de Saint-Marcq nous dit que la réunion d'aujourd'hui ignore ce qu'a fait le Congrès hier. En réalité, la réunion d'aujourd'hui aurait dû se tenir complètement indépendante du Congrès.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Nous avons même demandé un local séparé.

M. Beversluis (Hollande). — Il y a ici deux choses distinctes.

M. Gastin (France). — Le but est différent. Tout à l'heure, quand la Conférence sera ouverte, s'il plaît aux délégués plénipotentiaires de soulever la



question ouverte hier ce sera une question nouvelle portée devant la Conférence internationale. Alors, la Conférence internationale en jugera en toute indépendance.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Parfaitement.

M. Lhomme, Président provisoire. — Tous les membres présents ont-ils compris la portée du point de vue de M. Gastin ?

M. Gastin (France). — La Conférence internationale est complètement indépendante du Congrès spirite, elle doit donc ignorer ce qui s'est passé hier au Congrès.

M. Berry (Angleterre). — D'accord.

M. Gastin (France). — Maintenant, si un délégué, quand la Conférence internationale sera ouverte, veut reposer la question d'hier, cela constituera une nouvelle question pour la Conférence, qui pourra la traiter indépendamment de celle d'hier.

M. Berry (Angleterre). — Peut-on empêcher un délégué au Congrès d'assister à la Conférence ?

M. Gastin (France). — Non.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Il pourra même parler et poser des questions.

M. Lhomme, Président provisoire. — Cette question sera décidée.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Elle ne peut pas lier le Congrès.

M. Berry (Angleterre). — Je désirerais savoir quels sont les Délégués accrédités et quels sont les auditeurs.

M. Lhomme, Président provisoire. — Nous allons procéder à l'examen des pouvoirs.

M. Aoten (Angleterre). — Je pense que toute personne déléguée au Congrès peut assister à la Conférence, mais seuls les accrédités peuvent parler et voter.

M. le docteur Torrès. — Je n'ai pas mes pouvoirs ici.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Je les ai.

M. Lhomme, Président provisoire. — S'il n'y a pas d'objection, je passe immédiatement la parole à M. Le Clément de Saint-Marcq pour l'exposé des rétroactes.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Je vais vous donner lecture du rapport rédigé à la suite de la réunion qui a eu lieu à Londres, le 3 juillet 1922. Le procès-verbal a été écrit en anglais par les Anglais. (Traduction résumée.)

1° Résolution présentée par M. Aoten, disant que des démarches doivent être faites dans le but de constituer une Fédération Spirite Internationale.

2° Proposition présentée par M. Berry et appuyée par M. Delsart, tendant à ce qu'un Comité exécutif soit institué immédiatement. Ce Comité devra être composé d'un délégué de chaque nation représentée. On désigne M. le Chevalier

Le Clément de Saint-Marcq pour diriger temporairement les travaux de la Fédération Spirite Internationale.

3° Proposition de M. Aoten, appuyée par M. Beversluis, tendant à ce qu'un représentant de la Grande-Bretagne soit élu Président provisoire de l'Union Internationale.

4° Composition du Comité provisoire : Président, M. Berry, représentant l'Angleterre; Directeur provisoire, M. Le Clément de Saint-Marcq; pour la Hollande, M. Beversluis; pour la Belgique, M. Delsart; pour le Danemark, M. Nielsen; pour les Etats-Unis d'Amérique, M. Warne; pour l'Espagne, M. le colonel Senespleda; pour le Mexique, M. Quintin Lopez Gomez.

Le Comité ainsi constitué a commencé immédiatement ses travaux.

Le 8 juillet 1923, j'ai écrit au Président, M. Berry, une lettre dans le sens ci-après :

Le Comité exécutif constitué à Londres doit, dès maintenant, être mis en mouvement. Comme il ne se réunit qu'une fois par an, ne croyez-vous pas qu'il serait utile et nécessaire de travailler par correspondance ?

Je vous propose qu'une lettre circulaire soit envoyée tous les trois mois avec les propositions des membres du Comité. Nous demanderions réponse immédiate. Aussitôt que nous serons en possession des réponses, nous étudierons l'affaire et nous présenterons nos conclusions par circulaires.

Si vous êtes d'accord, je vous soumettrai le projet pour la première circulaire.

Dans sa réponse M. le Président accepte la proposition formulée. Nous aurons donc des circulaires tous les trois mois et l'activité du Comité sera réglée de cette façon.

Le Comité exécutif a travaillé en suivant cette ligne de conduite. Une circulaire a été envoyée tous les trois mois. Les réponses des membres ont constitué les décisions du Comité.

Je vous donne maintenant lecture, non pas détaillée de toutes les circulaires, ni des réponses, mais des décisions qui en ont résulté. La circulaire de novembre présente l'élément essentiel. C'est un élément très important; il a trait à la proposition de réunir la Conférence d'aujourd'hui.

Nous disons en substance : « Nous pensons que notre Comité n'a pas mission de fixer définitivement les statuts de la Fédération projetée. Il semble que ce travail doive incomber à une Conférence qui pourrait se réunir en août-septembre 1923 à Bruxelles, où les délégués convoqués à cet effet par l'Association internationale pourront discuter cet objet et prendre décision. »

Nous ajoutons : Toutefois, les membres qui sont d'un autre avis sont priés de le faire savoir par l'envoi de la réponse insérée au paragraphe 5.

La circulaire suivante fait savoir qu'un projet de statuts a été présenté par M. Beversluis; il sera soumis à la Conférence. Il a été demandé s'il fallait limiter les invitations aux membres faisant partie du Comité exécutif. Deux membres ont répondu. Ils sont du même avis : inviter le plus grand nombre possible. Les nouveaux corps à inviter sont les suivants : Suède, Norvège, Allemagne. Ces trois membres sont cités dans les réponses. Nous demandions ensuite le nom exact des corps à inviter, ainsi que les noms des Présidents

et Secrétaires. Nous demandions encore que si un membre désirait que tel groupe soit invité, il nous fasse connaître la chose dans la réponse.

Réunion de mai 1923. Il a été décidé que la Conférence internationale aurait lieu les 27 et 28 août 1923 à Liège. Ceci a été décidé d'accord avec l'Union Spirite Belge, qui organisait son Congrès, de manière que les personnes qui viendraient pour la Conférence internationale puissent assister au Congrès. Voilà, d'ailleurs, le seul lien qui existe dans les deux réunions.

J'ai reçu alors une lettre de M. Berry, dans laquelle il me dit que si, par erreur, une invitation n'a pas été adressée à la France, il me prie d'en envoyer une immédiatement à l'Union Spirite française. Or, si vous avez suivi la correspondance, vous avez vu que nous invitons les membres à fournir les adresses.

Quand j'ai reçu la lettre de M. Berry j'ai immédiatement envoyé une invitation à l'Union Spirite française.

Voilà le résumé de toute la correspondance qui a été lancée. Les décisions prises par le Comité se réduisent donc à peu de chose. Le Comité s'est formé à Londres en juillet 1923. Il a décidé que l'examen des statuts serait soumis à la Conférence internationale; il a décidé quelles seraient les nations à inviter, et voilà comment vous trouvez réunis ici.

Il ne reste plus qu'à passer à l'examen des statuts. Sous ce rapport, j'aurai encore à prendre la parole pour donner lecture de la correspondance reçue comme Secrétaire du Comité exécutif.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Je n'ai pas entendu que vous aviez dit avoir reçu un projet de réglementation internationale du groupe espagnol. Les deux projets sont entre les mains des membres.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — J'ai fini le rapport sur les rétroactes. Nous allons passer à l'examen des pouvoirs des délégués.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Je proteste au nom de la Société d'études psychiques de Genève de ne pas avoir été invitée au Congrès. Je demande donc pourquoi la Société de Genève n'a pas été invitée au Congrès de Londres.

M. Berry (Angleterre). — C'est la même question que celle posée par l'Angleterre. Les invitations ont été envoyées. A qui ont-elles été adressées ? La Suisse a-t-elle été convoquée ? Je voudrais connaître la date des invitations et les noms des invités.

M. Lhomme, Président provisoire. — La question s'applique à M. Le Clément de Saint-Marcq.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Il n'y a pas d'autres personnes que celles indiquées. Ces Messieurs de Londres ont chargé le Bureau international d'envoyer les invitations à l'étranger. Ils ont invité les nationaux pour donner au Congrès un caractère international et, dans ce but, ils ont prié le Bureau international d'envoyer les invitations à l'étranger. Le Bureau international a appliqué les instructions consistant à adresser les invitations personnelles aux correspondants ordinaires du Bureau. D'autre part, des invitations ont été lancées à tous les autres organismes par la voie du Bulletin officiel. Tous les spirites du monde reçoivent le Bulletin officiel et il est adressé à Genève

comme aux autres. Cette Société a pu savoir que le Congrès de Londres allait avoir lieu et que toutes les nations, toutes les organisations, étaient priées d'y assister et d'y envoyer des délégués. Elle n'a pas été invitée par convocation spéciale, parce que nous n'avons pas de correspondant en Suisse. Il a été envoyé une invitation personnelle à Madame Sensier. Nous invitons au Congrès au moyen de deux communications : par lettre spéciale et par la voie du Bulletin officiel. Si nous parvenons à connaître les adresses, nous écrivons personnellement.

M. Aoten (Angleterre). — J'ai deux questions à poser : 1° pourquoi la France n'a-t-elle pas été invitée à Londres ; 2° pourquoi la France n'a-t-elle pas été invitée ici ?

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Ceci résulte d'une décision du Comité exécutif. J'ai demandé qui il fallait inviter. Il a été décidé qu'il fallait envoyer les convocations aux personnes des nations représentées. Cuba a été invité plus tard.

M. Beversluis (Hollande). — Le Danemark a été invité, mais ces Messieurs ne peuvent venir. Ils m'ont prié de les représenter. La Suède ne peut pas venir non plus.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Il y a eu des oublis.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Il appartenait aux membres de se faire connaître.

M. Fritz (Liège, Suisse). — J'ai la parole, Président ?

M. Lhomme, Président provisoire. — Oui. Messieurs, Monsieur Fritz a une observation à présenter.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Il y a eu des oublis. Il y a eu des faits regrettables. Beaucoup de pays, qui étaient au Congrès de Genève de 1913, ont été volontairement oubliés par Monsieur Le Clément de Saint-Marcq.

M. Beversluis (Hollande). — J'ai donné deux adresses.

M. Aoten (Angleterre). — L'Angleterre présente ses excuses à la France et à la Suisse parce qu'elles n'ont pas été invitées.

M. Lhomme, Président provisoire. — Je demande de ne pas interrompre.

M. Aoten (Angleterre). — L'Angleterre aurait invité si elle avait eu les adresses.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Bien, bien, très bien.

Je voudrais éclairer la situation. Monsieur Delsart, délégué belge qui se trouvait au Congrès de Londres, était précisément en Angleterre au moment du Congrès, et c'est par suite de cette circonstance que l'Union Spirite Belge a été représentée au Congrès de Londres. Si Monsieur Delsart ne s'était pas trouvé en Angleterre au moment du Congrès, l'Union Spirite Belge aurait complètement ignoré la réunion. A ce sujet, je tiens à rappeler qu'il y a eu échange de paroles assez vives entre Monsieur Delsart et Monsieur Le Clément de Saint-Marcq.

A la suite de notre réclamation, Messieurs les Anglais nous ont dit : Vous avez placé votre confiance en Monsieur Le Clément de Saint-Marcq. Monsieur Le Clément de Saint-Marcq, à la tête du mouvement Sincériste comptant quelques membres, ne pouvait pas ignorer l'Union Spirite Belge.

Mais, si Monsieur Le Clément de Saint-Marcq ignore l'Union Spirite Belge, il doit aussi ignorer la Société d'études psychiques de Genève, la Norvège. Il a oublié tous les pays qui ont condamné sa brochure « L'Eucharistie » au Congrès de Genève.

M. Aoten (Angleterre). — Je rappelle que Monsieur Agnessen (?) étant mort, on s'est servi de Monsieur Le Clément de Saint-Marcq, parce que c'était la seule personne dont on avait entendu parler, et qu'il avait des adresses. On a fait sa connaissance à Liverpool, au Congrès.

M. Lhomme, Président provisoire. — Concernant la Belgique, Monsieur Delsart aurait pu se mettre en relations avec les organisateurs du Congrès et on aurait pu lui demander quelques renseignements.

M. Aoten (Angleterre). — A cette époque, on ignorait la position de Monsieur Delsart dans l'Union Spirite Belge ; on ne savait rien de lui alors.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Mais je n'avais pas terminé.

M. Aoten (Angleterre). — Ce que nous disons n'a qu'un but : justifier l'attitude de l'Angleterre.

M. Lhomme, Président provisoire. — Nous constatons qu'il n'est nullement question de l'Angleterre.

M. Gastin (France). — Nous ne mettons pas en cause les Anglais.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Mais pas du tout.

Il y a quelque chose que je voulais faire constater : c'est que Monsieur Le Clément de Saint-Marcq aurait dû, honnêtement, dire sa situation véritable. Il ne pouvait pas, comme sincériste, être Directeur et Secrétaire du Bureau spirite international. Oui, il aurait dû vous prévenir, vous, Anglais.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Je demande la parole pour répondre à Monsieur Fritz.

M. Lhomme, Président provisoire. — Monsieur Le Clément de Saint-Marcq a la parole. Il a laissé parler ; il est logique qu'il se défende.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Monsieur Fritz a émis l'opinion que j'avais mal rempli le mandat que l'Angleterre m'avait confié. Je dois justifier ce que j'ai fait.

Monsieur Fritz a dit que je n'avais invité aucune des nations qui avaient voté contre moi à Genève.

Monsieur Fritz a dit que j'avais exclu du Congrès de Londres ceux qui avaient été contre ma brochure.

Je n'ai pas exclu toutes les personnes qui avaient été contre moi. Les Etats-Unis d'Amérique étaient représentés. La Hollande, le Danemark, l'Espagne étaient représentés. En voilà quatre qui se sont présentés, et cela, parce que

j'avais les noms des correspondants au Bureau international, et parce que j'ai suivi les règles ordinaires du Bureau.

Je ne puis pas envoyer une lettre personnelle à quelqu'un qui ne la lira pas, parce qu'il n'est pas en rapport avec moi. Cette personne se serait dit : cela émane d'un tel ; je ne le connais pas ; je ne m'en occupe donc pas.

Il faut que je sache, lorsque j'écris une lettre à quelqu'un, que cette personne désire être en correspondance avec moi.

En dehors des lettres personnelles, je rappelle que le Bulletin officiel a adressé des invitations impersonnelles s'adressant à tous les spirites du monde. Chaque groupement a reçu ce bulletin ; chaque groupement était donc invité au Congrès, s'il voulait y mettre de la bonne volonté, bien entendu.

M. Fritz (Liège, Suisse) fait des mouvements de dénégation.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Dans le Bulletin officiel, l'avis invitant tous les spirites du monde à assister au Congrès de Londres, a été inséré deux fois.

L'ignorance des spirites de France ou de Suisse provient de leur sentiment peu bienveillant à l'égard du Bureau international. Voilà ce que je pense.

Il y a un autre point soulevé par Monsieur Fritz. Monsieur Fritz a dit que, comme sincériste, je n'avais pas à m'occuper du Bureau international. Sincéristes, nous disons que nous sommes spirites sincéristes, nous nous considérons comme une partie du spiritisme. Nous ne mettons pas les autres spirites à la porte ; nous ne demandons pas que les autres s'en aillent. Nous disons que nous sommes spirites sincéristes, et vous aurez beau dire que nous ne sommes pas spirites, nous resterons.

M. Berry (Angleterre). — Je désirerais savoir ce que l'on considère comme spirite international.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Je propose à Monsieur Berry de lire les déclarations de principe insérées dans son projet de statuts.

M. Gastin (France). — Je demande que l'on ne sorte pas de la question.

M. Lhomme, Président provisoire. — Je désire que l'on ne s'écarte pas du débat, que l'on ne sorte pas de la question. Cela nous entraînerait trop loin. Je désire que la question soit ramenée sur son propre terrain.

Monsieur Berry a-t-il quelque chose de spécial à dire ?

M. Berry (Angleterre). — Que considère-t-on comme base du spiritisme ? Si on n'est pas spirite sur la vraie base du spiritisme, c'est inutile de discuter. Si les sincéristes ne sont pas spirites, c'en est fait de Monsieur Le Clément de Saint-Marcq comme spirite. C'est une question fondamentale, et il ne faut pas perdre de temps à discuter si on n'est pas d'accord.

Nous pensons, nous, Anglais, que toutes les Unions affiliées et assistant au Congrès, doivent accepter qu'il y a comme principe fondamental la croyance dans l'existence de l'esprit humain qui survivra après la mort et qui pourra communiquer avec les vivants. Cette croyance n'a rien à voir avec les interprétations personnelles. C'est la base essentielle du spiritisme.

M. Aoten (Angleterre) (à Monsieur Le Clément de Saint-Marcq). — Acceptez-vous la croyance à l'existence de l'esprit humain ?

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Oui.

M. Aoten (Angleterre). — Croyez-vous à la survivance de l'esprit après la mort et la possibilité de communiquer avec lui ?

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Oui.

M. Aoten (Angleterre). — L'Angleterre désire faire remarquer qu'elle prendra en considération ce que Monsieur Fritz a dit quant à la création de l'Institut international.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — C'est nécessaire pour l'Union.

M. Aoten (Angleterre). — Tout le monde est d'accord avec moi ?

M. Lhomme, Président provisoire. — Nous sommes tous d'accord ?

M. Gastin (France). — Je demande à dire deux mots.

M. Lhomme, Président provisoire. — Monsieur Gastin a la parole.

M. Gastin (France). — J'ai tenté, à plusieurs reprises, de prendre la parole au cours de ce débat. N'y étant pas parvenu, je vous demande la permission de revenir sur l'ensemble de la question pour vous dire mon avis.

Le premier point — on a eu tort de les mélanger — est celui relatif aux convocations qui ont été adressées par Monsieur Le Clément de Saint-Marcq sur invitation des Anglais, aussi bien au Congrès de Londres que pour la présente Conférence internationale.

Monsieur Le Clément de Saint-Marcq a dit qu'il ne devait envoyer cette convocation qu'aux correspondants du Bureau international. C'est une erreur. Monsieur Le Clément de Saint-Marcq n'agissait pas en ce moment en tant que Directeur du Bureau international, mais bien comme chargé par l'Union anglaise de convoquer le Congrès international. Il devait se considérer comme mandaté par l'Union anglaise.

Miss Scartchard (Angleterre). — Cela est très juste.

M. Aoten (Angleterre). — Oui.

M. Gastin (France). — Il n'aurait pas dû, en ce moment, tenir compte uniquement des correspondants du Bureau international, mais de toute organisation nationale dont il connaissait l'existence.

Or, Monsieur Le Clément de Saint-Marcq, en ce qui concerne la France, prétend avoir rempli son devoir en invitant Madame Sensier. Madame Sensier dirige le Cercle Caritas, composé de 50 membres. Dans « L'Avenir du Spiritisme », rédigé par Monsieur Le Clément de Saint-Marcq, figure l'Union Spirite avec 1,500 membres.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Si certains groupes se sont constitués dans la suite...

M. Gastin (France) (feuilletant une brochure). — Voici des indications relatives aux Sociétés françaises.

M. Aoten (Angleterre). — Si une Association s'est fondée en 1922, on n'a pas eu le temps ni de la connaître ni de la convoquer.

M. Gastin (France). — Ces Sociétés ne remontent pas à 1922, mais à 1919, à 1918, à 1908. Il s'agit de faire la lumière. Voilà un bulletin du Bureau international, voilà le tableau des puissances spirites. Cette Société existe encore et, comme l'Union spirite française, elle a été créée en 1919. C'est Monsieur Delanne qui en est Président. Cette Société compte plus de 500 membres et elle n'a jamais cessé d'exister depuis sa création.

M. Aoten (Angleterre). — La Société d'études psychiques aurait dû recevoir une invitation.

M. Gastin (France). — Elle n'en a pas reçu.

M. Aoten (Angleterre). — Je puis comprendre que Monsieur Le Clément de Saint-Marcq ait ignoré l'existence des Sociétés nouvellement créées. Mais il n'aurait pas dû ignorer la Société d'études psychiques. Il n'a pas d'excuse pour avoir omis Monsieur Delanne qui est connu par tout le monde.

M. Gastin (France). — Il est évident que Monsieur Le Clément de Saint-Marcq, chargé de convoquer pour le Congrès de Londres, investi de la confiance des Anglais, en a abusé.

M. Aoten (Angleterre). — Je n'aime pas beaucoup le terme abusé, j'aimerais mieux dire qu'il a manqué à son devoir.

M. Gastin (France). — Monsieur Le Clément de Saint-Marcq a manqué à son devoir envers les trois nations qui étaient intéressées au transfert du Bureau international. J'insiste sur ce point.

M. Aoten (Angleterre). — Vous n'éclaircissez pas assez la situation. Monsieur Le Clément de Saint-Marcq a, non seulement manqué vis-à-vis de quelqu'un, mais, de plus, il a manqué envers trois nations et envers d'autres encore. Nous nous affligeons pour cet acte et nous le regrettons.

M. Gastin (France). — Comme il se fait précisément que ceux qui n'ont pas été appelés sont ceux qui étaient intéressés, sont ceux qui connaissaient à fond la question, qui auraient pu soulever l'incident au Congrès de Londres, je demande simplement qu'un blâme soit adressé à Monsieur Le Clément de Saint-Marcq.

Je termine. L'argument qui consiste à dire que le Bulletin officiel du Bureau international a porté invitation officieuse, n'a absolument aucune valeur. Si nous apprenons, par la voie d'un Bulletin quelconque, qu'en ce moment un Congrès mondial a lieu en Amérique, logiquement, nous ne pourrions pas dire à ces gens : invitez-nous.

M. Berry (Angleterre). — C'est très juste.

M. Gastin (France). — On attend d'être invité. C'est de la pure politesse. On ne peut pas s'imposer dans un Congrès. Par conséquent, la convocation par Bulletin officiel n'avait aucune valeur. De plus, le Bulletin était envoyé aux journaux, aux organes spirites. Or, les organes spirites ne sont pas les Sociétés spirites et les dirigeants des organes ne sont pas les dirigeants des Sociétés.



Pour conclure, je demande donc un blâme pour Monsieur Le Clément de Saint-Marcq.

M. Aoten (Angleterre). — Nous sommes d'accord.

M. Lhomme, Président provisoire. — Nous pourrions clôturer ce débat, tout le monde est suffisamment éclairé.

M. Berry (Angleterre). — En réponse à Monsieur Gastin, les délégués anglais n'exigent pas un blâme. Si on enlève l'office à un serviteur, le blâme est suffisant.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Je n'accepte pas que quelqu'un dise qu'il me reprend mes fonctions. Vous vous êtes mal exprimé lorsque vous avez dit qu'on se borne à remercier un serviteur, lorsque celui-ci ne plaît plus. Je ne suis le serviteur de personne et je n'ai jamais été le serviteur de personne. J'ai rendu des services par bonté d'âme. Je sais ce que je veux dire, et il faut que tout le monde le sache.

M. Aoten (Angleterre). — A cause de cette apparence de travailler sans relâche, on lui a donné tous les renseignements nécessaires. C'est pourquoi on a eu même de l'affection pour lui. On a eu toute confiance en lui, à cause de son assiduité apparente.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Et réelle.

M. Aoten (Angleterre). — En présence de ce qu'on dit.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Nous avons été tous dans le même cas.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — On a parlé de serviteur. Je n'ai été le serviteur de personne. Lorsque les Anglais se sont adressés à moi, j'ai fait de mon mieux pour remplir la mission qui m'avait été confiée. J'ai fait, dis-je, sous ce rapport, tout mon devoir, et ma conscience ne me reproche rien. Le blâme de ceux qui voudraient me l'adresser ne me touchera pas. Je reste indifférent aux opinions que d'autres pourraient avoir au sujet de ce que j'ai fait.

Ce que j'ai fait a été la conséquence de la situation dans laquelle je me trouvais. Je n'ai pas pu envoyer des invitations à des centres que je savais animés de sentiments malveillants à mon égard.

M. Gastin (France). — C'est ce que j'ai dit.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Je ne pouvais pas faire abstraction de ces sentiments malveillants.

M. Gastin (France). — Vous n'aviez pas de pouvoir personnel.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — J'ai fait l'œuvre dans les limites du possible. J'ai tenu compte des animosités des autres. Car, moi, je n'en ai pas à l'égard des Français, ni des Suisses, ni de personne. J'ai agi comme les unitaires. Ils font ce qu'ils veulent, ils disent ce qu'ils veulent. C'est aussi ce que je crois pouvoir et devoir faire.

Par conséquent, que vous blâmiez ou que vous ne blâmiez pas, je vous assure que c'est « kifkif » (que cela m'est égal).

M. Berry (Angleterre). — Quand une personne agit comme Secrétaire, elle a le devoir — noblesse oblige — d'ignorer ses sentiments personnels et doit envoyer à tout le monde n'importe quel avis. C'est la méthode anglaise. Il n'y a pas de personnalité dans une situation officielle, même dans une situation identique à la mienne ici. C'est la seule chose que la délégation anglaise désire ajouter.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — On ne doit donc pas tenir compte des sentiments personnels ?

M. Hewitt (Angleterre). — C'est le devoir évident du Secrétaire, lançant des invitations, de les adresser, même aux personnes avec qui il n'est pas d'accord. Quand on lance des invitations, on ne doit pas tenir compte des sentiments personnels.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Ce n'est pas mon avis.

M. Gastin (France). — C'est ainsi qu'on devrait agir.

M. Lhomme, Président provisoire. — Je demande qu'on finisse ce débat. L'opinion de chacun est suffisamment éclairée. Nous allons passer à la validation des pouvoirs.

Les pouvoirs des différents membres présents sont validés sans opposition.

M. Le Clément de Saint-Marcq donne lecture des lettres de délégation.

MM. Torrès et Senespleda représentent l'Espagne.

M. Beversluis représente la Hollande. Par délégation, il représente également le Hanovre en remplacement de Monsieur Bruns, qui n'a pu venir.

M. Gastin est envoyé, par la Société l'Union française, comme représentant auprès de la Conférence.

M. Quintin Lopez Gomez représente le Mexique. Malade, il a transmis ses pouvoirs à Monsieur Senespleda.

MM. Lhomme, Coninckx et Pirotte représentent l'Union spirite belge.

M. Beversluis représente également le Danemark et l'Allemagne.

M. Fritz n'a pas été invité par le Bureau, mais il a reçu invitation régulière du Secrétaire général du Congrès. Je crois que Monsieur Fritz peut siéger, parce qu'il a les pouvoirs. Il représente la Suisse.

Il y a donc 9 pays représentés.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Je ne suis pas délégué et je ne suis pas membre de votre Conférence. Par conséquent, je me retire. (Il se lève pour sortir.)

M. Fritz (Liège, Suisse). — Et les pouvoirs ?

M. Aoten (Angleterre). — Je dois faire remarquer que Monsieur Le Clément de Saint-Marcq, Secrétaire provisoire, doit rester en fonctions jusqu'à l'installation de son successeur.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Je ne suis pas membre de la Conférence. Mais si vous voulez me nommer, je resterai.

M. Aoten (Angleterre). — C'est autant un devoir qu'un privilège que de rester en séance.

M. Lhomme, Président provisoire. — Si nous passions à la formation du Bureau ?

M. Aoten (Angleterre). — Elu en qualité de Secrétaire à Londres, Monsieur Le Clément de Saint-Marcq doit rester jusqu'à ce qu'un autre soit nommé. D'un autre côté, il n'est pas indispensable que Monsieur Le Clément de Saint-Marcq reste en séance pendant que l'on discutera sa position. Ce serait pénible pour lui.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Vous pouvez dire ce que vous voulez.

M. Aoten (Angleterre). — Il a eu la délicatesse de proposer de se retirer. C'est juste qu'il se retire pendant quelques moments. Si vous avez l'intention de laisser discuter les délégués, la délégation anglaise ne s'y oppose pas. Mais comme Secrétaire, vous êtes responsable jusqu'à ce que votre successeur soit nommé.

M. Gastin (France). — Et les archives ?

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Les archives ne sont pas nécessaires au Congrès. Mais comme elles me sont utiles, il est indispensable que je les conserve. J'en tirerai des copies si vous le désirez.

M. Aoten (Angleterre). — Les archives appartiennent aux personnes qui vous ont nommé.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Que Monsieur Le Clément de Saint-Marcq en prenne des copies, soit. Mais les originaux doivent nous être remis.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Si vous discutez pour des queues de cerises comme cela, vous allez loin.

M. Aoten (Angleterre). — On ne discute pas. Les archives appartiennent aux personnes qui vous ont nommé.

M. Le Clément de Saint-Marcq. — En ce moment, elles sont incomplètes.

M. Aoten (Angleterre). — Les archives appartiennent à l'Angleterre et elle les aura. Si Monsieur Le Clément de Saint-Marcq désire se retirer pour faciliter la discussion, qu'il se retire. S'il veut rester, qu'il reste.

M. Lhomme, Président provisoire. — Il est urgent de procéder aux nominations. Nous allons commencer par le Président. Y a-t-il des candidatures ? Il est évident que le Comité provisoire, qui a fonctionné jusqu'à présent, a toute notre estime. Je crois que c'est bien là l'impression de toute l'assemblée.

Nous avons comme Président, Monsieur Berry. Y a-t-il une autre candidature ? Peut-on considérer Monsieur Berry comme élu ?

M. Gastin (France). — Je demande la parole pour une motion d'ordre.

M. Lhomme, Président provisoire. — Monsieur Gastin a la parole.

M. Gastin (France). — Cette nomination vise-t-elle le Comité provisoire, ou vise-t-elle le Comité définitif ?

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Pour présider la présente Conférence, il n'y a pas encore de Comité définitif.

M. Aoten (Angleterre). — Y a-t-il quelqu'un en France qui accepterait le poste de Secrétaire ?

M. Gastin (France). — Si l'on considère le Secrétariat comme un devoir, je suis postulant.

M. Lhomme, Président provisoire. — La présidence est effective pendant les travaux de la Conférence. Pendant le débat, on jugera s'il y a opportunité de créer la Fédération internationale.

Je reprends ma proposition. Monsieur Berry a exercé les fonctions de Président à titre provisoire. Comme il n'y a aucune candidature, nous pensons être tous d'accord pour le maintenir en qualité de Président. (Applaudissements.) Monsieur Berry est donc nommé Président.

M. Berry (Angleterre). — J'accepte l'office jusqu'à la prochaine Conférence. (Applaudissements.)

M. Lhomme, Président provisoire. — Il nous faut un Secrétaire. Y a-t-il une candidature autre que celle annoncée ?

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Je n'accepte pas de nouveau mandat.

M. Aoten (Angleterre). — Je propose Monsieur Gastin.

M. Lhomme, Président provisoire. — Y a-t-il une autre candidature ? Non. Dans ce cas, tout le monde est bien d'accord pour nommer Monsieur Gastin en qualité de Secrétaire. (Applaudissements.)

M. Le Clément de Saint-Marcq. — Maintenant que vous avez nommé un nouveau Secrétaire, il n'y a plus d'inconvénient à ce que je me retire.

M. Lhomme, Président provisoire. — Les nominations qui viennent d'être faites ne s'appliquent qu'aux présents débats. Au cours de la séance, on nommera définitivement le Comité, s'il y a lieu.

M. Gastin (France). — Quand la Fédération internationale sera créée.

M. Lhomme, Président provisoire. — Oui.

M. Gastin (France). — Je demande la parole.

(Monsieur Le Clément de Saint-Marcq se lève pour se retirer. Monsieur Gastin le retient.)

J'ai tout à l'heure demandé qu'un blâme soit adressé à Monsieur Le Clément de Saint-Marcq. Maintenant, comme je connais les difficultés matérielles des travaux d'organisation, et quelles que soient les divergences de vues qui nous divisent, je demande que nous adressions à Monsieur Le Clément de Saint-Marcq, avant qu'il se retire, nos remerciements pour le travail matériel qu'il a effectué. (Applaudissements.)

(Monsieur Le Clément de Saint-Marcq se retire.)

M. Lhomme, Président provisoire. — Nous considérons comme close la première partie de notre ordre du jour. Je passe les pouvoirs à Monsieur Berry pour commencer les travaux de la Conférence.

M. Berry, Président. — Ayant un Président et un Secrétaire, nous devons passer maintenant à l'élection du Comité.

M. Lhomme (Belgique). — J'ai déjà répondu à cette question en disant que, pour le moment, cela ne présente aucune utilité. Le Président et le Secrétaire ne sont nommés que pour les discussions de ce jour ; ils ne sont que momentanés.

M. Gastin (France). — Le Comité ne peut pas être nommé avant que la Fédération internationale ne soit définitivement constituée et que ses statuts ne soient votés. Les statuts doivent d'abord contenir l'énonciation des emplois à conférer.

M. Berry, Président. — Doit-on considérer que le Comité qui existe actuellement continuera jusqu'à ce que les statuts soient votés ? Quel est l'ordre du jour de nos travaux ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous pourrions établir de suite l'ordre du jour de nos travaux d'après-midi.

M. Berry, Président. — D'accord. C'est très pratique.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous aurons d'abord la discussion des statuts.

M. Lambert (du Comité organisateur). — Si on crée la Fédération, quand vous nommerez le Bureau, pensez à désigner en qualité de Président d'honneur les deux hommes qui ont le plus travaillé pour le spiritisme : Sir Arthur Conan Doyle et Léon Denis.

M. Aoten (Angleterre). — Très bien.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Je proposerai de compléter le Bureau quand la Fédération sera créée. Qu'on dresse la liste des hommes qui, dans tous les pays, ont rendu des services à la cause spirite. Nous pourrions alors les nommer membres d'honneur du Comité.

M. Berry, Président (Angleterre). — Nous, nous nommons comme vice-présidents, des personnes qui ont contribué à la propagande spirite en faisant des recherches.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Cet après-midi, nous discuterons donc les statuts.

La séance est levée à 12 h. 15.

---

#### Séance du lundi 27 août 1923 (après-midi)

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Berry, Gastin, Beversluis, Fritz, Lhomme, D<sup>r</sup> Torrès.  
MM. Aoten, Miss Scartcherd, assistent à la réunion.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Dans l'élaboration de statuts, il y a un ordre normal à respecter. J'ai emprunté aux projets qui ont été remis ce qui est relatif à cet ordre normal. La première question à discuter est de déterminer le titre de la Société. Nous discuterons donc le titre ; nous passerons

ensuite au but de la Société, nous fixerons son siège. Quand ceci sera terminé, toujours en empruntant aux divers projets, nous envisagerons la composition de la Société. A quels éléments va-t-on faire appel ? Il faut le décider. Nous étudierons alors l'administration de la Société, ses moyens financiers, les assemblées, l'ordre des travaux.

C'est la seule manière d'éviter des pertes de temps et de ne laisser échapper aucune idée qui aurait été soumise. En dehors de cette assemblée, nous aurons des circulaires se rapportant au travail du Bureau ; il faut que l'on sache comment on fera.

M. Berry, Président (Angleterre). — C'est toujours de cette façon que l'on travaille en Angleterre. Vous avez l'ordre anglais.

M. Gastin, Secrétaire (France). — C'est logique.

M. Berry, Président (Angleterre). — Je me demande si l'on doit dire « Union ou Fédération ». Les Espagnols disent « Ligue internationale spirite » ; Monsieur Beversluis dit « Union spiritualiste internationale » ; les Anglais disent « International spiritualist's Union ».

M. le Dr Torrès (Espagne, Mexique). — Il semble, par le terme « Spiritualiste », que nous ne sommes pas « Spirites ». Je préfère un mot concret « Spirites ». Cela définit très bien la chose. En nous appelant « Spirites », il n'y a pas de confusion possible. Le terme « Spiritualiste » envisage d'autres manières de penser. On peut être « Spiritualiste » sans penser comme les « Spirites ».

M. Gastin, Secrétaire (France). — Les Français ont d'abord proposé le titre « Fédération spirite internationale ».

M. Beversluis (Hollande, Allemagne, Danemark). — Cela diffère du mien.

M. Aoten (Angleterre). — Le terme « Spiritualiste » est plus exact que le terme « Spirite », parce qu'il signifie l'homme spirituel en contact avec l'homme spirituel de l'au-delà. Par « Spirite », on comprend ceux qui acceptent l'influence de l'au-delà, sans préciser que cela provient d'influence humaine.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Il y a là question d'habitude nationale. Les Anglais, et en général les peuples du Nord, voient la chose du point de vue que vient d'exposer Monsieur Aoten. Nous, latins, Espagnols, Français, Italiens, qui avons des conditions locales différentes par suite de la situation des églises, nous sommes obligés d'établir une distinction formelle entre « Spiritualiste », qui englobe aussi bien les catholiques que les spirites, et le terme « Spirite » proprement dit, qui se détache nettement des religions. Cela provient d'une condition locale.

On peut résoudre la difficulté. « Spiritualiste » n'est pas assez clair pour nous. Etant donné que votre point de vue est juste et le nôtre également, je propose que l'association prenne le titre, en langues française et espagnole, « Fédération spirite internationale », et en langues anglaise, hollandaise, allemande, le titre « Spiritualiste ».

M. Aoten (Angleterre). — Le mot « Spirite », en français, a la même signification que « Spiritualiste » dans les pays du Nord.

M. Berry, Président (Angleterre). — En Angleterre, le mot « Spirite » s'applique aux personnes qui ne croient à rien, qui sont « athées ».

M. Gastin, Secrétaire (France). — Chez nous, c'est le contraire.

M. Aoten (Angleterre). — Vous avez très bien fait ressortir la difficulté.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Les principes « spiritualistes » contiennent l'existence de Dieu. Il y a deux solutions possibles. Ou bien adopter, comme nous le disions tout à l'heure, le mot « spirite » en latin et le mot « spiritualiste » dans les autres langues ; ou, alors, donner un seul titre, qui serait « Union spirite et spiritualiste internationale ».

M. Aoten (Angleterre). — On pourrait très bien mettre : « International spiritualist' Union », et la traduction en dessous « Union spirite internationale ».

M. Gastin, Secrétaire (France). — Et nous, nous ferions le contraire. Le titre serait d'abord indiqué en français et, en dessous, entre parenthèses, la traduction « spiritualiste ».

M. Aoten (Angleterre). — Selon vous, doit-on mettre « Union » ou « Fédération » ? Est-ce que le mot « Union » signifie tous les pays ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — Une « Union » peut être composée d'individus. Tandis que « Fédération » s'étend à des groupements. Le titre « Fédération » serait plus exact que « Union ».

M. Aoten (Angleterre). — « Fédération » est plus juste, parce qu'il implique groupement de peuples.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous sommes donc bien d'accord pour donner à la Société le titre de :

En français, « Fédération spirite internationale »,

En anglais, « International spiritualist' Fédération »,

chaque pays du Nord mettant toujours la traduction latine et vice-versa.

Monsieur Beversluis pourrait se charger de rédiger les titres dans les différentes langues du Nord.

M. Beversluis (Hollande, Danemark, Allemagne). — Bien volontiers.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous passons au second point : objet de la Fédération.

Messieurs les Anglais veulent : L'objet de l'Union sera de promulguer l'étude des phénomènes et de la philosophie de l'esprit par l'action des esprits incarnés et des esprits désincarnés ; de trouver les moyens de propager les connaissances plus profondes à ce sujet par la circulation de littératures et par l'encouragement, le développement des facultés médianimiques sous une direction expérimentée ; ils visent l'établissement d'une bibliothèque et d'un bureau central pour recevoir et faire circuler les informations qui concernent le développement du spiritisme et de ses phénomènes dans tous les pays. S'il est possible, publier une revue qui contiendra des articles traitant des aspects importants du spiritisme. Cette revue serait imprimée en anglais, en français,

en espagnol et en allemand. L'Union tendrait à aider toutes organisations nationales de sociétés spiritées ou d'églises dans tous les pays du monde où de telles institutions n'existent pas.

M. Beversluis, dans son projet, dit ceci : Le but de l'Union est triple : scientifique, philosophique et religieux. Le but scientifique tend à propager les expériences psychiques et spirituelles ; à développer des médiums, des somnambules et des magnétiseurs. Le but philosophique consiste à étudier tous les systèmes philosophiques du monde et à les comparer avec les révélations spiritualistes. Le but religieux est l'étude de toutes les religions et croyances, de les comparer avec la doctrine spirite et de propager la signification religieuse du spiritisme dans tous les pays du monde.

J'ai la traduction française du projet espagnol. Pour le résumer sans sacrifier la clarté du projet, on peut dire : Le but de la Fédération est l'étude du spiritisme dans ses aspects philosophiques, moraux et religieux. Un autre point dit : organisation du spiritisme et des sections internationales.

Pour résumer, nous pourrions dire que l'objet de la Fédération est : 1° l'étude ; 2° l'organisation ; 3° la propagande. En disant cela, nous comprenons ce que nous voulons en expliquant chaque terme.

M. Aoten, M. Berry, M. Beversluis, M. Torrès. — D'accord.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous avons maintenant le projet de Cuba. Il constitue des idées générales. Mais en lui-même, il ne comprend pas de projet de statuts. Je crois que nous serons unanimes à le rejeter.

A l'unanimité, l'assemblée décide d'abandonner le projet de Cuba.

M. Aoten (Angleterre). — Ce document m'est parvenu, non pas officiellement, mais à titre personnel. Il représente une énumération des règles du spiritisme ; il ne peut être considéré comme projet de statuts.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Le programme français est très court. Il donne comme but à la Fédération : « La création et le maintien des liens de fraternité entre les Spirités du monde entier, sans distinction de race, de langue ou de nationalité. » C'est la fraternité.

2° L'étude en commun au triple point de vue scientifique, philosophique et moral du spiritisme et des sciences qui s'y rattachent

Nous avons considéré que la morale pouvait être rattachée à la philosophie ou à la religion. Voulons-nous mettre les deux ? Nous pouvons mettre religieux. Mais ce terme est très mal porté dans nos pays.

3° La propagation de ces idées et la diffusion des faits relatifs aux sciences psychiques, l'enseignement mutuel et la pratique de la solidarité, qui est la base morale du Spiritisme.

Au fond, nous voyons que nos projets se ressemblent. Nous introduisons l'idée de solidarité et, ainsi que vous, nous avons l'étude en commun et la propagande.

Nous estimons que le but doit être défini bien clairement.

M. Berry, Président (Angleterre). — Nous sommes d'accord.



M. Gastin, Secrétaire (France). — Sommes-nous bien d'accord pour libeller l'article 2 comme suit :

« Article 2. — Le triple but de la Fédération est :

» 1° la création et le maintien des liens de fraternité entre les Spirités du monde entier, sans distinction de race, de langue ou de nationalité ? »

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Ce 1° de l'article 2 est donc adopté à l'unanimité.

Je continue :

« 2° L'étude en commun, au triple point de vue scientifique, philosophique et moral, du spiritisme et des sciences qui s'y rattachent. »

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Nous pourrions dire, pour être complet : « scientifique, philosophique, moral et religieux ». Mais il va de soi que ces termes se confondent.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Le 2° de l'article serait donc : « L'étude en commun, au quadruple point de vue scientifique, philosophique, moral et religieux, du Spiritisme et des sciences qui s'y rattachent. »

Sommes-nous bien d'accord sur cette rédaction ?

Tous. — Oui.

Admis à l'unanimité.

M. Berry, Président (Angleterre). — Est-ce que les Espagnols acceptent ?

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Oui, oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Ils sont d'accord. Nous disons « moral ». Monsieur Beversluis disait « religieux ». Cela veut dire à peu près la même chose. Nous mettons les deux termes et tout le monde est d'accord.

Le 3° de l'article 2 serait :

« 3° La propagation de ces études et la diffusion des faits relatifs aux sciences psychiques, l'enseignement mutuel et la pratique de la solidarité, qui est à la base morale du spiritisme. »

Nous avons été amenés, nous Français, à étudier le projet en dernier lieu, et ayant en mains les idées espagnoles et celles de Monsieur Beversluis, nous avons emprunté aux deux projets les idées que nous considérons les meilleures. Nous avons estimé que c'était trop précis. Nous avons mis le mot « solidarité » en nous inspirant du projet espagnol. Les principes visés dans le projet anglais sont repris dans ma proposition.

M. Aoten (Angleterre). — D'accord.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous devons maintenant établir ce que l'on entend par spiritisme. Il y a deux projets qui ont cherché à préciser ce que l'on entendait par spiritisme ou spiritualisme.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Nous nous en rapportons, pour l'exposé du principe, aux articles 9, 10, 11 de notre projet.

M. Beversluis (Hollande, Danemark, Allemagne). — Mon projet dit, en son article 3 :

- « Par doctrine spiritualiste, l'Union prétend :
- » 1° que l'homme est un être spirituel ;
  - » 2° que la mort ne détruit pas l'individualité ;
  - » 3° qu'il y a une communication perpétuelle entre les hommes et les esprits, au moyen de la médiumnité ;
  - » 4° que l'homme, en mourant, va dans un état de bonheur ou de malheur, proportionné à son développement spirituel ;
  - » 5° que tous les hommes et tous les esprits, quelque misérables et déformés qu'ils soient par les péchés, peuvent être sauvés par la pénitence, et devenir purs et bienheureux par l'amour éternel du Directeur tout puissant de la création ;
  - » 6° et enfin, qu'il n'y aura plus de ténèbres spirituelles et de malheur spirituel, mais de la lumière et un bonheur éternel par l'amour universel. »

M. Aoten (Angleterre). — Le projet anglais dit en substance :

- « Dieu est le père des hommes ; tous les hommes sont frères ; existence de l'individu dans l'au-delà ; survivance de la personnalité après le changement qui s'appelle la « mort. »

Les principes sont énoncés comme suit :

- 1° Paternité de Dieu ;
- 2° Fraternité des hommes ;
- 3° Survivance de l'individu après le changement appelé la « mort » ;
- 4° Communion des esprits ;
- 5° Responsabilité personnelle ;
- 6° Compensation et récompense ici ou plus tard pour le bien ou le mal que l'on aura fait sur terre ;

Par communion des esprits, il ne faut pas confondre avec la « communion des saints » de la religion catholique. Cela signifie communication des esprits pendant la vie terrestre.

7° Existence d'une voie de progrès sans fin, ouverte à toutes les âmes humaines.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Le projet espagnol a déterminé le but, qui peut se traduire ainsi :

a) réalité d'une cause en elle-même indéfinissable. Racine sans racine de tout ce qui est. C'est l'existence de Dieu ;

b) réalité de l'esprit, être puissant et perfectible qui évolue. Manifestation de sa puissance ;

c) éternité de la vie pendant laquelle chaque être se réalise sous une infinité de faces et d'aspects ;

d) relations constantes entre hommes et esprits, en entendant par hommes tous les êtres doués de raison qui peuplent le monde et constituant l'humanité, et par esprits, ces mêmes êtres doués de raison qui ne forment pas une partie de l'humanité visible de chaque monde ;

e) conséquences de ces principes. Préexistence éternelle de l'esprit humain.

M. Beversluys (Hollande, Danemark, Allemagne). — Non, non, cela je ne crois pas.

M. Gastin, Secrétaire (France). — L'objection de Monsieur Beversluys nous rappelle que nous nous écartons des principes pour entrer dans trop de détails. Nous allons entamer une discussion interminable. Nous devons nous en tenir aux principes, et rigoureusement.

M. Berry, Président (Angleterre). — C'est exact.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Et laisser chacun penser comme il l'entend.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Préexistence de l'esprit; infinité des mondes habités et habitables ; succession ininterrompue de l'existence au moyen de laquelle les esprits peuvent se perfectionner. Ce sont, à notre point de vue, les points les plus essentiels. Sans vouloir entrer en discussion, je précise en disant que ce sont ces incarnations qui caractérisent le spiritisme.

M. Beversluys (Hollande, Danemark, Allemagne). — Non, pas pour nous, ni pour les Anglais, ni pour les Américains.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Toutes les confessions religieuses nous le montrent. Toutes les religions reconnaissent l'existence de l'âme. La préexistence ne fait que caractériser le spiritisme. La survivance de l'âme est également le patrimoine de toutes les religions connues. Survivance de l'âme ne caractérise donc pas le spiritisme, puisque cela se trouve dans toutes les religions.

M. Aoten (Angleterre). — Tandis que toutes les religions acceptent comme croyance l'existence de l'âme, le spiritisme prouve la préexistence. C'est la distinction à établir entre le spiritisme et les autres religions.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Je dis que le spiritisme admet la préexistence et la persistance de l'âme.

M. Beversluys (Hollande, Danemark, Allemagne). — Non, non, pour cela je ne suis pas d'accord.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous n'en sommes qu'à l'exposé. Nous ne discutons pas le principe. Vous verrez après l'exposé s'il y a lieu de formuler vos réserves.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — La survivance ne caractérise pas la manière de voir des spirites. L'idée simple de l'immortalité ne suffit pas.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Toutes les religions croient à l'immortalité.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Les communications spirituelles avec le monde matériel ne caractérisent pas exclusivement le spiritisme, puisque l'église catholique admet que les saints et les voix peuvent communiquer avec le monde matériel.

Toute idée religieuse accepte l'existence de l'esprit et l'incarnation dans le monde habité. Mais nous établissons une différence avec le spiritisme. Nous restons essentiellement différents de toutes les religions, précisément par

l'idée de la préexistence et de la survivance. Nous nous écartons des autres religions par l'idée du progrès éternel par le passage soit dans ce monde, soit dans d'autres mondes... Nous le croyons comme une nécessité philosophique. Nous croyons aussi que si nous n'admettons pas la réincarnation, nous ne serons ni spirites, ni rien. Sans cela, nous ne pourrions comprendre la justice divine et nous attachons à cette question une importance capitale.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Le point de vue Français se rapproche de la thèse espagnole.

M. Aoten (Angleterre). — Les Anglais sont d'accord.

M. Lhomme (Belgique). — La Belgique se rallie à l'avis de la France.

M. Beversluis (Hollande, Danemark, Allemagne). — Moi, je ne puis pas m'y rallier.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous ne sommes qu'à l'exposé des différents points de vue.

Nous serons vite d'accord à la fin. Nous mettrons de côté les points sur lesquels nous ne sommes pas tous d'accord. Nous verrons ensuite ceux sur lesquels nous sommes d'accord. Notre question se présentera : ou sission, c'est-à-dire nullité de notre Fédération, ou alors application pour chacun de nous, de nos points de vue particuliers, et, par conséquent, transformation du but que, dans l'esprit des Espagnols, nous avons assigné à la Fédération. C'est à ce moment que nous retirerons notre titre de spirite et que nous dirons : non, pas « Union spirite », mais « spiritualiste ». Le spiritualisme est bien caractérisé chez nous, comme vous venez de le décrire. Ce qui distingue le spiritisme du spiritualisme, c'est ce que Monsieur Torrès a dit. Après échange de vues, nous déciderons, ou de nous séparer, ou de donner à la Fédération, soit le titre « spiritualisme » avec votre programme, soit le titre « spiritisme » avec le programme espagnol. Mais ceci ne peut venir qu'après l'exposé des points de vue.

M. Aoten (Angleterre). — Tout le monde doit être libre d'exprimer son point de vue.

M. Gastin, Secrétaire (France). — En disant que le spiritisme repose sur des données scientifiques précises, nous aboutirons. Nous pourrions dire : « Le » spiritisme est une philosophie qui repose sur des données scientifiques précises et dont les principes fondamentaux sont ainsi énoncés :

» a) Existence de Dieu, cause suprême de tout, principe abstrait sans » caractère anthropomorphique. (Ceci nous différencie déjà des religions). ;

» 2° Existence de l'Ame ou Esprit, reliée au corps physique, pendant la » vie, par un élément intermédiaire : périsprit ou corps fluidique ;

» 3° Immortalité de l'âme, inséparable de son corps fluidique. (c'est-à-dire » préexistence à la naissance et survivance à la mort) ;

» 4° Communication entre le monde visible et l'invisible, entre les esprits » incarnés (vivants) et les esprits désincarnés (morts) au moyen de la mé- » diumnité) ;

» 5° Evolution continue et progressive des esprits vers la perfection à  
» travers des manifestations sensibles multiples. (Ce qui n'implique pas que  
» cela soit une manifestation toujours triste.) »

Cette formule, qui peut réunir les réincarnationnistes, n'implique pas obligatoirement l'évolution sur terre. Elle peut l'autoriser, mais elle n'oblige pas à l'idée.

M. Aoten (Angleterre). — J'accepte le projet français, mais pas celui des Espagnols.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous sommes partisans de la réincarnation, de la pluralité des mondes. Nous considérons que l'on peut parfaitement croire que l'évolution spirituelle se poursuit dans des conditions sensiblement différentes qui impliquent nécessairement, pour l'esprit, l'habitation terrestre, tout en étant réincarnationnistes comme les Espagnols.

Nos amis Espagnols se rallient déjà à ma proposition.

Pour arriver à un accord, il faut qu'on trouve une formule qui soit large et précise. Nous allons voir si nous ne pouvons nous mettre d'accord.

Nous mettons de côté l'existence de Dieu, point sur lequel nous sommes tous d'accord.

Dans cette idée de Dieu, il est bien entendu que nous trouvons la cause suprême de tout. Nous n'y voyons nullement un être à caractère anthropomorphique. C'est un principe philosophique, métapsychique et religieux.

Nous sommes tous bien d'accord pour formuler comme premier principe l'existence de Dieu en ces termes :

« Existence de Dieu, Cause suprême de tout, principe abstrait sans caractère anthropomorphique. »

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — D'accord sur l'existence de Dieu, nous passons à l'existence de l'Âme ou Esprit. Une difficulté se présente : toutes les religions admettent l'existence de l'esprit, mais la plupart croient qu'il n'y a que le corps et l'esprit. Nous, spirites, entre le corps et l'esprit, nous mettons l'élément intermédiaire : le corps spirituel de Saint-Paul. Nous, spirites, nous mettons le corps fluidique ou pèrisprit.

M. Berry, Président (Angleterre). — En Angleterre, on accepte la définition de Saint-Paul. Tout le monde, en Angleterre, est d'accord sur les trois principes.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous avons donc : esprit, pèrisprit, corps. Nous pouvons accepter la formule que j'avais rédigée.

« Existence de l'Âme ou Esprit, reliée au corps physique pendant la vie, » par un élément intermédiaire : pèrisprit ou corps fluidique. »

M. Aoten (Angleterre). — Je suis d'accord.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Des trois éléments nous n'en admettons qu'un seul d'immortel : l'esprit.

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Ce corps, esprit, dans sa survivance, est-il accompagné de son corps spirituel

M. Berry, M. Aoten (Angleterre). — Oui.

M. Beversluis (Hollande, Danemark, Allemagne). — Je suis d'accord.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Vous voyez que nous arriverons à nous mettre d'accord.

Nous estimons que l'esprit ayant une évolution à poursuivre après la mort ne se trouve pas, dans cette vie-ci, à son point de départ, mais bien à un degré quelconque de son évolution.

M. Beversluis (Hollande, Danemark, Allemagne). — Je ne puis m'y rallier.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Sur ce point : que nous sommes à un certain degré d'évolution, M. Beversluis répond : « Je ne puis me rallier à ce point de vue ». Je suis obligé de considérer seulement la survivance mais pas la préexistence.

M. Beversluis (Hollande, Danemark, Allemagne). — Je ne dis pas cela. Il faut que nous nous unissions sur les points au sujet desquels nous avons des preuves. Je ne sais pas si la réincarnation existe ou non. Au point de vue scientifique, elle n'est pas prouvée. Pour réunir tout le monde, spirites comme spiritualistes, il faut que l'accord se fasse sur les points au sujet desquels nous sommes du même avis. Il faut que cela soit formulé de la façon la plus concise et cette façon concise, tout le monde pourra l'appliquer à sa façon.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Je suis convaincu de la réincarnation. Mais, étant donné l'exposé de M. Beversluis, je crois que nous devrions nous en tenir à la formule immortalité de l'âme, que chacun traduira à sa fantaisie.

Si nous acceptons cette formule, nous restons libres, nous partisans de la préexistence et de la survivance, de traiter le principe à notre façon. D'autre part, nos amis hollandais restent libres de n'interpréter l'expression que par survivance sans préexistence.

M. Aoten (Angleterre). — Comme il n'existe pas de preuve scientifique de la réincarnation, le mieux est de ne pas l'insérer.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous mettrions donc immortalité de l'âme sans faire mention de la préexistence.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — J'accepte la formule, elle est assez large.

Partisan de la réincarnation, je crois de mon devoir de dire ce que je pense, tout en respectant les opinions de M. Beversluis.

Je crois, avec tous les spirites, que tous les phénomènes ont été prouvés scientifiquement. Mais je déclare volontiers que le sujet manque de preuve. J'accepte la formule de concorde. En terminant les travaux du Congrès, je demanderai que pour le prochain Congrès international on cherche des faits qui peuvent être probants notamment en ce qui concerne la réincarnation. Quand sera fixé ce prochain Congrès ? Dans deux ou trois années. Nous aurons donc le temps de faire appel à des personnes notables qui en fait de spiritisme

apporteront des preuves. Sur ces preuves on délibèrera au prochain Congrès. La question de la réincarnation est la plus débattue. Nous avons à faire de la propagande pour solutionner ce point. C'est pour ces raisons que j'accepte la formule de concorde. Il est préférable de l'établir ainsi et d'étudier.

M. Gastin, Secrétaire (France). — J'accepte la formule : « Immortalité de l'âme inséparable de son corps fluïdique ».

M. Aoten (Angleterre). — Qu'importe ce que peuvent dire les églises ou autres. Le principal est qu'ici nous devons être fidèles au fait. Nous ne devons pas voir les idées personnelles, mais les faits.

M. Gastin, Secrétaire (France). — C'est pour cette raison que le prochain Congrès devra débattre la question au point de vue scientifique et moral.

M. Aoten (Angleterre). — Il y a un point principal : le spiritisme diffère des autres religions. Le spiritisme croit à la correspondance soit entre humains et esprits, soit entre entités, au moyen de la médiumnité. Tout le monde est d'accord là-dessus.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Communication entre les êtres visibles et les êtres invisibles. Entre les vivants et les morts désincarnés, par le phénomène de la médiumnité. Nous pouvons donc dire :

« Communication entre le monde visible et l'invisible, entre les esprits » incarnés (vivants) et les esprits désincarnés (morts) au moyen de la médiumnité. »

M. Aoten (Angleterre). — Je désire trouver une expression qui établisse une différence entre le spiritisme et les autres religions. Si nous acceptons le terme « médiumnité », nous aboutissons déjà à une différence qui nous caractérise des autres églises et des autres corps philosophiques.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous sommes donc tous d'accord sur cette rédaction.

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — La cinquième formule doit nous permettre de concilier les deux thèses : celle des réincarnationnistes et celle des antiréincarnationnistes.

Nous sommes tous d'accord que l'esprit évolue. Seulement, les uns croient que l'évolution est terrestre, tandis que les autres admettent qu'elle est terrestre et spirituelle.

Nous pourrions donc dire :

« Evolution continue et progressive de l'esprit vers la perfection. »

M. Aoten (Angleterre). — Si nous disions : « Evolution continue de l'esprit au moyen de multiples manifestations sensibles » ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — Serions-nous d'accord pour dire : « Evolution continue et progressive des esprits vers la perfection à travers des » manifestations sensibles multiples » ?

M. Aoten (Angleterre). — C'est à peu près la même chose que le n° 7 du projet anglais.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Cela résume pour ainsi dire tous les points de vue.

Dans les statuts espagnols le n° 13 est très intéressant.

M. Aoten (Angleterre). — Nous devons maintenant envisager la répercussion dans l'Au-delà pour le bien ou le mal que nous aurons fait. C'est la responsabilité personnelle et individuelle.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Il pourrait y avoir une formule qui comprendrait la responsabilité et la loi de causalité. Je vous propose la formule :

« Responsabilité personnelle avec application de la loi de causalité. »

Tous. — Ce serait parfait. Nous sommes d'accord.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Maintenant, nous devons sauvegarder le principe, tout en conciliant les deux thèses : Ne pourrions-nous pas dire :

« La Fédération Spirite Internationale déclare qu'elle ne considère intangible aucun des postulats issus des principes fondamentaux ci-dessus. »

Si nous considérons les principes discutés comme acquis, il y a une chose que nous ne considérons pas comme acquise : « les postulats de ces principes ». Cela nous permettra d'interpréter différemment les principes sans engager ceux qui ne pensent pas comme nous. Si nous déclarions que les principes ne sont pas acquis, il ne pourrait plus être question de principe. Ce qui doit être réservé, ce sont les conséquences de ces principes, c'est-à-dire l'interprétation que nous leur donnons, de manière à ce que chacun de nous puisse exprimer, défendre ses idées personnelles sans engager les autres. Cette manière de voir serait ainsi exprimée :

« Elle pose seulement comme condition nécessaire de son existence l'affirmation de ces principes. »

» Elle n'impose donc aucune croyance, mais elle invite à une étude, car elle est persuadée d'offrir la formule qui répond au besoin historique de notre époque. »

Sommes-nous d'accord sur ces points ?

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous arrivons ainsi à la composition de la Fédération. Les Espagnols ont considéré que la Ligue allait s'adresser à des individus. M. Beversluis et nos amis anglais estiment que c'est une Fédération de groupements et de personnes.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — En ce qui concerne ce point je me rallie à ce que vous déciderez.

M. Aoten (Angleterre). — A notre point de vue, la Fédération doit consister en union de groupements avec adhésion de personnes à titre individuel, qui s'appelleraient « associés ». Mais les votes ne pourraient entrer en ligne de compte. Ce sont les groupements qui ont voix délibérative pour ne pas faire peser les points de vue individuels sur les points de vue collectifs.

M. Gastin, Secrétaire (France). — C'est très juste.



M. Aoten (Angleterre). — Je propose que les associés n'aient pas droit de vote, mais tous les associés d'un pays pourraient s'unir. Un associé seul ne pourrait faire prévaloir son idée, mais le groupement d'associés d'un pays voterait utilement.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Pratiquement, ce serait excessivement difficile.

M. Aoten (Angleterre). — Les associés constitueraient un groupement spécial.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Le point de vue français est que la Fédération sera constituée de groupements. A la lecture des projets nous avons estimé que l'introduction d'individus à côté des groupements créerait une situation administrative très difficile. Ceci nous pouvons l'avancer par expérience. L'Union Spirite française est composée d'individus et de groupements. Il y a là une source de difficultés administratives.

M. Aoten (Angleterre). — Nous sommes d'accord avec les Français de n'avoir que des groupements. Ceux qui veulent faire jaillir leurs idées n'ont qu'à faire partie d'un groupement national.

Nos amis espagnols désirent-ils maintenir leur projet ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — Non, ils n'y tiennent pas plus que cela. Nous avons rédigé notre projet comme suit :

« La Fédération se compose :

» 1° des grands groupements fédératifs nationaux;

» 2° des sociétés indépendantes de ces groupements mais comprenant au moins 200 membres (ou 100 membres, si on le désire). »

Nous disons indépendantes parce qu'il va y avoir une répercussion dans le domaine des votes et des finances. Dans le domaine des finances, si nous voulons établir une égalité de traitement pour tous, nous allons être obligés de déterminer une cotisation proportionnelle au nombre de membres, sans cela il n'y a pas égalité. Il ne faut pas que 100 membres payent autant que 1.000 membres.

M. Aoten (Angleterre). — La représentation doit être proportionnelle au nombre de membres.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Le paiement doit être proportionnel au nombre de membres. Ceci tant pour les finances que pour les votes.

Etant donné ceci, si vous acceptez les membres individuels, quelle sera la situation puisqu'ils ne peuvent pas se multiplier par le quantum voulu. Nous aurons, par exemple, une société de 1.000 membres qui aura droit à une représentation de X voix par 100 membres. Une société de 100 membres aura droit à X voix. Mais pour un adhérent individuel vous ne pourrez pas donner un dixième de voix.

M. Berry, Président (Angleterre). — En Angleterre, la question est résolue comme ceci : Le Président de la Conférence a le droit de régler la chose pendant la Conférence. Si la question ne concerne que les groupements, seuls les groupements ont le droit de vote, les adhérents individuels ne pouvant pas y participer. Les membres paient à leurs groupements respectifs et ces groupements doivent verser une cotisation annuelle de un penny par tête de

membre affilié. Les associés individuels paient au moins cinq shillings par an, soit dix fois autant.

M. Gastin, Secrétaire (France). — C'est la même solution qui a été adoptée en Hollande et en France.

Nous sommes en train d'organiser un grand groupement international. Nous devons nous poser la question de savoir si l'adhésion de quelques individualités isolées peut véritablement nous apporter un concours intéressant.

Avons-nous intérêt à demander l'adhésion d'individualités pour un groupement aussi important que celui que nous créons ? Au point de vue des travaux du Secrétariat cela nous occasionnera une nombreuse correspondance sans intérêt.

M. Aoten (Angleterre). — Nous acceptons les groupements et nous abandonnons les membres individuels. S'il y a des personnalités en jeu on peut toujours avoir une liste de membres d'honneur.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — La Fédération Internationale est la fusion des Fédérations nationales. Les Congrès sont des réunions des délégués des Fédérations nationales. Il est alors impossible de venir au Congrès sans passer par une Fédération nationale, soit comme individualité, soit comme groupement. Nous croyons que chaque pays devrait s'organiser en Fédération nationale. Cette Fédération nationale nommera les délégués aux Congrès.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Il y a des pays qui ne comptent pas encore de Fédération nationale. Il y a, par contre, des nations qui en contiennent plusieurs. Nous devons dire que ce sont tous les groupements ou corps fédératifs qui peuvent être représentés.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Avec un minimum de membres.

M. Gastin, Secrétaire (France). — C'est pour cela que nous avons proposé une formule à deux degrés :

1° grandes organisations nationales ;

2° grands groupements non fédérés, mais comprenant un minimum de membres. Il faut que ce groupement soit relativement important.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Dans certains pays il n'y a pas de Fédération nationale. Nous n'avons aucun délégué représentant l'Italie. Nous savons qu'il y a des spirites en Italie, où il y a des cercles spirites. Nous ignorons s'il y a une Fédération qualifiée pour représenter l'Italie, sinon elle pourrait venir au Congrès. En Angleterre il y a deux ou trois Fédérations. La manière d'en sortir est de prier les délégués assistant à ce Congrès de travailler pour que dans leurs pays on s'arrange pour créer une Fédération nationale. M. Fritz, par exemple, qui représente la Suisse, où il n'y a pas de Fédération, pourrait faire de la propagande pour aboutir. Certains pays ont des spirites qui ne sont pas organisés. On pourrait, au moyen de notre règlement, les amener à une Fédération nationale.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Le Bureau s'adressera aux organismes des pays et les invitera à s'affilier à l'Union.

**M. le docteur Torrès** (Espagne, Mexique). — Il y a des pays ou bien qui n'ont pas de Fédération nationale, ou bien qui en ont plusieurs. Au sujet de ces derniers, je crois qu'il faudrait établir un nombre de voix égal pour chaque nation pour les délibérations du Congrès, soit une, deux ou trois voix, ce que nous voulons.

**M. Aoten** (Angleterre). — Si l'on résoud la question de cette façon il faudra également, alors, établir une cotisation identique.

**M. Gastin**, Secrétaire (France). — Nous discuterons ce point après.

**M. le docteur Torrès** (Espagne, Mexique). — Tous les délégués présents au Congrès ont le droit de prendre la parole. Cela permettrait aux pays qui le désireraient d'envoyer un ou plusieurs délégués, s'ils sont riches.

**M. Gastin**, Secrétaire (France). — La question du nombre de délégués n'a aucune importance. Cela dépendra de la situation de chaque pays, qui se fera représenter comme il voudra. Mais il n'aura qu'une voix.

**M. le docteur Torrès** (Espagne, Mexique). — Le meilleur moyen de résoudre ce point épineux serait de rechercher dans chaque pays la Fédération la plus ancienne qui serait la mieux qualifiée pour représenter le pays. Comme spirites nous devons concevoir les moyens de contenter tout le monde. Il faut trouver une formule. J'ai proposé que chaque pays n'ait qu'une voix. Ici, nous sommes plusieurs délégués d'Espagne, mais l'Espagne n'a qu'une voix. L'Angleterre compte quatre groupements fédérés. Je propose qu'au prochain Congrès chaque pays ait droit à deux, trois, quatre ou cinq délégués. Comme l'Espagne a une Fédération, le délégué espagnol aurait deux, trois, quatre ou cinq voix. Si l'Angleterre a plusieurs Fédérations, chaque Fédération aura droit à une voix. S'il y en a quatre, on donnera quatre voix. Comme cela chaque pays aurait le même nombre de voix.

**M. Gastin**, Secrétaire (France). — La proposition de M. Torrès présente trois faces : 1° on attribuerait le même nombre de voix à chaque pays. On ferait en sorte que les pays qui ont plusieurs Fédération, cinq ou six, par exemple, auraient un nombre de voix suffisant pour que chaque Fédération soit représentée. Mais, en même temps, le pays qui n'aurait qu'une Fédération aurait un nombre de voix égal à l'ensemble des voix des Fédérations de l'autre pays.

**M. le docteur Torrès** (Espagne, Mexique). — Il faut épuiser les propositions en même temps.

**M. Gastin**, Secrétaire (France). — Si on attribue, par exemple, quatre voix par pays et que l'Angleterre compte deux Fédérations et l'Espagne une seule, les deux Fédérations anglaises auront pour elles deux quatre voix, tandis que la Fédération espagnole en aurait quatre pour elle seule.

**M. le docteur Torrès** (Espagne, Mexique). — Prenez un dernier pays à cinq Fédérations, ce qui est excessif, on donnerait à chaque pays cinq voix, à répartir entre toutes les Fédérations nationales du pays.

**M. Gastin**, Secrétaire (France). — Il est désirable qu'il y ait des Fédérations. Mais s'il y a cinq Fédérations dans un pays et que dans un autre il

n'y en ait qu'une, il est évident qu'il y a plus d'union dans ce dernier pays que dans l'autre. Mais pour nous, cela importe peu. Si nous constatons pour chaque pays la possibilité de venir à la Fédération internationale, il faut que nous indiquions un minimum de voix. Ce minimum de voix garantirait un délégué, supposons par 50 membres. Si une Fédération ne comprend que 50 membres, elle aura un délégué, mais si une autre en compte 1.000 on attribuera autant de délégués qu'il y aura de fois 50 membres dans 1.000.

M. Aoten (Angleterre). — C'est juste.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Cela déplace toute la question.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Que pensez-vous de cette idée ? La question des Espagnols est délicate; elle fait intervenir l'idée des nations que nous supposons devoir écarter. En réalité, je crois que nous ne devons pas tenir compte des frontières au point de vue spirite. Je pense que les spirites du monde entier doivent faire une chaîne sans rupture, une chaîne continue. Nous devons dire que 50.000 spirites du monde entier ne sont pas divisés en quinze nations, mais bien en vingt ou trente grands groupements. Dans ces conditions, ce n'est pas le pays qui est représenté, mais un groupement de spirites.

M. Aoten (Angleterre). — En Grande-Bretagne nous avons plus de 20.000 membres. Si on fait un Congrès international, il faut que ce groupement occupe une place plus importante qu'une société qui ne compte que 20 spirites.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous sommes parfaitement d'accord.

M. Aoten (Angleterre). — Plusieurs de nos membres ont travaillé la doctrine spirite pendant plus de septante ans. Si dans un pays comme la Grèce, la Bulgarie, certaines personnes sont spirites depuis quelques mois, elles n'ont pas d'expérience, et il ne faut pas qu'elles puissent venir en imposer aux vieux qui travaillent depuis de nombreuses années. Il ne faut pas que les vieux soient dominés par les novices.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Quand j'ai exposé le point de vue que je soutenais, nous étions d'accord et nous le restons. La représentation du groupement doit être proportionnelle au nombre de membres sans considération de frontière.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Je partage votre manière de voir. Comme spirites il n'y a pas de frontières; il n'y a que des différences de race par origine. Vous devez cependant convenir que les nationalités sont là. C'est pourquoi nous disons qu'il faut se baser sur les groupements et non sur les nationalités. Mais il sera nécessaire que nous disions ce que l'on entend par groupement. Nous devons fixer convenablement ces groupements. La frontière n'existe que par la volonté humaine. Il ne faut pas alors que la nationalité vienne donner au spiritisme des intentions qu'il n'a pas. Nous craignons que le nombre de voix ne vienne se confondre avec l'idée spéciale de spiritisme. Au fond, cette question de composition ne présente pas une grande importance pour le moment, et, pour ma part, je donne pleine confiance au Bureau pour qu'il décide dans le calme. Il pourra mieux résoudre la question.

Nous avons affirmé dans un premier chapitre notre idée, notre doctrine. Chargeons le Bureau de solutionner le point de composition.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous avons été d'accord pour dire que la représentation proportionnelle n'était que juste. M. le docteur Torrès fait toute confiance au Bureau qui sera nommé. Il a exprimé le point de vue de l'Espagne et du Mexique, en disant qu'il confiait au Bureau le soin d'établir une juste répartition de la représentation. J'ai établi un projet pour répondre au désir de nos amis espagnols.

J'ajoute que je crois le compléter pour ma part en disant qu'un pays qui n'a qu'une Fédération, qui n'a qu'un nombre de spirites réduit, peut craindre que ses idées ne soient écrasées dans la discussion par les pays numériquement puissants. Alors la représentation proportionnelle n'existerait pas. C'est très légitime. Il faut être franc.

M. Berry, Président (Angleterre). — Toute personne sera libre d'exposer le point de vue de son groupement et la Conférence acceptera aussi bien le rapport de vingt personnes que celui présenté par un million de personnes. La valeur numérique des délégations importe peu, c'est la qualité qu'il faut.

M. Lhomme (Belgique). — Nous avons à étudier un point de vue scientifique. Un fait scientifique présenté par une personne sera aussi bien écouté que s'il était présenté par cent membres. Les faits sont là, du moment qu'on peut les prouver.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Si nous avions des principes dogmatiques ce serait redoutable. En évitant que les pays à grand nombre écrasent les tendances des pays peu représentés, nous revenons à la juste répartition selon le nombre.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Nous mettrons donc que les organisations constituées dans chaque pays pourront adhérer à la Fédération. Mais je crois qu'il est nécessaire d'indiquer un minimum d'ancienneté, ainsi qu'un minimum de membres. Il ne faut pas que l'on vienne improviser une Fédération. Nous devons décider que toute organisation, pour participer au Congrès, doit exister depuis deux, trois ou quatre ans.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Minimum d'ancienneté et minimum de membres. J'entends que l'on propose comme minimum d'ancienneté trois années. Je trouve que c'est trop.

M. Aoten (Angleterre). — Oui, c'est trop long.

M. Gastin, Secrétaire (France). — C'est trop. Car s'il y a une réunion dans deux ans ce groupement ne pourra pas y assister.

Pour donner satisfaction à la juste demande de M. Torrès, nous étions arrivés à cette idée :

« La Fédération se compose :

» 1° de grands groupements fédératifs nationaux;

» 2° de grandes sociétés non fédérées mais comprenant au moins autant

» de membres. »

Si nous voulons introduire un minimum il ne faut pas que cette condition soit trop restrictive. Nous pourrions nous borner à dire que feront partie de la Fédération : les grands groupements nationaux fédératifs. L'ancienneté ne présente guère d'importance, pourvu que la société ne soit pas trop récente.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — D'accord.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Pour les groupements indépendants on pourrait fixer l'ancienneté à trois ans.

M. Berry, Président (Angleterre). — Deux années suffisent.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Serions-nous d'accord ?

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous dirons donc : des sociétés indépendantes de ces groupements fondées depuis au moins deux ans et comprenant... combien de membres ?

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Nous devons descendre le plus bas possible.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Nous pourrions fixer un minimum de 50 membres. Il y a des pays où le spiritisme n'est pas répandu. Avec un minimum de 50 membres nous laissons la porte ouverte à ces pays. Mais il doit être entendu qu'ils n'auraient qu'une voix jusqu'à 200 membres. En Suisse, il y a trois sociétés. Genève comprend 250 membres et ces Messieurs trouvent que c'est déjà important.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous pourrions ajouter : « Dans les pays » où le spiritisme est insuffisamment développé et organisé, le minimum de » 50 membres serait toléré. »

Seriez-vous d'accord pour rédiger l'article 4 comme suit :

« La Fédération se compose :

» 1° des grands groupements fédératifs nationaux, à raison de un par » nation ;

» 2° des sociétés indépendantes de ces groupements, mais comprenant au » moins deux cents membres et fondées depuis au moins deux ans. Dans les » pays où le spiritisme est insuffisamment développé et organisé, le minimum » des membres exigé est, toutefois, réduit à cinquante membres nationaux. »

Tous. — Oui, d'accord.

M. Berry, Président (Angleterre). — Je propose de postposer la séance à demain matin. Nous commencerons à 10 heures, quel que soit le nombre des membres présents.

Tous. — D'accord.

La séance est levée à 5 1/2 heures.

---

SEANCE DU MARDI 28 AOUT 1923.

Matin.

La séance est ouverte à 10 heures.

Sont présents : MM. Berry, Gastin, Beversluis, Fritz, Lhomme, docteur Torrès.

MM. Aoten, Miss Scartcherd assistent à la séance.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous avons parlé hier de l'immortalité de l'âme. Si nous avons employé le mot « survivance » nous n'aurions pas été d'accord avec les Hollandais. Survivance peut être pris avant ou après la mort.

M. Beversluis (Hollande, Danemark, Allemagne). — J'ai parlé de l'indestructibilité.

M. Gastin, Secrétaire (France). — L'âme non mortelle. Monsieur le Président voudrait examiner la question des votes et des représentants.

Pour rester dans l'objet abandonné hier soir, nous devrions dire que pour être reçu membre de la Fédération, il faut réunir telles conditions et introduire une demande.

M. Berry, Président (Angleterre). — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Je vous propose un ordre du travail. Nous devons d'abord déterminer qu'un groupement, pour faire partie de la Fédération, doit remplir certaines conditions.

M. Beversluis (Hollande, Danemark, Allemagne). — C'est très bien.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Les Espagnols avaient prévu certains points que nous ne discuterons pas maintenant. M. Beversluis n'a pas prévu non plus les conditions. Il ne reste que la mienne. Nos amis Anglais ont-ils pensé à fixer des conditions ? Je ne le pense pas. Nous pourrions donc examiner ma proposition, qui consiste :

« Pour être reçu dans la Fédération internationale, le groupement doit :

- » 1° se trouver dans les conditions prévues par l'article 4 ci-dessus;
- » 2° adresser une demande au Secrétariat général de la Fédération en indiquant la date et les circonstances de sa fondation. La demande doit être accompagnée du nombre des membres nationaux et étrangers régulièrement inscrits, de la liste des membres composant le Comité ou le Bureau;
- » 3° déclarer adhérer sans réserve aux présents statuts. »

Sommes-nous d'accord sur cette rédaction ?

Tous. — Oui.

M. Berry, Président (Angleterre). — Ils devront donner la liste officielle des membres.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous sommes d'accord.

Nous passons ainsi à l'article 6. C'est une question de formalité. Voici ce que je propose :

« Article 6. — La demande d'adhésion ainsi reçue par le Secrétariat général » est communiquée, par voie de circulaire, à tous les membres du Comité.

» Ceux-ci doivent répondre au plus tôt, s'ils acceptent le groupement intéressé. Si aucune opposition n'est formulée, le groupement est considéré » comme admis; sinon le cas d'opposition est soumis aux membres du Comité, » qui statuent à la majorité des voix. »

M. Aoten (Angleterre). — Les groupements qui demanderont leur affiliation devront envoyer au Secrétaire général un exemplaire de leurs statuts. De cette façon on pourra se rendre compte du genre de programme du groupe candidat. Nous devons connaître le but de ces groupements.

M. Gastin, Secrétaire (France). — A la fin du paragraphe 2 de l'article 5 on ajouterait : « et les statuts ».

M. Aoten (Angleterre). — Ils devront donc envoyer la liste des membres du Comité, la liste des membres et un exemplaire des statuts.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Parfaitement.

Au sujet de l'article 6 il y a lieu d'indiquer un délai. Entre le moment où la demande a été annoncée par circulaire du Secrétaire général et le retour des réponses des membres du Comité, nous estimons qu'il pourra s'écouler une période de trois mois. Il faut bien trois mois pour l'envoi des circulaires et la réception des réponses.

M. Beversluis (Hollande, Danemark, Allemagne). — Et pour les pays éloignés ?

M. Lhomme (Belgique). — Ce n'est pas assez pour l'Amérique du Sud.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Ce doit être suffisant. Du point le plus éloigné du globe, une lettre arrive à Paris en quarante-cinq jours.

M. Berry, Président (Angleterre). — Si on s'exprimait ainsi : « pas moins de trois, mais avant six mois ».

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous pourrions donc dire : « la décision ne peut pas intervenir avant un délai de trois mois après l'introduction de la demande. »

M. Lhomme (Belgique). — Il faudrait donner un délai maximum. On devrait dire : « pas moins de trois mois et pas plus de six mois ».

M. Gastin, Secrétaire (France). — On demande de fixer un délai maximum qui serait de six mois. Sommes-nous d'accord ?

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — L'article 6 serait donc libellé comme suit :

« Article 6. — La demande d'adhésion ainsi reçue par le Secrétariat général » est communiquée, par voie de circulaire, à tous les membres du Comité.

» Ceux-ci doivent répondre, au plus tôt, s'ils acceptent le groupement intéressé. Si aucune opposition n'est formulée, le groupement est considéré » comme admis ; sinon le cas d'opposition est soumis aux membres du Comité



» qui statuent à la majorité des voix. La décision doit intervenir dans un délai de trois à six mois au maximum. »

Sommes-nous bien d'accord ?

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous arrivons à l'article 7. Nous l'avons rédigé comme suit :

« Article 7. — La qualité de groupement adhérent à la Fédération Spirite internationale se perd par démission, radiation ou exclusion. »

La démission, c'est le départ libre.

La radiation intervient d'office par décision du Comité pour non accomplissement des devoirs.

L'exclusion est prononcée pour faits graves indépendants de l'accomplissement des devoirs.

Ceci expliqué, la fin de l'article serait :

« La démission est libre. Elle doit être adressée par lettre recommandée au Président de la Fédération, qui en donne avis au Secrétariat général après avoir tenté, s'il y a lieu, une démarche fraternelle auprès du groupement intéressé, pour qu'il retire sa démission.

» La radiation est prononcée pour défaut de paiement des contributions et, en général, non accomplissement des devoirs statutaires librement consentis.

» La radiation est décidée par le Comité, sur proposition du Président ou du Secrétaire général.

» L'exclusion est prononcée contre tout groupement, pour tout acte contraire aux lois morales ou susceptibles de porter préjudice moral ou matériel soit à la Fédération, soit aux idées qu'elle représente ou aux groupements qui la constituent. »

M. Lhomme (Belgique). — N'y aurait-il pas lieu d'insérer une clause spéciale visant l'enquête ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — On pourrait mettre que l'exclusion donne lieu à une enquête contradictoire.

M. Lhomme (Belgique). — Ne faudrait-il pas envisager certaines conditions pour cette enquête ? Supposons un membre sujet à enquête venant affirmer une chose contraire à la vérité, susceptible cependant de changer les idées des membres présents. En présence de ces déclarations on ne doit pas aller trop rapidement. On pourrait, par exemple, prévoir éventuellement un supplément d'enquête. Il faut que les membres puissent s'assurer de l'exactitude des allégations de l'inculpé.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Disons enquête contradictoire à laquelle participeraient les intéressés. Ainsi, par exemple, un groupement est sujet à exclusion. Ce groupement fait l'objet d'une enquête. Cette enquête est confiée à un certain nombre de membres. Le groupement intéressé est appelé néanmoins à se défendre. Si le Comité estime, au vu des documents et des réponses, qu'il n'est pas suffisamment éclairé, il pourra demander un supplément d'enquête. Toutefois, si nous mettons cela dans les statuts, les cas d'exclusion

vont amener des enquêtes à n'en plus finir. Nous croyons le mettre dans le règlement d'ordre intérieur. Pour les statuts il suffit de dire « enquête contradictoire ».

M. Aoten (Angleterre). — Si un groupement est sujet à exclusion, pour gagner du temps on devrait avoir une Commission d'enquête qui présenterait les faits à l'assemblée générale.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous disons enquête contradictoire après décision prise par le Comité à titre provisoire. Nous pouvons très bien dire : « L'exclusion donne lieu à une enquête contradictoire après laquelle décision » est prise par le Comité qui prononce, s'il y a lieu, l'exclusion à titre provisoire. Elle ne devient définitive qu'à la plus proche assemblée générale, si celle-ci, après exposé contradictoire des faits, confirme l'exclusion. »

M. Lhomme (Belgique). — Celui qui est sujet à enquête est toujours enclin à soupçonner le Comité; cela ne doit pas être. Il faut que celui-ci se désiste en laissant cette mission à une Commission d'enquête. Le Comité devrait dire comment l'enquête serait menée, mais lui-même ne pourrait pas y prendre part.

M. Gastin, Secrétaire (France). — La première décision est provisoire et tend à sauvegarder les intérêts de l'association.

M. Berry, Président (Angleterre). — S'il y avait une Commission de radiation et une Commission d'exclusion, ces deux Commissions procéderaient aux enquêtes.

M. Aoten (Angleterre). — Trouvez-vous juste que le Comité qui a prononcé l'exclusion fasse lui-même l'enquête ? Dans cette Commission d'enquête il faut que le membre sujet à radiation ou à exclusion, soit représenté.

M. Gastin, Secrétaire (France). — C'est le sens du terme « contradictoire ». Cela signifie que les deux parties sont entendues.

M. Aoten (Angleterre). — Très bien.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Il est évident que le Comité n'a pas intérêt à causer du scandale. Mais il faut que celui qui sera sous le coup d'une exclusion puisse présenter sa défense.

M. Gastin, Secrétaire (France). — De même pour la radiation.

M. Berry, Président (Angleterre). — Pour défaut de paiement il n'y a pas lieu de provoquer une enquête.

M. Gastin, Secrétaire (France). — En conclusion, voici comment on pourrait présenter l'article 7 :

« Article 7. — La qualité de groupement adhérent à la Fédération Spirite internationale se perd par démission, radiation ou exclusion.

» La démission est libre. Elle doit être adressée, par lettre recommandée, au Président de la Fédération, qui en donne avis au Secrétariat après avoir tenté, s'il y a lieu, une démarche fraternelle auprès du groupement intéressé, pour qu'il retire sa démission.

» La radiation est prononcée pour défaut de paiement des contributions et, en général, non accomplissement des devoirs statutaires volontairement

» consentis. Elle donne lieu à une enquête au cours de laquelle le groupement  
» intéressé est appelé à fournir des explications.

» La radiation est décidée par le Comité, sur proposition du Président ou  
» du Secrétaire général.

» L'exclusion est prononcée contre tout groupement, pour tout acte contraire  
» aux lois morales ou susceptible de porter préjudice moral ou matériel, soit  
» à la Fédération, soit aux idées qu'elle représente ou aux groupements qui la  
» constituent.

» La demande d'exclusion donne lieu à une enquête contradictoire après  
» laquelle décision est prise par le Comité qui prononce, s'il y a lieu, l'exclusion  
» à titre provisoire. Elle ne devient définitive qu'à la plus proche assemblée  
» générale, si celle-ci, après exposé contradictoire des faits, confirme l'ex-  
» clusion. »

Sommes-nous d'accord ?

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Voyons maintenant l'article 8. Voici ma proposition : « Article 8. — Les démissions, radiations ou exclusions ne peuvent  
» donner droit à aucune reprise sur les biens sociaux. Toutes les sommes  
» versées à la Fédération lui restent définitivement acquises. »

M. Aoten (Angleterre). — En Angleterre, nous n'avons pas prévu cette fin.  
Mais nous trouvons que c'est très bien.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Cela dépend de la législation du pays.  
On est obligé de se prémunir contre des réclamations. Sommes-nous d'accord ?

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous avons envisagé la constitution  
d'un Comité d'honneur. Nous pourrions libeller l'article 9 comme suit :

« Article 9. — Il est constitué un Comité d'honneur composé des person-  
» nalités marquantes qui, dans les divers pays, ont rendu des services éminents  
» à la Cause spirite. Les membres d'honneur ne sont tenus à aucune coti-  
» sation. »

M. Lhomme (Belgique). — Qui présentera les membres d'honneur ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — Les propositions seront formulées par  
les groupements nationaux. Nous pouvons ajouter cela à l'article.

M. Lhomme (Belgique). — Revenant sur l'article précédent, si un grou-  
pement a été exclu pour avoir été mal conduit et que la direction de ce grou-  
pement soit transformée, il faut prévoir sa réincorporation. Autrement, si le  
règlement ne dit rien, il est exclu définitivement et, malgré tout, vous ne  
pourrez pas le réadmettre.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Si les faits qui ont provoqué la radiation  
ou l'exclusion viennent à être prescrits par suite de modification quelconque  
dans la marche de la société, la réincorporation pourra être demandée et  
accordée.

**M. Lhomme (Belgique).** — Un groupement peut être puni d'exclusion à cause de son Comité. Trois cents membres peuvent être exclus malgré eux, à cause de leur Comité.

**M. Gastin, Secrétaire (France).** — Il faudrait généraliser. Si les faits qui ont motivé la radiation ou l'exclusion viennent à être annulés par une circonstance quelconque, on pourrait réadmettre le groupement.

**M. Aoten (Angleterre).** — Tous les groupements qui ont été exclus ou rayés peuvent être réadmis tout comme les nouveaux membres. Ceci, après une nouvelle demande d'admission. Mais pour avoir une garantie on devrait stipuler un délai de deux ans, par exemple.

**M. Gastin, Secrétaire (France).** — On pourrait ajouter à l'article 8 la formule ci-après :

« Tout groupement radié ou exclu peut, après un délai de deux ans au moins, faire une nouvelle demande d'admission, dans les formes prescrites par l'article 5. »

**M. Lhomme (Belgique).** — Il faudra déterminer le droit de ceux qui seront réinscrits.

**M. Gastin, Secrétaire (France).** — On les reprend comme nouveaux membres, qu'ils soient radiés ou exclus, après un délai de deux ans. Sommes-nous d'accord sur la formule que je viens de lire, à ajouter à l'article 8 ?

**Tous.** — Oui.

**M. Gastin, Secrétaire (France).** — Revenons à l'article 9. Conformément au désir exprimé par M. Lhomme, nous pourrions dire : « Les propositions sont faites par les groupements nationaux et soumises à l'assemblée générale, qui statue. » Il n'y a pas d'objection ? Je la déclare donc adoptée.

Nous passons ainsi au chapitre III. Administration et fonctionnement. La Fédération doit être administrée par un Comité et au sein de ce Comité est nommé un Bureau.

**M. Aoten (Angleterre).** — Nous, nous avons le Comité général et le Comité exécutif.

**M. Gastin, Secrétaire (France).** — Pour les Anglais le terme « Comité » français se traduit par « Comité général » et le terme « Bureau » par « Comité exécutif ». On pourrait aussi employer ces expressions en français. » composé de trente membres au plus. »

Si nous disions : « La Fédération est administrée par un Comité général

**M. Lhomme (Belgique).** — Le nombre de membres du Comité général ne peut pas être limité. Vous ne sauriez pas prévoir le nombre de pays que vous aurez.

**M. Gastin, Secrétaire (France).** — On ne peut pas fixer non plus d'une façon trop étroite. Car, si une vacance vient à se produire, le Comité ne pourrait plus délibérer.

**M. Aoten (Angleterre).** — Trente membres pour le commencement, c'est bien.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Il y a plusieurs délégués par pays au Comité général pour permettre aux différentes tendances d'être représentées. Si nous n'avions qu'un seul délégué par pays, là où il y a plusieurs tendances, nous susciterions un désaccord. Les groupements vont se disputer pour avoir un délégué.

M. Lhomme (Belgique). — Si vous avez deux groupements, vous aurez donc deux délégués.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Pour la représentation à l'assemblée générale. Nous sommes ici au Comité.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Cela se règlera d'ailleurs par les cotisations.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous ne pouvons pas limiter par pays, car les suffrages seront accordés en proportion du nombre de membres. Le Comité général est chargé d'administrer l'association. Dès lors, les diverses tendances doivent y être représentées, non pas en proportion des membres, mais en proportion des tendances.

M. Lhomme (Belgique). — Quand on sera en assemblée générale on pourra dire que nous avons toutes les tendances. Mais au Comité exécutif on ne pourra pas en dire autant. D'autre part, si vous avez, par exemple, trois délégués pour la Belgique dont deux pour le groupe de l'Union Spirite et un pour les sincéristes, comment nous arrangerons-nous ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — Je ne veux pas dire représentation rigoureusement exacte, mais bien comprenant autant que possible les diverses nationalités dans les proportions analogues. Je n'ai pas dit obligatoirement à nombre égal. Le choix des membres du Comité doit porter sur des personnalités. Les membres du Comité ne sont pas choisis parce qu'ils représentent tel pays, mais ils sont choisis en vertu de leur capacité personnelle. Je demande que l'on tienne compte de ce qu'il faut que tous les pays soient à peu près représentés, tout en laissant à la Société le droit légitime de choisir les plus méritants.

M. Berry, Président (Angleterre). — Je demande qu'on ne limite pas le nombre des membres du Comité. Avec l'extension du spiritisme le Comité pourra devenir plus nombreux. Il faut qu'on puisse l'étendre sans devoir apporter des changements aux statuts, afin de pouvoir évoluer librement. A ce sujet, je me permets de vous expliquer ce qui se passe en Angleterre.

Notre méthode est d'abord l'affiliation à l'Union fédérative nationale, par groupements ou sections.

Il y a des groupements à l'assemblée générale qui sont réunis pour des causes déterminées. D'autres groupements se spécialisent dans les recherches scientifiques. Chacun de ces groupements donne des procurations de vote selon sa force en membres. Ce moyen permet à toutes les tendances de faire valoir leurs idées.

Il y a un Comité général institué pour les décisions rapides. Quatre membres de ce Comité général sont désignés pour constituer le Comité exécutif, qui peut agir sans délai.

Le Comité général se divise en : Comité de littérature, Comité de propagande, Comité d'études. Ces Comités peuvent agir sans consulter les autres.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Le Comité général est donc constitué proportionnellement aux groupements. Il y a quatre officiels qui forment le Comité exécutif.

M. Berry, Président (Angleterre). — L'Angleterre est divisée en huit sections. Chaque section nomme deux délégués. Tous ces délégués réunis constituent le Comité général qui, lui, désigne les quatre membres du Comité exécutif. Il y a donc seize membres au Comité général et quatre au Comité exécutif.

M. Aoten (Angleterre). — On ajoute deux délégués faisant partie des groupements avancés.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous pourrions suspendre et reprendre les débats à 3 heures.

Tous. — D'accord.

La séance est levée à midi.

---

## SÉANCE DU MARDI 28 AOUT 1923

### Après-midi.

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Berry, Gastin, Beversluis, Lhomme, docteur Torrès.

M. Aoten, Miss Scartcherd assistent à la séance.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Ce matin, nos amis Anglais nous ont exposé le procédé suivi en Angleterre. Leur situation est à peu près analogue à la nôtre. Voici comment les Anglais travaillent. Ils ont un Comité général qui correspond à ce que nous intitulons notre Comité. Le Comité exécutif anglais correspond à notre Bureau. Le Comité exécutif est composé de quatre membres élus par l'assemblée générale. Pour la désignation des membres du Comité général, l'Angleterre a été divisée en huit sections. Toutes les associations de chacune de ces sections nomment deux membres par section. C'est une espèce de députation. Ces seize députés forment le Comité général, qui se divise en sous-Comités chargés de telles parties spéciales du travail.

Pouvons-nous adopter le même système ? Je ne le crois pas. Nous avons une première question à résoudre. Comment allons-nous faire représenter les groupements fédérés au Comité général ?

M. Berry, Président (Angleterre). — Cette question est liée avec celle de la représentation. Il faut les discuter ensemble. Tous les pays qui désirent envoyer des délégués au Comité général doivent savoir dans quelle proportion ils doivent les envoyer. Il faudrait d'abord discuter la base sur laquelle seront désignés les délégués des Fédérations nationales.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Les membres du Comité général constitueront-ils les délégués pour le Congrès ?

M. Berry, Président (Angleterre). — Les délégués au Comité général seraient nommés par chaque pays. C'est la première proposition.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Ces délégués à l'assemblée générale sont-ils en même temps les délégués officiels du Congrès ?

M. Berry, Président (Angleterre). — Les délégués envoyés par les pays seraient également délégués officiels.

M. Fritz (Liège, Suisse). — De cette manière on pourrait procéder par subdivision. Il y aurait un, deux, trois ou plus, de voix par pays. En admettant qu'un pays soit trop éloigné et ne puisse envoyer qu'un délégué, ce délégué, seul, aurait la totalité des voix du pays.

M. Beversluis (Hollande, Danemark, Allemagne). — D'accord. Cela se passe ainsi chez nous.

M. Berry, Président (Angleterre). — Je suis d'accord. En Angleterre la représentation se fait proportionnellement au nombre des membres.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Quels sont les points qui distinguent les différents corps de la Fédération ? Nous avons les groupements qui constituent la Fédération. La Fédération forme le Comité général. Le Comité général forme le Comité exécutif, qui peut comprendre aussi bien des membres du Comité général que des membres de la Fédération.

M. Berry, Président (Angleterre). — Nous aurions donc des groupements fédérés qui enverraient des délégués.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Les délégués constitueront la Fédération. Le Comité général ne sera pas l'ensemble des délégués ou bien dirons-nous que la première émanation des groupements consiste en des délégués dont l'ensemble forme l'assemblée générale de la Fédération internationale ?

M. Berry, Président (Angleterre). — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Comment va se faire cette première sélection ?

M. Fritz (Liège, Suisse). — Il faudrait établir la base jugée nécessaire pour former la représentation des groupements. Si l'on prenait la base de 200 membres pour un délégué ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — On a parlé de cinquante membres. Il faut qu'une association de 150 membres puisse être représentée à l'assemblée générale.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Les pays qui ne sont pas assez favorisés ont droit à un délégué pour 50 membres. Mais jusque 200 membres ils n'ont toujours droit qu'à un délégué. Quant à ceux dont le nombre dépasse 200 membres, ils auraient autant de fois un délégué que le nombre 200 est compris dans leur effectif. Il y aurait donc un délégué jusque 200 membres; deux pour un effectif de 200 à 400 membres, trois de 400 à 600 et ainsi de suite.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Quelle sera donc la base de représentation numérique ?

M. Berry, Président (Angleterre). — On accorderait un vote jusque 200 membres et on augmenterait chaque fois d'un délégué par 200 membres en plus ou fraction.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous sommes tous bien d'accord sur ce point.

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Il est bien entendu que si une société, ayant droit à huit votes, n'envoie qu'un délégué, ce délégué aura huit voix.

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Voilà un premier point établi. L'assemblée générale est composée d'un délégué par deux cents membres.

Maintenant nous allons constituer le Comité général.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Ce sont les délégués qui vont nommer les membres du Comité général. Ils n'ont pas besoin d'être choisis parmi les délégués, on peut les prendre en dehors, parmi les personnes les plus capables.

M. Aoten (Angleterre). — Je suis d'accord pour que les pays, si petits soient-ils, puissent envoyer un délégué.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Nous sommes tous d'accord là-dessus.

M. Aoten (Angleterre). — Cela est nécessaire pour avoir toutes les tendances.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Une société comptant de 50 à 200 membres aura toujours un délégué à la Fédération.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Comment va-t-on élire les membres du Comité ? Va-t-on les choisir en proportion numérique ou, comme il me semble plus juste, va-t-on les prendre parmi les personnalités marquantes sans tenir compte des origines ? On fera en sorte, évidemment, que toutes les nationalités soient à peu près représentées.

M. Aoten (Angleterre). — Afin de me rapprocher de l'idée de nos amis espagnols, qui veulent bien abandonner la représentation numérique, je propose d'envoyer un délégué par pays au Comité général.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Ils ne seront pas en assez grand nombre.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous acceptons la proposition. Toutefois, on pourrait envoyer deux ou trois délégués par nation. Car nous n'avons que neuf nations. Et si on ne nomme qu'un délégué par nation, notre Comité se composera seulement de neuf membres.

M. Berry, Président (Angleterre). — Aussitôt que la Fédération internationale sera créée nous recevrons rapidement l'adhésion d'autres nations. Nous en aurons vite douze ou quinze.

M. Gastin, Secrétaire (France). — On pourrait mettre deux délégués.



M. Berry, Président (Angleterre). — Le Comité général ne doit pas être trop grand. Il faut éviter les discussions longues et oiseuses. Nous devons aboutir à un travail rapide et effectif. Moins on sera nombreux, plus on travaillera. Plus il y aura de délégués, plus il y aura de discussions et de ce fait le travail sera rendu difficile.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous disons donc que le Comité général sera composé d'un délégué par nation.

Comment serait composé le Comité exécutif ?

M. Berry, Président (Angleterre). — Le Comité exécutif doit être plutôt petit, afin de travailler rapidement et convenablement. J'émetts l'avis que le Comité exécutif pourrait être composé de : un président, un secrétaire, un trésorier et trois membres, conseillers, élus par le Comité général.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Si nous disions un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et trois conseillers ?

Par qui seront élus les officiels ? Le Président sera-t-il élu par le Comité général ou par l'assemblée générale ?

M. Aoten (Angleterre). — Pour donner plus d'autorité aux membres, il est nécessaire qu'ils soient nommés par l'assemblée générale.

M. Berry, Président (Angleterre). — Je propose que les trois officiels soient nommés par l'assemblée générale.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Pour qu'ils soient revêtus de toute l'autorité voulue, les président, vice-président, secrétaire et trésorier seront nommés par l'assemblée générale.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Vous rentrez complètement dans nos vues.

M. Berry, Président (Angleterre). — La Fédération internationale, en assemblée générale, élitrait les quatre officiels et le Comité général nommerait les trois conseillers.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Comme conclusion de cette discussion, nous pourrions rédiger comme suit l'article 10 :

« Article 10. — Les groupements fédérés désignent chacun un ou plusieurs » représentants aux assemblées générales de la Fédération.

» Quel que soit le nombre des délégués, chaque groupement n'a droit, dans » les scrutins, qu'à une voix par deux cents membres ou fraction de deux cents, » régulièrement inscrits et pour lesquels est payé le droit de capitation. »

Sommes-nous d'accord sur cette rédaction ?

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — L'article 13 dirait :

« Article 13. — La Fédération Spirite internationale est administrée par » un Comité général composé de un délégué par nation, désigné par le grand » groupement fédératif de chaque pays.

Nous sommes d'accord.

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Et alors, l'article 12 :

« Article 12. — La gestion de la Fédération est confiée à un Comité exécutif »  
» composé de sept membres : un président, un vice-président, un secrétaire »  
» général, un trésorier et trois conseillers. Les quatre titulaires de fonctions »  
» sont nommés par l'assemblée générale; les trois conseillers sont élus par le »  
» Comité général. »

Tous. — Nous sommes d'accord.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous passons aux attributions des Comités. Je vous propose de rédiger l'article 13 comme ci-après :

« Article 13. — Le Comité général et le Comité exécutif possèdent, chacun »  
» en ce qui le concerne, tous les pouvoirs de la Fédération. »

Le Comité général constitue donc la Fédération, pour autant qu'il n'y ait pas de Congrès.

« Le Comité général est responsable de ses actes devant l'assemblée »  
» générale.

» Le Comité exécutif a pleins pouvoirs pour exécuter les décisions prises.  
» Il doit tenir le Comité général au courant de tous travaux, réunions et »  
» correspondances importantes. »

M. Aoten (Angleterre). — Il serait désirable que l'on envoyât des rapports relatant les travaux du Comité. On pourrait le faire au moyen de circulaires lancées, par exemple, quatre fois par an. Par l'extension de la Fédération on arriverait vite à les envoyer plus souvent et insensiblement on aboutirait à la création d'une Revue.

M. Gastin, Secrétaire (France). — C'est ce que nous disons dans l'article 13.

M. Aoten (Angleterre). — On devrait également ajouter que le Comité exécutif est responsable envers le Comité général de l'exécution de toutes les instructions qu'il a reçues.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Parfaitement. En conséquence, l'article 13 serait conçu en ces termes :

« Article 13. — Le Comité général et le Comité exécutif possèdent, chacun »  
» en ce qui le concerne, tous les pouvoirs de la Fédération. Le Comité général »  
» est responsable de ses actes devant l'Assemblée générale.

» Le Comité exécutif a pleins pouvoirs pour exécuter les décisions prises.  
» Il doit tenir le Comité général au courant de tous travaux, réunions et cor- »  
» respondances importantes. Il est responsable auprès du Comité général de »  
» l'observation de ses charges. »

Sommes-nous d'accord ?

Tous. — Oui.

M. Aoten (Angleterre). — En ce qui concerne la responsabilité du Comité exécutif, je crois devoir citer un exemple. Supposons une décision prise par le Comité général comme devant être exécutée dans les trois mois par le Comité exécutif. Le délai expiré, le Comité exécutif n'a pas effectué le travail. On doit pouvoir lui demander des explications et il doit être en droit d'exiger d'être entendu.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous sommes parfaitement d'accord. Nous abordons maintenant la grosse question des finances.

M. Berry, Président (Angleterre). — Avant de passer aux finances, ne serait-il pas intéressant de fixer le nombre des réunions du Comité général ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous avons un chapitre « assemblées et travaux ». Comment seront fixées les réunions ? Par périodicité ? Combien de fois se réunira-t-on en assemblée générale ?

M. Lhomme (Belgique). — On a parlé d'un Congrès tous les trois ans.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Si on reste quatre ans sans Congrès, c'est long.

M. Aoten (Angleterre). — Mettons trois ans.

M. Beversluis (Hollande, Danemark, Allemagne). — Deux ans, ce n'est pas assez.

M. Aoten (Angleterre). — Fixons l'assemblée générale à trois ans. Si le mouvement s'accroît, on peut toujours changer les statuts.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous sommes d'accord pour fixer les assemblées générales de trois en trois ans ?

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Comment seront fixées les réunions du Conseil général ?

M. Aoten (Angleterre). — Une fois par an.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — C'est également mon avis.

M. Gastin, Secrétaire (France). — En ce qui concerne le Comité exécutif, nous pourrions dire qu'il se réunit toutes les fois que c'est nécessaire. Il n'est composé que de sept membres.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Ne pourrait-on pas désigner des suppléants pour le cas où les effectifs ne pourraient se présenter aux séances ?

M. Aoten (Angleterre). — S'il est impossible à un délégué national d'assister à l'assemblée générale, la Fédération nationale en question a plein pouvoir pour désigner un suppléant.

M. Lhomme (Belgique). — Ne pourrait-on prévoir la désignation des suppléants en même temps que celle des effectifs ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — En nommant le délégué, qu'on désigne le suppléant.

M. Aoten (Angleterre). — Du moment que le délégué est bien portant, qu'il remplit sa tâche, il n'est pas utile d'avoir un suppléant. D'autre part, si la nécessité s'en fait sentir, on aura toute facilité dans le pays même de désigner un suppléant.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Il y a donc deux propositions. La première consiste à désigner le suppléant en même temps que le délégué effectif.

L'autre proposition vise à ne nommer le suppléant qu'en cas d'indisposition du titulaire.

M. Lhomme (Belgique). — En Belgique, nous ne sommes pas très nombreux en tant qu'intellectuels. Nous ne sommes pas des masses. Il y a souvent un relâchement ; on se repose sur son suivant. Quand il y en a deux pourvus d'un mandat, le premier se dit : il y a quelqu'un derrière moi. Et cela amène plutôt de la mollesse.

M. Berry, Président (Angleterre). — Il n'y a qu'une assemblée générale par année. Du moment que le délégué officiel ne peut pas remplir ses fonctions, on peut, tout à loisir, désigner son remplaçant. Il n'est pas utile, non plus, d'être encombré par le nombre.

M. Gastin, Secrétaire (France). — L'article 11, que nous avons adopté, est rédigé comme suit :

« Article 11. — La Fédération Spirite internationale est administrée par »  
» un Comité général composé d'un délégué par nation, désigné par le grand »  
» groupement fédératif de chaque pays. »

Nous pourrions y ajouter :

« En cas de besoin, un suppléant sera désigné par l'organisation nationale. »  
ou :

« Un suppléant est désigné de la même manière en cas d'empêchement du »  
» titulaire. »

Tous. — D'accord.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Demain, nous avons assemblée générale. De toute façon, nous devons donc terminer notre travail aujourd'hui, dussions-nous passer la nuit. Ceci dit, pour que l'on ne perde pas trop de temps.

M. Lhomme (Belgique). — Sir Arthur Conan Doyle doit venir demain à 11 1/2 heures. Il désire faire une déclaration et demande à pouvoir parler à 11 1/2 heures précises ; cette déclaration vise la Belgique et, à ce sujet, les journalistes ont été convoqués spécialement. Cette déclaration est, paraît-il, très importante. Comme il doit partir vers 1 1/2 heure, il faut qu'il puisse être entendu à 11 1/2 heures.

M. Berry, Président (Angleterre). — N'y a-t-il pas lieu de déterminer le lieu de la prochaine réunion de l'assemblée générale ?

M. Fritz (Liège, Suisse). — Il y a eu une proposition à Genève. On avait fixé le suivant Congrès à Paris. Par suite de la guerre, cette assemblée n'a pu avoir lieu. Il me semble, d'autre part, avoir entendu dire que les Français désiraient avoir le prochain Congrès à Paris.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Il n'est pas question de Congrès. En réalité, je crois qu'il serait opportun de fixer la première assemblée générale à Paris. De cette façon, les membres de la Fédération pourront se rendre compte de la façon dont fonctionne le Secrétariat.

Tous. — Nous sommes d'accord pour Paris.

M. Aoten (Angleterre). — Je voudrais avoir une idée de la date de cette prochaine assemblée.

M. Gastin, Secrétaire (France). — C'est la première réunion annuelle du Comité général. Nous sommes à la disposition des membres du Comité pour cette réunion.

M. Aoten (Angleterre). — Quel mois serait le plus propice ? Août ou septembre ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — Je crois que Messieurs Lhomme et Bevers-luis seraient d'accord pour le moi d'août.

M. Aoten (Angleterre). — Moi également.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous fixons donc au mois d'août la prochaine assemblée générale du Comité général.

M. Berry, Président (Angleterre). — Va-t-on, ici à Liège, fixer la date et le lieu du prochain Congrès ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous devons d'abord attendre que la Fédération soit créée.

M. Aoten (Angleterre). — Il serait pourtant intéressant de dire dans quelle année il aura lieu.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous avions projeté d'avoir un Congrès à Paris en 1925. Si la Fédération internationale que nous créons adopte ce point de vue, la première assemblée générale de la Fédération, ou Congrès, pourrait avoir lieu à Paris en 1925.

M. Aoten (Angleterre). — Si cela convient à tout le monde, les délégués anglais acceptent volontiers.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Y a-t-il un avis contraire ? Non. Dans ce cas, le prochain Congrès aura lieu à Paris en 1925.

M. Fritz (Liège, Suisse). — On veut réellement travailler la main dans la main.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Je sors un peu de la discussion ; mais puisque l'on parle du prochain Congrès, je voudrais émettre une proposition. Il serait nécessaire, me semble-t-il, de créer, à l'occasion du prochain Congrès, une grande exposition spirite où le public serait admis. Nous devrions pouvoir réunir tous les livres édités dans le monde et traitant du spiritisme ; nous devrions assembler les centaines de journaux édités dans toutes les langues. L'exposition comprendrait toute la littérature spirite publiée jusqu'à la date du Congrès. Les éditions en toutes langues traitant des sciences psychiques et spirites devraient être recueillies dans ce but.

A l'occasion du Congrès, il y aurait lieu également de provoquer des conférences auxquelles on essayerait de faire participer toutes les grandes personnalités mondiales : Léon Denis, Lodge, etc.

Il faudrait donner à cette propagande le plus de publicité voulue, pour que l'on sache que notre philosophie est très étendue. Les indifférents seront

influencés par les innombrables publications éditées dans le monde entier concernant le spiritisme. Nous ferions ainsi de la bonne besogne.

M. Gastin, Secrétaire (France). — C'est très bien. Aussi, je suppose que nous sommes tous d'accord ?

Adopté à l'unanimité.

Maintenant, revenons aux finances.

M. Fritz (Liège, Suisse). — En ce qui concerne les finances, la Suisse propose, au lieu de fixer la cotisation égale par pays, de l'établir proportionnellement au nombre de membres.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous pourrions dire :

« Les groupements adhérents s'engagent à verser à la Caisse de la Fédération une cotisation annuelle calculée d'après l'importance numérique de chacun d'eux, sur la base de ... » à déterminer.

M. Aoten (Angleterre). — Nous sommes d'accord en principe. Mais nous envisageons pour le moment l'importance de nos groupements. Nous sommes au moins dix fois plus puissants qu'ailleurs.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Tout reste en proportion.

M. Aoten (Angleterre). — On devrait établir une espèce d'échelle de cotisations.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Oui, dire que de 50 à 200 membres, on payerait autant, de 200 à 500 autant, et ainsi de suite.

M. Aoten (Angleterre). — Il faudrait une cotisation minimum pour chaque pays. Puis, en sus, une cotisation suivant le nombre de membres en augmentant par échelon.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Il ne s'agit pas de pays, mais bien de groupements.

M. Aoten (Angleterre). — Une difficulté se présentera à cause du déséquilibre du change.

M. Gastin, Secrétaire (France). — En prenant le franc-or comme base, la difficulté serait moindre. Pour répondre à Monsieur Aoten, je dois dire que si les Anglais sont les plus nombreux, le résultat reste le même ; ils sont aussi les plus riches, précisément parce qu'ils sont plus nombreux.

M. Aoten (Angleterre). — Mais malgré cela, nous sommes très pauvres. Il faut de l'argent pour bâtir des églises et faire de la propagande. Quelle est l'idée du minimum à verser ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — Il ne faut pas perdre de vue que ce sont des spirites qui sont représentés. Par conséquent, nous devons établir un droit par tête.

M. Aoten (Angleterre). — Quelle sera la base ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — Je vous propose comme étalon le franc-or.

M. Aoten (Angleterre). — D'accord.

M. Gastin, Secrétaire (France). — La Fédération est une union de groupements. Les groupements constituent une union d'individus. Dans son ensemble, la Fédération comprend un nombre déterminé d'individus. Ces individus seront représentés à la Fédération en raison de tant par deux cents membres. Il est juste qu'ils participent aux frais de la Fédération en tant qu'individus. Prenons une base très nette. Admettons qu'il y ait 30,000 spirites dans la Fédération le jour où elle fonctionnera. Si nous demandions seulement dix centimes par tête — c'est un chiffre au hasard, évidemment, — ces dix centimes valeur-or, nous aurions par an, 3,000 francs-or. Les pays verseraient la valeur correspondant à 10 centimes-or par tête de membre.

Comment procéderons-nous pour trouver cette somme ? Nous percevrons aux Sociétés fédérées dix centimes-or par an. S'il y a des cotisations trop réduites pour permettre ce prélèvement de dix centimes-or, on augmentera facilement les cotisations des membres. Cela ne gênera personne.

M. Aoten (Angleterre). — Un shilling par tête et par an.

D'autre part, à un point de vue différent, nous sommes 16,000 en Angleterre. Si la Fédération compte 30,000 affiliés, nous paierons donc la moitié des frais. Nous demandons une échelle graduée.

M. Lhomme (Belgique). — Dans un petit pays, vous avez des frais de bureau, de locaux. Nous avons des frais, des immobilisations. Que ce soit pour un petit nombre de membres ou pour un grand nombre, l'immobilisation subsiste. Si on doit occuper un immeuble, les frais sont à peu près identiques.

M. Berry, Président (Angleterre). — Naturellement, il faut un bureau pour la Fédération internationale. Combien cela va-t-il coûter ? Ajoutez-y le personnel : une dactylo au moins.

M. Lhomme (Belgique). — A ceux qui comptent avoir du personnel on doit pouvoir répondre : voilà ce qu'il nous faut pour le pays.

M. Aoten (Angleterre). — Pendant de nombreuses années, le travail a été fait, en Angleterre, complètement gratuitement. Ce n'est que depuis trois ans, et en présence de l'accroissement considérable du mouvement, qu'il n'a plus été possible de travailler dans ces conditions.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Actuellement, je suis autorisé à dire que le Bureau international trouvera, à Paris, gratuitement le local, le personnel officiel chargé des traductions. La collaboration gratuite sera nombreuse à Paris. Seulement, il y aura obligatoirement des frais de Secrétariat à supporter, frais de papier, d'encre, etc. De plus, il faudra vraisemblablement, quand la chose sera organisée, une dactylo, qui sera consacrée uniquement au travail de bureau. C'est tout ce qu'on prévoit comme frais. Il n'y a donc que la dactylo et les frais de papier et autres à envisager.

M. Aoten (Angleterre). — C'est très bien, et nous, délégués belges, espagnols, anglais, hollandais et autres, nous devons remercier la France pour cette belle offre généreuse qui, espérons-le, sera de nature à nous amener d'autres bienveillants concours.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Vos remerciements s'adressent surtout à Monsieur Jean Meyer, propriétaire de l'immeuble.

M. Aoten (Angleterre). — C'est magnifique de la part de Monsieur Jean Meyer. Son geste doit être enregistré par les pays qui en sont bénéficiaires.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous aurions donc des frais occasionnés par la dactylo et les papiers. Pour cela, il faut constituer un fonds qui nous permettra d'organiser nos réunions et congrès et de publier un périodique, etc. Mais nous ne pouvons rien faire sans argent.

M. Aoten (Angleterre). — Je suis d'accord. Je demande que l'on en finisse ; que l'on discute la cotisation. Mais au sujet du minimum qu'un pays devra verser, je ne suis pas partisan d'une contribution par tête, mais bien d'une cotisation par importance des pays.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Pour essayer, si on établissait la base, en principe, de 25 centimes-or par an et par tête. Chaque pays fera ce qu'il pourra en se tenant dans ce principe. Chaque groupement fera ce qu'il pourra en proportion de ses moyens et il n'aura de représentants que dans la proportion de un pour deux cents paiements de vingt-cinq centimes-or.

Nous pensons qu'il faudrait, au moins à titre d'essai, accepter cette base de 25 centimes-or. Le groupement puissant désirant réduire sa cotisation verra, en proportion de ses versements, diminuer le nombre de ses représentants. Le principe que nous défendons, c'est que la représentation corresponde à la participation dans les charges.

M. Berry, M. Aoten, M. Torrès. — Parfait.

M. Berry, Président (Angleterre). — Cette idée est excellente. Cela forcera, par amour-propre, les petits pays à participer aux frais. Par contre, ils ne pourront pas user de pression sur les pays comme l'Angleterre, qui ont beaucoup de membres, mais qui ne sont pas riches. Il n'y aura pas d'obligation. On n'aura donc que le nombre de délégués correspondant aux versements effectués.

M. Aoten (Angleterre). — Je suis d'avis d'établir un minimum. Il devrait y avoir une somme fixe égale pour tous les pays. Tous les pays paieraient une cotisation fixe égale pour tous. Quand on donne une voix à un pays qui n'a que 50 membres, il faut qu'il paie autant que le pays qui en a 200, puisqu'on serait d'accord d'accorder une voix par 200 membres.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Ce n'est pas juste. Quand dans un pays, la philosophie n'est pas étendue, il y a des militants qui vont faire de la propagande dans les contrées ; on doit faire appel à des missionnaires.

M. Aoten (Angleterre). — Nous devons craindre de malveillantes combinaisons. Si nous fixons un minimum trop réduit, nous pourrions rencontrer un individu qui paiera la cotisation de ses deniers et sera représenté tout comme une société composée de 50 membres. Nous craignons l'expérience d'un individu voulant se faire passer pour une Société pour nuire au groupement.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Je crois que nous allons aboutir à une cotisation fixe par pays, combinée avec une cotisation par capitation.

M. Aoten (Angleterre). — On devrait payer au moins deux ou trois livres par pays. Chez nous, nous payons deux livres.



M. Gastin, Secrétaire (France). — On pourrait fixer une cotisation invariable par pays, cotisation qui serait répartie dans le pays par tête de membre, s'ils le désirent. On pourrait peut-être accepter deux cents francs. Mais si on prenait 50 francs-or ou deux livres-or par pays, ce serait plus régulier.

En sus, on paierait une capitation ou cotisation par tête, fixée pour chaque pays à autant.

M. Aoten (Angleterre). — On peut essayer. Si l'Internationale se trouve un jour en difficultés financières, tous les groupements feront de leur mieux pour la tirer d'affaire.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Si l'on fixait à 10 centimes-or par tête et par an et à 50 francs-or par pays ?

En sus, on paierait une capitation ou cotisation par tête, fixée pour chaque année, les cotisations devraient être payées ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — Disons dans le courant de janvier de chaque année et anticipativement.

M. Aoten (Angleterre). — Si l'on paie en janvier de chaque année, il doit être convenu que c'est suivant le nombre de membres enregistré l'année précédente.

M. Lhomme (Belgique). — D'après les statuts, en Belgique on paie jusqu'en août. La caisse belge n'est pas fournie avant août. On ne pourra pas avancer l'argent pour les membres. D'autre part, ceux-ci ne sont pas riches.

M. Aoten (Angleterre). — Vous ne payerez pas la cotisation de groupement avant janvier.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Vous payerez sur l'exercice écoulé.

M. Lhomme (Belgique). — Nous ne saurions pas payer 50 francs-or sans délai.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Faites appel à tous les spirites belges.

M. Aoten (Angleterre). — Si, entre ce jour et la date du paiement, la situation de la Belgique est difficile, il ne serait pas impossible d'organiser une collecte spéciale pour payer l'affiliation.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Cette question des finances ne pourrait vous arrêter.

M. Berry, Président (Angleterre). — Ai-je bien compris que cette décision s'applique à ces groupements non fédérés, comme il en existe en Angleterre ? Ces grands groupements indépendants doivent payer au moins deux livres et la capitation. Vous aurez ainsi suffisamment pour payer le Bureau. Il y a des groupements qui ne veulent pas s'affilier avec les autres ; pour faire partie de la Fédération, il devront payer comme les nations.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Ce sera compliqué.

M. Aoten (Angleterre). — Les petits groupements indépendants nuisent énormément aux groupements fédératifs.

M. Gastin, Secrétaire (France). — On leur impose deux cents membres.

M. Aoten (Angleterre). — Je suis d'avis que ces groupements spéciaux doivent payer la même cotisation que les autres sociétés, soit deux livres. Ils auront un représentant, et, s'ils en veulent plus, ils devront payer la capitation. Cela nous donnera de l'argent.

M. Gastin, Secrétaire (France). — La contribution fixe ne sera pas établie par pays. Les pays qui ont deux Fédérations payeront deux contributions fixes.

M. Aoten (Angleterre). — On ne peut pas avoir deux Fédérations nationales. La Fédération la plus ancienne, celle constituée depuis un plus grand nombre d'années, sera la seule reconnue.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous indiquerons donc une Fédération par pays.

M. Aoten (Angleterre). — La plus ancienne.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Cela deviendra clair. S'il n'y a qu'un groupement fédératif par pays, la contribution fixe ne visera que ce groupement fédératif, qui devra donc payer 50 francs-or. Nous ajouterons à cela la cotisation des sociétés indépendantes.

M. Aoten (Angleterre). — Je suis d'accord de ne pas accorder de délégué à l'assemblée générale aux groupements indépendants. Ils auront cependant la représentation à l'assemblée générale du Comité.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Ils auront tout intérêt à faire partie de la Fédération.

Nous pourrions présenter l'article 14 de cette façon :

« Article 14. — Les groupements adhérents s'engagent à verser à la Caisse de la Fédération une cotisation annuelle composée de :

- » 1° une contribution fixe égale pour tous, de cinquante francs-or par grande fédération nationale ou par groupement indépendant ;
- » 2° un droit de capitation fixé, pour chaque groupement, à dix centimes-or par tête et par an, d'après le nombre de membres arrêté au 31 décembre écoulé.

» Les contributions fixe et proportionnelle sont payables chaque année dans le courant du mois de janvier. »

M. Lhomme (Belgique). — En Angleterre, certains groupements ne sont pas intitulés Fédération. Ce sont peut-être les groupements les plus importants.

Deux ou trois groupements, comptant chacun une cinquantaine de membres, vont se fédérer, et parfois seront dirigés par des personnes n'ayant pas toutes les compétences voulues. Cette Fédération ayant été créée, la première sera inscrite de droit dans notre groupement, tandis qu'une société très importante dirigée par des gens ayant de l'expérience ne viendra qu'en second lieu. Ne vont-ils pas, aussi, se constituer en Fédération ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — Il est bien entendu qu'à l'heure actuelle il n'existe, dans aucun pays, deux groupements fédératifs nationaux. Dans tous les cas, nous avons dit que nous prenions la plus ancienne Fédération.

M. Lhomme (Belgique). — Mais quel contrôle aurez-vous ? Le groupe sinécriste va s'intituler Fédération belge. Que ferez-vous ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — Fédération belge, mais pas fédération nationale belge.

M. Aoten (Angleterre). — Le Comité aura à statuer sur des cas semblables.

M. Lhomme (Belgique). — La Belgique vous dira, par exemple, je n'ai que 500 membres alors que, en réalité, elle en aura 550. Quel contrôle aurez-vous ?

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — On doit fournir la liste des membres.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Il n'y a que la bonne foi qui puisse solutionner ces questions. D'autre part, au besoin, vous pouvez ordonner une enquête dans le pays.

Je crois que nous avons à peu près terminé les points essentiels des statuts.

L'article 15 serait conçu comme suit :

« Article 15. — Le Comité exécutif se réunit toutes les fois qu'il est nécessaire dans l'intérêt de l'œuvre sociale.

» Les convocations sont lancées par le Secrétaire, sur décision du Président. »

L'article 16 :

« Article 16. — Le Comité général se réunit une fois par an.

» L'assemblée générale est convoquée une fois tous les trois ans. Sa réunion constitue un Congrès international. »

Comme il n'y a pas d'observations, ces articles sont adoptés.

M. Aoten (Angleterre). — Attendu que la Fédération poursuit un but philanthropique et un but de moralisation, ne pourrait-on dire que le Comité invite les souscripteurs à effectuer des dons permettant l'organisation de la propagande, la publication de livres et aussi à seconder ceux qui se vouent aux études et aux recherches.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Si, nous pourrions le dire dans un article rédigé comme suit :

« La Fédération poursuivant un but d'enseignement, de solidarité et de moralisation, crée une Caisse de propagande destinée à la création d'œuvres et services annexes comme : bibliothèques, librairies, publications, recherches scientifiques, et pour la propagande générale.

» Cette caisse sera alimentée par des cotisations volontaires, des legs, subventions, dons, etc. La Fédération fait appel à tous en faveur de cette œuvre. »

Sans observation, adopté.

Il est entendu que ce que nous avons décidé représente les bases essentielles des statuts. Nous avons éliminé ce qui était susceptible de soulever des discussions. Le reste n'est qu'une question de forme et, pour cela, vous pouvez confier au Secrétaire le soin de mettre les statuts au point.

Sommes-nous d'accord ?

Tous. — Oui.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Personne ne voit plus rien d'important à ajouter aux statuts ?

**M. Berry**, Président (Angleterre). — Nous avons pour le moment deux officiels : Monsieur Gastin, Secrétaire, et moi. Nous n'avons pas de trésorier, nous n'avons pas de vice-président, nous avons également trois commissaires à désigner. Si nous ne procédons pas à ces nominations ce jour, nous serons dans l'impossibilité de travailler pendant deux années.

**M. Gastin**, Secrétaire (France). — Nous tombons d'accord. J'allais en parler. Mais avant de passer à la nomination des membres du Comité exécutif, je demande si personne n'a rien à ajouter aux statuts. Si personne n'a rien à ajouter, ils seront donc considérés comme admis.

**M. Beversluis** (Hollande, Danemark, Allemagne). — En dehors de la question des statuts, je propose d'adopter un symbole spirite, un insigne.

**M. Gastin**, Secrétaire (France). — Nous examinerons cette affaire après la formation du Bureau. J'ai d'ailleurs à vous entretenir également d'un vœu en faveur de la langue esperanto. Ces deux points viendront après la formation du Bureau.

**M. le docteur Torrès** (Espagne, Mexique). — Je me rallie complètement à votre manière d'agir.

**M. Gastin**, Secrétaire (France). — Je laisse la parole au Président pour la présentation des membres du Comité exécutif. A ce sujet, je crois qu'il serait utile de déroger aux statuts et de laisser au Comité le soin de nommer, aujourd'hui, tous les membres du Bureau. Les trois conseillers seraient nommés par la Conférence internationale, au même titre que les autres. De cette façon, nous constituerions, dès aujourd'hui, tout le Comité exécutif.

**M. Beversluis** (Hollande, Danemark, Allemagne). — A ce sujet, je dois vous rappeler que je représente trois pays. Délégué officiel hollandais, j'ai reçu procuration de M. Brouns, délégué du Hanovre, et de M. Nielsen, délégué du Danemark, qui n'ont pu venir.

**M. Aoten** (Angleterre). — Je propose M. Beversluis comme trésorier.

**M. Beversluis** (Hollande Danemark, Allemagne). — Je ne suis pas financier pour un sou.

**M. Fritz** (Liège, Suisse). — Dans ceci, on ne doit pas rechercher des titres honorifiques. Ce qu'il faut, ce sont des personnes sachant travailler.

**M. Lhomme** (Belgique). — Je propose M. Fritz comme trésorier et B. Beversluis comme vice-président.

**M. Gastin**, Secrétaire (France). — Nous devons également établir la liste des membres d'honneur. Ceux-ci ne pourraient-ils être choisis parmi les membres du Comité général et du Comité exécutif ? Ne pourrait-on donner aux membres d'honneur des fonctions effectives ?

**M. Berry**, Président (Angleterre). — Non. Il est préférable de choisir comme membres d'honneur des personnalités tout à fait marquantes et en dehors des fonctions effectives. Nous désirons attendre pour désigner les membres d'honneur que les groupements nationaux aient fait parvenir leurs propositions.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Voici nos propositions : Président : M. Berry ; Vice-Président : M. Lopez Gomez ; Secrétaire : M. Gastin ; Trésorier : M. Fritz.

M. Berry, Président (Angleterre). — On ne peut pas avoir deux vice-présidents.

M. Gastin, Secrétaire (France). — En présence de cette proposition, nous allons nous trouver dans l'obligation : ou bien de mettre en concurrence deux hommes que nous estimons, ou bien désigner deux conseillers au lieu de trois et, par contre, deux vice-présidents au lieu d'un seul.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — C'est l'homme le plus actif de toute l'Espagne. Il a participé aux travaux de l'année dernière.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Je propose M. Jean Meyer de Paris comme Vice-Président.

M. Lhomme (Belgique). — Les Espagnols ne peuvent pas aller très facilement en France. En cas d'assemblée, ils auraient peut-être des difficultés pour le voyage.

M. Berry, Président (Angleterre). — Si nous le désirons, nous pouvons les mettre au Comité d'honneur.

M. Gastin, Secrétaire (France). — La remarque de M. Lhomme vient à propos. Etant donné que le Secrétariat est à Paris, il faut que les membres du Bureau puissent se rendre facilement à Paris en cas de réunion. Il est évident que les personnes que nous allons désigner aux diverses fonctions doivent connaître cette obligation. Il faut considérer comme une charge la fonction de membre du Comité exécutif.

M. Lhomme (Belgique). — M. Beversluis peut-il aller facilement à Paris ?

M. Beversluis (Hollande, Danemark, Allemagne). — Oui. Seulement, il ne faut pas oublier l'épineuse question financière.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Nous retirons notre proposition concernant M. Quintin Lopez.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous le verrons avec infiniment de plaisir sur la liste des membres d'honneur.

Il est bien entendu que le membre du Comité exécutif doit pouvoir effectivement remplir son mandat.

Je propose M. Torrès comme conseiller.

M. le docteur Torrès (Espagne, Mexique). — Je me déplace très difficilement.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Les présentations sont les suivantes :

Président : M. Berry ; Vice-Président : M. Meyer ; Secrétaire : M. Gastin ; Trésorier : M. Fritz.

Pour en finir avec la question de la vice-présidence, nous pourrions prendre quatre noms et voter sur ces quatre. Celui qui aura le plus de suffrages sera élu vice-président et les autres comme conseillers.

M. Lhomme (Belgique). — M. Beversluis ne pense-t-il pas que M. Meyer serait mieux placé, résidant à Paris, pour les fonctions de vice-président ?

M. Beversluis (Hollande, Danemark, Allemagne). — J'ai difficile de répondre.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous avons trois noms : M. Beversluis, M. Meyer, M. Lhomme. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Berry, Président (Angleterre). — Comme Président, on propose un Anglais. Il est question de nommer Sir Arthur Conan Doyle Président d'honneur. Nous estimons que cela suffit pour l'Angleterre.

M. Fritz (Liège, Suisse). — M. Pauchard conviendrait bien.

M. Lhomme (Belgique). — Combien croyez-vous qu'il y aura de réunions par an ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — Trois ou quatre.

M. Aoten (Angleterre). — M. Beversluis paraît être retenu par la question financière. Mais comme il représente trois pays, ces trois pays pourraient se cotiser pour payer les frais.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Dans tous les cas, nous serions enchantés d'avoir M. Beversluis au Comité exécutif.

M. Lhomme (Belgique). — Je quitte un instant la salle pour aller consulter les représentants de la Belgique occupés ailleurs.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous avons quatre postes à conférer et nous avons quatre candidatures.

Il y a deux propositions pour la vice-présidence : M. Beversluis et M. Meyer. Nous allons procéder au vote, et celui des deux qui ne sera pas élu vice-président sera nommé conseiller.

M. Lhomme (Belgique). — La Belgique ne voit pas, quant à présent, la possibilité de remplir de mandat.

M. Berry, Président (Angleterre). — M. Jean Meyer est mieux désigné. Il est à Paris. De plus, il est riche. Qu'on nomme M. Jean Meyer vice-président et que M. Beversluis soit conseiller.

M. Fritz (Liège, Suisse). — Et M. Melusson ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — M. Melusson représente la Fédération lyonnaise. Au point de vue titres, je représente plus l'union que M. Melusson. Mais au point de vue facilités de déplacement, c'est à peu près la même chose.

De cette discussion, il résulte que nous ne pouvons désigner qu'un seul conseiller pour l'instant. Nous allons donc procéder au vote. Il n'y a plus de propositions ? Les autres délégués au Comité exécutif seront nommés par voie de circulaire.

On procède, au scrutin secret, à la nomination des membres du Comité exécutif. Neuf pays sont représentés et prennent part au vote.

Ce sont : Le Mexique, l'Espagne, l'Allemagne, la France, la Belgique, le Danemark, l'Angleterre, la Suisse et la Hollande.

Le résultat du scrutin accuse les désignations suivantes :

Président : M. Berry, Angleterre, 9 voix ;

Vice-Président : M. Jean Meyer, Paris, 9 voix ;

Secrétaire : M. Gastin, France, 9 voix ;

Trésorier : M. Fritz, Liège, 9 voix ;

Conseiller : M. Beversluis, 9 voix.

Les membres ainsi élus sont chaleureusement applaudis.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Nous avons à examiner maintenant la proposition de M. Beversluis, tendant à adopter un symbole.

M. Aoten (Angleterre). — Cela rentre, je crois, dans les attributions du Comité général ?

M. Gastin, Secrétaire (France). — C'est mon avis aussi en ce qui concerne l'esperanto. Si nous sommes d'accord, il en sera donc ainsi.

Je crois utile, avant de nous séparer, de vous donner lecture des statuts tels qu'ils ont été élaborés. Voici :

#### I. — Titre, siège, but.

1. — Il est fondé entre les groupements adhérents aux présents statuts, une union qui prend le titre de « Fédération spirite internationale » (International Spiritualist's Fédération).

Le siège de cette Fédération est fixé à Paris, à la « Maison des Spirites », 8, rue Copernic (16°).

2. — Le triple but de la Fédération est :

a) la création et le maintien des liens de fraternité entre les spirites du monde entier, sans distinction de race, de langue ou de nationalité ;

b) l'étude en commun, au quadruple point de vue scientifique, philosophique, moral et religieux, du spiritisme et des sciences qui s'y rattachent ;

c) la propagation de ces études et la diffusion des faits relatifs aux sciences psychiques, l'enseignement mutuel et la pratique de la solidarité, qui est la base morale du spiritisme.

3. — Le spiritisme est une philosophie qui repose sur des données scientifiques précises et dont les principes fondamentaux sont ainsi énoncés :

a) Existence de Dieu, Cause suprême de tout, principe abstrait sans caractère anthropomorphique ;

b) Existence de l'Ame (ou Esprit) reliée au corps physique pendant la vie, par un élément intermédiaire : périsprit ou corps fluïdique ;

c) Immortalité de l'Ame, inséparable de son corps fluïdique ;

d) Communication entre le monde visible et l'Invisible, entre les Esprits incarnés (vivants) et les Esprits désincarnés (morts) au moyen de la médiumnité ;

e) Evolution continue et progressive des Esprits vers la perfection, à travers des manifestations sensibles multiples ;

f) Responsabilité personnelle avec application de la loi de Causalité.

La Fédération Spirite Internationale déclare qu'elle ne considère intangible aucun des postulats issus des principes fondamentaux ci-dessus ; elle pose seulement comme condition nécessaire de son existence, l'affirmation de ces principes. Elle n'impose aucune croyance, mais elle invite à l'étude, car elle est persuadée d'offrir la formule qui répond au besoin historique de notre époque.

## II. — Composition.

Article 4. — La Fédération se compose :

1° des grands groupements fédératifs nationaux, à raison de un par nation ;

2° des sociétés indépendantes de ces groupements, mais comprenant au moins deux cents membres et fondées depuis au moins deux ans. Dans les pays où le spiritisme est insuffisamment développé et organisé, le minimum des membres exigé est, toutefois, réduit à cinquante membres nationaux.

Article 5. — Pour être admis dans la « Fédération Spirite Internationale », un groupement doit :

1° se trouver dans les conditions prévues par l'article 4 ci-dessus ;

2° adresser une demande au Secrétariat général de la Fédération en indiquant la date et les circonstances de sa fondation. La demande doit être accompagnée du nombre des membres nationaux et étrangers régulièrement inscrits, de la liste des membres composant le Comité ou le Bureau, ainsi que d'un exemplaire des statuts ;

3° déclarer adhérer sans réserve aux présents statuts.

Article 6. — La demande d'adhésion ainsi reçue par le Secrétariat général est communiquée par voie de circulaire, à tous les membres du Comité.

Ceux-ci doivent répondre, au plus tôt, s'ils acceptent le groupement intéressé. Si aucune opposition n'est formulée, le groupement est considéré comme admis ; sinon, le cas d'opposition est soumis aux membres du Comité, qui statuent à la majorité des voix.

La décision doit intervenir dans un délai de trois à six mois au maximum.

Article 7. — La qualité de groupement adhérent à la Fédération Spirite Internationale se perd par démission, radiation ou exclusion.

La démission est libre. Elle doit être adressée, par lettre recommandée, au Président de la Fédération, qui en donne avis au Secrétariat, après avoir tenté, s'il y a lieu, une démarche fraternelle auprès du groupement intéressé, pour qu'il retire sa démission.



La radiation est prononcée pour défaut de paiement des contributions et, en général, non accomplissement des devoirs statutaires volontairement consentis. Elle donne lieu à une enquête, au cours de laquelle le groupement intéressé est appelé à fournir des explications.

La radiation est décidée par le Comité sur proposition du Président ou du Secrétaire général.

L'exclusion est prononcée contre tout groupement, pour tout acte contraire aux lois morales ou susceptibles de porter préjudice moral ou matériel, soit à la Fédération, soit aux idées qu'elle représente, ou aux groupements qui la constituent.

La demande d'exclusion donne lieu à une enquête contradictoire, après laquelle décision est prise par le Comité qui prononce, s'il y a lieu, l'exclusion à titre provisoire. Elle ne devient définitive qu'à la plus proche assemblée générale, si celle-ci, après exposé contradictoire des faits, confirme l'exclusion.

**Article 8.** — Tout groupement radié ou exclu peut, après un délai de deux ans au moins, faire une nouvelle demande d'admission, dans les formes prescrites par l'article 5.

Les démissions, radiations ou exclusions ne peuvent donner droit à aucune reprise sur les biens sociaux. Toutes les sommes versées à la Fédération lui restent définitivement acquises.

**Article 9.** — Il est constitué un Comité d'honneur, composé des personnalités marquantes qui, dans les divers pays, ont rendu des services éminents à la cause spirite.

Les propositions sont faites par les groupements nationaux et soumises à l'assemblée générale, qui statue.

Les membres d'honneur ne sont tenus à aucune cotisation.

### III. — Administration et fonctionnement.

**Article 10.** — Les groupements fédérés désignent, chacun, un ou plusieurs représentants aux Assemblées générales de la Fédération.

Quel que soit le nombre des délégués, chaque groupement n'a droit, dans les scrutins, qu'à une voix par deux cents membres ou fraction de deux cents régulièrement inscrits et pour lesquels est payé le droit de capitation.

**Article 11.** — La Fédération Spirite Internationale est administrée par un Comité général composé de un délégué par nation, désigné par le grand groupement fédératif de chaque pays.

Un suppléant est désigné de la même manière en cas d'empêchement du titulaire.

**Article 12.** — La gestion de la Fédération est confiée à un Comité exécutif composé de sept membres : un président, un vice-président, un secrétaire général, un trésorier et trois conseillers.

Les quatre titulaires de fonctions sont nommés par l'Assemblée générale ; les trois conseillers sont élus par le Comité général.

**Article 13.** — Le Comité général et le Comité exécutif possèdent, chacun en ce qui le concerne, tous les pouvoirs de la Fédération. Le Comité général est responsable de ses actes devant l'Assemblée générale.

Le Comité exécutif a pleins pouvoirs pour exécuter les décisions prises. Il doit tenir le Comité général au courant de tous travaux, réunions et correspondances importantes. Il est responsable auprès du Comité général de l'observation de ses charges.

#### IV. — Finances.

**Article 14.** — Les groupements adhérents s'engagent à verser à la Caisse de la Fédération une cotisation annuelle composée de :

1° une contribution fixe égale pour tous, de cinquante francs-or par grande fédération nationale ou par groupement indépendant ;

2° un droit de capitation fixé, pour chaque groupement, à dix centimes-or par tête et par an, d'après le nombre de membres arrêtés au 31 décembre écoulé.

Les contributions fixe et proportionnelle sont payables chaque année dans le courant du mois de janvier.

**Article 15.** — La Fédération, poursuivant un but d'enseignement, de solidarité et de moralisation, crée une Caisse de propagande destinée à la création d'œuvres et services annexes comme : bibliothèques, librairies, publications, recherches scientifiques, et pour la propagande générale.

Cette Caisse sera alimentée par des cotisations volontaires, des legs, subventions, dons, etc. La Fédération fait appel à tous en faveur de cette œuvre.

#### V. — Réunions.

**Article 16.** — Le Comité exécutif se réunit toutes les fois qu'il est nécessaire dans l'intérêt de l'œuvre sociale.

Les convocations sont lancées par le Secrétaire sur décision du Président.

**Article 17.** — Le Comité général se réunit une fois par an.

L'Assemblée générale est convoquée tous les trois ans. Sa réunion constitue un Congrès international.

---

M. Gastin, Secrétaire (France). — Voilà, Messieurs, les grandes lignes des statuts que vous avez votés.

Tous. — Très bien ; d'accord.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Vous connaissez les incidents soulevés au Congrès relativement à l'affaire de Monsieur Le Clément de Saint-Marcq. Nous pensons qu'aujourd'hui, avec la nouvelle organisation qui est en train de se créer, il est préférable de ne pas rappeler cette histoire de Genève.

M. Berry, Président (Angleterre). — Je crois que nous sommes tous d'avis de ne plus parler de cette affaire.

M. Gastin, Secrétaire (France). — Notre ami, Monsieur Fritz, a reçu des ordres formels de soutenir la motion de la Suisse.

Comme on n'a pas conclu au Congrès, Monsieur Fritz va être obligé de revenir à charge. Toutefois, il pourrait en être autrement si nous liquidions cette affaire.

Nous ne devons reparler, ni de l'affaire de Genève, ni de la brochure « L'Eucharistie ».

A cette fin, je me propose de présenter demain, au Congrès, la résolution ci-après, qui est de nature à terminer ce conflit :

« La Conférence internationale réunissant à Liège, dans les journées des 27 » et 28 août 1923, les plénipotentiaires des grands groupements spirites » nationaux ;

» Considérant que le Bureau international du Spiritisme, tout d'abord institué comme émanation de ces grands groupements, est devenu, par suite » d'événements divers, une œuvre personnelle au service de théories qui n'ont » aucun rapport avec le Spiritisme véritable ;

» Considérant que, d'autre part, une « Fédération Spirite Internationale » vient d'être constituée définitivement avec siège et secrétariat à Paris ;

» Que cet organisme nouveau est seul véritablement représentatif du Spiritisme mondial et qu'il a seul qualité pour parler et agir à ce titre ;

» Propose au Congrès Spirite International siégeant à Liège, de :

» 1° déclarer qu'il n'existe plus de Bureau International du Spiritisme ;

» 2° confier à la Fédération Spirite Internationale et spécialement à son » Secrétariat général siégeant à Paris, le soin d'organiser un nouvel Office » centralisateur du Spiritisme mondial ;

» 3° demander au Directeur du Bureau de Waltwilder de remettre tous documents et archives au Secrétariat de la « Fédération Spirite Internationale. »

J'estime qu'il est inutile de discuter cet ordre du jour. D'autre part, M. Fritz l'accepte. Cela évite de revenir sur la question. Y a-t-il des oppositions ?

M. Berry, M. Torrès, M. Beversluis, M. Fritz, M. Lhomme. — Nous sommes d'accord sur la motion.

M. Gastin, Secrétaire (France). — En conséquence, elle est adoptée à l'unanimité.

Je crois que nous avons terminé nos travaux.

M. Berry, Président (Angleterre). — Je déclare terminés les travaux de la Conférence internationale.

La séance est levée à 6 1/2 heures.

---

Nous arrivons à la fin de ce Congrès mémorable, par le discours terminal de M. Julien Coninckx, Président de l'Union Spirite belge.

Il est dédié plus spécialement à nos généreux bienfaiteurs, à Sir Arthur et Lady Conan Doyle.

Chers Présidents d'honneur,

Le nuage qui depuis dix ans assombrissait le spiritisme en Belgique s'est enfin dissipé et déjà nous voyons poindre le soleil.

Ces résultats heureux, c'est à vous, Sir Arthur et Lady Conan Doyle, que nous le devons, et l'idée de venir à Liège honorer le Congrès par votre présence vous est venue d'En Haut. Car votre mission vous appelait ici.

Tel un astre vous avez, en venant au Congrès, entraîné avec vous l'élite des spirites anglais qui sans mot dire nous ont fait voir notre chemin en nous montrant combien ils étaient tous unis.

Grâce à vous, nous avons pu appeler nos frères français, à qui nous avions besoin de montrer qu'en nous il n'y avait rien de changé, que nous étions restés ce que nous étions avant la désastreuse année 1913, c'est-à-dire « des Spirites et rien que des Spirites ».

Par suite de l'organisation de ce Congrès, nous nous sommes vus entourés de la sympathie de frères accourus de toutes parts pour nous dire : « Oubliez le passé, n'ayez plus en vue que l'avenir de notre belle doctrine ».

Ces paroles de paix, nous devons les entendre dire par d'autres bouches, n'ayant plus confiance en nous.

Sir Arthur et Lady Conan Doyle, la mission que vous êtes venus remplir avait un double but : par votre présence vous deviez faire réussir non pas un, mais deux Congrès, premièrement le Congrès spirite international, et secondement, celui de la Paix spirite en Belgique.

Au nom de tous les spirites belges, je vous remercie mille fois. (Applaudissements prolongés.)

---

A la suite de ce discours, Sir Arthur et Lady Conan Doyle se lèvent et Sir Arthur prononce une allocution à peu près en ces termes :

« Lady Conan Doyle et moi, sommes très touchés de tout l'honneur qui nous est fait en ce Congrès, par l'Union Spirite Belge en la personne de son très estimé Président. Très émus, nous ne pouvons que l'en remercier ainsi que pour les termes trop élogieux émis et l'aimable hospitalité reçue sur la terre belge.

En souvenir de notre heureux passage au milieu de vous, Lady Conan Doyle et moi, nous remettons à l'Union Spirite Belge la somme de dix livres sterling, destinée au local (church) abritant les spirites pauvres de Liège. Et à présent que se termine un Congrès si favorable à nos travaux futurs, n'ayons plus qu'une seule devise, celle de : « Fraternité Internationale et Universelle ».

(Tonnerre d'applaudissements. Des fleurs sont offertes à Lady Conan Doyle.)

### ADRESSES ET VŒUX.

M. Louis Gastin, aujourd'hui Secrétaire général de la Fédération Spirite Internationale, demande à formuler quelques adresses en faveur de la paix et aux hommes remarquables honorant le Spiritisme mondial.

Voici cette énonciation, dont l'amabilité et l'importance ne sont pas contestables :

1° Le Congrès International du Spiritisme réuni à Liège adresse à tous les gouvernements un chaleureux appel en faveur de la paix universelle si désirable, les invitant, en conformité de la Morale spirite qui se confond avec la Morale du Christ, à aplanir les difficultés qui s'opposent à la fraternité des peuples, par dessus les barrières conventionnelles des frontières nationales.

2° Le Congrès International du Spiritisme réuni à Liège, adresse un salut fraternel à tous les psychistes, métapsychistes et spirites du monde entier qui travaillent, par des voies diverses, au triomphe de la science de l'âme et par conséquent à la connaissance des lois philosophiques et morales qui régissent l'évolution de l'humanité.

3° Le Congrès International du Spiritisme réuni à Liège, adresse aux vaillants pionniers, MM. Léon Denis, Gabriel Delanne, Jean Meyer, Sir Oliver Lodge et Sir William Barret, l'hommage de la grande admiration et de l'affectueuse reconnaissance des Spirites du monde entier.

4° Les délégués des diverses nations invitées au Congrès de Liège remercient l'Union Spirite Belge et les spirites liégeois de leur bienveillant accueil et applaudissent aux efforts des organisateurs du Congrès. (Enthousiastes applaudissements.)

Le Président de l'Union Spirite Belge demande à l'assemblée réunie si elle accepte les vœux et conclusions émis par les sections scientifique, de philosophie et morale et de propagande.

Le vote qui se fait par mains levées obtient l'unanimité. Cette même assemblée, de par ses applaudissements prolongés et unanimes, ratifie l'accord établi dans l'issue du conflit et les résultats des travaux de la Conférence Internationale.

---

Nous ne pouvons passer sous silence l'exposé que vient faire (sur sa demande) à la tribune, M<sup>11e</sup> Swynen, de Liège, relativement à une affection très grave dont elle souffrait depuis longtemps et dont l'issue heureuse de guérison est due à M. Lejeune, guérisseur désintéressé, membre du Comité de la Fédération Spirite de Liège.

Personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance et le Congrès Spirite International de 1923, à Liège, est terminé.

---

### REMERCIEMENTS.

Le Comité de l'Union Spirite Belge adresse ses félicitations et remerciements à tous les organisateurs du Congrès, à ses participants de l'étranger et du pays, à tous ceux qui ont bien voulu contribuer à son succès, et parmi ces derniers, nous citerons nos précieux interprètes, M<sup>lles</sup> Félot sœurs, M<sup>me</sup> Géron, MM. Heffitt, Samsonovici, de Liège ; M. Dekettelaer, d'Anvers ; nos sténographes ; MM. Boulanger et Dengis, de cette ville, et nous en oublions peut-être, pour leurs excellents services rendus pendant le cours des travaux du Congrès.

Nous ne devons pas omettre de citer également comme dignes de nos remerciements et en tout premier lieu, M. Louis Léonard, le zélé bibliothécaire de l'Union Spirite Belge, qui fut pour M. Lambert (qui devait être partout) un aide très précieux ; M<sup>mes</sup> Matagne, Goffin, Renaud, Romenne, Delpérée et M. Renaud, qui ont eu pour attribution de faire observer l'ordre, le silence et la bonne tenue dans les salles.

Merci également à MM. les photographes, par lesquels nous pourrions, en souvenir du Congrès de Liège, posséder chez nous la reproduction de la salle et de l'estrade.

Sans oublier tout ce qu'elle doit à l'assistance de l'Au-delà pour le grand succès obtenu, l'Union Spirite Belge adresse ses plus chaleureuses félicitations et remerciements aux dévoués organisateurs du Congrès, MM. Lhomme, Moret et Lambert, le premier pour la partie des directives, le second pour la partie épistolaire et morale et le troisième pour l'initiative matérielle dans l'organisation.

A M. William Tylar, le sympathique écrivain anglais qui voulut bien, à la suite de sa causerie relative à des dessins médiumniques imitant de la tapisserie de toute beauté, nous gratifier de quelques cadeaux en nous offrant gracieusement plusieurs de ces magnifiques dessins comme souvenir, l'Union Spirite Belge offre ses plus sincères remerciements.

---

### BIENFAISANCE.

Afin de venir en aide à l'œuvre charitable des Invalides de Liège, le Comité de l'Union Spirite Belge avait placé à ce destiné, un plateau dans la salle du rez-de-chaussée du local du Congrès. Ce plateau, ainsi que le profit résultant de la visite du château, ont rapporté la somme de 150 francs, laquelle a été versée à M. De Pauw, directeur de l'Œuvre.

---

### LE SALUT FRATERNEL.

Avant de clore ce laborieux et copieux compte-rendu, le Comité de l'Union Spirite Belge, reconnaissant, adresse à ses généreux bienfaiteurs Sir Arthur

et Lady Conan Doyle, partis pour le Sussex, le salut fraternel le plus ému avec ses souhaits d'heureux voyage et l'expression de ses meilleurs remerciements.

Certaines propositions nous parvenues n'ont pas été lues au Congrès faute de temps et par conséquent n'ont obtenu aucune conclusion.

---

#### ECHOS DE L'AU-DELA.

Un esprit s'étant par l'écriture manifesté sur un médium, s'exprime comme suit :

« Merci à tous pour n'avoir pas reculé devant les terres et les mers pour vous réunir en Congrès.

» Passants, vous qui souffrez, souriez car en levant les yeux vers l'Eternel, vous verrez à l'horizon l'astre pur et lumineux qui fera régner la fraternité.

» Repoussez ce qui pourrait faire tort à l'Esprit. Jetez un regard sur l'infini insondable à vos yeux et voyez, terriens, la route qu'il vous faudra encore parcourir pour comprendre l'amour régissant les hommes et les choses.

» Cette puissance, l'amour de l'Eternel, n'oublie rien, ni la fleur, ni l'insecte.

» Aimant à planer sur les lieux où la discussion fait naître la lumière, je vous dis merci à tous. »

---

# RAPPORTS

---

## Amérique.

M<sup>r</sup> JAMES BOYD, *Californie.*

---

### L'EDUCATION DES ENFANTS AUX ETATS-UNIS.

L'éducation religieuse des enfants en Amérique occupe une place importante, mais elle soulève souvent des conflits dans les manières de voir entre éducateurs religieux et leurs adversaires.

Lorsque l'Amérique obtint son indépendance, on inséra dans la Constitution, votée le 4 juillet 1776, que tous les citoyens jouiraient de la même liberté et des mêmes droits. Ils voulaient supprimer le mot Dieu pour ne pas porter atteinte à la conscience individuelle. Les dissidents, et les catholiques qui fondaient partout des écoles, demandèrent que le nom de Dieu figurât dans la Constitution et qu'elle reconnût Jésus-Christ, et la République accorda la liberté religieuse et décréta l'instruction libre et obligatoire.

Actuellement, en Californie, 60 % des revenus de l'Etat sont réservés à l'éducation des enfants. Quelques Etats, craignant que l'instruction privée ne détruisît la nature démocratique de l'enfant en lui inculquant des idées de supériorité sur d'autres, exigent qu'ils passent par une école publique où l'enseignement est donné selon le programme du Gouvernement.

En Californie, une Université a été créée par le Gouverneur de la Californie et le sénateur Leland Stanford, à qui l'on doit le chemin de fer du Central Pacifique et c'est à la demande de son défunt fils dans une communication donnée à un médium, qu'il créa cette Université. Un frère du sénateur, mort en Australie, légua récemment une somme importante pour que l'on y créât une chaire de spiritisme.

Il existe des églises spirites, où l'enseignement spirite est donné selon les principes d'Andrew Jackson, le médium et spirite bien connu.

Le spiritisme est enseigné aux enfants suivant le développement de leur intelligence, en évitant tout ce qui pourrait ne pas être compris par eux, leur laissant le soin de compléter plus tard d'eux-mêmes leur éducation spirite, et reléguant la religion à la place que lui assignait Thomas Paine quand il disait : « Le monde est mon pays, la religion ne vient qu'en second lieu. »



*M<sup>r</sup> QUINTIN LOPEZ, de la Fédération Spirite Mexicaine  
et du Centre américain.*

**LE MONISME IDEAL.**

M. Quintin Lopez, représentant de la Fédération Spirite Mexicaine et du Centre Américain, s'excuse modestement de l'honneur d'avoir été choisi pour faire entendre la voix de son pays dans l'établissement d'une Fédération mondiale et fait ressortir l'importance que présente pour l'avenir de l'humanité, une étude approfondie, d'où soient exclues toutes les chimères, causes d'erreurs.

Il fait un appel aux congressistes pour l'édifier sur des études sérieuses et solides, qui laissent de côté les luttes stériles, afin d'établir des bases raisonnées et inébranlables à la hauteur de l'importance de la tâche.

Le point de départ qui, dit-il, est le point d'union entre nous, est la connaissance de l'existence de l'Esprit.

Nous nous vantons d'être scientifiques, philosophes, d'être moraux et religieux, mais ceci n'aura d'existence réelle que quand nous aurons édifié nos principes sur des données vraiment scientifiques, philosophiques et morales. Il y a deux voies : celle qui a été généralement suivie jusqu'ici, qui est glissante et ouverte aux controverses; l'autre qui doit être géogénique, c'est-à-dire constructive, et s'appuyer sur des éléments matériels et spirituels, d'où découlera, comme fin et comme but, l'amour universel.

La science qui veille anéantira tout ce qui ne peut résister à son analyse. La philosophie pulvérisera tout ce qui n'est pas conforme aux lois naturelles. La morale rejettera tout ce qui s'écartera de ses principes. Il n'y aura donc de vérité qu'à la condition de concilier ces trois juges irréductibles.

Tout est édifié par la crédulité irréfléchie ou le fatalisme; admettre la création telle qu'elle a été présentée, est nous mettre en contradiction avec la philosophie, la science et la morale.

**Au point de vue philosophique,** le Dieu créateur crée l'être après une période d'inaction dans laquelle il retombe quand sa création est accomplie jusqu'à une nouvelle création. Simple absurdité, Dieu étant l'absolu et lié éternellement à son œuvre. Absurde aussi parce que c'est laisser place au hasard dont ne peuvent découler l'ordre, l'harmonie et la finalité théologique. Absurde enfin, parce que s'il n'était pas, il ne pourrait avoir donné l'existence à d'autres; on ne peut pas donner ce qu'on n'a pas soi-même.

**Au point de vue scientifique,** il est réduit à une cause première après laquelle il est éclipsé comme si son œuvre s'était condensée dans un caprice. Le grand Laplace lui-même, à qui l'on reprochait de ne pas faire intervenir dans les phénomènes de la Création le grand facteur qui en est le Créateur, avait répondu : « J'ai pu me passer de cette hypothèse. »

Le point de vue moral s'appuyant sur les principes théologiques, en fait un être injuste, arbitraire, descendant jusqu'à la cruauté.

C'est précisément pour combattre toutes ces absurdités que nous devons combiner nos efforts.

La Génèse, au contraire, comporte les principes évolutifs, elle nous rattache à l'au-delà, d'où il découle que tout se transforme, évolue et progresse. L'erreur de la science est d'avoir voulu ignorer la philosophie ou de l'avoir asservie, mutilée et appropriée à ses vues, procédés funestes de restrictions qui a conduit à la glorification de la matière et au monisme sans idéal, éteignant la radieuse lumière de la vérité pour en faire un vacillant lumineux.

Et c'est à redresser tout cela que doit tendre notre tâche. Plaçons-nous sur un terrain élevé et envisageons courageusement l'exploration de l'Infini. Laissons de côté les controverses de temps, d'espace et de forme et élevons nos aspirations à la conquête de l'Eternité et de l'Infini où tout ce qui est forme n'est qu'une manifestation éphémère d'un état psychique, et essayons d'étudier un monisme idéal en transformant et idéalisant le monisme des matérialistes, ce qui n'est après tout qu'une question de bon sens.

**Le monisme idéal.** — La première impression que tout dans l'Univers étant matière, ne devait produire que des phénomènes matériels, a été corrigée par celle-ci : que tout dans l'Univers étant spirituel, ne doit aboutir qu'à des phénomènes spirites. Tout repose donc sur une définition qui entraîne ses légitimes conséquences. Peu nous importent les mots esprit ou matière, tout procède de l'unité primordiale. Ceci pourrait s'appliquer tout aussi bien au monisme matériel qu'au monisme idéal. Le germe matériel comme le germe spirituel contient les énergies latentes de ce que sera l'être; il se développe à travers toutes les transformations, dans tous les stades de l'existence et se subdivise à l'infini pour répondre à tous les états. Il s'adapte ainsi, comme dit Proust, par des réactions des éléments simples les uns sur les autres, dans des proportions définies, à tous ces états et à toutes ces transformations et se trouve de ce fait le promoteur, le créateur de tous les phénomènes de la vie.

Le positivisme, qui reposait sur les constitutions moléculaires, puis sur l'atome, repose aujourd'hui sur l'ion qui devient le Protée constructeur universel. Il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même dans l'ordre spirituel et qu'une unité morale, Protée d'une bien autre envergure, ne conduise l'être à travers une vie plus esthétique, plus consciente, plus volitive, plus spirituelle. C'est sur ce terrain que nous devons nous placer, car là est la cause intarissable de toutes les activités de notre vie vers l'existence infinie et l'impulsion de l'évolution éternelle, ce dont l'histoire elle-même nous donne la confirmation. Tels sont les avantages de notre monisme idéal.

Permettez-moi de vous reporter en arrière pour vous ramener aux états par lesquels vous avez passé à travers l'animal, le végétal et jusqu'à l'état embryogénique; mais vous n'avez cessé d'avoir tout cela en vous. Si la science n'a pas pu arriver à préciser ce point, la philosophie l'a victorieusement établi, parce que tout ce que vous avez été et devez être part de l'unité primordiale

qui contient toute votre évolution, toutes les modalités de votre existence. Nous sommes donc arrivés, dans le présent, à vérifier notre passage par une foule d'états.

Nous pouvons nous considérer comme bien vieux lorsque nous regardons en arrière, l'histoire de notre passé étant une longue synthèse, faite de multiples petites histoires. Celles-ci ont formé notre être organique, mental et affectif, pour nous constituer tels que nous sommes et former le trésor psychique qui sera notre guide pour l'avenir. Sans renier ce passé laborieux, nous devons nous rendre compte que le panorama de nos vies passées ne fait que préparer celui de nos vies futures.

L'éternité n'a ni passé ni avenir, c'est un état constant sans solution de continuité. Le criterium scientifique du passé fait présager le progrès scientifique de demain et rien ne s'opposant à la continuation du passé dans l'avenir, nous sommes dans un état continu de transformation, car nous ne sommes pas à un apogée et ne pouvons pas avoir la prétention d'avoir atteint tous les développements qui soient possibles. Cette aspiration que nous ne cessons de ressentir vers le mieux devrait-elle rester sans lendemain ?

Nous devons ou renoncer à la conquête de la science au point de vue concret, ou nous placer au point de vue évolutif de l'être et des mondes vers leurs destinées. Le monisme idéal, avec ses vastes aspirations et ses certitudes évidentes doit être le pivot du but que nous poursuivons. Il est scientifique parce qu'il se base sur des faits observés; il est philosophique parce qu'il est une déduction de ces faits, et comporte ses lois et ses conséquences; il est moral et religieux parce qu'il proclame une cause suprême et réclame de tous l'accomplissement de leur devoir, ajoutant qu'adorer Dieu et aimer son prochain ne doit pas être considéré comme un précepte mais comme un élan naturel de l'âme.

C'est sur cette base que je désire voir reposer notre coopération, car toute autre serait instable et artificielle et l'édifice qui y serait construit ne manquerait pas de s'écrouler.

---

## Angleterre.

M<sup>r</sup> S. DE BRATH, *Ingénieur, à Londres.*

---

### LE SPIRITISME ET LA GUERRE.

Quand je connus le projet d'organiser à Liège un Congrès international du Spiritisme, j'eus la pensée qu'il dégagerait l'influence du Spiritisme sur le problème du moment le plus important à résoudre : la Paix.

Un tel Congrès ne peut que s'attacher au but hautement moral à atteindre, au lieu de s'attarder sur le terrain épineux des animosités haineuses.

On parle souvent du Spiritisme, comme si cette philosophie offrait un contraste avec la science métapsychique. Or, je ne partage pas cette façon d'apprécier. Je suis donc satisfait de ce qu'en a dit l'éminent professeur Charles Richet :

« On peut résumer en trois mots les trois phénomènes fondamentaux qui constituent cette science nouvelle :

» 1. La Cryptesthésie (lucidité selon les auteurs anciens) ou faculté anormale se différenciant des facultés sensorielles normales.

» 2. La Telekinésie, ou action mécanique différente des forces mécaniques connues, qui s'exerce sans contact, à distance, dans des conditions déterminées, sur des objets ou des personnes.

» 3. L'Ectoplasmie (matérialisation des auteurs anciens), c'est-à-dire la formation d'objets divers qui, le plus souvent, semblent sortir du corps humain et prennent l'apparence d'une réalité matérielle (vêtements, voiles, corps vivants). »

Voilà toute la métapsychie. Il me semble qu'aller jusque là, c'est aller déjà loin. Plus loin, ce n'est plus seulement de la science, car il dit d'ailleurs que la métapsychie s'occupe de forces intelligentes.

Pareille déclaration chez le premier physiologiste de nos jours, suffit à nos besoins, et quand il démontre que les phénomènes d'ordre mental proviennent de facultés indépendantes du temps et de l'espace, je ne vois pas ce qu'on pourrait demander de plus à la science positive.

Ces trois classes de phénomènes ont été soutenues par les spirites pendant soixante ans contre l'hostilité et les sarcasmes. Actuellement encore, il est parfois dangereux, surtout pour un commerçant ou un homme de profession libérale, d'avouer ses convictions à cet égard.

Tous ces phénomènes et d'autres encore qui ne figurent pas dans le *Traité* du distingué professeur, reposent sur des preuves obtenues; sans le courage des hommes de science dans l'expérimentation, ces phénomènes ne seraient pas convaincants pour le grand public qui les rejette encore faute de raisonnement et d'étude ou par crainte religieuse.

A cause des limites que lui impose l'humanité, toute science doit se diviser en deux branches : la Recherche et l'Utilisation. Un groupe de physiciens, par exemple, se consacrerait aux découvertes relevant de l'électricité et de l'atome chimique; un autre groupe ferait l'application de ces découvertes au service de l'humanité.

Sans les premiers les seconds ne feraient pas de progrès; sans les seconds les premiers se borneraient à des théories stériles, situation résultant de la solidarité et de la dépendance réciproque.

La métapsychie est à peu près dans le même cas.

Le crédit accordé à ses faits, si étranges en comparaison des connaissances actuelles, dépend de l'œuvre de ces vaillants éclaireurs concernant un terrain jusqu'ici inconnu à la science, qui n'hésitent pas à mettre en jeu tout leur

crédit en affrontant les préjugés dont la science officielle semble devoir être encore imbue.

L'application de ces vérités au développement social est la tâche de ceux qu'elles ont convaincus.

L'assise essentielle du spiritisme repose sur le principe exprimé par le grand savant Wallace, qui mérite avec Lamarck et Darwin l'honneur de la découverte du mécanisme de l'évolution, établissant que les faits supranormaux démontrent un but évolutif, celui du développement de l'être spirituel.

Cette idée s'adapte aux principes de la religion, qui met la morale avant toute autre chose; elle s'adapte aussi à l'idée scientifique des lois les plus rigoureuses; elle restitue l'élément soi-disant miraculeux à la religion mais à un point de vue rationnel et elle donne une nouvelle solution au problème du mal. C'est la tendance invétérée de l'homme de disjoindre l'acte de ses conséquences. L'homme sensuel veut toujours séparer les plaisirs corporels des lois morales; il veut toujours des jouissances sans aucune responsabilité à encourir et déteste tout ce qui ébranle ses préjugés. Mais puisque sa destinée comporte le développement de l'âme, tout acte et oubli contraire à cette évolution doit forcément amener la souffrance. Les neuf dixièmes des malheurs de l'homme sont les suites de son ignorance et de sa mauvaise volonté.

Il faut donc bien envisager, pour ces raisons, que la bienveillance et la coopération personnelle et nationale constituent la condition de la prospérité et de la paix.

Cette vérité est évidente. Edwin Arnold raconte une anecdote au sujet de Talleyrand, qui assistait à un jeu de questions et réponses où, à la question : « Quel est le but de la vie ? » la réponse unanime avait été : « Le bonheur. » Mais lorsque l'on demanda ensuite quel était le meilleur moyen d'y arriver, on ne put se mettre d'accord. Une dame lui ayant demandé son avis, il répondit : « Il n'y en a qu'un, la bienveillance. »

En effet, ici-bas comme là-haut, la vie n'a qu'un motif : le bien.

Le bonheur tant désiré ne se trouve ni dans les richesses ni dans les jouissances matérielles. Un certain degré de confort, croissant de génération en génération, est nécessaire à la santé et à l'éducation et, conséquemment, au développement intellectuel et moral, mais les grandes richesses excitent la soif du luxe et des voluptés qui affaiblissent. On voit souvent des enfants débiles et malades par suite d'un régime trop luxueux. Les plaisirs mondains deviennent souvent un fardeau, les riches possèdent tout, sauf eux-mêmes; ils tournent au pessimisme plus souvent que les pauvres.

Ceci se voit également sur une plus grande échelle, dans les nations les plus riches, qui sont surtout celles chez lesquelles les inégalités produisent la convoitise et la haine d'un côté et une indifférence endurcie de l'autre.

Le secret du bonheur, la bienveillance, est ce qu'il faut objectiver.

Les hommes ont raison de rechercher le bonheur, mais s'ils le trouvent parfois, c'est là où se trouvent la bienveillance et l'amitié.

Il n'est pas nécessaire de tourner les yeux vers l'Au-delà et des espérances d'un changement miraculeux. Si le bonheur existe dans l'Au-delà, c'est que la bienveillance en est la cause. Ainsi nous enseignent des centaines de communications qu'on traite de banalités. Leur expression est souvent banale, c'est convenu, mais ce sont néanmoins des témoignages du grand principe que le Bien n'est point un usage conventionnel mais inhérent à la constitution de l'Univers. Les misères de l'humanité sont, presque toutes, les suites d'une manière de vivre comme si la vie terrestre devait être la seule.

Au temps présent, il n'y a pas lieu d'insister sur ce que d'énormes désastres proviennent de la guerre.

Les spirites se sont peut-être un peu trop appesantis sur la survivance; cela se comprend, tant que la science s'est obstinée à déclarer que l'âme n'était que la somme des fonctions physiologiques, que la pensée n'était que la sécrétion du cerveau comme la bile l'est du foie.

Mais aujourd'hui la science physique a pénétré au-delà de la matière brute, elle a résolu l'atome; et la nouvelle science métapsychique s'occupe de forces intelligentes, de facultés de connaissance non cérébrales, de la pensée créatrice et de l'idéoplasticité de la matière. Nous avons avancé.

Les forces intelligentes indépendantes du temps et de l'espace ressemblent beaucoup aux « esprits ». L'ectoplasme qui, à l'état invisible, transmet une énergie mécanique, ne serait pas si éloigné du périsprit, terme littéraire et non scientifique.

Nous croyons en la survie pour de bonnes raisons, surtout parce que cette hypothèse s'accorde plus que toute autre avec la somme des actualités que la science devra prendre en considération. Si on nous objecte que la plupart des communications sont banales, il ne faut pas perdre de vue que les gens le sont aussi, ce qui démontre l'affinité ou attraction des semblables. Ce sont les sceptiques qui prétendent que la survie ne pourrait être que l'objet d'un changement miraculeux. Le spiritisme enseigne tout le contraire. Attachons-nous aux conclusions de Flammarion :

« L'âme existe comme être réel, indépendant du corps; elle est douée de facultés encore inconnues à la science; elle peut agir et percevoir à distance, sans l'intermédiaire des sens; l'avenir est préparé d'avance, déterminé par les causes qui l'amèneront, l'âme le perçoit quelquefois.

» Les événements futurs ne sont pas pour nous des fatalités, mais les résultats d'une volonté conditionnée.

» Nous tenons la survivance de l'âme pour prouvée, non mathématiquement, mais de l'ensemble des probabilités. »

Et après ! Je dois me demander : « Suis-je propre à la survie où tous les caractères sont ouverts et reconnaissables ? Ai-je la bienveillance — secret du bonheur — ou suis-je de ceux qui apportent le mécontentement et les disputes ? »

Toute civilisation est le reflet du caractère de ceux qui la constituent. Contemplons la nôtre — conflits entre classes sociales — animosités entre

nations — perte de crédit — méfiance — les sans-travail — les désolations de la guerre — le bolchevisme — les préparatifs pour la prochaine guerre, comme si ce fait représentait une fatalité, quoique partout on désire ardemment la paix.

La guerre est-elle inéluctable ? Elle le sera tant que les idées resteront ce qu'elles sont. Tant que les hommes seront les esclaves de la routine, des préjugés et dépourvus de la connaissance de ce qu'ils devraient être les uns envers les autres, le sentiment de la tuerie persistera. Donc, ce sont les idées qu'il faut changer. »

Quelques spirites ayant ces tueries en horreur déclarent nettement que toute guerre n'est qu'un meurtre.

On ne gagne rien à exagérer, car on ne fait qu'affaiblir la cause qu'on veut affermir. Nous savons très bien que le soldat est tout autre que l'assassin. Nous connaissons des soldats de caractère élevé, défenseurs de la loi et de la patrie, qui n'ont pas de haine, qui sont nobles et généreux, sans peur et sans reproche, pour qui l'ennemi blessé n'est plus un adversaire. L'histoire nous fait connaître les guerres de libération, la guerre conduite par Jeanne d'Arc, qui libéra la France, les guerres libératrices de la Suisse, de l'Italie, de la Grèce, aussi bien que les guerres dites religieuses et d'ambition. Mais nous détestons la guerre quelle qu'elle soit.

La prochaine guerre (soldats et hommes d'Etat nous en avertissent) sera la guerre chimique, toute différente de celles de jadis.

**Histoire et signification de la guerre chimique.** — La nullité des conventions, ces chiffons de papier, fut démontrée par la guerre de 1914. Dans le passé des raisons de moralité (propos banals aujourd'hui) suffisaient pour interdire l'emploi des poisons, mais il n'en est plus ainsi.

Le maréchal Foch écrit (Préface au livre du commandant Lefebure sur la guerre chimique) :

« La guerre chimique peut produire des effets terribles sur une vaste étendue. Ce livre révèle la menace de ces dangers. Tous ceux qui auront à cœur le bien-être de leur patrie prendront ce livre comme un avertissement et une source d'informations de première importance. Ils considéreront très attentivement la position de leur propre pays en face des changements d'armement dont les formes présentes, par suite du progrès industriel, deviennent de jour en jour plus inutiles. » (Traduit de l'anglais.)

Rien n'est plus probable que la première phase de la prochaine guerre sera l'attaque des villes d'industrie et de commerce par des avions de combat, suivis à court intervalle par un millier d'avions de charge portant chacun de cinq à huit tonnes de gaz empoisonneurs, comme avant-garde à une escadre chargée des bombes incendiaires et explosives. (L'auteur du présent rapport voudra bien nous excuser si nous n'insérons pas la totalité des horreurs qu'il dépeint et qui nous attendent, dans le cas où une guerre viendrait à se déclarer.)

(Nous avons voulu leur épargner un tableau qui, par son réalisme, troublerait le calme de leur esprit, tout en éveillant néanmoins par un court exposé

leur attention sur les dangers menaçants, pour qu'ils puissent au besoin prendre leurs dispositions en conséquence.)

Comment pourrait-on arriver à supprimer la guerre entre nations dites civilisées ? Ce n'est pas impossible ! La lutte, ainsi que le démontre l'histoire, est l'instinct du genre humain non évolué ; le genre humain ne peut prospérer que par fraternité et bienveillance. Est-ce qu'il refusera de s'assimiler cette simple vérité pour éviter les souffrances infernales d'une science prostituée à la tuerie ?

Il est inutile de parler de la suppression de la guerre tant qu'il y aura des agresseurs, mais la guerre entre les nations dites civilisées pourrait être supprimée.

Quatre moyens sont à envisager dans ce but :

- 1° La grève générale de la classe ouvrière;
- 2° La république sociale comme forme de gouvernement universel;
- 3° La Ligue des Nations pour aplanir les conflits par arbitrage;
- 4° Orientation morale.

La grève générale ne mérite pas la discussion, elle pourrait être efficace si elle avait lieu dans le pays de l'agresseur. Mais cela n'arrive jamais. Elle est pire qu'utile dans le pays menacé, et ridicule en face de l'efficacité des avions.

**La République sociale.** Inutile de nous y attarder. L'idéal socialiste, tous pour un et un pour tous est irréprochable, c'est l'idéal du Christ, mais cet idéal exprime une mentalité et pas une politique qui en serait la suite. Au point de vue pratique, cet idéal exprime que l'individu veut contribuer peu et retirer gros et cela se fait toujours par le brigandage. La condition de la Russie après six années de socialisme (depuis 1917) dispense d'en dire davantage.

**La Ligue des Nations.** L'histoire de la Sainte Alliance après les guerres de Napoléon I<sup>er</sup> nous démontre que tout projet de conférer à la Ligue des pouvoirs militaires serait la semence de conflits, non seulement sur des questions de commandement, mais encore sur les objectifs.

Il faut se fier à la puissance de la sincérité, puissance plus grande qu'on ne l'estime. Si toutes les grandes puissances voulaient envoyer des représentants accrédités pour discuter à cœur ouvert, même le peu d'honnêteté qui se trouve en politique suffirait-il, que les gouvernements ne pourraient tout de suite répudier les décisions de leurs représentants. Cela dépend non seulement de leur sincérité, mais aussi de l'unanimité. Tant qu'une puissance se tient à l'écart, tout devient de nul effet.

**Orientation morale.** Ceci fut le remède du Christ pour les maux du monde (changement de mentalité).

C'est le seul qui réussira, car les mauvais caractères trouveront toujours moyen de s'évader de leurs devoirs et de leurs promesses. (Les Eglises sont nées précisément pour ce but, mais elles devinrent théologiques et théocratiques.)

Il n'y a pas de doute, le génie du christianisme s'oppose à la guerre puisqu'il s'oppose aux injustices, aux convoitises et à l'égoïsme qui en sont les causes.



Je désire rester étranger à toute question théologique, mais personne ne peut nier que comme gardien de la paix, les Eglises ont fait une faillite lamentable. Pourquoi ? Il y a à cela trois causes indéniables.

Le christianisme s'est constitué en système de dogmes théologiques. Dieu fut envisagé comme intervenant entre les causes et les effets des actes humains. On enseigna que les prières et les actes de foi devaient détourner les conséquences personnelles des maux commis. Bref, le développement de la bienveillance que l'on envisagea dès l'origine, fut enseveli sous les notions du moyen-âge, quand on imaginait que la terre était le centre de l'univers, idée dont s'imprégna la théologie, ce qui produisit une conception très limitée et enfantine du bon Dieu, localisé dans les cieux.

Si la hiérarchie de toutes les Eglises consentait à délaissier la définition théologique et à utiliser au suprême degré les ressources d'une organisation encore très puissante, elle pourrait ouvrir les yeux des nations qui nous conduisent vers l'abîme par le chemin du militarisme.

Elle pourrait leur révéler que le cataclysme imminent n'est que la fin logique de l'ambition, l'inimitié, la jalousie et la malveillance.

Elle pourrait éveiller cette conviction non seulement par la crainte des conséquences, mais par la constatation que ces dangers ne sont que la résultante logique des lois spirituelles aussi inéluctables que celles de la gravitation. L'homme, en effet, est le gérant de l'esprit dans le monde matériel et, s'il se refuse à son devoir, il s'anéantit et doit se préparer à subir la sanction de la dérogation. Les lois spirituelles y veilleront sans le secours d'aucun miracle, sans aucun favoritisme, ni intervention, ni sauvetage.

Cela s'est vu maintes fois, à Jérusalem, à Rome et ailleurs; exemples : les causes de la chute des empires qui sont des causes morales avec leurs suites matérielles.

Envisageons maintenant la tâche à accomplir devant le spiritisme :

Pourquoi les spirites ne pourraient-ils pas réussir là où les Eglises ont échoué ?

Puisqu'ils tiennent la clef de la religion moderne, ils peuvent mettre en évidence des preuves physiques d'un monde supra matériel parce qu'ils peuvent démontrer des facultés de l'âme, au-delà des sens normaux et indépendants du temps et de l'espace, facultés qui ne sauraient avoir été développées ni par l'adaptation ni par la sélection naturelle : 1° parce qu'ils peuvent se fonder sur des lois invariables; 2° parce qu'ils soutiennent que seulement en remplaçant les causes du mal par les causes du bien, on peut éviter les conséquences; parce que l'évolution d'un être spirituel est la seule raison convaincante pour la destinée humaine et parce que le spiritisme convient que toute doctrine, la sienne comme toute autre, ne peut être que la représentation des vérités qui dépassent toute définition verbale, puisque toute vérité spirituelle appartient au monde au-dessus du temps et de l'espace et de la matière connue.

Le spiritisme n'impose à personne la renonciation des croyances sincères, même si ces croyances sont enfantines; il demande seulement d'être pratiqué

par la bienveillance. Le spiritisme n'est pas une religion nouvelle; c'est l'évidence de l'esprit et de la religion même. Le point essentiel du spiritisme est l'évolution de l'âme et l'essentiel pour les spirites c'est qu'ils ne se fassent point sectaires en raison de ce qu'ils ne sont pas entravés par les notions du moyen-âge. Ces croyances anciennes ont été supprimées par l'astronomie moderne, par les découvertes de la science positive et par les expériences métapsychiques.

La première découverte démontre que les lois naturelles règnent partout dans l'univers, qui est si vaste que la lumière traversant l'espace avec une vitesse d'environ 300.000 kilomètres par seconde, ne nous parvient des étoiles lointaines qu'après des siècles entiers.

La seconde démontre qu'aucune loi n'est jamais infirmée, bien que des causes nouvelles puissent entrer en jeu pour produire des effets nouveaux.

La troisième a révélé des facultés anormales de l'âme indépendantes du temps et de l'espace; des puissances d'ordre mental créatrices; l'idéoplasticité de la matière.

Le spiritisme a des armes pour la conquête de l'intelligence moderne. Les spirites désirent utiliser les découvertes métapsychiques pour le but le plus pratique : la paix.

Leur unanimité aurait derrière elle la force de la Vérité conquérante. Il y a des journaux spirites dans tous les pays du monde. Si chacun de ces journaux voulait se dévouer à la propagande de la paix, l'effet serait immense. On ne pourrait plus qualifier le spiritisme de superstition et d'enfantillage. Voilà, dirait-on de toutes parts, un spiritisme intelligent qui vise un but bien au-dessus des consolations personnelles, car il donne la vraie réponse à l'énigme de la vie.

Les spirites pourraient vaincre l'ignorance et l'indifférence des peuples, mais il faut que l'effort se fasse.

Il n'y a pas besoin de prophète pour prédire que si cet effort ne se fait pas à temps, non par crainte de la guerre mais par amour de l'humanité, il adviendra un cataclysme qui laissera l'industrie ruinée, le crédit anéanti, les hommes trop écrasés pour réagir, égarés parmi les ruines d'une civilisation détruite par la folie de l'ignorance.

---

M<sup>r</sup> ALFRED KITSON, *Angleterre.*

---

#### LE SYSTEME PROGRESSIF DES LYCEES DES ENFANTS APPLIQUE PAR LES SPIRITES ANGLAIS. (Essai.)

Je vous soumetts les moyens d'enseignement scolaire du spiritisme en Angleterre, dans le but de les faire connaître et appliquer si possible pour le bien de l'humanité.

Le Lycée progressif des enfants est une évolution naturelle du spiritisme et l'accepter, c'est reconnaître le facteur spirituel.

Le spiritisme a été en mesure de combattre les revendications des scientifiques, qui affirment qu'il n'y a pas une existence consciente en dehors d'une forme organisée. Ils s'attaquent bien entendu à l'organisme physique, qui se désagrège lors de l'incident de la mort; ils soutiennent que l'homme cesse d'être une entité, parce que même si quelques portions du pouvoir mental persistent après la mort, il serait impossible pour celui-ci de se manifester pour la simple raison que l'organisme n'est plus en fonction.

Cela constitue leur arme contre les arguments des psychologues. Ceux-ci répliquent qu'il réside dans chaque corps humain un super-corps, modelé à l'image du corps physique.

Ce super-corps se dégage de l'organisme charnel à l'heure de la mort et conserve la forme physique. Mais les scientifiques exigent une forme organisée correspondant à la forme organique physique. Ils en revendiquent la nécessité pour la persistance consciente de la vie humaine.

Les savants, passés et présents, ont fait maintes recherches pour obtenir la preuve de l'existence du super-corps ou corps fluide qui se dégage à la mort et persiste comme véhicule de l'intelligence.

Ceux parmi eux qui s'occupent de spiritisme ont démontré l'existence du corps fluide.

La continuité de la vie consciente étant admise, la possibilité des communications du principe intelligent résidant dans le corps fluide nous permet de connaître l'existence d'un monde extra-terrestre, réglé par les lois spirituelles ou psychiques, comme le monde physique est régi par les lois physiques. Tous deux sont réels et tangibles.

Les principes fondamentaux du spiritisme ont été résumés comme suit :

1° La Paternité de Dieu. 2° La fraternité de l'homme. 3° L'immortalité de l'âme et ses caractères personnels. 4° Les preuves obtenues par les communications entre les vivants et les morts. 5° La responsabilité, avec compensation et rétribution des peines et « récompenses », selon le bien ou le mal accompli ici-bas.

L'acceptation de ces points subordonne les actions de notre vie à nos conditions de bonheur dans la vie spirite et fait ressortir la valeur du spiritisme, son côté éthique et religieux.

Les aspects du spiritisme en ce qui concerne la morale et la religion ne font pas partie de l'enseignement des lycées. Quant à la théologie pratiquée par les Mahométans, Chrétiens, Perses, Bouddhistes ou Brahmanes, la question de nationalité ne se pose pas. Tous sont compris dans le vaste principe de la fraternité des hommes. Comme chaque âme doit moissonner ce qu'elle a semé, les croyances et la nationalité nous laissent indifférents.

Nous ne négligeons pas les études relatives à l'organisme physique. Quant au développement du super-corps, les esprits nous disent qu'il commence dans la période de gestation du fœtus humain pour être complété dans celle de la vie terrestre.

Ces esprits scientifiques affirment qu'à partir de cette période, l'enfant est immortel. (1)

Ainsi donc l'enfant qui meurt dans l'enfance possède un super-corps et un corps-esprit.

Considérant le grand nombre d'enfants de toutes les nationalités qui meurent en bas âge, la question qu'on pose souvent, à savoir de ce qu'ils deviennent, est toute naturelle et se résoud par le spiritisme.

Cette question, basée sur le devoir sacré de la parenté, repose sur l'affection maternelle qui s'intéresse au sort des chers petits disparus.

Selon le témoignage de certains esprits qui ont atteint le plus haut degré de spiritualité, tous ces petits deviennent des affranchis de la terre et font partie d'un monde, lequel est généralement décrit comme le Pays d'Été, ou jardin du ciel.

Ici-bas, les enfants sont nourris et soignés par l'amour maternel de toutes les nationalités.

Le processus de l'accroissement des enfants dans le « Pays d'Été » est aussi naturel que celui de notre terre. (2)

Feu le D<sup>r</sup> Andrew Jackson Davis, d'Amérique, a été le premier psychiste qui ait attiré l'attention des spirites sur l'évidence de cette section The Spirit World (Le Monde des Esprits) et de l'amour qu'on doit accorder aux esprits enfants de par une éducation raffinée.

Il y a attaché une telle importance, qu'il a inauguré un système d'école d'intuition (Ecole du Dimanche), le 25 janvier 1863, à New-York, dans la Dodsworths' Hall, Broadway, sous le nom : Lycée progressif des Enfants.

Le Lycée a trois sections : 1° un palais public comme on en voyait à Athènes et où Aristote enseignait la philosophie; 2° une maison avec salle de conférences pour l'instruction générale, les lectures, discours, etc.; 3° une école d'enseignement supérieur, préparatoire pour l'Université.

Les buts du Lycée sont : l'enseignement moral, physique et social aussi bien qu'intellectuel et celui du progrès spirituel de ses membres.

On enseigne l'immortalité de l'âme, la communication entre désincarnés et incarnés, la caractéristique des médiums et de la religion, libre de tout culte.

Le système du D<sup>r</sup> A. J. Davis a été introduit parmi les spirites anglais, par le défunt James Burns, l'éditeur de la revue « The Médium and Daybreak », à Londres, qui publiait des extraits de la théorie du D<sup>r</sup> Davis dans son journal hebdomadaire. Il recommandait toujours la méthode « Lycée Davis » comme la meilleure pour l'éducation de l'esprit de l'enfant, selon le système adopté

---

(1) Ceci apparaît comme une théorie personnelle. La survivance et l'incarnation impliquent la préexistence. Les enfants prodiges en sont un témoignage vivant.  
(Note de la Rédaction.)

(2) Cette théorie est en désaccord avec la loi d'évolution, avec la Justice et l'Égalité.  
(Note de la Rédaction.)

par l'école orthodoxe du dimanche et il exigeait qu'elle fût adoptée par toutes les associations spirites.

Les frères spirites de Nottingham (Angleterre), sous l'influence de M. Hitchcock, ont été les premiers qui, en 1866, aient fait un essai du système du D<sup>r</sup> Davis.

Par suite d'incompétence et d'efforts infructueux, cette tentative échoua quelques années après. C'est alors que les frères spirites de Keighley entreprirent, le 23 juillet 1870, de créer un lycée.

On en créa un ensuite à Sowerby en 1870, à Gauthorpe en 1871, ce dernier fut transféré à Ossett et ouvert le 5 août 1876.

Après l'ouverture d'un lycée à Batley-Carr, le 21 mai 1882, un effort fut fait pour en systématiser les sections, mais échoua faute d'ouvrages appropriés. Il y fut remédié par M. Kersley de Newcastle-on-Tyne, lequel, avec la collaboration de M<sup>me</sup> Emma Hardinge Britten, et de votre humble serviteur, créa un Manuel du lycée anglais, publié en 1887.

On a publié ensuite un livre de chants spirites, contenant des airs s'adaptant à tous les hymnes.

Plus tard, parut un livre intitulé : « Pour les Jeunes Spirites ». Ces sortes de publications facilitèrent de beaucoup la tâche des lycées, ce qui eut pour résultat que d'autres s'ouvrirent.

En 1890, les lycées décidèrent de se réunir sous le titre de : « Union des Lycées spirites anglais ». Un règlement fut rédigé en ce sens. La même année une revue mensuelle fut lancée par M<sup>r</sup> W. H. Wheeler, de Oldham, très dévoué au progrès du système des lycées. Malheureusement, cette revue dut cesser de paraître, faute de pouvoir en couvrir les frais.

Le regretté M<sup>r</sup> J. Morse prit alors à sa charge de pourvoir d'une revue mensuelle le mouvement des lycées; cet organe fut appelé « Lycéum Banner » (La bannière des lycées) et grâce à sa générosité on parvint à distribuer 5.600 numéros par mois.

En 1892, un autre effort a été fait pour créer un fonds de publication afin que cette union pût éditer des livres convenables. M<sup>r</sup> Alfred Smedley voulut bien soutenir cette publication pour une édition de 5.000 numéros.

Enfin, le généreux M<sup>r</sup> A. Kersey, défunt, a aidé moralement et matériellement une revue qui reste acquise au lycée. En 1904, à peu près 50.000 numéros furent vendus, toujours grâce à la Lyceum Union.

Un Lycée Guild est arrivé à pouvoir inscrire 1.566 membres.

En 1919, il y avait 247 étudiants; en 1920, 326; enfin, en 1923, le nombre se chiffrait par 1.084 étudiants.

Nous pouvons constater ainsi, avec satisfaction, un progrès énorme.

Bien que pauvrement pourvus quant aux ouvrages de littérature, malgré l'hostilité de la presse de l'église orthodoxe, il existe aujourd'hui 251 enfants dans les lycées progressifs et 14.844 membres. Parmi ceux-ci, plusieurs ont des emplois dans les églises spirites, remplissant très bien leur tâche et suivant

nos instructions en ce qui concerne la philosophie et la religion. Ils enseignent que la religion ne s'impose pas, ils instruisent sur la morale et le progrès spirituel, c'est-à-dire l'immortalité de l'âme, les communications spirites et l'importance de la médiumnité.

Tels sont les progrès des lycées progressifs des enfants, dirigés par des frères spirites, pour le bien des générations à venir.

---

## Belgique.

M<sup>r</sup> GILLES CABOLET, *de Herstal.*

---

### LA SCIENCE DU SPIRITISME.

Peut-il m'être permis de parler de cette question si grave et si complexe ?

Les hommes de science eux-mêmes osent à peine entreprendre de pied ferme soit un exposé d'un fait reçu, soit une critique profonde et serrée de la narration d'un fait.

Cela tient à ce que toute question, pour être résolue scientifiquement dans un sens de vérité, demande une somme de connaissances très étendues.

Il ne suffit pas de se spécialiser et de s'attacher exclusivement à un système, — si bien établi qu'il soit, — pour voir triompher ce que l'on croit être l'expression de la réalité.

Au contraire, l'essence même de la science est de poser, encore, des points d'interrogation en face des solutions présentées.

Si la science devait borner et limiter la connaissance, elle ne serait plus la science, elle ne représenterait que médiocrement une faible partie de la connaissance des choses connues.

Qu'est-ce que la science ?

La somme des connaissances acquises, me répond-on. Et voilà l'orgueil, le faux prestige que l'on accorde à cette science.

Mais un vent de vérité et de raison souffle sur le monde, et nous, spirites, nous savons que l'on ne peut plus admettre une borne, une limite, une ligne de démarcation à la question scientifique, comme par exemple la circonférence limite le cercle.

La science, pensons-nous, est la somme des vérités connues et inconnues. Toutes choses en elles-mêmes contiennent leurs principes de vérité. C'est à cela que les chercheurs sincères se consacrent, je veux dire que c'est à chercher « la vérité en toute chose » que l'on fait de la vraie science.

Nous savons que le danseur sur la corde raide ne raisonne pas sur les lois de l'équilibre, mais que cependant il en applique les lois. Nous pourrions citer

l'enfant qui apprend à parler, à voir, à marcher, sous la puissance directrice et naturelle inhérente à lui, à sa conscience.

Nous nous garderons bien de vouloir définir cette force, qui paraît être individuelle. Nous ne voulons pas tomber dans le sectarisme et préférons étudier les faits, les classer, les reproduire et les comparer ensuite pour faciliter l'étude dans les différents aspects sous lesquels parfois ils se présentent. Chaque fait signalé présente des caractéristiques d'erreur et de vérité.

Plus les caractéristiques sont frappantes, plus la classification sera facile. Mais il ne s'ensuit pas qu'un fait qui donne lieu à une interprétation logique soit vrai dans sa classification. En effet, il arrive que les rapporteurs omettent de signaler les détails d'aspect insignifiant, mais qui peuvent avoir dans la suite une importance considérable; au point même de donner lieu à une modification dans la conception de la nature de ces faits.

Comme il s'agit ici des faits du psychisme, nous pouvons les classer en quatre catégories.

C'est, remarquons-le, un bien grand honneur pour le spiritisme d'avoir incité les chercheurs à l'étude méthodique et scientifique des phénomènes les plus troublants de la vie.

Depuis le simple fait de transmission de pensée jusqu'au phénomène de l'écriture directe ou encore de la matérialisation, le chercheur s'est trouvé, à son grand étonnement, devant une quantité de problèmes redoutables par leur importance et par leur variété.

Il semble à l'heure actuelle que tous les phénomènes ordinaires de la vie organique, physiologique et psychologique, se côtoient, s'unissent et s'absorbent, pour constituer une entité plus ou moins consciente et personnelle.

De ces faits et de l'analyse qui en résulte est née la conception néo-spiritualiste de la conscience humaine et, par extension, de l'existence de l'âme.

En présence de l'influence croissante de la méthode expérimentale, surtout dans le domaine matériel, le psychisme fut considéré comme une conception surnaturelle, indigne de l'attention de la science. Mais, heureusement, les pères de la science ne dédaignèrent pas de pousser leurs investigations vers ces régions vertigineuses et peu explorées de l'inconnu.

Rendons hommage à l'illustre anglais William Crooks, à Camille Flammarion, au juge Edmonds.

Grâce à eux, le phénomène psychique a fait le tour du monde et finira par entrer dans les universités. Considérons même que si les matérialistes fermaient systématiquement leurs portes, les faits finiraient par entrer par les fenêtres, car ils sont opiniâtres, selon l'expression de Lombroso.

Rendons hommage également aux grands magnétiseurs Mesmer, du Pottet, du Puységur, Lafontaine et tant d'autres, qui ébranlèrent, au moment opportun, les barrières qu'avaient dressées les hommes de science matérialistes.

Quand vinrent les phénomènes spirites, ce fut pour faire la lumière sur l'Au-delà, de telle sorte que les bases des édifices dogmatiques et matérialistes qui limitaient toute connaissance s'ébranlèrent.

Rendons ici hommage surtout à Allan Kardec, car son œuvre est celle d'un génie. Les lois qu'il a su tirer de l'étude et de ses nombreuses expériences, réalisées dans un moment des plus difficile, et à l'aurore des plus brillantes découvertes, forment encore la base de l'expérimentation dans le domaine du spiritisme et même du psychisme.

Si, d'autre part, nous assistons aujourd'hui à un prodigieux développement des méthodes expérimentales dans ces domaines, c'est grâce au spiritisme, de par la variété de ses expériences et son vaste champ d'action, que nous le devons. Que quelqu'un veuille faire l'étude du spiritisme, son travail sera merveilleusement facilité par les enseignements du maître. Le Livre des Esprits et le Livre des médiums sont indispensables aux débutants.

Il ne faut sans doute pas s'arrêter à cela. L'étude s'est développée sur une longue échelle et l'on peut croire qu'à côté des spirites, il y a les métapsychistes et les psychistes de toutes nuances : certains y voient des adversaires. Voyons-y plutôt des collaborateurs qui finiront par conclure, comme nous l'avons tous fait, sous l'opiniâtreté des faits.

Les métapsychistes, par la nature même de leurs expériences, ne peuvent s'arrêter à la subconscience. La démonstration même de la réalité de la subconscience avec tous les attributs que l'on doit accorder à l'âme extériorisée, ne peut porter préjudice à la conception spirite, mais l'appuyer, la grandir, l'élever et la fortifier.

Les faits de télépathie, les rêves prémonitoires, le dédoublement, les facultés transcendantes, les réminiscences de la mémoire, plaident en faveur du Spiritisme.

Et comme il semble qu'on veuille restreindre fortement le champ d'action des esprits, il s'ensuit que la réalité spirite d'un fait a d'autant plus de poids.

Les spirites, qui sont pour la plupart des hommes qui pensent, lisent et s'instruisent, s'attacheraient davantage par l'union des diverses nuances et les relations intéressantes et les discussions qui en jailliraient favoriseraient le développement de la pensée et l'orientation des recherches.

Associions toutes les preuves d'identité que l'on peut obtenir soit par l'écriture, la composition et le style, aux correspondances croisées, qui peuvent être elles-mêmes des preuves remarquables d'identité et nous aurons un vaste et fertile champ d'expérience.

Chercheurs, mettez-vous à l'œuvre.

Nous savons que l'âme possède des facultés d'une extraordinaire délicatesse, et il paraîtrait peu logique que cette âme, après la séparation du corps qui la retient prisonnière à la croûte terrestre, ne pût se communiquer aux vivants, puisque tel doit être son immense désir, lequel est tout naturel. Elle se présente du reste si indépendante de son corps et si attachée encore aux liens de famille, qu'il semble que le contraire constituerait un monstrosité.



Ce n'est pas là une preuve, sans doute, mais c'est une grave raison pour laisser toujours ouverte la fenêtre de la science pour asseoir des hypothèses en attendant mieux.

Examinons un instant les faits qui peuvent le mieux plaider en faveur du Spiritisme.

On devrait tout d'abord s'efforcer, dans tous les groupes, à enregistrer les faits et à les livrer à la publicité. Cela faciliterait énormément la tâche des chercheurs, qui s'entendraient, s'uniraient pour arriver à l'obtention de faits probants, ils y trouveraient peut-être de nouveaux moyens d'investigation.

Mais voyons les faits.

Les faits de voyance au verre d'eau ou dans l'espace, combinés avec les communications à l'écriture médiumnique ou directe, voire même avec la photographie, offrent un champ vaste et fécond aux recherches des expérimentateurs sérieux.

Les faits physiques, consistant en écriture directe, déplacements, les matérialisations d'esprits ou d'objets, obtenus dans des conditions qui excluent la fraude, sérieusement conduits vers un but spirite, offrent un beau champ d'action, mais cependant plus rare et plus difficile à conduire que dans les cas cités en premier lieu.

Un autre genre de phénomène qu'il serait utile de voir généraliser dans les groupes de tous les pays, c'est la correspondance croisée.

Les groupes, mûs par un même ardent désir, devraient pratiquer ce mode d'investigations.

Pour conclure, les groupes spirites doivent s'attacher plus spécialement aux derniers genres de phénomènes que nous venons de mentionner, mais nous invitons cependant ceux-là qui peuvent, dans de bonnes conditions, s'occuper des faits de psychisme, soit des phénomènes qui ont tendance à prouver l'existence de l'âme, c'est-à-dire d'un principe intelligent et conscient et indépendant du corps, soit d'autres phénomènes dont l'étude est en faveur de la survivance de l'âme au moment de la mort ou immédiatement après la mort.

Notre mission, à nous, spirites convaincus qui avons ouvert les yeux après avoir été accablés par l'évidence, est de faire du spiritisme la science de l'immortalité. Pour y arriver, nous devons prouver d'une façon irréfutable l'existence de l'âme, sa survivance au corps physique et sa possibilité de relation avec les incarnés.

Mais un autre caractère du spiritisme, tout aussi important, est de vérifier par l'expérience les graves questions philosophiques et morales qui dirigent la vie des sociétés. A quoi servirait la science si elle ne venait éclairer nos moyens de vivre et la fin de notre existence même ? Peut-être sommes-nous bien près de découvrir les liens de fraternité qui unissent les mondes les uns aux autres ?

Peut-être demain, pourrions-nous examiner de bien haut les tristes événements qui ensanglantent notre humanité, peut-être aussi pourrions-nous

nous juger plus sévèrement. Le progrès marche, l'homme doit s'améliorer et nous ne voyons qu'une chose qui puisse l'y pousser fortement, c'est la responsabilité des actes et les conséquences qui s'ensuivent.

Permettez que je fasse entendre ici deux voix autorisées sur la question spirite. Voici d'abord un extrait d'un discours de M. Gabriel Delanne au Congrès national de Belgique, le 11 juin 1905 :

« Vous voyez qu'Allan Kardec disait que la pensée est créatrice, qu'elle doit agir pour donner à la force physique une forme, quand il disait qu'un esprit se rapportant à un moment quelconque de son passé, pourrait le ressusciter, n'avait-il pas raison ? »

Kardec a été l'un des premiers, sinon le premier, à signaler l'existence des fluides. Or, que diraient aujourd'hui ceux qui nous accablaient en présence des phénomènes de radio-activité et des preuves scientifiques, qu'il existe des formes immatérielles de la matière ?

Et cette autre conception de Léon Denis, le grand publiciste, l'auteur de l'ouvrage remarquable « Après la Mort », dans son discours de juin 1904 au Congrès national à Liège :

« Le spiritisme est au plus fort de la mêlée parce qu'en lui la vie et la mort se rencontrent, la terre et le ciel se rejoignent et s'unissent pour les combats de la pensée. »

Et vous, hommes de science, qu'il soit permis à ma très humble voix de vous dire : « Cessez de vouloir fixer orgueilleusement des limites aux recherches d'ordre psychique. En faisant cela vous déshonorez la vraie science qui, elle, ne doit pas s'arrêter mais toujours évoluer, progresser.

Vos regards scrutateurs doivent interroger l'espace sans limite qui nous environne et se trouve en nous, les lois gouvernant la vie individuelle et universelle et qui créent et transforment sans cesse.

Cessez de ridiculiser ceux qui ont montré le courage à l'étude et en proclament ce qu'ils en ont trouvé. Depuis 1850, le phénomène spirite est à l'étude. Tous les hommes de science qui en ont fait une étude approfondie ont conclu en sa faveur. Un tel passé ne peut vous laisser dédaigneux devant le problème de la vie.

Un monde inconnu de formes, d'énergies, de pensées et d'activités nous entoure. Comme vous l'avez fait pour la matière en la torturant pour lui arracher ses secrets, agissez de même, hommes de science, pour ce monde inconnu ! »

Aux spirites, je dis de chercher obstinément dans la voie qu'ils se sont tracée et de ne point faillir, puisque l'aube nouvelle qui se lève à l'horizon semble nous promettre le triomphe de la Vérité.

« Le spiritisme sera scientifique ou il ne sera pas », avait dit le maître. Répétez donc vos expériences et cherchez des conclusions en rapport avec le progrès.

Faites la guerre à la fraude. La fraude ne profite qu'aux vieux systèmes matérialistes et dogmatiques et peut retarder l'éclosion de la lumière. Toujours plus de lumière. Tel doit être notre mot d'ordre.

Comme conséquence de nos recherches, nous pourrions entrevoir une plus noble compréhension de la vie, une glorification naturelle et logique du Travail, une destination intelligente et consciencieuse des êtres évoluant vers l'Harmonie.

C'est la religion universelle que vous êtes en train de découvrir, de dévoiler. C'est aussi la disparition des guerres sanglantes et des autres calamités que la science ne peut arrêter parce qu'elle est encore trop imparfaite.

Labourez ferme, spirites, et demain une armée d'âmes d'élite viendra jeter à pleines mains les graines fécondes de la connaissance spirituelle et ce sera alors l'établissement de la paix sociale par le règne de la Vérité.

---

M<sup>r</sup> JULIEN CONINCKX, *Président de l'Union Spirite Belge.*

---

#### LE SECRET DU REVE.

Depuis longtemps le caractère de mes rêves m'avait donné l'impression de l'existence d'êtres invisibles pour nos sens matériels, mais qui devenaient visibles dès que ces sens étaient endormis. Des êtres se montraient à moi dans des rêves, attiraient mon attention sur leur existence et au moyen d'un langage imagé cherchaient à se faire comprendre.

Je prenais note de ces étranges visions, je les étudiais et j'acquis bientôt la certitude que ces êtres existaient réellement mais sous une autre forme, qu'ils étaient plus intelligents et que ce qui, pour nous, est avenir, n'existait pas pour eux. Au début ce fut l'un ou l'autre membre de ma famille, puis plusieurs ensemble, me donnant ainsi à comprendre qu'ils étaient parfois réunis; puis ce furent des personnages inconnus, mais que, depuis, j'ai pu identifier et qui me firent l'impression de vouloir s'intéresser beaucoup à moi, dans les moments difficiles de ma vie. Ils vinrent me donner de bons conseils, au cours d'une maladie que je fis au Mexique, je les trouvais à mon chevet et, pendant mes études de la science du spiritisme, ils vinrent m'instruire dans des rêves.

Les messages que je reçus des miens avaient presque toujours rapport à la famille et dès qu'un événement douloureux était pour se produire, j'en étais averti quelque temps à l'avance. C'est ainsi que le 5 novembre 1906, dans un rêve, avec une mise en scène des plus intelligente, je fus averti de la mort de mon frère, qui ne devait se produire que dix jours plus tard.

Dois-je conclure que pour me faire part de ce douloureux événement des esprits auraient simulé un enterrement ? Non, car pour cela la volonté d'un seul esprit est suffisant.

Qu'est-ce que le rêve ? Un échange de messages ou une transmission de pensées.

Qu'est-ce que la pensée ? Un fluide, que transmet l'ascendant au descendant au moment de l'acte de procréation. Ce fluide, appelé électricité spectrale par la volonté de l'Esprit, peut former des images et se porter au loin.

Le 22 novembre 1922 je me trouvais en rêve dans un cimetière quand mon attention fut attirée vers une tombe dont l'intérieur était éclairée. Je m'en approchai et vis au fond de la fosse le spectre de mon père couché dans son cercueil et enveloppé dans un suaire. J'allais plus loin et là je vis, au bord d'une fosse ouverte, le spectre de mon frère. « Tiens, fis-je, Louis, que fais-tu là ? » « Quand on m'a mis en terre, me répondit-il, je n'y étais pas, j'étais assis au bord de ma fosse, mais quelque chose m'a quitté et est allé rejoindre mon père. » « Comment appelles-tu cette chose ? » dis-je. « L'électricité spectrale », fut sa réponse.

Et pour me faire comprendre que son corps matériel seul avait été mis en terre, il ajouta : « Lorsqu'on m'a enterré, je n'étais pas là, mais mon Esprit continuant à vivre se rendit compte de ce qui se passait. »

Qu'entendait-il par électricité spectrale, sinon sa pensée. Pourquoi disait-il qu'elle l'avait quitté et était allée rejoindre son père, si ce n'est pour me faire comprendre que sa pensée ou électricité spectrale lui avait été donnée par son père ? Car le spectre de mon père et celui de mon frère n'étaient pas leur esprit, mais seulement leur électricité spectrale ou pensée, laquelle, comme je vous le disais plus haut, est transmise par l'ascendant au descendant au moment de l'acte de procréation.

Quand, dans nos séances ou nos rêves, nous croyons nous trouver en rapport avec l'esprit d'un des nôtres, nous ne communiquons qu'avec leur pensée, qui est le reflet de leur esprit. Etant un fluide, la pensée échappe à nos sens matériels. Cependant, elle peut être photographiée et enregistrée et, par certains sujets, vue et décrite.

Au mois de décembre 1922 je tins une séance de lecture de pensée avec la psychomètre Madame Lagrange. « Je vais, lui disais-je, penser à quelque chose et vous allez faire votre possible pour me dire ce que c'est. » « Votre pensée va trop vite, me répondit-elle, j'ai vu comme un éclair. » Dans une séance précédente, elle avait dit : « Je vois de minces fils d'or, semblables à de petits crayons, très minces et très pointus, sortir des deux côtés des tempes. » On reprit l'expérience et cette fois elle dit : « Je vous vois sur un chemin de sable d'or, vous tendez la main comme si vous demandiez l'aumône, vous vous adressez à quelqu'un, mais je ne saurais dire à qui. Mais, si je ne me trompe, c'est la dame du tableau. Qu'elle est belle ! toute étincelante ! Elle est grande et mince. J'entends dire : ses joues semblent être des roses comme lorsque les anges sont heureux. Elle est élancée et sa robe brille comme les étoiles au-dessus de sa tête, elle a comme une auréole qui jette des feux, violets, bleus, verts. A présent elle est toute blanche comme neige et très brillante, elle a comme un diadème avec, au milieu, un motif comme une grosse pierre, cela ne touche pas ses cheveux mais se tient en l'air. Elle dit : Le chemin est dur, les cailloux sont pointus, prends ma main et ne crains

rien, le but tu l'atteindras. Vous êtes à genoux auprès d'elle et dites une prière. »

Le médium avait dit juste, elle venait de décrire un rêve que j'avais eu le 8 septembre 1922 et auquel j'avais pensé. Ainsi, mon électricité spectrale ou pensée avait reconstitué, jusque dans ses moindres détails, les différentes phases de mon rêve et s'était présentée à la vue du sujet. Le médium vit-elle tout cela au moyen de ses yeux ? Non, sans cela les autres assistants l'auraient vu comme elle, mais elle vit par son esprit, et c'est ici que nous abordons le fond d'un phénomène dans lequel l'ignorance croirait voir du surnaturel alors qu'il est du domaine de la nature.

Tout en étant bien réveillé, le sujet se trouvait dans un état analogue à celui de l'extatique ou du rêveur et du somnambule, lorsque le corps est endormi. Le périsprit tout ou en partie se dégage de son corps matériel, fait fonction d'écran sur lequel, de par ma volonté, viennent se projeter les différentes phases de mon rêve que mon électricité spectrale ou pensée venait de reconstituer et son esprit put ainsi en prendre connaissance.

Quant aux paroles prononcées par l'Esprit et dont elle crut entendre la voix, elle ne les perçoit pas non plus au moyen des sons de l'âme, mais par des vibrations qui accompagnaient ma pensée et qui se répercutèrent sur son périsprit, lui donnant l'impression que quelqu'un se trouvait dans son intérieur qui lui parlait. Cette sensation je l'ai ressentie une fois, moi-même.

L'électricité spectrale ou pensée est un fluide, une force, agissant par la volonté, créant l'image et pouvant se porter au loin.

Tel est le secret du rêve, tel est peut-être aussi celui de tous les phénomènes spirites.

---

M<sup>r</sup> EMILE FLÉMAL, de Jumet.

---

#### FACULTES DE VOYANCE, INTERESSANT LE PROBLEME DE LA DESINCARNATION.

Je vais essayer de vous décrire un des instants les plus pénibles de ma vie, qui est celui de la désincarnation de mon épouse, la mère de mes enfants, désincarnation brusque et soudaine, due aux suites d'une grave atteinte d'apoplexie.

Ce fut le 14 juin 1920, à 2 heures 1/2 du matin, j'étais en compagnie de mes enfants, attendant avec angoisse et serrement de cœur cet instant douloureux, le moment de son départ étant arrivé, j'étais à ses côtés la dégageant par l'action magnétique.

Je dis à mes enfants : « Recueillons-nous et prions » et tous nous priâmes à haute voix. La prière finie, l'âme de ma pauvre épouse s'était envolée.

Aussitôt, je fis baisser la lumière et mon fils Albert, alors âgé de trente ans, et sa jeune épouse, tous deux médiums voyants, allèrent se placer courageusement en observation à environ deux mètres de distance du corps de leur mère, ils y distinguèrent nettement le corps fluidique se débattant par saccades ininterrompues pour sortir du corps physique, et remarquèrent le lien fluidique retenant le périsprit au corps.

Cette vision dura environ dix minutes.

Ma fille Christa, assise dans la cuisine à environ trois à quatre mètres du lit mortuaire, vit sa mère debout devant elle, trois quarts d'heure après la séparation du corps, et en pleura de joie.

Diverses attestations remises avec ce rapport, mais que la place ne nous permet pas de reproduire, furent données par Christa Flémal, par l'épouse J. Dandois-Flémal, L. Bastin-Flémal, A. Flémal-Bricard et sa femme.

**PHENOMENES D'AUDITION ET DE VISION.** — Après la désincarnation de mon épouse, des rapports entre elle et moi continuèrent. Le dimanche 10 avril 1922, je cherchai en vain dans ma bibliothèque le livre intitulé : « Les rayonnements de la vie spirituelle », que je ne pouvais retrouver, quand j'entendis tout-à-coup une voix qui me disait : « Ton livre se trouve dans ton pupitre. » Je demandais : « Qui êtes-vous ? » La voix me répondit : « Je suis ton épouse. »

J'ouvris mon pupitre et j'y retrouvai mon livre.

Le dimanche 17 avril suivant, je reçus sa communication par l'écriture. Pendant ce temps un médium voyant, présent à notre petite séance, reconnut mon épouse, qui était debout à mon côté gauche.

Le samedi 7 juillet, à 10 heures du soir, étant seul dans ma bibliothèque, je demandai à Dieu quelles étaient les causes pour lesquelles, quoique médium voyant, je restais si longtemps sans revoir mon épouse. Au bout de quelques instants, une colonne fluidique se forma non loin de moi, s'entrouvrit et je vis, au milieu, ma compagne en grandeur naturelle m'apparaissant blanche comme la neige; elle fit un demi cercle et disparut peu à peu !

**COUPS FRAPPES, VISIONS.** — Le 11 juillet 1919 je suis allé en visite chez ma sœur, à Landrecies. Je me recueillis un instant, assis sur mon lit. Bientôt j'entendis des coups frappés dans l'angle droit du plafond, une tête d'homme se forma, la figure portant une barbe brune; le dessin d'un fer à cheval s'y profila et j'y vis une série de petites têtes.

J'étais dans la pénombre. Après cette constatation, je remarquai, partant du plafond, une colonne fluidique d'un mètre de largeur et de profondeur. Je m'en trouvais à une distance de deux mètres. Cette colonne partait du plancher. A un moment donné, elle s'ouvrit en deux verticalement et deux formes humaines se précisant de plus en plus en sortirent. C'étaient mes deux belles-sœurs, l'aînée morte en 1887 à Marchienne-au-Pont, la plus jeune, à Roux, en 1909. Toutes deux avaient la même toilette consistant en un jupon noir et une blouse bleu ciel, portant de plus un voile fixé sur la tête. La plus jeune me

reprocha de ne pas penser à elles. A cette observation je répondis que je ferais mon possible pour entrer en communication avec elles, après quoi la vision s'évanouit.

**UNE ENFANT AVEUGLE, MEDIUM VOYANT ET AUDITIF. —**  
M. Honoré Daudémont, agent commercial à Jumet, c'est désincarné le 26 octobre 1919, à l'âge de 59 ans, à la suite d'une grave maladie.

Sa veuve, fréquentant nos réunions depuis plus de vingt-cinq ans, est médium voyant et écrivain. Sa petite-fille, l'enfant de son fils, était aveugle de naissance. Lorsque cette enfant eut atteint l'âge de s'instruire, on la plaça à l'école de Ghlin-lez-Mons, et elle y réalisa des progrès considérables. Le défunt avait de son vivant une vive affection pour sa malheureuse petite-fille infirme et, dans la nuit du 27 au 28 octobre 1919, c'est-à-dire quelques jours après son décès, il lui apparut.

L'enfant, aveugle de naissance, voyait son grand-père, elle l'entendait et conversait avec lui.

Etant placée dans une institution catholique, l'enfant sous cette influence prit peur et se confessa à un abbé conciliant qui lui dit « de prier et de ne pas avoir peur, qu'il y avait du bon et du mauvais dans le spiritisme, qu'en priant Dieu et son ange gardien, tout irait bien. »

L'enfant ayant suivi ce sage conseil, l'Esprit de son grand-père s'abstint graduellement de se faire voir.

Quinze jours après sa mort, le même Esprit continua ses apparitions dans la famille, c'est-à-dire dans la demeure de sa propre fille, où pendant sa maladie il avait obtenu tous les soins désirables.

Les premières manifestations eurent lieu chaque jour vers neuf à dix heures du soir, quelquefois plus tard. Les membres de la famille entendaient marcher dans l'escalier et sur le plancher. L'Esprit marchait très doucement et ils l'entendirent ouvrir la porte de la chambre où reposait son épouse. Après trois semaines, l'Esprit se montra en grandeur naturelle à tous les membres de la famille, y compris un petit garçon âgé de dix-huit mois, qui vit son bisaïeul. Il disait à sa grand'maman : « Marraine, viens voir, voilà bon papa. » Ces manifestations se reproduisirent tous les jours.

Un jour, l'épouse du défunt étant épuisée de fatigue et n'ayant pas fait la prière du soir, l'Esprit la rappela à l'ordre en lui disant : « Maria, vous avez oublié de réciter vos prières. »

Tous les membres de la famille l'entendirent encore monter l'escalier et marcher pour entrer dans sa chambre à coucher. Il poussait la porte et entrait selon les habitudes contractées de son vivant. Il s'adossait ensuite au mur en face de son lit et était vêtu du costume qu'il portait avant sa mort. Il portait les mains derrière le dos puis disparaissait, parfois après une heure.

A la suite de conseils qui lui furent donnés par nos guides, il cessa ses apparitions.

Cet exposé était accompagné d'une autorisation de la famille à présenter ce rapport au Congrès.

**MANIFESTATIONS A EFFETS PHYSIQUES ET VISIONS.** — M. René Bastin, ingénieur, demeurant à Dampremy, près Charleroi, fut tué à Dixmude, alors qu'il était soldat au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied et fut enterré à Ceuren le 5 août 1915.

Sa mère, ma nièce par alliance, remarquait, longtemps avant de connaître le sort de son cher fils, des ombres se formant presque toutes les nuits dans sa chambre à coucher. Elle se sentait très impressionnée, ses pénibles pressentiments ne discontinuant pas. Lorsque la triste nouvelle arriva, elle trouva la consolation dans la philosophie spirite, à laquelle elle était très attachée.

Le défunt, qui avait ses parents, leur réservait une preuve plus tangible de son immortalité et apparut à sa bonne mère, qui allait tous les jours prier dans la chambre de son fils. Comme elle était douée de facultés médiumniques, des manifestations physiques commencèrent.

Deux pendules placées dans la cuisine marchaient bien ensemble. Un jour, l'une des deux s'arrêta pendant un quart d'heure, reprenant ensuite son mouvement et les aiguilles regagnant le temps perdu, sans que personne n'y mit la main, phénomène qui se produisit plusieurs fois.

Les parents ayant été visiter la tombe de leur fils à Ceuren, ils en rapportèrent des roses cueillies sur le tertre. Dès leur retour ces fleurs furent placées dans deux pots de fleur sur la cheminée de la cuisine.

A quelque temps de là, un proche parent étant allé visiter la tombe du soldat à la même heure où son oncle s'y trouvait, ces fleurs mises en pots se soulevèrent d'un pied et cela à deux reprises différentes et en plein jour.

L'oncle, à son retour, alla rendre visite à la mère du soldat et celle-ci lui dit : « A telle heure, tel jour, vous étiez sur la tombe de René », et elle lui donna connaissance de la manifestation produite à ce moment. Le tout était vrai.

Le soldat défunt possédait dans sa chambre un petit pupitre, à l'intérieur duquel se trouvait un tiroir secret et dans celui-ci un mouvement de sonnerie placé de telle sorte que lorsqu'on ouvrait ce meuble la sonnerie d'appel marchait. Or, plusieurs fois, les parents du soldat, entendant le grincement de la clef dans la serrure et la sonnerie, constatèrent que le pupitre était cependant resté bien fermé.

Dans le courant de juillet 1919, il se fit voir en pleine lumière, grandeur naturelle, en tenue militaire, à son beau-père, très sceptique; ce dernier reçut également la visite posthume de sa mère, désincarnée depuis cinq ans, se présentant en face de lui, inclinant la tête puis disparaissant insensiblement, ce qui lui ouvrit les yeux à la vérité.

Une autre fois le père, la mère et l'oncle du soldat désincarné étant tous les trois assis dans la cuisine entendirent en plein jour, à deux reprises différentes, le chant d'un rossignol et le miaulement d'un chat, alors qu'aucun de ces animaux ne se trouvaient dans la maison. L'horloge qui s'y trouvait faisait parfois entendre des airs connus dans le pays, comme si elle était munie d'une boîte à musique.

Ceci fit encore l'objet d'un témoignage de M<sup>me</sup> Gonze à son oncle H. Flémal.



**PHENOMENE DE SYMPATHIE ET D'ANTIPATHIE.** — Une dame victime de l'antipathie qui existait entre elle et son mari, alla consulter à ce sujet le médium Bricard, qui lui conseilla de prier, ce qui n'était pas dans ses habitudes, et lui remit le texte de prières qui ramenèrent le calme dans son âme.

Atteinte plus tard d'une grave maladie, elle succomba et M. Bricard, réveillé en sursaut, sentant ses couvertures s'agiter, s'assit sur son lit et la vit apparaître couchée non loin de lui, toute blanche et les yeux fermés.

**GUERISONS OBTENUES PAR M. EMILE FLEMAL.** — Si l'on devait énumérer toutes celles qu'il a opérées, il faudrait un volume. Il en est présenté un certain nombre au Congrès, avec attestation des bénéficiaires, mais, trop limités, nous ne pouvons que brièvement les indiquer :

Guérison de M<sup>lle</sup> Fagny, souffrant de neurasthénie et de névralgies des reins et de l'estomac.

Guérison de F. Raveaux d'un asthme considéré comme incurable.

Guérison de André-Laurent, souffrant d'une sciatique goutteuse.

Guérison de M<sup>lle</sup> Degauque : cinq ans de crises nerveuses, neurasthénie, tristesses mentales et morales.

Guérison de Jules Jauquet : vices du sang et maladie de peau.

Guérison de F. Martinguet : poumons congestionnés, anémie, cœur malade.

---

M<sup>r</sup> JULIEN HAMOIR, *de Poulseur, membre du Comité  
de la Fédération spirite de Liège.*

---

M. Hamoir, spirite militant, qui doit comme tant d'autres sa conversion à la perte de parents bien-aimés, est un vaillant qui a lutté courageusement contre les obstacles dont on a cherché à l'entraver et qui possède à son actif de surprenantes guérisons.

Nous n'en citerons que deux, étant trop limités pour nous étendre, mais disons d'abord que le Président du groupe de Poulseur étant mort des suites d'une longue maladie, vint annoncer dans sa dernière manifestation que des soins magnétiques lui auraient sauvé la vie.

M<sup>me</sup> Andrée Leruth, épouse Denoël, étant gravement malade à la suite d'un accouchement, dépérissait, malgré les soins magnétiques qui lui étaient prodigués par M. Hamoir. On était sur le point d'y renoncer quand l'Esprit de son père vint lui dire de continuer mais avec plus de douceur, ce qui fut fait et la malade fut guérie.

M<sup>me</sup> A. Raskin, atteinte de péritonite à la suite d'un accouchement, fut aussi guérie contre toute attente.

M. Hamoir avait dans sa famille un incrédule, à qui il fit la proposition que le premier qui partirait viendrait se manifester. Ce fut l'incrédule qui s'en

alla et il ne tarda pas à venir déclarer que tout ce qu'on lui avait dit du spiritisme était exact et que le peu qu'il en savait lui avait permis de se reconnaître lors de sa désincarnation.

Le rapport de M. Hamoir est très intéressant et nous regrettons de devoir ainsi l'écourter.

---

M<sup>r</sup> PIERRE LAMPO, *de Mons.*

---

Voici un autre médium guérisseur. Un inconnu s'étant présenté chez M. Lampo de la part de M. Victor Fritz, il alla voir ce dernier qui lui dit : « Ce malheureux a été passé aux rayons X et est atteint d'une carie des os bien caractérisée. Il est venu me demander un médium guérisseur et je vous l'ai adressé. »

M. Lampo s'excusant honnêtement qu'il ne pratiquait le spiritisme que depuis peu de temps, dit qu'il demanderait néanmoins avis à son guide.

Le guide lui répondit : « La charité vous ordonne d'entreprendre ce frère. Dieu ne me permet pas de vous garantir dès maintenant une guérison complète, mais il m'autorise à vous dire que ce frère pourra travailler. »

M. Lampo commença aussitôt le traitement et lui donna pendant une année les soins les plus assidus. Non seulement le malade put retravailler comme il avait été dit, mais il fut tout-à-fait guéri, ne souffrant plus que d'une légère faiblesse du bras, provenant de ce qu'il lui manquait un morceau d'os au coude.

Ce rapport était accompagné de plaques radiographiques montrant le sujet avant le travail et après la cure.

---

M<sup>r</sup> L. MORET, *Liège.*

---

#### CONTRIBUTION A L'ETUDE DE LA MORALE.

En cette étude, nous ne vous exposerons pas des preuves de laboratoire scientifique, en raison de ce que la Morale, pour celui qui la cultive, est d'expérience personnelle.

Si l'expérience a le droit de raisonner, nous solliciterons votre confiance, mais n'allez pas croire cependant que nous ayons la prétention d'avoir acquis les vertus, néanmoins, situés de par les vicissitudes de la vie, plus spécialement dans le domaine moral plutôt que dans celui des faits dits palpables, nous avons désiré présenter en ce Congrès un travail dont vous pourrez apprécier la valeur.

Personne n'ignore que l'application de la Morale peut seule apporter le bonheur, mais, comme elle est d'ordre spirituel plutôt que matériel, elle ne se développe que peu à peu au contact des épreuves de la vie dont la multiplicité apporte le détachement des vaines considérations terrestres.

Nous donnerons de la Morale plusieurs définitions :

**La Morale** est l'ensemble des règles qu'il faut suivre pour anéantir ses imperfections et conséquemment cultiver le sentiment de fraternité envers le prochain.

Une de ces règles, qui est la plus capitale, est de ne pas voir en autrui la cause de nos tourments mais en nous-même. Le prochain est l'effet, la cause est nous; ne prenons donc pas l'effet pour la cause. Notre ennemi ne réside qu'en nos propres imperfections.

Autre définition de la Morale, que nous préférons parce que le mot règles, synonyme de contrainte, ne figure pas dans la première définition.

La Morale est l'étude de soi envers Dieu et le prochain, dans le but de se consacrer à les aimer. Elle s'acquiert graduellement par la souffrance répétée et ne se commande pas.

La volonté de s'améliorer est méritoire sans doute, mais ce n'est qu'un accessoire pouvant aider à cette acquisition, de sorte que nous citerons le vieil adage si connu mais si peu compris : « Sans épreuves, il n'y a pas de progrès moral possible. »

Si des personnes, ici-bas, semblent avoir acquis une supériorité morale sans cependant avoir souffert sensiblement, il faut s'en référer à leur incarnation précédente, qui peut avoir été très pénible.

Abordons de suite l'étude des défauts généraux qui caractérisent l'imperfection humaine et donnant naissance aux nombreux défauts particuliers qui en découlent.

Parlons de l'orgueil, de l'égoïsme et de l'ambition avec leurs subdivisions : la vanité, la présomption, l'ostentation, l'afféterie, la fierté, etc.

**L'Orgueil** est une opinion trop avantageuse de soi-même par laquelle on se croit être supérieur à son prochain.

A tous égards, c'est une fausse vue, car si c'est sa haute position sociale qui, chez une personne, contribue à ce sentiment déplorable, les vérités du spiritisme pourraient la confondre, en lui apprenant que dans une vie antérieure sa situation était plutôt misérable.

L'orgueil consiste à vouloir être sans être, c'est l'infatuation de soi, c'est vivre d'apparence et non de réalité. Cependant, c'est en voulant paraître ce que nous ne sommes pas que nous pouvons nous exposer à être jugés tels que nous sommes en réalité. Et c'est ce qui survient tôt ou tard dans l'humiliation nécessaire.

L'orgueil est surtout le grave défaut qui nous aveugle à tel point que nous ne nous apercevons pas de nos imperfections, nombreuses cependant aussi bien sous forme de pensées que d'actions.

L'orgueil a de la corrélation avec l'égoïsme, en raison que c'est par amour de soi qu'on se croit supérieur à ses semblables. Le sentiment de l'orgueil peut se découvrir dans les attitudes, les manières, le langage et les agissements, mais tout réside évidemment dans l'émission du fluide périsprital.

L'orgueilleux est un être à caractère personnel, il veut dominer et être écouté. Il se froisse pour un rien et ne se gênerait pas, l'occasion se présentant, d'adresser à son prochain des paroles blessantes, infatué qu'il est de sa précieuse personne.

Naturellement, il y a dans l'orgueil, du plus ou moins, car on peut être orgueilleux et ne pas être démonstratif ou très communicatif. On peut aussi ne pas être méchant.

L'orgueil est un excès d'amour-propre ou amour de soi exagéré. Avec ce sentiment, l'homme est plein de soi-même et s'étonnerait désagréablement si l'on voulait ne pas le prendre au sérieux dans les relations de la vie.

Evidemment, son entourage terrestre et supra-terrestre est orgueilleux, car qui se ressemble s'assemble.

Les termes employés : il a blessé mon amour-propre; ma dignité fut offensée; il attenta à mon honneur, ne dépeignent généralement que l'orgueil.

A vrai dire, nous sommes tous plus ou moins orgueilleux et ce n'est qu'à mesure que nous sommes frappés par les épreuves comportant surtout celles ayant trait à l'humiliation, que peu à peu se développe en nous cette vertu si attachée à Jésus, l'humilité, qui est l'absence de l'orgueil.

Amis, mettons-nous en garde contre ce précepte si sensé : « Dieu fait droit aux humbles et résiste aux orgueilleux. » Et cet autre : « Quiconque s'élève sera abaissé. »

Parlons maintenant de la vanité, qui est l'orgueil des petites choses.

La vanité est l'amour-propre à courte vue, une sorte de vanterie relative à la pauvreté du jugement.

Le vaniteux s'attribue gratuitement des mérites qu'il ne peut conquérir; sa satisfaction réside dans les choses minimes. On n'est pas précisément une mauvaise personne parce qu'on est affligé de ce défaut, mais on fait rire de soi.

On ne peut effectivement se fâcher contre une personne qui se croit digne de notre estime pour une taille tournée de telle façon, pour sa grâce à jouer avec un lorgnon ou une cravache, enfin, pour une carte de visite décorée du nom sonnante de gentilhomme.

La Présomption fait aussi partie de l'orgueil, c'est un jugement fondé sur des apparences, des indices, toujours opinion trop favorable de soi-même.

Ne pas s'imaginer qu'il n'y a de bien que ce qu'on fait.

Ne jamais parler trop longtemps dans une conversation.

Ne pas mettre d'emphase, d'affectation dans ses paroles.

Le présomptueux se croit toujours indispensable, là surtout où il croit pouvoir un peu se mettre en relief.

**L'Ostentation**, qui appartient également à l'orgueil, est une affectation qu'on apporte à faire parade d'un avantage ou d'une qualité qu'on possède.

Exemple : faire parade de la fortune; qu'on sait se dévouer. Etre ostensible, c'est avoir de l'ostentation.

Quant à l'**Afféterie**, elle consiste en petites manières étudiées, recherchées dans le désir de plaire.

Affété signifie affecté dans son air, dans son langage.

La **Fierté**, que nous classerons ici, peut être un vice ou une vertu. Si elle consiste dans l'élévation des sentiments et la noblesse de caractère, c'est une vertu. Si, au contraire, elle est relative à un caractère arrogant et hautain, c'est un vice. Quand elle est une vertu, elle attire l'estime et l'admiration; si elle est un vice, elle attire la répulsion et le mépris.

**L'Egoïsme** ou amour de soi.

Si l'orgueil est le ver rongeur de l'humanité, l'égoïsme en est la lèpre.

Ne penser qu'à soi et rapporter tout à soi est assurément un vice qui bat le record sur tous les autres.

Soyons persuadés que nous en possédons tous plus ou moins une bonne dose de cet égoïsme, si opposé au bonheur incompris.

Ne voir que ses aises, ses jouissances et ses intérêts; sacrifier même autour de soi des amitiés qui vous tendent les bras, et cela, en raison d'un égoïsme invétéré, prouve indubitablement une absence de cœur, un excès d'adoration de soi, et conséquemment une imperfection dont l'extinction consistera en d'incessants assauts d'épreuves donnant comme résultante le développement graduel de cette nature rebelle à l'amour du prochain.

Evidemment, tout le monde n'est pas égoïste au même point, car comme dans l'orgueil, il y a du plus ou moins.

L'égoïsme semble avoir pris pour devise cette déclaration souvent entendue : « Chacun pour soi et Dieu pour tous » ou cette autre : « Après nous, c'est la fin du monde ».

Cependant l'égoïste peut, à sa façon aimer ceux qui le cajolent et lui apportent du profit.

C'est dans le domaine de l'attachement à l'argent que l'on rencontre surtout ce vice hideux.

Mais comment, dit un auteur, détruire l'égoïsme et l'orgueil, qui semblent innés dans le cœur de l'homme ?

L'égoïsme et l'orgueil existent dans le cœur parce que les hommes sont des Esprits qui ont suivi, dès le principe, la route du mal et qui ont été exilés en réprouvés sur la terre pour l'anéantissement de ces mêmes vices, c'est là le véritable péché originel dont beaucoup ne se sont pas dépouillés.

Par le spiritisme, Dieu vient faire un dernier appel à la pratique de la loi enseignée par le Christ : celle d'amour et de charité.

L'égoïste est un égaré qui fait erreur sur le sens du bonheur, puisque la seule façon de se sentir heureux est précisément de semer du bonheur autour de soi.

Quant à l'argent dont ici-bas chacun fait son fétiche, il est le plus grand obstacle à cette acquisition.

L'homme, trop aveuglé par les biens de la terre, étouffe en lui le sens moral, le seul cependant qui devrait prédominer; doutant de tout : de Dieu, de l'existence de l'âme et de la survie, il se rue affolé et tête baissée dans les satisfactions trompeuses de la terre, conduite qu'il regrettera et dont il aura à répondre.

Le spiritisme, heureusement, vient à son heure pour anéantir le doute et développer la foi. Il subit des assauts qui le font mieux connaître, parce qu'il vient rectifier l'erreur, les préjugés et les traditions.

L'égoïsme est l'esclavage dans la chair paralysant la liberté dans l'esprit.

Nous pouvons affirmer que c'est de l'égoïsme qu'émanent tous les défauts, car l'on ne peut aimer autrui si l'on a l'amour exclusif de soi. Tout autre est l'altruisme, qualité admirable, signifiant amour envers les autres.

Nous en arrivons à l'ambition, cet autre fléau de l'égaré de la raison.

L'ambition est un désir immodéré de succès, de gloire et de fortune; on aime à briller, à être partout aux premières places, en somme, c'est l'amour du relief.

L'homme que n'a-t-il, pour assouvir ce vice hideux, commis de méfaits, fait verser des pleurs, répandu de sang ?

Les titres sociaux et autres ne sont qu'une vaine fumée.

L'argent que du vil métal boueux sorti de terre.

Le corps humain, que l'on pare et bichonne, un vêtement souffreteux, dont il faudra se défaire à l'heure suprême.

Ce n'est pas tout, cependant, car arrivés au tribunal de la conscience, il s'agira de rendre ses comptes, c'est l'inévitable.

Le désir des toilettes élégantes et plus ou moins luxueuses, des salons de prix, des réceptions où l'on emploie la fausseté pour mieux plaire, sont du domaine de l'ambition.

Et celui qui ne peut se payer tous ces biens trompeurs n'en sera pas moins un ambitieux si, pour lui, il n'y a que l'occasion qui manque; toutefois, par la privation il y aura tendance à l'amélioration.

La mondanité ne peut qu'entretenir la stabilité de l'ambition comme aussi l'orgueil.

Vivons dans la simplicité et la modestie, si nous voulons nous éviter de cruelles épreuves destinées à maîtriser en nous cette bien déplorable imperfection.

Voici les noms des vertus subdivisionnaires avec leurs explications et leurs préceptes :

1° **Tempérance.** — Ne mangeons pas jusqu'à être appesantis; ne buvons pas jusqu'à nous étourdir.

2° **Silence.** — Ne disons que ce qui peut servir aux autres ou à nous-mêmes. Que les conversations inutiles soient abolies; généralement, nous parlons beaucoup trop. Souvenons-nous que le silence est d'or.

3° **Justice.** — Ne provoquons jamais notre semblable pour quelque motif que ce soit. Abstenons-nous de lui nuire ou de lui faire du tort. Fût-il notre soi-disant ennemi, rendons-lui le bien pour le mal.

4° **Modération.** — En tout, sachons garder une juste mesure, évitons les excès. Avant de parler, pesons bien ce que nous allons dire.

5° **Résolution.** — Ayons un caractère stable, ne pouvant se modifier qu'en faveur du progrès moral. Ne remettons pas au lendemain ce qui doit être fait le jour même.

Ne soyons pas irrésolus et agités, comme une girouette au gré des vents.

Si nous nous trouvons dans l'embarras d'une décision à prendre envers le prochain, faites-lui comme vous aimeriez qu'on vous fit.

6° **Economie.** — Ne dépensons que dans la mesure de nos moyens et n'oublions pas en nos dépenses de penser aux autres comme à nous-mêmes. Ne dissipons rien, mais gardons-nous du vice hideux de l'avarice, car trop souvent l'avare pour se blanchir se dit être économe.

7° **Ordre.** — Toute chose doit avoir sa place et toute place sa chose, ce qui est dérangé doit derechef être arrangé; ne laissons rien traîner ni sur les meubles ni sur les chaises; ayons, comme on dit vulgairement, de l'allure.

Chaque affaire doit aussi avoir son temps, que nous fixions une heure pour tout ou sinon, c'est le bouleversement qui assombrit et impatient le caractère.

8° **Travail.** — Perdre son temps, dit un auteur, est une absurdité. N'envisageons que ce qui peut nous être utile sans pour cela oublier le prochain. Qu'aux heures de loisir, nous nourrissions notre cerveau d'enseignement utile et moral.

9° **Propreté.** — N'usons pas de recherches inutiles jusqu'à nous poudrer et nous parfumer, soyons propres sur notre corps et sur nos effets d'habillement; que notre demeure soit entretenue jusqu'à la netteté en évitant la stagnation des eaux et l'exhalaison d'odeurs nauséabondes.

10° **Sincérité.** — La sincérité est la marque de l'honnêteté, car c'est le caractère franc et sans détour rejetant le déguisement et la dissimulation. Parlons avec innocence et n'employons jamais la malice. Parlons comme nous pensons, mais évitons de blesser qui que ce soit.

11° **Tranquillité.** — Nous sommes presque toujours tracassés pour des riens, que nous transformons souvent en de véritables événements et la cause en est que nous voyons obstinément le mal chez notre semblable, alors qu'il réside en nos propres imperfections. Nous ne pouvons souffrir pour autrui, mais de notre manque de foi dans l'avenir radieux auquel nous sommes destinés par le développement de nos facultés morales guidées par la conscience.

12° **Affabilité.** — Dans cette vertu, il y a de la douceur, de la bienveillance et de la familiarité. En possession d'elle, nous savons nous placer en toute occasion au niveau de nos inférieurs. Une personne affable est toujours douée d'un bon cœur.

13° **Humilité.** — Lisons Jésus, se courbant sous toutes les insultes, sous tous les outrages et pardonnant à ses bourreaux.

Revoyons-le lorsqu'il lave les pieds de ses apôtres et nous serons édifiés.

En toute occasion, ne nous mettons jamais en relief, ne prenons pas les premières places dans les festins et les assemblées, effaçons-nous sans cesse et remercions nos insulteurs, car Dieu les a placés sur notre route pour exercer notre patience et notre amour.

14° **Charité.** — Vertu sublime. La vraie charité est la sensation de l'émotion et de l'attendrissement en soi au contact des souffrances humaines. C'est l'exercice de l'amour du prochain par l'aumône, le service rendu, le pardon des offenses. C'est la vertu par excellence qui conduit à l'amour qui est l'ensemble de toutes les vertus.

15° **Abnégation.** — Elle consiste en l'oubli de soi pour les autres. C'est le signe du progrès le plus éminent.

L'abnégation est la charité considérée dans son sens supérieur.

16° **Générosité.** — Elle signifie disposition à la bienfaisance et sait rendre le bien pour le mal. L'homme généreux aime mieux donner que recevoir.

17° **Grandeur d'âme.** — Elle est un sentiment noble et élevé, elle se rit de la fortune et pardonne les injures.

18° **Magnanimité.** — Elle oublie l'injure et la fait oublier à l'offenseur; elle se rit également de la fortune.

C'est le sentiment de noblesse le plus élevé.

Nous avons donné des définitions de la plupart des qualités que nous devrions posséder, cela étant, nous avons de la sorte pu entrevoir quels sont les défauts; nous nous abstiendrons donc d'être plus détaillés, néanmoins nous ferons une exception pour le mot *médiance*, défaut très en vogue et existant dans presque toutes les bouches.

**Médiance.** — Jacasser à tort et à travers sur son prochain c'est de la médiance; la jalousie, l'envie et l'avarice en sont la source. Est-on avancé en quoi que ce soit quand on a médité, si ce n'est qu'on a montré la noirceur de son cœur.

C'est toujours la vue du mal chez autrui, au lieu de le voir en soi-même. Son synonyme *mépriser*, semble être plus violent encore. C'est juger quelqu'un indigne d'estime et d'attention, mais la médiance émane plutôt de l'ignorance.

### L'IGNORANCE.

L'homme ici-bas naît, vit et meurt sans savoir d'où il vient, quel est le pourquoi de son existence et où il ira après sa mort.

Les diverses philosophies qui cependant traitent de Dieu, de l'âme et de l'homme ne lui fournissent pas, dans son incertitude, la clef de l'énigme. Ou ce sont des dogmes ou des mystères, ou un amas d'hypothèses stabilisant le *septicisme*.



Pourquoi s'étonner, dans ces conditions, des sentiments du doute et de la négation ? Et l'homme, indécis, ne sachant comment se diriger, se vautre sans plus de soucis dans les jouissances matérielles.

De cet état des choses ne nous alarmons pas outre-mesure, ce n'est qu'une période de transition, laquelle sans doute semble un peu longue.

La Providence, toujours prévoyante, envoie à son heure, dans toute planète, les messagers de la révélation.

Une philosophie, le Spiritisme, en même temps une science, vient accomplir ce que Jésus a promis par ces paroles : « Je vous enverrai plus tard l'Esprit de Vérité qui vous instruira sur toute chose. »

Avec le Spiritisme, ce ne sont plus les hommes qui enseignent, ce sont les défunts, lesquels nous consolent et nous stimulent au progrès. Le jour est enfin levé sur la nuit sombre et les religions ont fini leur temps.

### LA FOI.

Il est une vertu si précieuse que pour l'acquérir il faut avoir su lutter, tout souffrir, tout supporter avec la plus satisfaisante résignation. Elle est plus rare que le diamant, car elle ne se découvre ici-bas, pour ainsi dire jamais, et c'est à cause de sa rareté d'où sa valeur que, les hommes la méconnaissant, lui ont donné une multitude de significations qui se disputent le record de l'erreur.

Pour les uns, la foi est synonyme de croyance, pour les autres elle signifie confiance; des profanes iront jusqu'à prétendre qu'elle est le fruit de l'auto-suggestion; enfin les impies la baptiseront avec les épithètes : illusion, mysticisme et fanatisme.

Autant de mots, autant de contre-vérités !

Que la foi soit synonyme de croyance ou veuille signifier confiance en Dieu, nous l'admettons pour autant qu'il faille se comprendre, et comme notre désir n'est pas de discuter sur des termes mais arriver à une entente de précision, sans plus insister, poursuivons notre tâche dans l'espoir de nous éclairer mutuellement sur le sens véritable que l'on doit attacher à ce vocable.

La foi, vertu sur laquelle nous désirons vous entretenir, est celle préconisée par Jésus et non celle définie dans la plupart des philosophies trop imbues des considérations matérielles. Quant aux savants, habitués à ne voir et à ne manier que la matière, ils en haussent les épaules.

Comment en serait-il autrement, puisque la Foi est la porte de la dématérialisation et le seuil du sentiment de l'amour, franchis par l'initié aux aspirations spirituelles ? Comment rapprocher les deux termes matière et spiritualité ?

Le phénomène matériel peut donner la preuve collective ou scientifique, alors que la spiritualité est d'expérience personnelle. Comment concilier les deux termes ?

Mais il nous reste à définir la Foi et le moyen de l'acquérir, car pour qui la possède, elle est le sentier de sublime direction vers Dieu.

La Foi est une puissance (fluidique) acquise par les épreuves nombreuses, successives, et l'expérience dans le travail moral et le désintéressement.

La Foi est susceptible de développement dans la voie de l'amour et relative au degré de dématérialisation de l'être humain, mais elle est déjà, dès le début, l'indice de l'ascendance morale.

Par conséquent, plus on est débarrassé de tout ce qui constitue le domaine matériel, tels que : ambition, orgueil, vanité, etc., l'altruisme ayant remplacé l'égoïsme, plus la Foi alors est profonde, allant chez l'initié jusqu'au sublime sacrifice de sa personne par amour humanitaire.

La Foi découlant d'une vie morale dans la souffrance et le dévouement à une cause comme celle du Spiritisme par exemple, est une foi éclairée et non fanatique et celui qui la possède est devenu un cœur sensible, une nature vibratoire au contact et à la vue de la douleur, en somme, « un électrisé de la nature ».

Ayant plus spécialement acquis la sensibilité par la souffrance et la Foi par l'expérience dans la voie morale, il gravit peu à peu les degrés de la spiritualité dans le domaine de l'amour.

Il pénètre inconsciemment ceux qui l'entourent d'un fluide éthéré; son geste charitable est instinctif et non hésitant; c'est l'épanouissement des prémices de cet amour dont Jésus était en quelque sorte l'incarnation.

Le plus grand pouvoir d'amélioration est assurément l'acquisition de la Foi, car avec elle on est toujours préparé à l'épreuve; son développement apporte même le désir de la recevoir par aspiration spirituelle; elle devient enfin un charme qui électrise. Arrivé à ce stade, l'homme de foi ne sent plus les épreuves, elles n'existent plus pour lui.

La Foi étant la source de l'amour, c'est cet amour qui fait pressentir Dieu, même en celui que nous appelons improprement notre ennemi. Nous n'avons pas, en effet, le droit de haïr celui qui est pour nous une cause d'avancement, car l'ennemi véritable réside en nos imperfections et non pas en dehors de notre for intérieur. Soyons logiques.

Il est osé de déclarer qu'on a la Foi, par la raison que ce mérite acquis dans la souffrance et le travail moral, exige :

- 1° L'amour du prochain (ennemis comme amis).
- 2° La patience dans les actes de la vie.
- 3° La résignation dans l'épreuve et non la révolte.
- 4° Le désintéressement.

L'homme sceptique en ce qui concerne l'existence de Dieu et de l'âme et en le pouvoir ascensionnel ici-bas et dans l'espace ne pourrait s'accorder ces qualités énumérées, car le doute annihile la Foi et est, par conséquent, l'obstacle insurmontable à son acquisition.

Que l'on ne considère plus l'homme de foi que je viens de définir comme un illuminé et un fanatique, mais plutôt comme un initié par expérience personnelle. Il l'est d'autant plus qu'il s'est convaincu de la réalité des phénomènes de spiritisme; seulement, il envisage que ce ne sont là que des moyens propres à se diriger dans le domaine de la Foi et non le moyen terminal qui est l'amour.

A s'occuper d'expériences médiumniques pendant toute une vie, c'est sans doute, pour l'adepte, travailler à une œuvre de régénération. Loin de nous, par conséquent, la pensée de vouloir infirmer cette ligne de conduite et, découlant du point d'évolution acquis, la présente question cependant se pose : Avons-nous fait la lessive de notre périsprit par le travail moral personnel ? Sommes-nous devenus beaucoup meilleurs ?

Frères, efforçons-nous de franchir cette barrière, la Foi, préconisée par Jésus, et nous commencerons à sentir en nous, non plus le faux bonheur goûté au sein des vanités de ce monde, mais celui véritable parce que spirituel.

C'est l'émancipation spirituelle dès ici-bas, avant-coureur des joies de l'Autelà. Cette émancipation se traduit par des vibrations périspritaales connues sous le nom de tristesse heureuse, comme quand on pleure de joie.

L'homme matériel ne peut ni comprendre ni juger cette sensation vibratoire éthérée, il en est radicalement incapable et il n'en a pas le mérite.

#### LA PERFECTIBILITE.

La perfectibilité est le principe en nous du développement moral vers la perfection. C'est un désir secret, intuitif, de mieux-être résidant chez tous les êtres incarnés ou désincarnés.

Le principe de perfectibilité se confond avec celui de l'évolution, mais le mot évolution a plutôt le sens général de transformisme universel et perfectibilité, le pouvoir possible de l'évolution morale ou amélioration personnelle.

Si, pour un motif quelconque, nous lançons à quelqu'un une épithète injurieuse, voire même le plus insignifiant reproche, nous constatons chez cette personne un tressaillement, un mouvement de contrariété et même de protestation. Venant de recevoir le jet d'un fluide en désaccord avec la façon d'agir qu'elle a employée, cette personne, se sentant offensée, nous lancera à son tour, sous forme d'expressions plus ou moins amères, une émission fluidique qui sera la traduction de son amour-propre atteint, prouvant sans conteste l'existence en elle du principe en question.

On n'accepte que très mal la pensée d'être coupable en quoi que ce soit. D'où le sens secret de la perfectibilité. Si nous avons remarqué ce principe chez l'offensé, nous l'apercevons également chez l'offenseur, car ce dernier a senti en lui une sorte d'indignation du fait qui a dû s'accomplir et qui l'incitera à vouloir le reprocher à son semblable.

Il est juste d'ajouter, cependant, que l'un et l'autre, dans l'échange de leurs fluides, n'ont fait qu'obéir à leur point d'évolution, ce qui n'en démontre pas moins l'existence de ce principe, car d'où vient-il ce désir de nous développer

moralement, si ce n'est en vertu de ce même principe ? Tout effet n'a-t-il pas une cause ?

La conscience joue assurément un rôle prépondérant en accord avec la détermination de ce principe, car c'est elle qui participe à nous modeler, en nous faisant apercevoir le point faible de notre caractère; c'est elle aussi qui provoque le remords, avant-coureur du repentir et de l'amélioration, plus appréciable dans les actes graves.

### L'EVOLUTION.

Tout dans l'univers se transforme et se perfectionne. L'évolution est la marche graduelle et progressive d'étape en étape, de tout ce qui vit pour aboutir au perfectionnement physique, intellectuel et moral. (La partie physique tend à disparaître dans l'évolution supérieure.)

Le principe évolutif suit parallèlement la marche de développement de la matière qui, incessamment, se transforme pour toujours de plus en plus se perfectionner.

Je suis plus précis en disant que la matière est sous le-joug du principe évolutif.

C'est ce principe qui, devenu conscient dans la suite, habitera le corps humain.

L'évolution est toute une filière, un enchaînement à travers tous les règnes de la nature; tout être se réincarne et tout être et toute chose a son double fluidique.

Tout vit et rien ne meurt ni ne se perd.

La matière, qui n'est qu'une concrétion de la substance causale (quintessence éthérique), n'a pas d'existence propre. Apparente et instable plutôt que réelle, elle est néanmoins un moyen de progrès pour le développement graduel de tout ce qui est.

On entend par point d'évolution le degré de développement intellectuel et moral auquel un être humain est parvenu.

Débutant par l'instinct au sein du règne animal, ce principe évolutif parvient enfin au règne hominal, dans lequel il poursuit incessamment sa route.

L'homme étant d'abord attaché à tout ce qui est matière, les nombreuses épreuves méritées qu'il devra subir pour plus de progrès encore, la lui feront peu à peu oublier, pour enfin acquérir les vertus qui seules peuvent lui constituer le véritable bonheur auquel il est destiné.

Ce principe, qui se confond avec celui de la perfectibilité (ils n'en font qu'un probablement) est susceptible de transformer et d'orienter l'homme dans les phases supérieures de la perfection.

### LA CONSCIENCE.

La conscience est un sentiment intérieur qui juge nos actes et nos pensées; elle nous exhorte au bien et nous engage ainsi à éviter tout ce qui est de nature à forfaire au prochain.

Elle représente une mère tendre qui s'efforce de nous ouvrir les yeux sur tout ce qui est dérogation à la loi d'amour et de charité.

Elle est aussi notre boussole de direction dans la vie où, embarqués sur un fleuve ingrat et capricieux, il nous faut orienter notre pauvre barque de façon à ce qu'elle puisse arriver au port (du monde spirituel) sans avoir dû subir trop d'accrocs.

On ne pourrait nier sa présence constante en nous, car touchée de sollicitude pour nos faiblesses, elle nous accompagne sans jamais nous quitter.

Les sensations d'approbation, de désapprobation et le remords enfin émanant de la faute commise et du bien qu'on a négligé d'accomplir sont autant de preuves (non de laboratoire, sans doute) signalant la fidèle existence de cette amie sans égale.

Notre éminent frère Léon Denis consacre une jolie définition de la conscience; elle est, dit-il, le sanctuaire sacré de l'étincelle divine. Nous faisons nôtre cette façon de dire, qui signifie, pour les personnes quelque peu évoluées moralement, que l'Être universel réside au sein de nous tous et n'est pas localisé quelque part dans l'espace, comme semblent le représenter certaines religions le personnifiant.

La conscience se définit aussi : la voix de Dieu en nous. Comment pourrait-il en être autrement, si nous admettons la toute puissante bonté de Celui de qui nous émanons, quand nous savons, de par les révélations du Spiritisme, qu'à tout instant nous sommes entourés d'Esprits inférieurs (desquels nous faisons encore partie d'ailleurs), nous influençant, par affinité, à la dérogation de la loi naturelle par l'entretien de nos passions matérielles.

Cette voix divine, le cas échéant, proteste à notre insu et nous laisse pressentir nos responsabilités. Dans le dilemme entrevu, elle nous laisse le choix du chemin à suivre, afin que nous puissions atteindre le mérite de la résistance au mal ou déchoir dans les ténèbres de la faiblesse coupable.

Puisque nous sommes les propres créateurs de nos pensées et de nos actes, à qui nous en prendre si ce n'est à nous-mêmes ?

Dieu nous accordant la liberté du chemin à suivre n'a plus ici l'arbitraire des religions et l'homme, par ce fait, devient son propre forgeron et acquiert personnellement le mérite de la perfection. C'est le libre arbitre. Généralement, il n'est apporté aucune attention à ce sentiment de sublime équité : la conscience, mais la cause en est à nos attaches matérielles, qui étouffent et paralysent les effets de ce miroir de nous-mêmes.

Certains auteurs admettent que la conscience est un sentiment susceptible de se développer par l'évolution. Nous pensons, quant à nous, que si elle est du domaine du principe divin, elle est chez l'homme à l'état permanent et invariable, mais ce sanctuaire ne se découvre qu'au fur et à mesure que le fluide périspirituel se clarifie par l'amélioration morale.

L'attention apportée au sentiment de la conscience est le scrupule de la véritable honnêteté.

### LE LIBRE-ARBITRE.

Le libre-arbitre est le choix que nous accordons la loi de Justice éternelle dans l'élaboration de nos pensées et l'exécution de nos actes. Et la loi de Justice éternelle, qui règle l'ordre moral au sein de l'univers, est l'harmonie entre la liberté de nos actions et la fatalité de leurs conséquences.

La liberté que nous goûtons est relative parce qu'elle est proportionnée à notre état d'avancement. La pleine liberté ne peut se conquérir qu'en se débarrassant du joug de la matière qui nous étreint. Mais pour en être débarrassés, il ne nous suffit pas d'être désincarnés, il faut que nous n'appartenions plus aux attaches qui constituent les mondes analogues au nôtre. Tant que nous subissons, par notre propre inertie, le joug de la matière qui contrecarre nos aspirations au progrès, nous resterons réduits à l'esclavage et aux prises constantes avec nos passions. Notre vie sera fautive et apparente et non réelle comme elle est appelée à l'être dans la dématérialisation.

Nous créons tous nos pensées et nos lois, car si Dieu nous en imposait à pratiquer, il se dévoilerait arbitraire. Comme, dans ce cas, nous serions contraints à les suivre, nous n'aurions plus les responsabilités que la liberté seule nous procure.

L'homme qui s'est débarrassé de l'autorité des religions de contrainte et qui, par la suite, a embrassé une philosophie aussi rationnelle que celle du Spiritisme, n'est plus incité, dans un mouvement de révolte, à lever le poing vers le ciel en guise de réclamation, mais à l'abaisser vers sa poitrine en s'écriant : « Voilà le seul et vrai coupable. »

Afin de bien nous comprendre, nous définirons ce que c'est qu'une loi, qu'il ne faut pas confondre avec les lois inscrites dans les codes civils et autres. Une loi est une pensée, un acte impliquant relations. Dans nos rapports avec nos semblables, nous établissons des lois, lesquelles sont toujours proportionnées à notre état d'avancement.

### LA LOI DE JUSTICE ETERNELLE.

La loi de justice éternelle est l'harmonie entre la liberté de nos actions et la fatalité de leurs conséquences.

Toutes les pensées que nous créons et tous les actes que nous accomplissons se trouvent sous l'ascendance de cette loi universelle. A-t-elle été créée ? Non ! Elle est éternelle comme Dieu.

Au sein de la diversité des choses existe l'harmonie, mais on ne peut la raisonner que par l'admission des vies successives. D'abord, qu'est-ce que l'harmonie, sinon l'accord parfait entre tous les éléments en jeu, la pièce comptable établissant la balance des comptes.

Les relations entre causes et effets. — Expliquons-nous un peu.

Dans un méfait qui se commet, deux personnes sont en présence : le bourreau et le martyr.

Dans l'accomplissement de l'acte, quel est le plus à plaindre, si ce n'est le bourreau, qui, lui, contracte une dette qu'il devra payer tôt ou tard dans une prochaine incarnation.

Le martyr, sans doute, est digne de pitié, mais il vient, lui, d'expier une faute commise dans une vie passée. Cependant, en vertu de notre ignorance, nous nous révolterons contre le bourreau qui pourtant vient inconsciemment d'accomplir justice, et cela sans nous inquiéter de son point d'évolution et de ce qui l'attend dans la répercussion de la faute contractée. Et sans raisonner sur le cas pendable nous prendrons l'effet pour la cause, car la cause, ici, est le méfait du martyr commis dans une existence antérieure et non celui récent du bourreau. Soit en bien soit en mal, toute pensée, tout acte a sans conteste sa répercussion, d'où relation infaillible entre causes et effets.

« Tu récolteras ce que tu auras semé. »

« Tu seras traité de la façon dont tu auras traité les autres. »

Comment, en y réfléchissant un peu, ne pas pouvoir constater dans les deux préceptes qui précèdent la corrélation entre les éléments d'action et de réaction ? Et ce qu'il nous faut bien remarquer, c'est le progrès qui en découle.

Nous savons que les termes punition, expiation, réparation, sont des mots qui servent à nous comprendre et qu'ils distinguent en réalité les diverses phases de l'évolution éternelle.

« Votre langue est pauvre en termes précis, nous a-t-on plus d'une fois communiqué de l'Au-delà, il faut donc bien que nous employions vos propres expressions pour votre compréhension, pourtant elles sont bien insuffisantes pour rendre un peu clair ce qui se passe ici dans l'erraticité. »

#### L'AFFINITE.

Partout dans l'univers réside et opère la loi d'attraction et d'affinité. Le premier terme est surtout employé en astronomie. Nous nous servons du second, qui a plus spécialement trait à la psychologie.

Vulgairement parlant, l'affinité consiste en l'attirance des semblables et l'éloignement des contraires. Les mêmes se rapprochent et les contraires se repoussent. Tout réside dans la qualité des fluides. La loi d'affinité est celle par laquelle plusieurs individualités s'attirent, s'approchent mutuellement, en raison de leurs mêmes aptitudes, idées, opinions, etc.

Si nous sommes justes et bons, une sorte d'aimantation s'établira avec ceux qui, comme nous, possèdent ces mêmes qualités. C'est la sympathie mutuelle.

Par contre, nous nous sentirons en fluides opposés avec ceux dont le caractère est injuste et méchant. C'est l'antipathie mutuelle, sentiment qui ne doit nullement se transformer en haine, mais en indulgence et pitié de la part du plus avancé moralement.

Si nous sommes libertins et jouisseurs, nous ne pourrions que nous attirer ces mêmes mentalités. Servons-nous à ce propos de l'adage : « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. »

Tout autour de nous existe une atmosphère ou plutôt une ambiance fluidique dont la valeur est relative à notre avancement moral. C'est dans cette ambiance fluidique que les invisibles ont accès par voie d'affinité, de sorte que possédant tous un entourage d'Esprits, similaires à notre valeur, nous ne sommes jamais seuls. C'est dans cette ambiance effective que la difficulté semble se trouver pour se dépêtrer, sortir de l'ornière boueuse par le désir et la résolution d'accentuer notre amélioration.

Les entités du monde invisible n'échappent pas à cette loi universelle, car autant de genres d'Esprits autant de classes et de catégories. Autant de caractères il y a, autant de milieux ambiants y a-t-il, de sorte que tous sont placés suivant le point d'évolution respectif à chacun. C'est la classification des Esprits par ordre d'aptitudes intellectuelles et morales.

Rappelés dans l'au-delà, par la désincarnation, nous subissons, en quelque sorte mécaniquement, le pouvoir fluidique de cette classification.

Comme dans une école, on se trouve chacun dans sa classe et sa division. Nous en sortons pour monter en grade quand un progrès a été accompli. Rien n'est plus juste, et souvenons-nous des paroles du Christ : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père. » Quant à l'expression « harmonie », mot que l'on pourrait invoquer en cette étude, elle ne peut signifier que l'accord parfait dans la beauté, la justice, de sorte qu'au lieu de dire : « Voilà deux êtres en harmonie », il serait préférable de lui substituer le terme affinité pour plus de précision.

### LES FLUIDES.

Dans les espaces interplanétaires et partout enfin dans l'univers, existe l'éther ou fluide cosmique universel. Sa source est la substance causale ou éther quintessencié, au sein de laquelle pénètre le pouvoir divin de direction des choses.

L'éther ou fluide universel, dont l'existence n'est plus hypothétique, est de la matière à l'état relatif d'infinie raréfaction. C'est de cette plus ou moins grande raréfaction que provient la force et la puissance du fluide en jeu. Fluide animal ou vital, fluide magnétique, force psychique, ne sont que des dérivés de cet éther qui partout pénètre la matière. Cet éther est susceptible de se densifier, cela étant, de se désagréger, sous l'impulsion de deux facteurs ou lois, la force centripète et la force centrifuge ou condensation et raréfaction.

La matière, c'est-à-dire vulgairement tout ce qui est palpable et pondérable, n'est qu'une concrétion de l'éther ou du fluide cosmique. Elle n'existe donc pas par elle-même, puisqu'elle est susceptible de transformations infinies et l'on sait qu'il n'y a de réel et d'existant que ce qui est stable, éternel, telles par exemple les lois universelles.

Le fluide cosmique est le véhicule ou le conducteur de la pensée et celle-ci est un fluide, en corrélation avec l'éther.

Il y a autant de genres de fluides que de genres de pensées, lesquelles s'actionnent, réagissent, s'attirent ou se repoussent selon leur similitude ou leur diversité.



Nous naviguons en quelque sorte au sein d'un océan de fluides et ceux-ci sont calmes ou agités, selon la valeur des pensées qui les créent.

Les mots et les phrases exprimés, écrits, ne sont rien, la pensée ou l'émission d'un genre de fluide est tout ce qu'il faut considérer.

On peut lancer une injure à quelqu'un; si elle est projetée avec calme et mesure, l'injurié ne ressentira pour ainsi dire pas l'apostrophe. Il en sera tout autrement, si l'insulte a été accompagnée de colère et de mépris.

Le calme est le résultat de la raison et de la force de caractère, la colère déraisonne souvent et provient d'un état de faiblesse morale; cependant, il est prudent, je crois, de considérer certains cas pathologiques.

### LA VERITABLE INTELLIGENCE.

Nous affirmons que l'intelligence est le résultat de l'étude et des considérations de la matière et, comme cette dernière n'a pas d'existence propre en raison de ses transformations successives et infinies, nous nous l'imaginons cependant exister. Conséquemment, nous vivons d'apparence et sommes lotis dans le domaine de l'irréalité. Nous l'appellerons l'intelligence matérielle dans laquelle croupit notre misérable humanité.

Nous affirmons que la conscience, ou sentiment intérieur qui nous juge, est la boussole de direction vers la perfection morale et qu'avec elle pour guide, nous ne pouvons être trompés. Elle nous représente la matière comme étant le danger dont il faut s'écarter. Etincelle divine, elle est éternelle et, par suite, se trouve être le domaine de la réalité.

Pour ceux qui la cultivent, nous l'appellerons l'intelligence conscientielle, laquelle est la conquête des Esprits déjà évolués, incarnés ou désincarnés.

Ici-bas, en raison de nos imperfections, la préférence est accordée par ignorance à l'intelligence matérielle (la fausse vue de la matière), de telle sorte que l'homme terre à terre ne peut comprendre la beauté de la délicatesse de la conscience.

A mesure qu'il évolue, l'être humain abandonne peu à peu le chemin semé d'embûches pour s'orienter dans le sentier réel de la dématérialisation, seul domaine véritable de la réalité. C'est situé dans ce domaine que l'homme, ou plutôt l'Esprit, se trouvant dégagé du fardeau de la matière trompeuse, n'est plus appelé à devoir s'incarner sur des planètes malheureuses comme la nôtre, à moins qu'il ne s'agisse d'une mission supérieure à accomplir; dans ce cas, le mandataire placé au sein de l'imperfection est largement compensé dans les circonstances pénibles par une source de bonheur spirituel émanant de son triomphe sur la matière vaincue.

L'être ou l'Esprit absolument dépourvu de la matière ne se réincarne plus.

Comme on le voit, il n'y a qu'une seule et véritable intelligence, c'est l'intelligence conscientielle parce que réalité et non apparence, mais les hommes n'en sont pas encore arrivés là.

Pour nous exprimer vulgairement, nous vivons de « tape-à-l'œil ». Nous sommes tous des suggestionnés de la matière.

Ne faut-il pas souffrir pour s'en débarrasser ?

Poser la question, c'est la résoudre.

Le sculpteur résoud-il une œuvre d'art sans l'emploi du burin et du marteau ?

### LA DEMATERIALISATION.

La dématérialisation est le domaine qui touche à la réalité, puisque la vie terrestre est l'imagination de la matière. Elle consiste dans le détachement des choses d'ici-bas en ce qui constitue la vanité, l'ambition, les préjugés, les passions.

Personne sur cette planète n'est dématérialisé selon le sens absolu du mot, nous pourrions donc affirmer que ce n'en est qu'une candidature.

L'être humain parvenu à ce point d'évolution n'est ni politicien ni sociologue ni d'aucun parti quelconque, bien qu'il puisse appartenir à une philosophie, ce qui est presque toujours le cas. L'être dématérialisé est un sage qui a beaucoup souffert et dont l'idéal entrevu pour lui est la perfection morale. Il souffre à peine d'une rude épreuve, car il sait qu'elle est nécessaire à son avancement et se résigne résolument à son sort dès le lendemain de l'atteinte.

Il pousse jusqu'au scrupule la satisfaction de sa conscience et sa véritable souffrance est de se savoir malgré tout imparfait. Il possède la foi acquise dans le travail moral par ses convictions philosophiques à l'égard de Dieu et de la surexistence de l'âme et, par un dévouement soutenu et désintéressé à une cause juste, humanitaire — le Spiritisme, par exemple.

C'est un être qui a préféré le sacrifice de soi-même et de ses intérêts, bravant pour sa foi et ses convictions, la critique et le qu'en dira-t-on, plutôt que de subir l'assaut matériel de l'aveugle ambition, de la contrainte des dogmes religieux et de l'esclavage passionnel.

L'être dématérialisé, quoiqu'imparfait, a le cœur pur, c'est-à-dire dépourvu de passion. Souvent en communion avec les fluides éthérés de l'espace, il vibre à l'unisson des sages entités qui l'entourent ou qu'il pénètre. Mais il ne dit généralement pas ce qu'il ressent, car il sait qu'on rirait de lui et serait considéré comme un illuminé ou un maniaque. Pour lui-même, cette appréciation lui est indifférente, mais il a le respect de sa foi.

Il aspire à rentrer dans la patrie céleste, mais il est patient, car il a conscience qu'un effort et puis encore un autre le pousseront plus avant dans l'intensité vibratoire dont il veut constituer et enrichir dorénavant sa vie spirituelle.

A tout propos, intérieurement, il demande secours à Dieu, pour que soient extirpées les pensées matérielles qu'il s'efforce de repousser. Il n'est pas grand parleur et s'efface volontiers, les humbles l'attirent, mais par contre il ressent un effroi au contact des orgueilleux et des « superbes » de la fortune.

En ses moments de vibration éthérée, secoué, agité, il semble comme

vouloir sortir de sa peau, le sang afflue à la tête, les larmes jaillissent, c'est en cet état qu'il ressent cette joie d'outre-tombe, cette tristesse heureuse, qu'il préfère à tous les biens trompeurs de la terre.

Cet être, sensible aux effluves de la nature, appréciera comme secondaire pour lui (s'il appartient à la philosophie spirite) l'attachement aux séances à effets physiques, car sa foi acquise, inébranlable, est au-dessus du doute qui peut surgir d'un insuccès. Il aime les faits probants pour la propagation de l'idée, pour le progrès de la cause, mais il se sent débarrassé des recherches qui ne pourraient davantage renforcer sa foi. Il se trouve dans la preuve personnelle de l'au-delà par l'expérience de ses propres sensations après avoir traversé le doute et les convictions résultant des certitudes expérimentales.

Il fuirait volontiers la société des hommes dont le langage matériel est pour lui discordant, s'il ne savait que leur association est la condition du progrès dont il chérit le désir. A mesure qu'on se dématérialise on se spiritualise, c'est-à-dire que, ne portant plus intérieurement la marque de la vie apparente, on se trouve être dans la réalité. C'est l'objectif que tous nous devons convoiter, car c'est le marche-pied de l'amour du prochain, du désintéressement et du sacrifice mais, ne l'oublions jamais, c'est aussi le seuil du vrai bonheur dans la perfection ascensionnelle.

Bien que la présente étude sur la Morale soit incomplète, nous en donnerons la conclusion suivante :

L'effort à contracter pour l'observance des vertus énumérées dans ce travail est d'absolue nécessité pour l'homme éprouvé, réfléchi, dont le désir est de vivre non pas de la vie apparente dans l'adoration de sa personne, mais de la vie réelle se traduisant par humilité, charité, justice.

Dépourvue de phraséologie scientifique, je dédie au peuple laborieux cette étude, sous le titre de : « Enseignement moral de vulgarisation ».

---

### QUELS SONT LES AVANTAGES MORAUX DE LA PRATIQUE DESINTERESSEE DE LA MEDIUMNITE GUERISSANTE ?

(Pour faire suite à l'étude du progrès moral.)

L'humanité entière est atteinte d'une grave et profonde maladie chronique qui l'étreint, l'enserme et la broie, et, compromettant en quelque sorte l'essor de sa liberté d'action, la rive à l'esclavage passionnel dans l'abus des satisfactions du corps et l'observance exclusive des considérations traditionnelles. Toutes les maladies connues sous le nom d'affections organiques ou morales se résument en cette chronicité et la cause en est à l'imperfection ou altération fluïdique plus ou moins accentuée ayant son siège dans le pèrisprit ou enveloppe de l'âme. (Pour être plus précis, nous dirons que l'état du pèrisprit est la répercussion des défauts de l'âme, mais la nature de celle-ci nous est inconnue.) Le seul remède à lui opposer est le développement des facultés

morales, transformant la densité et l'opacité des fluides périspritaux en des états de raréfaction relative.

Il n'y a donc pas de maladies physiques en vertu de ce que le corps par lui-même ne sent pas; l'âme seule possède les sensations, seulement comme elle a pour véhicule le périsprit, qui parcourt toute la structure nerveuse de l'organisme, il s'en suit que le corps semble être affecté, alors qu'en réalité il n'y a là qu'un cas réflexe du périsprit qui, lui-même, est sous la dépendance de l'âme. Celle-ci se définit le principe de vie et de l'intelligence en nous. C'est le moi individuel.

Mais, nous dira-t-on, un homme vertueux peut, dans la vie, se trouver sous le joug constant de la maladie ou d'une infirmité quelconque, et ce cas semble détruire ce que vous énoncez, à savoir que toutes les maladies seraient de provenance d'actes immoraux ou de pensées en contradiction presque constante avec la loi d'amour et de charité.

Nous répondrons à cette observation que d'abord, nul n'est parfait en ce monde et que l'explication à lui opposer a sa source dans une existence terrestre antérieure.

Toute faute plus ou moins grave a sa marque dans le périsprit sous l'aspect d'un nuage gris sombre, or, si le méfait commis dans une existence passée entre en contact, dans cette incarnation planétaire, avec les éléments qui l'ont fait contracter antérieurement, il s'établit un combat de répercussion que l'auteur coupable ressentira sous forme de souffrance pouvant s'accroître de telle sorte à provoquer ce que nous appelons une maladie. C'est l'action antérieure et la réaction postérieure qui se sont en quelque sorte trouvées en présence.

Citons un passage d'une brochure sur le spiritisme.

« Dans toute pensée, dans toute œuvre, il y a action et réaction et celle-ci est toujours proportionnelle en intensité à l'action commise, d'où cette vérité : l'être récolte exactement ce qu'il a semé.

» L'action continue de la pensée et de la volonté exercée à la suite des siècles et des existences, sur le périsprit, nous fait comprendre comment se créent et se développent nos aptitudes physiques aussi bien que nos facultés intellectuelles et nos qualités morales.

» Nos aptitudes pour chaque genre de travail sont le résultat des actions mécaniques accumulées et enregistrées par le corps subtil ou périsprit. »

On voit par ce qui précède que le périsprit est le réceptacle, l'enregistreur fidèle et certain de tous nos actes et de toutes nos pensées, par conséquent il enregistre ce que nous appelons le mal, qu'il s'agit d'extirper; or, il faut savoir que toute affection, toute infirmité, est la résultante de cette plaie du périsprit, pour laquelle il est nécessaire de lui substituer une émission fluidique plus pure pour sa disparition.

Si cependant le guérisseur, malgré toute sa bonne volonté, se voit impuissant à guérir, c'est que chez cette personne en traitement fluidique l'expiation

n'est pas terminée, la plaie périspritale n'a pas encore reçu sa secousse pour en quelque sorte s'évaporer, disparaître.

Quant au médecin du corps, il est intéressant de remarquer qu'il ne soigne que l'effet et non la cause, de telle sorte que si la foi, tant ignorée, et la perfection étaient de ce monde, nous pourrions nous dispenser de ses offices.

Ne nous plaignons jamais de nos souffrances, puisque nous en sommes les propres auteurs et ne voyons pas une paille dans l'œil de notre voisin, car c'est prouver là qu'une poutre peut exister dans le nôtre.

Les neurasthénies, les épilepsies, la folie, pour ne citer que ces pénibles affections, sont le résultat d'obsessions et de possessions, c'est-à-dire que le périsprit de ces malheureux étant en affinité avec les entités inférieures du monde invisible, celles-ci auront une action dominatrice sur les dits affligés.

Nous nous plaignons sans cesse, c'est dans notre nature, mais sachons retenir que tout mal apporte un bien. Sans l'obsession et l'entourage plus ou moins inférieur des entités qui nous entourent, comment se forgerait notre progrès ? Ne devons-nous pas savoir résister à cet entourage et, dans ce cas, n'est-ce pas un mérite que de pouvoir le vaincre, d'où un progrès accompli. Si l'on nous décorait d'une croix sans l'avoir méritée, l'accepterions-nous, si nous sommes d'honnêtes gens ?

Sachons que tout ici-bas et dans l'Au-delà se relie, s'enchaîne de cause à effet, de sorte que la confusion que l'on pourrait invoquer relativement à notre façon de voir n'est qu'apparente. Tout est le résultat de l'effort, et à vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

C'est en raison de son degré d'avancement moral que le guérisseur saura rendre ses soins plus ou moins efficaces.

S'il est très évolué, le fluide qu'il projette sur le malade, étant en état de plus grande raréfaction, aura par cela même plus de force de propulsion pour chasser, dissiper la « tache opaque » périspritale de l'affection. Mais il faut tenir compte de ce que le guérisseur, qui est un évocateur, peut être assisté dans sa mission par des entités du monde invisible. Dans ce cas, il s'établit une affinité entre ce guérisseur et ces entités, l'efficacité des soins magnétiques, par conséquent, dépendra de la supériorité des fluides en jeu.

L'affinité du malade avec son guérisseur, c'est-à-dire l'ensemble des mêmes dispositions morales, peut exercer également un rôle favorable, de telle sorte qu'on peut penser que les guérisons radicales tôt obtenues proviennent de cette communion d'ensemble si l'on considère surtout la part qu'il faut attribuer aux entités.

Tout est relatif en ce monde et en l'autre; l'efficacité de la magnétisation sera en rapport avec les éléments de la Loi de Justice Eternelle, laquelle se définit : l'harmonie entre la liberté des actions et la fatalité de leurs conséquences.

Les éléments à considérer ici et qui constituent cette loi, sont les suivants :

- 1° La personne affligée qui se fait magnétiser a-t-elle terminé son expiation ?
- 2° A-t-elle confiance en son magnétiseur ?
- 3° Est-elle digne, de par une vie

morale, d'être soulagée de ses maux? 4° Y a-t-il en elle une sensation de reconnaissance et de gratitude non seulement envers le guérisseur, mais à l'égard de la doctrine qui enseigne la source des principes curatifs et nous incite au progrès moral sans lequel on ne peut être qu'une callebasse retentissante ?

Si le guérisseur, au lieu d'être évolué, entrevoit dans son travail une question d'intérêt et de rapport qui lui procurera la vie plus belle et partant plus attachée à la matière, il est de toute évidence que le fluide qu'il projetera sur le malade sera entaché d'impureté. Sans doute les sages entités dont il est assisté pourraient y suppléer et c'est ce qu'elles font parfois, mais elles aiment aussi à faire pressentir au guérisseur la faute dont il se rend coupable en ne le renforçant pas ou peu dans son travail.

On pourrait ajouter que dans ce cas c'est le malade qui écope, mais il n'en est rien, car ce dernier, s'il est méritant, peut être inspiré pour consulter un guérisseur de meilleure mentalité.

Dans les soins magnétiques, l'état moral du malade est à considérer et, effectivement, si celui-ci n'abandonne pas certains instincts pervers qui le minent, le guérisseur, fût-il très évolué, n'obtiendra que peu ou pas d'efficacité dans son travail.

C'est confirmer ce que j'ai déjà énoncé, qu'il faut entre l'opérateur et l'opéré une certaine affinité dont la confiance est la base. Quels que soient les efforts du gérisseur, la guérison d'une affection est toujours proportionnelle au mérite de la personne. Tant il est vrai de dire que Dieu n'a pas fait les choses à demi, mais, hélas ! nous ne voyons que l'en-deçà de ce monde et non son au-delà.

Ce que l'on constate aussi, c'est qu'il y a des personnes qui, une fois guéries, continuent leur petit « train-train » de vie coupable sans réfléchir qu'elles peuvent, d'un jour à l'autre, se voir replongées dans une affection plus grave encore que n'était la première, heureuses encore si, à ce compte, elles se sont enfin purifiées.

Effectivement, on ne prie pas, on a des colères orageuses, on lance le mépris et la malédiction autour de soi, mais tôt ou tard, tous ces fluides lancés dans l'ambiance reviennent vers leurs auteurs qui, accablés, se sentent défaillir dans une affection chronique interminable. Ce qu'on oublie trop souvent, c'est que toutes ces maladies sont des moyens d'avancement moral, car sans la souffrance il n'y a pas de progrès possible.

Il nous reste à parler d'un autre genre de guérisseur, car nous nous sommes entretenus sur le désintéressé d'abord et sur l'intéressé ensuite, occupons-nous maintenant d'un guérisseur à peu près dépourvu de moyens d'existence.

Pour cet humble, dont la vie matérielle pour pouvoir vivre est remplie de difficultés, nous pouvons admettre qu'il puisse être assisté par ceux qu'il soulage, mais sans leur demander cependant un salaire quelconque, ce qui, d'ailleurs, occasionne une impression désagréable chez la personne ainsi contrainte de devoir solder une consultation ou une note.

Certains guérisseurs, surtout dans le cas d'obsession, dépensent parfois tant de force fluidique qu'ils doivent s'alimenter davantage pour pouvoir continuer leur mission de thérapeute. Comment y parvenir, si la nourriture nécessaire à cet effet fait défaut dans l'armoire ?

Nous voyons ici qu'il y a nécessité et que, par conséquent, se laisser (mais pas se faire) payer n'est pas une faute et le mérite peut rester debout.

Il n'en est pas ainsi du guérisseur qui convoite un rapport, car à celui-là il lui sera, dans l'au-delà, beaucoup demandé quand, à ses réclamations réitérées, il lui sera répondu : « Frère, sur la terre vous avez reçu votre récompense; pour être heureux il vous reste un moyen, c'est de vous réincarner avec de bonnes dispositions, pour vous réhabiliter au contact d'une vie que vous devez parfaire par le désintéressement. »

Abstraction faite des considérations que je viens d'énumérer, les avantages moraux de la pratique désintéressée de la faculté de guérir sont :

- 1° Accentuation de progrès moral chez le guérisseur désintéressé.
- 2° Pureté et richesse des fluides destinés à la dispersion rapide de ceux contaminés par l'affection, d'où guérison prompte et radicale.
- 3° Conséquence de cette cure si efficace et salutaire : conversions nombreuses en faveur d'une philosophie rationnelle comme celle du Spiritisme.

---

M<sup>r</sup> C. PERWEZ, *Sclessin (Liège)*.

---

#### AU SUJET DE L'EMPLOI DE L'ESPERANTO DANS LES CONGRES INTERNATIONAUX.

M. Perwez rappelle les difficultés qui résultent, dans les assemblées internationales, du mélange des langues et des difficultés de se comprendre, source d'erreurs et de pertes de temps, et fait ressortir combien l'on aurait à gagner par l'adoption d'une langue facile qui permettrait à tous de se comprendre. Il donne une longue liste des sociétés qui en font usage et dont nous extrayons les suivantes :

L'Union Mondiale des Associations Internationales, le Comité International de la Croix-Rouge, la Fédération Internationale Pharmaceutique, l'Institut International de Bibliographie, le Bureau International du Travail, le Bureau International de la Paix, la Ligue Internationale de la Croix-Rouge pour la Paix, l'Union Mondiale de la Femme, la Ligue Internationale pour la Défense du Droit des Peuples, le Bureau International des Ecoles nouvelles, l'Association des Médecins mécano-thérapeutes, l'Association des Postiers, Télégraphistes et Téléphonistes, la Ligue Internationale de l'Education morale, l'Université Mondiale, la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, l'Institut Intermédiaire International, etc.

Il fait remarquer que la grammaire ne demande pas deux heures d'études et que les mots, étant composés des racines qui forment nos diverses langues, sont vite appris et sans difficulté. Il fait aussi ressortir les ressources et la richesse de mots et d'expressions que permet un certain nombre d'affixes. La prononciation est facile et phonétique et ne comporte aucune cause de confusion.

Il y a infiniment plus de temps qu'il n'en faut pour l'apprendre d'ici au prochain Congrès.

Il fait suivre ces considérations d'une motion tendant à ce que l'espéranto soit enseigné dans tous les milieux spirites, motion qui a été présentée au Congrès, comme on l'a vu plus haut, et qui a été renvoyée à un comité spécial pour être étudiée.

---

Mr A. VERSCHUREN, *Anvers.*

---

#### IDENTIFICATION D'UN ESPRIT GUIDE.

Ayant demandé à l'Esprit protecteur d'un ami s'il pourrait nous servir de guide, il nous dit que non, mais qu'il nous en enverrait un du nom de Mary à la prochaine séance.

Mary se présenta en effet et dit qu'on la reconnaîtrait à la devise « Rayon d'un Esprit élevé ». Elle leur dit que Dieu l'envoie pour les éclairer et les aider dans leurs entreprises, d'avoir patience et de se perfectionner.

Dans une séance suivante, elle leur apprit qu'elle était le guide du président. Celui-ci, invité à une séance du cercle « Lumen et Veritas », exprima le bonheur qu'il aurait de faire connaissance de sa mère, morte quand il était très jeune.

Le guide du cercle, un Esprit féminin, demanda comment il se faisait que ce fils ne la sentait pas à ses côtés, son influence s'exerçant constamment sur lui. Puis le guide la lui décrivit complètement et lui demanda s'il voudrait la voir, ce qui le combla de joie.

A la séance suivante de son propre groupe, le guide Mary vint compléter la description qui avait été donnée au cercle. Il en ressort que la mère qui donna son signalement au cercle n'était autre que le guide Mary lui-même, car elle ajouta : « Dites à mon cher enfant, qui est sous ma protection, de continuer dans la bonne voie. »

On comprend ainsi comment le premier Esprit avait pu annoncer au président qu'un protecteur viendrait à lui, puisque celui-ci n'était autre que sa propre mère et protectrice, qui ne le quittait pas.

---



## Espagne.

M<sup>rs</sup> les D<sup>rs</sup> V. MELCIOR et FARRE, de *Barcelone*.

### UN TRAIT DE LUMIERE INTELLIGENTE.

Si grandes que soient les aspirations des hommes, il n'y a pas de sujet plus grave et plus troublant que celui des mystères de l'immortalité et l'on se sent pris d'un sentiment d'inquiétude en présence des problèmes élargissant l'orbite de la sagesse humaine qui nous montrent notre petitesse en approchant de Dieu. Il attire les âmes comme l'aimant attire le fer.

Nous allons vous soumettre un cas aussi curieux qu'inexplicable obtenu avec le médium Junanito, âgé de 26 ans, aujourd'hui défunt.

Nous formions un groupe familial de six personnes, dans une petite pièce où se tenaient les séances et aussitôt l'obscurité faite, nous fîmes la chaîne magnétique et au bout de six minutes de recueillement on fit la lumière et l'on vit, tracées sur un morceau de papier, diverses pensées obtenues par écriture directe, d'une grande beauté littéraire et philosophique.

On fit de nouveau l'obscurité et au bout d'un quart d'heure, apparut un étrange rayon de lumière allant de la fenêtre à la table, qui produisit sur celle-ci un bruit métallique puis disparut. Ayant allumé de nouveau, nous vîmes que ce rayon avait déposé, à l'endroit où il avait frappé la table, un petit lion rampant, en fer, d'un poids de 120 grammes, d'une hauteur d'un décimètre et d'une forme allégorique comme en produisaient les artistes des siècles passés. C'était un apport mais, contrairement à ce qui se produit dans les matérialisations, le médium ne sentait aucune fatigue. Pouvait-on supposer une influence des assistants ? Assurément non, car personne n'aurait pensé à un fait aussi étrange.

Le rayon de lumière était oblique, d'une couleur indescrivable, long de deux mètres et large de six centimètres. La seule hypothèse que je conçoive est qu'il devait contenir en suspens la composition atomique des éléments qui constituaient l'apport et l'avait matérialisé au point où il était arrêté par la table. Le rayon disparu, l'apport était resté, ce qui confirme cette hypothèse. Une intelligence étrangère avait dû y préciser.

Je soumetts le cas à la compétence de ceux qui croiraient pouvoir en expliquer la cause.

### FEDERATION SPIRITE ESPAGNOLE (BARCELONE)

La Fdération Spirite Espagnole de Barcelone a fait un remarquable rapport pour démontrer que le Spiritisme doit primer toute question sociale. Mais ce rapport est un minutieux examen de la question sociale et relève plutôt des sciences politiques et économiques et sort un peu du cadre des travaux du Congrès. Aussi devons-nous nous contenter d'un rapide examen. S'il s'était agi

d'un congrès social, pas une ligne n'aurait pu en être retranchée et il aurait dû être cité en entier, cette étude étant vraiment remarquable si l'on se place sur le terrain social.

Il se demande où en sont dans l'application les formules vieilles comme le monde : **Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit et Aime ton prochain comme toi-même.** Puis il examine la lutte des classes, l'inégalité des fortunes, contrastant avec les travailleurs prolétaires, les parasites et les jouisseurs. Il examine la question du travail tel qu'il est aujourd'hui à côté de ce qu'il devrait être : travailler tous pour le bien commun et prendre chacun de ce bien ce qui est nécessaire à sa subsistance. Il montre combien toutes les idées généreuses qui seraient une solution si elles pouvaient être appliquées, restent à l'état d'utopie dans la société actuelle telle qu'elle est organisée. Il se demande si l'humanité va vers le communisme par un mouvement spontané ou par la force du courant et il examine ces deux cas, en étudiant la question communiste dans ses relations avec tous les rouages de la société. Il en arrive à se demander si une société anarchique ou communiste peut résoudre le problème de la distribution du travail, de la jouissance des biens et de la richesse, et il dit en conclusion : Non, même si cette société était angélique.

Parlant de la nationalisation du sol et des instruments de travail, il montre que ce système conduirait au dépeuplement des villes en faveur des campagnes, alors que le courant actuel est dans un sens absolument contraire. Puis, examinant l'aspiration du syndicalisme révolutionnaire, qui demande la création d'une société égalitaire dont le but principal serait l'autonomie libre de toute hégémonie du fort contre le faible, il prouve combien là encore la mise en pratique est illusoire.

Ce qui lui paraît plus réalisable est la coopération dans le travail, la participation aux bénéfices. Cette idée est dans l'air et fait son chemin.

Quant au droit de la force, il le flétrit comme une absurdité contre laquelle s'élève le principe que tous les hommes sont égaux, avec la seule différence de capacité et d'aptitude.

Le premier devoir de l'homme, comme être collectif, est, dit-il, de travailler dans la limite de ses forces et le fort pour le faible, établissant comme premier droit naturel le droit à la vie et les moyens de vivre. Le Spiritisme, comme il le fait remarquer, comble toutes ces lacunes.

Cela le conduit à demander si la propriété est légitime. Dieu n'a confié aux créatures des avantages que pour en faire profiter leurs semblables et la fortune n'est dans leurs mains qu'un dépôt dont ils ont la répartition.

L'homme, dit-il, sort de l'état naturel par l'intermédiaire de la civilisation qui repose sur la vie sociale, dont la base est la famille.

Il ajoute encore que personne n'est par lui-même, que tout nécessite le concours étranger.

Quant à la formule de un pour tous et tous pour un, c'est du spiritisme tout pur, mais cela ne concorde pas beaucoup avec le courant du jour. Le commu-

nisme dit bien que nul n'a droit au superflu tant qu'il en est qui manquent du nécessaire et cela aussi serait du spiritisme tout pur, mais socialement, dans l'état de notre société, c'est encore une utopie, surtout étant donnée la soif insatiable de l'or, « Auri sacra fames », comme disait Virgile dans l'Enéide. Le rapport fait un tableau frappant de cette course à l'or et aux honneurs qui détruit toutes les bases et toutes les tendances possibles vers un rapprochement égalitaire.

Il passe en revue le mercantilisme éhonté qui affole la société actuelle du plus haut jusqu'au plus bas. Il examine les divers modes de travail manuel et intellectuel, ainsi que le rouage capitaliste, montrant qu'aucun de ces trois ne peut exister seul et faisant ressortir la nécessité de leur coopération.

Enfin il émet cette généreuse illusion que l'aspiration de notre époque aveugle est une ère de justice et d'humanisation. Le spiritisme ajouterait : « et d'altruisme ».

Les avantages que nous possédons sont-ils dus à notre travail ? Nous devons reconnaître qu'ils proviennent également de la part que nous a apportée la civilisation. Nous sommes des débiteurs de tous ceux qui sont venus avant nous, ce qui nous implique le devoir de nous constituer des créanciers à l'égard de nos descendants, en apportant à la société actuelle notre part de coopération comme leg à la génération future. Nous sommes la résultante morale, intellectuelle et physiologique des générations qui ont été nos devancières. Nous vivons dans le milieu qu'elles nous ont créé et nous devons créer celui où vivront nos enfants.

Enfin il examine le régime patronal dans ses rapports avec le travailleur, mais ceci, bien que très intéressant à un autre point de vue, sort de notre cadre.

Telles sont les idées dont nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un aperçu, que la Fédération Spirite Espagnole a examinées magistralement à la lueur du Spiritisme, celui-ci devant servir d'orientation au grand mouvement social qui fait la base des sociétés modernes. Elle voit, dans ce concours, les seuls moyens d'entente et de concorde capables de solutionner toutes les difficultés sociales.

---

### LA FEDERATION SPIRITE ESPAGNOLE.

Il y aura bientôt trente-cinq ans que le premier Congrès International Spirite fut célébré à Barcelone en son local, le 13 octobre 1888.

Depuis lors, le spiritisme n'a cessé d'affirmer et proclamer sa vitalité comme science intégrale mais progressive selon les principes fondamentaux, qui sont les suivants :

#### Principes fondamentaux.

- a) L'existence de Dieu.
- b) L'infinité des mondes habités.
- c) La préexistence et la persistance éternelle de l'esprit.

- d) La démonstration expérimentale de la survivance de l'âme humaine par le moyen des médiums.
- e) L'infinité des existences dans l'éternel pèlerinage des âmes.
- f) Récompenses et peines comme conséquence naturelle des actes commis.
- g) Le progrès infini.
- h) La communion universelle des êtres.
- i) La solidarité.

#### Les caractéristiques de la Doctrine.

1. Elle constitue une science positive et expérimentale.
2. Elle est la forme contemporaine de la Révélation.
3. Elle marque une étape d'une extrême importance dans le progrès humain.
4. Elle offre la solution des plus ardents problèmes moraux et sociaux.
5. Elle purifie la raison et le sentiment et satisfait la conscience.
6. Elle n'impose pas une croyance, mais elle nous invite à l'étude.
7. Elle réalise une grande aspiration qui répond à une nécessité historique.

A ces conclusions adoptées à l'unanimité se sont ralliés les représentants de 95 sociétés, savoir : les cercles et les groupes de la presqu'île espagnole, 80 groupes de la Gironde, 30 de la Charente, ceux des Flandres belges, 12 groupes de la société de Saragosse, les 27 fédérations de la Vallès, les organisations des Républiques hispano-américaines et toutes les sociétés de l'Académie Internationale de Rome, répandues dans les principaux centres de l'Italie. Tous ont été d'accord sur les principes et conclusions qui furent soutenus plus tard au Congrès International Spirite de Madrid en 1889 et Paris en 1892.

La Fédération Spirite Espagnole se propose de contribuer aux moyens d'éclaircir les données soumises aux débats de la section de philosophie et morale instituée par cette grande assemblée.

Elle n'aurait pu savoir comment procéder si elle n'avait adopté comme base l'étude des dites conclusions; en ne le faisant pas elle aurait pu se montrer ingrate envers ceux qui, comme prédécesseurs et maîtres, ont contribué à donner force et âme à une telle doctrine.

Si elle manque de modestie en faisant ressortir leur capacité, n'est-ce pas un devoir pour elle de leur envoyer un salut de gratitude, comme par exemple à MM. Torrès-Solanot, Garcia Lopez, Huelbes Temprado, Anso Vives, Sanz Benito, qui avec les notables Prieto Garay, Aldaz, Munoz, Leymarie, Ungher, Hofman, Damiani, Dorfur-Lictont, Vanchez, Van de Rist, M<sup>mes</sup> Godin, la comtesse Barbault, et tant d'autres qui ont tracé le sentier qui facilita notre tâche. Nous ne devons pas omettre d'envoyer notre fraternel salut à la phalange des grands lutteurs, ces astres, comme MM. Delanne, Denis, Terry Phocas, etc., lesquels brillent toujours à l'horizon de notre reconnaissance et nous ouvrent la marche à suivre.

### La science intégrale et progressive.

Nous n'avons pas l'intention de proposer les conclusions de ces trois Congrès comme intangibles. La Fédération espagnole est éclectique et synthétique et elle exposera son opinion chaque fois que l'occasion s'en présentera, mais elle écoutera volontiers les suggestions qui pourraient offrir quelque intérêt. Elle désire convaincre et être convaincue et nullement imposer ou se laisser imposer.

### L'existence de Dieu.

Elle considère que le principe de l'existence de Dieu s'impose à la raison, car il est de toute évidence que des êtres intelligents ne peuvent provenir que d'une cause intelligente et non d'un hasard aveugle. Assurément, on ne peut définir ce principe et le démontrer scientifiquement, mais on en a la sensation qui impose la croyance.

Si l'on pouvait le définir, ce serait l'amoinrir, le rabaisser au niveau des êtres. Il est même superflu d'affirmer qu'il est bon, sage, juste et puissant, qualités qui l'assimilent aux incarnés, car leur simple énonciation est une restriction qui est incompatible avec l'Infini et l'Absolu.

Dieu ne relevant d'aucune cause, n'étant le rayonnement d'aucune source, échappe à toute comparaison.

Que Dieu existe, c'est incontestable, mais c'est tout ce que l'on peut déclarer devant la majesté de cet immense inconnu, affirmation qui vient plutôt du cœur que du raisonnement parce que le sentiment est illimité.

### Infinité des mondes habités.

Tout germe vital est une cause naturelle de mouvement, douée d'une puissance propre qui se traduit par un progrès incessant, et ce germe, en passant par ses divers développements, suit la route que lui trace son existence infinie.

Il n'est pas nécessaire d'étudier le mouvement des astres et de mesurer leur distance pour conclure à l'infinité des mondes habités.

Il suffit de considérer les causes générales cosmiques pour comprendre que ces causes étant la source de la multiplicité des mondes, la terre, loin d'être le seul existant, est bien peu de chose au milieu de l'infini des mondes habitables et habités et n'aurait de ce fait aucune raison pour être le seul qui le fût.

Nos erreurs proviennent de ce que nous assimilons tout à nos connaissances et tirons de là nos conclusions. Nous n'aurions pas connu l'infiniment grand sans le télescope et l'infiniment petit sans le microscope, leur découverte, ainsi que celle des vibrations universelles, nous ont montré que nous ne voyons et ne sentons rien de ce qui est en dehors de nous, que nos déductions sont le résultat de notre ignorance et de ce fait absolument défectueuses.

### Préexistence et persistance de l'Esprit.

De même que la question des mondes habités, la préexistence et la persistance de l'esprit avaient pu être ignorées parce qu'on ne séparait pas l'esprit du corps, on ne concevait pas deux essences en un seul être et l'on ne considérait pas la puissance de développement que rien ne peut arrêter, contenue dans le germe.

A l'esprit, comme essence, correspond l'éternité et l'immanence. Comme manifestation, il implique le temps, l'espace, l'état et la forme. Exister n'est pas être, mais une simple modalité de l'être. En effet, avant qu'un édifice ne soit érigé, il existe déjà dans la conception de celui qui doit l'élever, dans le travail qui aidera à le mettre sur pied et dans les matériaux qui y contribueront. Tout cela existait mais ne constituait pas l'édifice, celui-ci n'existant pas seulement par l'assemblage des matériaux mais par le travail, c'est-à-dire une somme d'énergies à divers degrés de puissance. Et la preuve que ces matériaux ne le constituent pas, c'est qu'ils sont voués à la destruction; tout ce travail, cet art, cette solidité, cette beauté, n'ont qu'une résistance éphémère. Seule, la pensée qui y a présidé, qui l'a conçu et réalisé, vivra, renaissant sans cesse et sans cesse donnant naissance à d'autres, qui représentent le temps, tandis que l'esprit représente l'éternité.

De même, cet esprit, avant de le considérer dans l'état où il est, a passé par diverses personnalités qui l'ont édifié, remontant dans la succession de ses existences aux diverses phases de l'animalité, puis plus loin encore aux existences dans la flore, éclosion des efforts du germe, après avoir passé par le minéral et les matières inertes qui forment les premières étapes du développement de l'essence vitale. Et sur la route infinie, cet esprit, qui lutte actuellement dans la vie, deviendra esprit pur, ange, archange, séraphin, sans cesse entraîné vers les sommets par l'évolution.

### Démonstration de la survivance de l'âme par la communication des médiums.

Le fait a existé de tout temps et n'est qu'une confirmation de la solidarité universelle. Cette solidarité est au-dessus de toutes les atteintes du doute ou des contestations humaines. Elle forme entre les vivants et les morts une chaîne sans fin dont chaque être est un chaînon qu'il ne serait pas possible de détacher du tout sans le détruire.

Les manifestations tangibles que nous accordent les Invisibles ne sont rien à côté du travail constant qu'ils font autour de nous par leurs suggestions et leur influence sur les événements. Les phénomènes manifestes dont ils nous entourent prouvent néanmoins que nous avons bien affaire à des êtres qui ont été terrestres comme nous et qui sont restés le même être.

Notre Fédération considère comme une certitude absolue l'infinité des existences dans la vie immortelle de l'Esprit, parce que, comme nous l'avons dit, chaque degré de développement du germe entraîne nécessairement des formes d'existence nouvelles dont la succession constitue la marche évolutive.

Naître, vivre, mourir, ces trois mots sont les lois de la tombe et du berceau.

On naît, mais quelles conséquences génésiques résulte-t-il des rapports physiologiques et biologiques entre les êtres ? Pourquoi tous ces fœtus mort-nés ? Pourquoi cette hécatombe de bébés avant d'avoir connu la vie ? Pourquoi cette divergence dans des êtres auxquels les mêmes parents ont donné le jour ?

On meurt. Pourquoi les uns meurent-ils jeunes et d'autres résistent-ils jusqu'à la décrépitude ? Pourquoi l'être qui s'est développé dans l'enfant et dans l'adulte, s'arrête-t-il, pour tomber, quand vient la vieillesse, dans les infirmités qui lui préparent la mort ? Comment se fait-il que malgré tous les soins et la plus tendre sollicitude de pauvres êtres s'étiolent et périssent comme si la mort impitoyable les guettait inexorable pour les arracher à la vie ? Comment, à côté de cela, d'autres êtres qui ignorent les conditions d'hygiène les plus élémentaires, qui vivent dans des lieux insalubres, dans un air méphitique, privés des aliments indispensables et parfois sans abri, résistent-ils à tout ?

Tous nos raisonnements sur ces questions sont impuissants, car tous ces faits ont leur raison d'être dans l'occulte. De notre ignorance seule naissent nos plaintes irréflechies et nos jugements faux.

S'agit-il de la naissance, les philosophes n'hésitent pas à l'attribuer au hasard, mais le hasard n'est pas une science et ne connaît pas de loi. A quoi d'ailleurs se résumerait son rôle, à la fécondation de l'œuf et au développement du fœtus ? Il est complètement étranger à l'âme qui vient habiter le corps.

Après la naissance, voyons la vie. L'être se forme par une association d'éléments, il n'est pas seulement le résultat de phénomènes physiques, chimiques, biologiques ou psychologiques, mais de leur concours réuni, ce qui fait sa complexité et donne, comme résultante, un ensemble biopsychique affectant non les parties, mais l'être complet.

Puis tous ces phénomènes s'éteignent dans la mort, les éléments primitifs seuls subsistent, retenus dans les combinaisons chimiques qui le constituent. La science impuissante n'apporte dans tout cela rien de concret, ce qui nous amène naturellement à nous retourner du côté de la philosophie. Celle-ci nous fait remonter au germe vital, qui est la cause naturelle de notre développement indéfini, avec ses transformations suivant nos progrès acquis.

Voici comment un de nos auteurs contemporains s'exprime à ce sujet :

« Si nous admettons comme irréfutable le principe de l'unité substantielle, le germe, nous devons admettre que toutes les variétés dans la nature sont des modalités du développement de ce germe qui contient toutes les propriétés et toute la progression latente de l'être. Mais le germe restera passif jusqu'à ce que, réagissant sur lui-même pour se créer une activité vitale, il commence un travail sourd d'où jailliront successivement toutes les modalités qui constituent les variétés dans la nature.

Le germe, unité de départ, contient tout ce qu'il sera et tout ce qu'il produira, c'est-à-dire toutes ses potentialités. Il en résulte que l'action et la réaction du travail qui se fait, créent l'attraction et la répulsion, polarisation dont la synthèse représente l'harmonie qui y préside.

L'action et la réaction provoquent des affinités qui produisent des groupements et c'est de là que dérive cette loi que les molécules s'attirent en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré des distances, loi qui régit l'univers.

En physique, c'est la gravitation. Dans la justice, c'est la morale.

L'affinité, la sympathie, l'attraction qui résultent d'une même cause dans les développements des germes, produisent des groupements qui constituent les atomes, les molécules et les corps; et c'est là le point de départ de l'évolution qui est un des principes du spiritisme. Le développement des propriétés du germe provoque entre elles des chocs qui produisent d'autres groupements, d'où il résulte des constitutions moléculaires variant à l'infini.

Le premier travail de germination crée l'atome d'hydrogène, d'oxygène, de carbone, d'azote et ainsi de suite, tous les groupements orientant leurs développements dans des conditions différentes et variées, allant jusqu'aux pépites d'or et au diamant, chaque corps ayant un caractère propre, indépendant des autres, et conservant, entre ses éléments constitutifs, un espace inter-atomique qui forme un réservoir potentiel de force ou d'activité radiante.

Du moment où commence le travail vital du germe, commence sa dépendance spirituelle et, sortant de ses premiers tâtonnements, il gravite progressivement à travers le cristal, le végétal et l'animal puis l'humanité, en attendant sa progression dans les stades supérieurs de la vie spirituelle.

Ce qui s'est passé dans le travail primitif et les groupements moléculaires se reproduit dans toute la suite de l'évolution. Les groupements provoqués par les affinités forment les individualités et leur pouvoir de répulsion forme leur indépendance.

L'intelligence s'élargit avec le progrès physique comme on le voit en suivant son mouvement dans l'espèce animale. Ce mouvement de progression, qui se manifeste par la polarité dans les premières activités du germe, est le même que celui qui se manifeste dans le progrès psychique, puis dans le progrès spirituel des âmes. L'affinité attire le fœtus qui va se développer, elle est provoquée par la nécessité qu'a l'Esprit de prendre une enveloppe corporelle. »

Voyons maintenant ce que l'auteur dit de la mort.

« Tant que le corps reste un agrégat d'affinités, les réactions nécessaires maintiennent son équilibre, il s'y fait un travail physique et moral incessant et ses conditions chimiques et biologiques sont dans un état de changement continu, celui de l'esprit étant plus accentué et plus accéléré que celui du corps. Celui-ci reste stationnaire, ne connaissant que les conditions matérielles de la vie et ne progressant pas, tandis que l'esprit au contraire progresse sans cesse, dépassant les activités du corps. En un mot le corps n'évolue pas, alors que l'esprit évolue, ce qui force ce dernier à changer d'enveloppe chaque fois que celle qu'il habite ne répond plus à son progrès incessant et aux exigences de son avancement. C'est un mouvement continu de désincarnation et de réincarnation, seul moyen d'avoir toujours un véhicule en harmonie avec l'état de ses progrès. »



De ce qui précède, il résulte que la vie et la mort obéissent à une loi commune. C'est la gravitation sous son double aspect, attractif et répulsif. Attractif, on naît sous une forme, on meurt sous une autre; répulsif, on meurt ici-bas pour renaître ailleurs ou sous une autre forme, continuation du développement du germe vital.

**La Fédération Espagnole accepte l'idée des récompenses et des peines comme conséquence naturelle des actes.**

Une action ne peut pas se produire sans provoquer une réaction correspondante, que celle-ci soit agréable ou pénible, stimulante ou déprimante, c'est-à-dire qu'elle entraîne, suivant ce qu'elle a été, une récompense ou une peine. Ce principe renverse les bases d'une morale établie sur un libre arbitre uniforme et absolu qui donne aux êtres des droits et des devoirs égaux, sans tenir compte de leur différence d'aptitudes, de jugement, de responsabilité morale.

Cette morale arbitraire dit : « Ne tuez pas, ne volez pas, ne portez pas préjudice à votre prochain, honorez vos parents. » C'est la même formule pour tous, pour le sage et pour le faible d'esprit, pour le riche et pour le pauvre, alors que les mêmes causes ne s'adaptent pas à des circonstances identiques pour produire des effets identiques. Elle présente le bien et le mal, qui ne sont qu'une même chose, sous des formes différentes, comme deux choses distinctes et absolues, dépendant de la volonté humaine. Elle ne tient pas compte du degré de culture de l'entendement, de la différence des niveaux d'intelligence, de la part de la volonté dans les actes. On ne peut pas imposer aux êtres un critérium de vues et d'opinions qu'ils ne partagent pas parce qu'ils ne les comprennent pas. Finalement le code pénal est basé sur des préceptes juridiques, politiques et religieux qui pèchent par la base, parce que l'efficacité de la loi ne consiste pas dans des formules, mais réside dans l'esprit et non dans la lettre, c'est-à-dire dans la recherche des motifs qui déterminent les actes.

La morale naturelle n'a pas d'obligations ou de sanctions codifiées, elle laisse à la conscience le soin de fixer la place de chacun suivant ses mérites.

Cette morale est inébranlable et éternelle, parce qu'elle est basée sur les conséquences naturelles de nos actions, et la conscience établit avec une absolue justice ce que doivent être les récompenses ou les sanctions.

C'est un devoir d'éclairer, dans cet esprit, l'âme des masses, afin qu'elles comprennent que l'on ne peut échapper à ces lois ou s'en rendre indépendant; afin que les sages puissent vivre dans la reconfortante sérénité de leur bonté; afin que tous sachent que c'est le devoir de l'être de pratiquer la charité, la bonté, la tolérance, la fraternité; de mener une vie droite et pure, sans animosité pour ceux qui vivent dans l'ignorance de la vérité. Là est la vraie morale, celle qui découle de la philosophie spiritualiste, qui conduit à l'amour du prochain, à l'union des peuples et à la paix des nations.

### La Fédération croit dans le Progrès infini.

Ce progrès est la conséquence inéluctable de l'immortalité de l'être et si elle croit dans la Communion universelle des êtres, c'est parce que, procédant tous de la même essence et étant gouvernés par les mêmes lois morales, il y a nécessairement un lien formant une attraction entre les êtres, sans qu'ils aient à abdiquer leur caractère personnel, les attributs du sexe ou de la race, le patriotisme et les opinions, politiques ou religieuses.

Enfin, pour finir, la Fédération affirme l'idée de la

### Solidarité universelle

en s'appuyant sur le fait que la douleur comme la joie sont communicatives sous toutes les formes, de sorte que tout ce qui affecte l'individu affecte la communauté. C'est ce qui fait dire au poète qu'une chenille qui se meut entre deux brins d'herbe répercute jusqu'à Sirius le trouble de ces petites âmes.

Et aussi : Il n'est pas douteux que, du seul fait d'exister, tout être fait partie intégrante de la vie cosmique.

Rien ne révèle plus ces vérités primordiales que le spiritisme. Il s'élève aux plus vertigineuses hauteurs comme pour pénétrer dans la vie du ciel, et peut de même descendre dans les profondeurs les plus inexplorées pour découvrir aux confins de l'Infini, le secret du grand inconnu vers lequel gravite notre évolution et où converge le mystère des causes et des effets.

C'est par ces côtés qu'il est à la fois philosophique, scientifique et moral. Il n'est pas une science, c'est toute la science; il n'est pas une philosophie, c'est toute la philosophie; il n'est pas une religion, c'est toute la religion, et il relie la terre au ciel, enlaçant toutes les âmes dans la chaîne de fleurs du devoir et de l'amour universel.

Telles sont les bases sur lesquelles repose la Fédération Spirite Espagnole, telles qu'elles ont été adoptées par les Congrès de Barcelone, de Madrid et de Paris. Sans avoir la prétention d'être intangibles, elles nous servent de ralliement.

Nous serions heureux de vous voir confirmer les décisions de ces trois Congrès, ce qui ne doit pas empêcher toutes les idées et toutes les propositions de se faire jour, puisque nous sommes ici dans ce but.

---

## France.

M<sup>r</sup> ARNAUNÉ, de Bordeaux.

---

A notre point de vue, le spiritisme repose sur les communications des désincarnés et non sur le subconscient du médium. Le subconscient n'est que la somme des acquis de nos vies passées qui forment notre individualité.

Nous ne sommes pas en mesure de répondre aux questions posées, parce que nous constatons les phénomènes sans pouvoir les expliquer. Nous avons obtenu, dans notre groupe, tous les faits de guérison. Répondant au questionnaire posé au sujet des principes fondamentaux du spiritisme, nous dirons : Oui l'Esprit existe et survit au corps matériel. — Oui les communications existent, mais avec la permission de Dieu. — Non le spiritisme ne peut être considéré comme une religion, mais plus tard nous pensons qu'il les remplacera toutes, il supprimera les crimes, l'hypocrisie, la malhonnêteté, puisqu'il éclairera les êtres sur les conséquences dans l'Au-delà de leurs actes.

Le médium qui guérit reçoit une satisfaction morale, en attendant la récompense spirituelle qu'il trouvera dans l'autre monde.

Nous ne disposons pas de moyens de propagande, mais nous sommes prêts à y participer dans toute la mesure du possible.

---

Mémoire de M<sup>me</sup> BERTHE DUCÉL, *déleguée de l'Union Spirite Française.*

### SECTION SCIENTIFIQUE.

1<sup>o</sup> Le spiritisme est-il seulement un phénomène psychique du subconscient ?  
Qu'entend-on par subconscient ?

(Proposition A. de Luca.)

Non ! Le spiritisme n'est pas seulement un phénomène psychique du subconscient ; quand cela arrive, ce n'est plus du spiritisme mais de l'animisme. Dans le spiritisme proprement dit, il y a manifestation d'esprits, c'est-à-dire d'êtres humains désincarnés ; dans l'animisme c'est le double du médium qui se manifeste pour les faits matériels ; son esprit dégagé de la matière ou subconscient, pour les manifestations intellectuelles.

Les manifestations d'esprit désincarnés existent ; et les spirites qui ont longtemps étudié et pratiqué le spiritisme en ont constaté de véridiques. A côté de ceux-ci, il y a une foule de crédules qui ont cru voir des faits extraordinaires, ont cru recevoir des communications d'esprits de défunts émanant purement et simplement de leur subconscient. De là pour les sceptiques l'opinion erronée que dans le spiritisme tout vient du subconscient. Et qu'est-il ce subconscient ? Un jeu de l'imagination enfiévrée ?... La conscience entière

de l'esprit incarné qui, par instant, secoue ses voiles et voit dans l'infini?... Un sixième sens que l'être humain porte en lui plus ou moins développé?... L'ego mystérieux qui, à l'état de veille, se souvient des existences passées et sonde les à venir?... On en a donné tant de définitions claires ou vagues que chacun peut choisir à son gré. Assurément, puisque l'esprit désincarné peut se manifester, à plus forte raison celui qui est encore dans la chair; il est parfois très difficile d'en faire la différence et c'est pour l'établir plus commodément que les psychistes s'arrêtent particulièrement aux faits matériels, ne posent aux esprits que des questions qu'eux seuls peuvent résoudre et connaître; font ensuite la preuve et, déjouant le phénomène du subconscient, arrivant à affirmer en toute certitude la possibilité positive des communications avec les défunts par l'intermédiaire d'un médium. Un livre récent de G. Bourniquel « Les témoins posthumes » cite des phénomènes si bien établis et vérifiés qu'on ne peut vraiment en ce cas invoquer le subconscient du médium.

Il s'est produit au Foyer spirite de Béziers un fait qui a été relaté dans la « Revue scientifique et morale du Spiritisme » et dans le « Bulletin de l'Union Spirite française ». Nous l'avons étudié et suivi pendant tout le temps que les communications reçues ont duré; elles se sont vérifiées d'une manière absolument sûre et le médium était profondément étonnée de ce qu'elle recevait et plus encore de voir les faits se réaliser pleinement. Devant des phénomènes aussi probants, on ne peut laisser dire que le spiritisme est un phénomène psychique du subconscient; il est beaucoup plus rationnel, au contraire, d'admettre la manifestation d'esprits désincarnés. Cependant un chef de groupe doit se montrer très circonspect et armer ses frères en croyance contre une trop facile satisfaction des moindres phénomènes obtenus; car, c'est ce qui fait prendre à priori, les spirites pour de crédules jouets du subconscient par ceux qui n'ont pas suffisamment étudié ces délicates questions.

## 2° Etude de l'Ectoplasme.

### Participation du médium dans le phénomène ectoplasmique.

Je n'ai jamais vu d'ectoplasme, je ne connais la question que par les comptes-rendus de l'Institut Métapsychique International de Paris et je pense bien que le travail sérieux et méthodique des savants qui y consacrent leur temps et leur savoir donnera une entière satisfaction à nos idées et amènera un jour le triomphe définitif du spiritisme.

3° Pour les Voix directes, je serai bien heureuse d'entendre.

4° Phénomènes de vision :

- a) avec les yeux ouverts;
- b) avec les yeux fermés;
- c) dans le cristal ou verre d'eau;
- d) vision endoscopique (intérieur du corps humain).

J'ai pu assez souvent observer dans mon groupe des phénomènes de vision appartenant à l'un de ces cas. Il est même arrivé que plusieurs médiums ont eu en même temps la même vision, ce qui nous porta à admettre l'objectivité. Au verre d'eau notamment, et cependant là certainement la vision doit être subjective.

a) Le cas de M. Julien voyant avec les yeux ouverts, en pleine lumière du gaz, son jeune fils décédé à 13 ans, en face de lui, auprès de sa mère, qui ne le vit pas mais sentit sa main sur son front, tandis que son mari voyait le geste et l'expliquait tout haut. L'émotion profonde de cet homme de 40 ans, provenant de cette vision spontanée, nous avait tous très vivement impressionnés; bien d'autres ont vu, mais ce fait nous a laissé un très vif souvenir.

b) Avec les yeux fermés les visions sont assez fréquentes, rarement contrôlables; cependant d'une d'elles, dont le médium voyait à Tanger le fils de son amie s'embarquant, fut reconnu vraie; le jeune homme était parti à ce moment sans avoir prévenu personne de son départ.

c) Dans un verre d'eau nous avons plusieurs médiums qui voient très bien leurs parents décédés et un jour, à Montpellier, une dame un peu sceptique disait, pendant qu'un médium décrivait sa vision : « Je me demande ce qu'elle peut voir dans un verre d'eau ? » « On va vous le faire passer, Madame, et vous vous rendrez compte. » A peine y eut-elle jeté les yeux qu'elle devint toute pâle en s'écriant : « Maman ! » Sa mère était venue lui prouver que la vie se continue dans l'Au-delà et que les médiums ne rêvent pas.

d) Pour la vision endoscopique j'ai eu moi-même plusieurs visions, comme d'autres médiums que je connais; la vision d'un organe du corps humain malade et j'entendais comme une voix intime dire ce qu'il faudrait faire pour le guérir; parfois aussi la vision était pure et simple et rien, malgré les questions, n'était indiqué pour obtenir un soulagement. Quand cependant la vision s'accordait avec le diagnostic du docteur cela ne constituait-il pas un contrôle? Comment? Pourquoi ces visions ont-elles lieu?... Je n'en sais rien. Je constate, je relate, j'établis un contrôle quand il est possible et nous continuons. Ce dont on peut se rendre compte c'est qu'on n'a pas toujours ce qu'on désire ou ce qu'on demande et qu'il arrive parfois un phénomène spontané auquel personne n'avait songé.

### LES FAITS.

#### 5° Quels sont les faits spirites importants contrôlés dans votre pays?

J'ai déjà cité le cas de M<sup>me</sup> Garric que je résume. Cette dame perdit son fils unique à la guerre; désolée, elle vint auprès de nous chercher des consolations que son mari ne partagea pas. Elle devint médium et reçut de son fils des communications écrites lui promettant des preuves pour le père demeuré sceptique. Le 19 septembre 1922 son fils lui disait : « Nous avons reçu dernièrement l'esprit de ta tante Julia, qui est encore bien troublé. Prie pour elle, elle a pensé à toi avant de partir et te laisse un souvenir qui te permettra de

te reposer et de faire un peu de bien autour de toi; son frère (le père de la dame) est auprès d'elle, prie ! » Or, depuis 23 ans toute relation familiale avait été rompue avec la défunte et cette communication avait tout l'air d'une mystification. Quelques jours après une amie de Toulouse annonçait incidemment à M<sup>me</sup> Garric la mort de sa tante, décédée le 24 août 1922. Le mari, ébranlé, engagea sa femme à écrire à Toulouse mais son fils, interrogé, répondit : « Inutile, il y a un écrit, on le trouvera. » En effet « La Dépêche » du 29 septembre portait cet avis : « M<sup>e</sup> Camps, notaire à Toulouse, recherche pour héritage M<sup>me</sup> Malvina Garric, née Perreu, habitant autrefois Béziers où son mari était employé de commerce. » Le matin même l'ami de son fils, celui qui l'avait vu mourir auprès de lui et rapporté aux prents navrés les derniers souvenirs du pauvre cher enfant, vient « La Dépêche » à la main, lui montrer cet article, supposant qu'il la concernait; elle lui raconta tout et le jeune homme resta fort perplexe. Le père hésite encore et une nouvelle série de communications promettant preuve convaincante se continue : nous verrons.

#### 6° Quels sont les faits de guérison bien prouvés de source spirituelle?

Je pourrais en citer plusieurs, je me borne à une guérison surprenante et complète dont les esprits m'ont gratifiée directement, sans médium, à moins qu'inconsciemment je leur en ai servi.

Je souffrais depuis longtemps d'une hernie qui m'incommodait beaucoup et j'avais demandé à mon guide ce que je pourrais faire pour m'en débarrasser. Il me fut répondu : « Quand tu vivras en paix avec ton ennemie, que tu seras habituée à elle et pleinement résignée à la subir pour l'endurance qu'elle t'enseigne, nous t'en délivrerons. Résigne-toi et ne demande plus rien. » La résignation vint en effet et j'arrivai, au bout de dix-sept ans, à vivre en paix avec mon ennemie; je ne pensais plus du tout à me débarrasser d'elle et n'en parlais jamais. Quand, un jour, pendant ma classe (je donnais une leçon d'arithmétique) je reçus une commotion extraordinaire comme si tous mes viscères se trouvaient remontés à la fois; je pâlis et eus une sorte de sanglot; les enfants effrayés appelèrent la maîtresse de la classe à côté et, tandis que j'indiquais un numéro de problème pour que mes élèves ne perdissent pas le temps celle-ci me dit : « Et vos esprits ? » « Ils m'assistent, je crois. » « Voulez-vous rentrer chez vous ? » « Impossible en ce moment. » « Appelons-nous un docteur ? » « Oui, tout-à-l'heure. » Quand je pus partir et voir le médecin, je lui dis mon infirmité, il ne constata rien, ordonna le repos au lit, des cataplasmes de farine de lin très chauds et promit de revenir le lendemain matin. « Il n'y aura pas d'opération à faire, me dit-il, je ne trouve absolument rien; elle était comme un pois ou une lentille votre hernie ? » « Elle était comme un œuf, mais elle n'est plus ressortie. » Je me reposai un jour encore puis il me prescrivit un grand bain tiède d'une heure et ce fut tout. J'étais guérie !... je ne pouvais le croire et gardai trois ans encore une ceinture par précaution, lorsque je reçus cette communication : « Quand seras-tu bien con-

vaincue de ta guérison ? » Il y a neuf ans de cela, je ne me suis jamais mieux portée et suis heureuse d'en remercier publiquement mes amis invisibles.

7° Avez-vous obtenu des faits de matérialisation ? Conditions de contrôle.

Oui, une seule fois, et le fait est antérieur de deux ou trois ans à celui que je viens de raconter. Il relate encore une guérison mystérieuse pour le vulgaire, si sûre et si précise pour le spirite sérieux. J'étais très fortement grippée, gardais le lit depuis plusieurs jours, le docteur venait régulièrement et paraissait inquiet. Je toussais beaucoup et ne pouvais dormir. Un soir la toux plus opiniâtre dura plus de quatre heures sans discontinuer, je n'en pouvais plus, lorsque ma bouche s'emplit de sang. Ma chambre était bien éclairée et, croyant que c'était la fin, j'appelai à moi les bons esprits pour m'assister, le docteur Franc pour me guérir si c'était la volonté de Dieu. C'est alors que je vis deux mains maigres et brunes, l'une jusqu'au poignet, l'autre avec tout l'avant-bras; saisie, je m'écriai tout haut : « Je sais que c'est vous, mon bon docteur (1), mais que je ne vous voie pas car j'aurais trop peur ! » Je réfléchis après que l'esprit avait eu assez de peine ou de difficulté à matérialiser ainsi ses mains pour n'en pas essayer davantage. Ces deux mains me prirent par les épaules et me replacèrent commodément sur l'oreiller; la toux cessa comme par enchantement, une sensation de bien-être et un besoin de sommeil succédèrent à ces heures de souffrance : les mains disparurent et je m'endormis jusqu'au lendemain matin. Il était minuit quand je m'étais trouvée en si mauvais état. Quand à huit heures le docteur incarné arriva il fut stupéfié de mon état : « Mais... vous êtes guérie, me dit-il, comment vous trouvez-vous ? » « Très bien, j'irai en classe; j'ai été guérie cette nuit, à minuit environ, et vous n'y êtes pour rien, docteur ! » Je lui contai le fait avec tous ses détails. « Vous avez eu le délire. » « Mais, docteur, on ne se souvient pas du délire, et en tout cas vous avez été le premier à dire que j'étais guérie. » « Restez encore couchée, je reviendrai demain. » Le lendemain il me dit : « Vous pouvez aller en classe; je ne comprends rien à votre tempérament. » « Vous ne voulez pas que les esprits m'aient guérie, avouez-le. » « Les esprits... c'est bien extraordinaire..., cependant vous avez du bon sens... enfin! au revoir! »

Il n'y a là comme contrôle que la guérison constatée par le docteur; mais je puis affirmer que les mains étaient réelles et pleines de force puisqu'elles me retirèrent d'une mauvaise position prise dans mon désarroi, pour me replacer commodément sur l'oreiller. Je cite en toute vérité des faits qui me sont

---

(1) Le docteur Franc que nous évoquons à Béziers est mort à 50 ans en pleine carrière, faisant beaucoup de bien autour de lui. Évoqué par ma sœur pour qu'il vienne en aide à son mari, elle lui dut de le conserver quelques années encore quand les docteurs l'avaient condamné. Ce bon esprit, voulant continuer sa bienfaisante mission, demanda à ce qu'on l'appelle dans un groupe, promettant son aide, qui ne nous a jamais fait défaut, pour guérison ou soulagement.

arrivés personnellement et je n'ai jamais douté de l'intervention de l'esprit Franc en cette circonstance.

**8° Avez-vous des faits d'identité bien caractérisés et pouvant contribuer à la connaissance de la réalité de l'intervention des esprits?**

En voici un spontané qu'on ne peut certes pas attribuer au subconscient. Le 7 juin de l'année 1910 ou 1911 nous parlâmes longtemps, avec ma tante, de son premier mari, mort en chemin de fer le 7 juin 1870. J'étais très jeune alors, mais c'était la première fois que la mort me touchait de près et les circonstances douloureuses qui l'accompagnèrent avaient frappé vivement ma mémoire d'enfant; aussi fûmes-nous très occupées de ce souvenir à son anniversaire. Deux jours après, avait lieu chez moi la séance hebdomadaire du samedi. Un excellent médium, le meilleur de la réunion, avait coutume d'arriver premier et nous causions vis-à-vis l'un de l'autre, séparés par une grande table carrée de salle à manger. Tout à coup il me dit : « Vous avez là, près de vous, assis sur le fauteuil, un homme de quarante ans environ; il s'appelle Pierre, il est très bien, brun, physionomie ouverte, agréable; il vous sourit et vous remercie de lui garder un si fidèle souvenir. Il veut que vous disiez à Emma qu'il est venu; qu'elle ne s'inquiète point, car il est heureux. » Ma stupéfaction était grande; mon oncle, en effet, se nommait Pierre et sa femme, ma tante, Emma, détails absolument inconnus du médium, à qui je n'avais jamais parlé ni de l'un ni de l'autre. Je n'avais d'ailleurs pas l'habitude de les désigner par leurs prénoms, si parfaitement exacts. Restait l'ordre de dire à Emma sa venue. Or ma tante, catholique pratiquante, ne voulait pas entendre parler du spiritisme; aussi d'un commun accord ne touchions-nous jamais à cette question brûlante. Cependant le lendemain, en déjeunant, je lui dis : « J'ai une commission à te faire, je m'exécute, tu penseras ce que tu voudras, tu croiras ou ne croiras pas, ça m'est égal », et je lui contai la manifestation de la veille au soir. Très émue, elle m'avoua que le jeudi, en causant de lui, elle avait eu plusieurs fois la tentation de me demander de l'évoquer mais que, dans la crainte de pécher contre sa religion, elle n'avait pas osé formuler son désir. « Eh bien! ta pensée a été l'évocation puisqu'il y a répondu. Va, les morts ne sont qu'invisibles, ils peuvent nous répondre et nous tranquilliser. »

Comme il ne pratiquait pas, la pensée constante de sa femme était qu'il devait être en enfer, et elle souffrait de ne rien pouvoir pour lui. Il a voulu la rassurer en se montrant et en recommandant qu'elle ne s'inquiétât point. Quant à ma tante, elle est restée plus catholique que jamais : il n'est pire sourd que celui qui ne veut point entendre.

**9° Affinités du spiritisme et du psychisme.**

Certes, les affinités sont grandes entre le spiritisme et le psychisme. Ce dernier est le premier pas du chercheur vers la lumière et c'est à lui que tout être demande la preuve avant de s'affirmer spirite. Tout spirite est psychiste,



bien qu'une fois convaincu il ne recherche plus de preuves et s'occupe surtout de mettre sa vie en rapport avec la croyance que ces preuves lui ont donnée. Le vrai spirite s'est identifié avec la doctrine d'Allan Kardec, a lu avec fruit les livres de Léon Denis, qui l'a si admirablement magnifiée; il a dès lors le profond désir d'un progrès rapide, du perfectionnement de l'être intérieur. Il médite, il prie, il veut être bon, devenir meilleur; il ne demande aux esprits guides que les conseils nécessaires à ce devenir et prend la vie comme elle vient, sachant qu'elle est épreuve ou expiation. Cette philosophique disposition d'esprit le rendant profondément heureux, il souhaite ardemment que ses frères en humanité jouissent comme lui de cet idéal bonheur. Dans son entourage il sème; il dit sa foi et ceux qui l'écoutent demandent des preuves. Patiemment il se remet à l'étude pour éclairer ses amis nouveaux venus; c'est la table, le oui-jà, le verre d'eau, etc., qu'on essaie longuement, avec de maigres résultats... parfois aussi un fait spontané vient donner du courage aux néophytes, réveiller l'ardeur des somnolants. Ainsi dernièrement une jeune fille, encore élève à l'école primaire supérieure, en obtint un bien singulier. Un soir qu'elle s'acharnait à résoudre un problème difficile, son père, entendant sonner minuit, lui dit : « Comment, tu es encore là? va dormir, le problème te sera expliqué demain en classe. » Contrariée, elle obéit les larmes aux yeux, se couche et s'endort en pleurant. Le lendemain matin elle se lève et sa première pensée est pour son devoir inachevé, quand, en mettant ses bas, elle lève les yeux et voit un tableau noir, où à la craie était écrite la solution du problème, qu'elle transcrivit aussitôt sur son cahier. Elle fut la seule à l'avoir résolu et surprit prodigieusement ses compagnes en leur racontant comment elle y était arrivée. Comment classer ce phénomène? C'est du psychisme, assurément. Peut-on y voir l'intervention d'un esprit voulant récompenser l'élève de son travail assidu? Est-ce le subconscient de la jeune fille qui a puisé dans des connaissances antérieures? Je n'ose résoudre.

Il est regrettable qu'on sépare souvent le psychisme du spiritisme, alors qu'ils se tiennent si étroitement. Ce sont généralement les étudiants qui ne veulent pas être confondus avec les spirites parce qu'ils les jugent crédules et peu intelligents; eux tiennent à être considérés comme scientifiques, laissant modestement la métapsychique aux savants. Cependant c'est le spiritisme qui a donné naissance à ces deux branches, il ne faut pas plus l'oublier que les séparer. C'est très beau d'étudier scientifiquement, de classer, de comparer, de donner un nom nouveau aux phénomènes observés, mais le spiritisme les avait constaté le premier; pourquoi voudrait-on se passer de lui pour les expliquer? Le pourrait-on de bonne foi? Nous espérons que non, et nous attendons patiemment le verdict de la science, qui sera le triomphe du spiritisme. Sans doute il y a des esprits naïfs et crédules; mais il y en a aussi d'intelligents et sérieux, qui étudient les phénomènes avec la même scrupuleuse attention que les métapsychistes et les psychistes; ils sont spiritualistes et voient plus loin, peut-on leur en faire un crime?

**10° Quelles sont les applications humanitaires de la médiumnité (action curative des fluides humains) ?**

La médiumnité apporte un puissant secours à ceux qui souffrent moralement ou physiquement. Les personnes affigées par la perte d'un être chéri trouvent auprès du médium, avec les communications spirites, une juste et précieuse consolation; et, quand l'entité appelée donne des preuves certaines de son identité, quand celui qui pleure reconnaît les paroles, les tournures de phrases, les manières de celui qu'il croyait à jamais perdu, la médiumnité fait du malheureux désolé un croyant sincère, qui ne doutera plus parce qu'il a obtenu une preuve solide le touchant au cœur. Quand un malade déprimé, sans espoir, va trouver un médium, qu'il se sent soulagé d'abord, guéri ensuite, il renaît à la vie, à l'espoir en revenant à la santé, il est plein de reconnaissance pour celui qui l'a sauvé et pour les esprits qui l'y ont aidé !... C'est là encore une de ces preuves convaincantes entre toutes que la guérison d'un malade ! Il ne doute pas, celui qui sent en lui le bien-être succéder à la souffrance ! Il se sent bien, alors qu'il était torturé, on peut lui dire tout ce qu'on voudra... il reste convaincu qu'il est guéri puisque c'est vrai ! Suivant son état d'esprit il rapportera le phénomène à l'action curative des fluides humains ou à l'intervention des esprits; nous savons que les deux se combinent pour le plus grand bien de l'humanité, et nous constatons que les médiums sincères qui se vouent à la consolation ou au soulagement de leurs semblables sont presque des apôtres, faisant la meilleure et la plus utile des propagandes pour la foi spirite.

**11° Quelles sont les méthodes que les médiums guérisseurs emploient dans votre région ?**

On peut dire que chaque médium a sa manière à lui d'opérer; ils n'en obtiennent pas moins des résultats excellents. Tels demandent par écrit une communication à un docteur de l'espace qu'ils considèrent comme leur guide et obtiennent généralement une sorte de consultation sur l'état de leur malade avec prescription de remèdes, toujours anodins; ils insistent pour que le malade prie. D'autres imposent simplement les mains, se mettent passivement à la disposition des invisibles pour transmettre à leurs malades les fluides curateurs. Ils prient ardemment et engagent le souffrant à se mettre en communion de pensée avec eux. Celui-ci fait du magnétisme spirituel et le malade passif et confiant attend le soulagement qui vient au bout d'une demie heure, plus ou moins suivant le cas. Quelquefois une guérison demande de longs et pénibles soins de la part du médium; il est soutenu dans ses difficultés par ses amis de l'espace et récompensé par la joie de voir son malade soulagé ou guéri.

Les soins les plus efficaces sont surtout donnés par l'imposition des mains et, plus le médium est croyant et sincère, plus le soulagement est rapide.

Quand le cœur plein d'amour et de pitié, il appelle à lui les bienfaiteurs de l'espace pour soulager son frère souffrant, et que celui-ci plein de foi ouvre

son être entier à l'influx spirituel qui va lui redonner la santé : il se produit toujours une amélioration sérieuse en attendant la guérison. Même quand la maladie est inguérissable, il se produit diminution de souffrance et très réel soulagement.

**12° et 13° Rapports sur les faits de guérison. — Méthode et condition d'étude expérimentale.**

J'en ai déjà cité deux personnels, absolument vrais, guérison parfaite, mais le seul contrôle est l'appréciation du docteur qui me soignait.

Un soir, une de nos sœurs arrive désolée à la réunion, plusieurs médecins consultés l'engageant à partir pour Montpellier voir un professeur de faculté pour se faire opérer d'un fibrôme. Son mari, alors à la guerre, lui écrivait de suivre les conseils des docteurs. Elle demanda, par l'intermédiaire d'un médium, une consultation à notre bon docteur Franc, qui répondit : « L'opération est inutile, le fibrôme sèchera de lui-même; mais allez, pour plus de certitude, consulter un professeur de la faculté, il vous dira de même et ce sera un contrôle pour vous tous de ma communication. » Elle partit avec plus de courage, je lui recommandai de m'aviser; elle me télégraphia, pleine de joie et de reconnaissance : « Consultation docteur Franc confirmée, pas d'opération. »

Un excellent médium, qui obtient souvent des guérisons, me citait un cas de fistule bien guérie chez un mutilé. « Mais, me dit-il, comment avoir le contrôle? Ils font du bruit avec leurs guérisons de Lourdes, leurs miracles scientifiquement et médicalement constatés; pourquoi n'opposerions-nous pas les nôtres? Tâchez donc de nous rapporter du Congrès quelques conseils pour la marche à suivre. »

---

**SECTION PHILOSOPHIQUE ET MORALE.**

**1° Principes fondamentaux du spiritisme :**

- a) Existence de l'Esprit;
- b) Sa survivance au corps physique;
- c) Communication des vivants et des morts;
- d) Etude des lois qui président à la naissance et à la mort;
- e) La Réincarnation;
- f) Existence de Dieu.

Tous les spirites français acceptent les principes fondamentaux du spiritisme. Ils sont très clairement expliqués dans les livres d'Allan Kardec et de Léon Denis, que tout le monde connaît en France. Nous savons que la réincarnation est controversée dans d'autres pays; mais elle nous paraît si juste, si rationnelle, que, tout en respectant profondément les idées de nos frères des autres nations, nous ne les partageons pas. (Cette question est largement traitée par M. Gastin, délégué français).

## 2° Le spiritisme doit-il être considéré comme une religion?

(Proposition de A. de Luca.)

Le spiritisme n'est pas une religion et ne doit même pas, en réalité, être considéré comme telle puisqu'il n'a ni dogme, ni temple, ni prêtre; mais il les comprend, les englobe et les respecte toutes, aussi les spirites doivent-ils être très tolérants et laisser chacun libre d'harmoniser sa religion avec sa croyance au spiritisme. En Occident, c'est d'autant plus aisé que les principales religions sont les diverses branches du christianisme, or, le spiritisme d'Allan Kardec est l'enseignement christique absolument pur et débarrassé des pratiques plus ou moins spirituelles qu'y ont ajoutées les conciles et les siècles. Il existe aussi des spirites qui ne sont affiliés à aucune religion et qui font du spiritisme la leur. Doit-on les en détourner, ou mieux, en vertu de la loi de tolérance, les laisser accomplir les grands actes de la vie sous l'égide de leur croyance préférée?... Nous nous sommes vus obligés, dans certains cas, de laisser prévaloir la loi de tolérance et nous ne nous en trouvons pas plus mal. Cela ne se généralise pas, mais les faits isolés ne surprennent personne. Nous avons dans notre groupe trois petits enfants baptisés spirites, résultant de deux mariages spirites, et nous avons suivi au cimetière deux de nos frères qui avaient eux-mêmes réclamé avant leur mort un enterrement civil, avec prières spirites à la levée du corps et discours d'adieu affirmant leur foi sur la tombe entr'ouverte. Comme toute nouveauté, cela attira auprès de nous les nombreux visiteurs du cimetière, qui écoutèrent recueillis et disaient en s'éloignant : « Elles sont très consolantes leurs idées, qui sait si ce ne sont pas eux qui ont raison?... »

Il est certain que le spirite vrai, vivant scrupuleusement sa croyance, en s'efforçant de viser à la perfection, tout autant qu'elle soit accessible à l'être humain, est profondément religieux. Tous ses actes sont dirigés en vue du bien moral qu'il cherche à réaliser en lui et autour de lui pour le triomphe de la cause qu'il aime. Il aide, soutient et éclaire ses frères, s'oublie pour eux et ne compte ni son temps, ni sa peine quand il a la joie d'en entraîner un vers le bonheur qu'il goûte... Qu'est-ce que tout cela, sinon de la religion dont le mot signifie relier, unir? Il n'est pas à souhaiter que la pratique du baptême, mariage et enterrement se généralise; on peut les tolérer pour ceux qui ont encore besoin des signes extérieurs; mais le spirite ne doit avoir que la religion du cœur avec la charité pour devise, l'amour fraternel pour soutien et la paix de l'âme qu'il répandra autour de lui. Qu'il lutte énergiquement contre l'égoïsme, l'orgueil et la vanité, cela vaudra infiniment mieux, pour l'affirmation de sa croyance, que de se dire spirite à la vie, à la mort. L'Eglise croit que c'est là une religion nouvelle et ne manque pas de l'affirmer pour en éloigner ses fidèles quand elle constate les réunions périodiques tenues avec une rigoureuse exactitude, ou qu'elle rencontre au chevet des mourants une dame de charité qui n'appartient à aucune œuvre paroissiale... Nous ne pouvons l'empêcher de dire ce qui lui plaît, mais nous sentons bien que nous la gênons. Suivons notre voie sans jamais la toucher par nos paroles, puisque

nous devons aimer nos ennemis; ayons la religion de l'amour et de la tolérance et maintenons fermement que le spiritisme n'étant pas une religion, mais les englobant toutes, accepte avec joie tous ceux qui se sentent attirés par la devise du Maître : « Hors la charité point de salut ! » L'égoïsme, l'orgueil, la vanité à étouffer pour faire régner l'amour, la paix, la charité, voilà la religion du spirite, celle qui relèvera la société et y créera du bonheur pour l'avenir.

### 3° Conséquences sociales de l'apparition des principes philosophiques du spiritisme.

Plus il y aura de vrais et sincères spirites, c'est-à-dire mettant courageusement en pratique la doctrine d'Allan Kardec, plus sûrement diminuera l'égoïsme, cette plaie si contagieuse de la société moderne. Quand chacun se mettra en esprit à la place de celui qu'il se sentirait prêt à exploiter; quand le riche se sentira nécessairement le dépositaire de la fortune à lui confiée pour en faire un usage fraternel; quand le pauvre comprendra que l'épreuve qu'il subit est moins glissante et difficile que celle du riche; quand l'intellectuel travaillera au bien matériel et moral de la collectivité dans une aisance plus que modeste, content quand même, et ne demandant pas mieux, la société sera plus heureuse, plus calme, plus paisible. Si nous commençons par nous débarrasser de l'égoïsme, en nous y exerçant personnellement, en engageant nos frères à en faire autant, quelle somme énorme de souffrances sera tout-à-coup supprimée de la société !... Et chaque source de douleur tarie donne comme conséquence naturelle, inéluctable, une égale quantité de bonheur, de douces joies !... Agissons de même pour l'orgueil, la vanité et la quantité de souffrance tarie sera triple ! La société vivra alors dans une douce paix faite d'amour mutuel et de charité spirituelle, car la charité matérielle deviendra inutile dans une société constituée sur de telles bases. Est-ce un rêve ?... Non ! ou du moins il est réalisable en partie et, pourvu que ce soit le plus grand nombre qui adhère, le progrès sera réalisé par le spiritisme bien compris, nous y amenant un peu tous les jours par l'effort continu. Relisons de temps en temps les qualités de « l'homme de bien » résumées dans l'Evangile et le livre des Esprits; à ce critérium mesurons l'effort accompli et celui qui reste à donner et, sans découragement, après cette utile constatation, reprenons notre route et avançons à petit pas. Le progrès moral n'est pas l'œuvre d'un jour; nous savons qu'il est celle de plusieurs vies et que nous reprendrons notre tâche bien des fois encore. Le temps n'est rien puisque notre bonne volonté peut l'allonger ou le raccourcir suivant l'effort. Ce dont nous sommes sûrs, c'est que nous pouvons et devons devenir meilleurs; c'est que nous devons entraîner nos frères dans cette voie heureuse; c'est que nous pouvons transformer la société par la morale et la philosophie spirites. Ayons donc le courage d'y adapter fortement notre vie en tout et pour tout ! Entraînons nos frères de toute la force de notre amour et la réforme sociale sera accomplie dans la paix !

#### 4° Réforme sociale par la réforme spirituelle.

C'est seulement par la réforme individuelle que la réforme sociale pourra être obtenue. Il est inutile de préparer des projets de loi, de faire entendre de belles conférences, de donner d'excellents conseils aux uns et aux autres pour faire renaître l'âge d'or si nous ne commençons pas à travailler sur nous-mêmes. Une seule chose est nécessaire : lutter chacun contre nos défauts, principalement contre ceux qui sont préjudiciables à nos frères. Donc tout vrai spirite doit aider à la réforme sociale en se réformant soi-même. Vivons spirituellement, progressons avec ardeur, et de même que le spiritisme s'est répandu, la réforme individuelle s'accroîtra chaque jour, se gagnera de proche en proche et fera son œuvre tout doucement, sans bruit. En constatant les progrès matériels accomplis par l'humanité, voudrions-nous être au-dessous de nous-mêmes et ne pas faire marcher de front le matériel et le spirituel ? Il le faut, car c'est le meilleur moyen de maintenir l'équilibre si utile à l'amélioration générale; or, nous sommes bien forcés de convenir qu'en ce moment l'équilibre est rompu entre le progrès matériel et le progrès moral; puisque nous avons en mains les armes nécessaires pour le rétablir n'hésitons pas et entraînez après nous toutes les bonnes volontés. Il y en a de timides, de chancelantes qui rêvent le Bien et seraient ardemment désireuses de le réaliser : c'est à celles-là qu'il faut tendre la main. L'une d'elles me disait un jour tout bas, très confidentiellement : « Je voudrais me perfectionner, comment faire?... » Les chefs de groupe connaissent bien ces âmes timorées qu'il faut encourager et soutenir; elles sont nombreuses; ce sont des forces qu'il leur appartient de développer pour le bien général; qu'ils n'hésitent donc pas, car, d'autre part, elles pourraient être entraînées par de plus habiles.

#### 5° Contribution à l'étude du progrès moral.

(Proposition L. Moret.)

La réforme individuelle ne peut venir que du progrès moral chaque jour partiellement atteint par l'effort vers le mieux. Les séances spirites proprement dites, où l'on prie pour les malades et les esprits souffrants; où l'on demande aux esprits guides une direction sérieuse, sont quelque peu ridiculisées; elles sont cependant, au point de vue de la vie intérieure, ce qu'il y a de meilleur en spiritisme. C'est un retour sur soi-même qui arrive périodiquement, une heure de sagesse où l'être s'examine et se contemple plus ou moins satisfait le chemin spirituel parcouru depuis la dernière séance. Pour une heure la vie matérielle qui nous absorbe habituellement perd ses droits et laisse la vie spirituelle s'épanouir pleinement. On s'essaie à vivre de la vie des esprits et l'on voit l'existence terrestre sous son vrai jour, à sa juste valeur!... Combien alors nos préoccupations journalières perdent de leur acuité ! Comme nos soucis, nos ennuis occupent une place moindre et cessent de nous tourmenter!... Et l'être religieux qui est en nous a besoin de ces séances pour le progrès moral et le perfectionnement de l'Ego. Toutes n'ont pas le même caractère;

mais il en faut de celles-là comme il en faut de consacrées au psychisme, au développement des médiums, à l'enseignement de la doctrine spirite, à la propagande de nos chères croyances. C'est au chef de groupe à diversifier sagement et à approprier les exercices de ces réunions au caractère et aux facultés de ceux qui les composent.

Ainsi présenté le spiritisme est un puissant moyen de progrès moral. Le spirite isolé, qui lit attentivement notre littérature spirite, si touffue déjà, et médite ses lectures, peut sans autre secours avancer à pas sûrs dans la voie spirituelle. Et il y a en a beaucoup de spirites qui n'assistent à aucune réunion et suivent sans médium, sans preuves, la doctrine d'Allan Kardec dans toute sa pureté ! Peut-on, quand ceux-là viennent par hasard en ville assister à une séance, perdre l'heure bénie à un exercice laborieux de lévitation, produit par le cantilever du médium ? Chaque étude a son moment et que celui que le psychisme intéresse seul, ait sa séance particulière c'est justice ; plus tard il pénétrera dans le sanctuaire quand il aura senti que celui qui recherche si ardemment les esprits se sent esprit lui-même, aspirant à la patrie perdue.

Pour un chef de groupe, quelles que soient ses aspirations personnelles, tous ses frères lui seront également chers ; et il s'efforcera de donner à tous, dans leurs sections respectives, tout son dévouement, tout l'humble savoir que lui auront donné ses longues années d'expérience et d'étude. Qu'il sache bien qu'il est le serviteur de Dieu, des esprits et de ses frères en humanité, rien de plus. Pour celui qui a compris son devoir il n'y a que la Cause, que son triomphe définitif auquel il a la joie de pouvoir aider ! Fatigues, travaux, déboires ne doivent compter pour rien : les yeux fixés sur le but il marche vers lui avec bonheur, sûr de l'atteindre, défiant le découragement et les embûches parce qu'il aime vraiment ses frères et les veut heureux comme lui.

#### 6° Quels sont les avantages moraux de la pratique désintéressée de la médiumnité guérissante ?

Pour le médium désintéressé qui soulage ses frères à cause de la pitié que lui inspire leur souffrance, la faculté croît avec les besoins. Il voudrait donner sa force et sa santé pour ranimer celle du malade, et, plus son bon désir est intense, plus l'influx spirituel s'infuse en lui, le pénètre et sort puissant pour s'épandre sur le malade, recevant ainsi une nouvelle vie. Le médium désintéressé est sans orgueil et considère sa faculté comme une mission bienheureuse qui lui permet d'aider ses frères à triompher du mal physique, afin d'employer avec fruit leur incarnation présente. Alors même que le malade ne doit pas guérir, le médium puise dans son cœur des consolations permettant au souffrant de ne pas désespérer et, tout en le soulageant, le laisse envisager un dénouement fatal comme la vraie et sûre délivrance. Ne faut-il donc pas assister les mourants et les aider de ce côté à la transformation dernière, comme, de l'autre, les aident ceux qui les y ont devancés et leur tendent les bras ?

On objectera que celui qui travaille pour vivre ne peut pas pratiquer la médiumnité désintéressée : c'est une erreur. Tous nos médiums travaillent et ils trouvent, dans leurs heures de liberté, le moyen de soulager les malades. Certainement cela les prive d'un moment de repos ou de distraction après le labeur, mais un spirite sincère ne s'arrête pas à de semblables considérations et il se contente, préfère même souvent, la joie de soulager, de faire du bien à celle d'un repos laborieusement gagné. J'ai surtout remarqué chez eux le bon sourire, l'accueil bienveillant à leurs frères souffrants qui s'excusent de les déranger, de leur prendre leur temps. N'attendant rien, ils donnent de bon cœur, tandis que le médium intéressé pense souvent à la générosité qui récompensera ses soins; cette pensée vénale corrompt ses fluides et les conseils qu'il donne, bons parfois, ne viennent pas toujours des sources spirituelles.

Pour la Cause aussi il est très appréciable que la médiumnité soit tout à fait désintéressée. Puisque c'est un sixième sens qui ne demande qu'à être développé, que chacun cherche sa faculté et qu'il fasse de son mieux dans le but d'exercer la charité spirituelle. Il pourra rendre service à ses frères dans la mesure de ses moyens et, les médiums se multipliant, ils suffiront à tous les besoins; la Cause grandira de ce fait, car quel meilleur moyen de propagande que la guérison d'un malade ! Quand il dit : « Je souffrais cruellement et je suis guéri », aucun doute ne subsiste plus dans son esprit.

Une de nos spirites arrive en visite chez sa propre sœur, qui lui dit : « Nous avons ici un pauvre homme souffrant horriblement d'un panari; une communication nous a dit que tu le guérirais en le pansant avec de la toute-bonne, alors je l'ai prié de venir tantôt. » Il vint en effet, doutant d'un soulagement possible, revint le soir pour un second pansement qui devait lui apporter le sommeil perdu depuis trois semaines de souffrances; il éprouvait déjà un soulagement. Le lendemain matin, ravi, il avait dormi cinq heures ! Il venait retrouver son infirmière improvisée et la regardait soigner la plaie : « Madame, voudriez-vous que j'amène ma femme pour qu'elle apprenne à panser ? » « Mais certainement. » Puis ce fut sa mère qu'il amena, son frère, toute sa famille. Un jour il dit : « N'est-ce pas par le spiritisme que vous me soignez ? Je comprends que vous priez, que dites-vous ? » « Je n'ai pas de prière particulière, je demande sincèrement à Dieu de vous soulager, aux bons esprits de me pénétrer de leurs fluides salutaires pour assurer au plus vite votre guérison. » « Et le médecin se figure que c'est son eau bouillie qui me soulage, il me dit de continuer... et lui continuera à prescrire l'eau bouillie à ceux qui seront dans mon cas, il leur enlèvera l'ongle, la phalange comme il voulait me faire, et sera surpris que ça n'ait pas réussi. » « Si vous rencontrez un de vos frères dans le même cas, vous ferez pour lui ce que je fais pour vous, disant aux bons esprits : « Puisque vous m'avez guéri, vous allez aussi guérir mon frère souffrant. » La conclusion fut que l'homme guéri étudia consciencieusement le spiritisme avec toute sa famille et que c'est aujourd'hui un des meilleurs petits groupes villageois que je connaisse. Tout en le soignant notre sœur avait semé le grain, elle avait fait connaître et aimer la doctrine d'Allan



Kardec; la guérison complète avait été la preuve par excellence et la Cause avait gagné une dizaine de sincères croyants.

Quand on paie un médium comme un médecin on le prend pour une sorte de sorcier qui guérit mystérieusement sans attirer une réelle confiance. La Cause n'y gagne rien, car on dit : « Oh ! c'est pour de l'argent qu'il soigne et il ne guérit pas toujours ! »

Dans cet exemple vécu nous voyons d'abord les avantages moraux recueillis par le malade, qui après sa guérison ouvre son âme à la foi spirite et entraîne avec lui toute sa famille enthousiasmée. Ces frères nouveaux, pleins de foi et d'ardeur, voudront faire partager leurs croyances à leurs amis et cette propagande de la bouche à l'oreille par ceux qui ont été tout à coup éclairés est certainement la plus sûre et la meilleure. Un petit groupe, une fois formé, grandit et provoque d'autres formations un peu partout. C'est ainsi que, par le fait d'un médium sincère et désintéressé, la Cause fut connue et aimée par de bonnes âmes qui en amèneront d'autres.

M'objecterez-vous qu'une heure de soins peu ragoûtants trois fois par jour furent une singulière distraction pour la villégiature de cette dame ? La fin glorifie les moyens ! Elle irait souvent encore, au même prix, former un petit groupe de spirites fervents dans n'importe quel coin de France ou d'ailleurs.

---

#### SECTION DE PROPAGANDE.

##### 1° Quels sont les nouveaux moyens à préconiser pour propager le spiritisme ?

La presse, les conférences, les brochures, la bibliothèque de philosophie spiritualiste moderne et des sciences psychiques offrant à prix réduit dans toutes les librairies de France et des colonies l'œuvre classique d'Allan Kardec, Léon Denis, Gabriel Delanne, Camille Flammarion et William Crookes donnent déjà au spiritisme une extension de plus en plus vaste et rationnelle, pourrions-nous trouver mieux ?

##### 2° N'y aurait-il pas possibilité de publier un bulletin international et officiel, rédigé en diverses langues par les organes de la presse spirite ordinaire ?

Nous avons sur la « Revue spirite », fondée par Allan Kardec, une chronique étrangère qui nous renseigne sur les faits spirites du monde entier; il en est probablement de même dans les autres pays, ce bulletin international serait-il nécessaire en ce cas ?

##### 3° Comment le spiritisme doit-il être répandu dans le peuple ?

(Proposition A. de Lucas.)

Pour atteindre le gros public, celui qui veut des preuves, qui se figure qu'à une conférence on va lui offrir une matérialisation, ou qu'il n'y a qu'à aller à une séance spirite pour voir son père défunt ou parler à tel mort de sa famille, la presse et les conférences ne suffisent pas. Il faut la propagande de

bouche à oreille, il faut pour ainsi dire à chacun son éducateur. C'est le rôle du spirite, qui doit faire pénétrer chez ses frères la lumière qui l'a éclairé et consolé. C'est aussi la pratique désintéressée de la médiumnité, exercée par un bon médium parfaitement instruit du spiritisme rationnel. Les guérisons obtenues racontées à des amis, les communications de défunts donnant des preuves de leur survivance et des consolations à ceux qui les pleurent aident puissamment à une propagande modeste mais sûre de nos chères croyances. Il ne se passe pas chez nous de série de réunions sans qu'un nouveau membre soit amené par un de nos frères qui l'a lentement et doucement éclairé. D'aucuns, gagnés ainsi à la foi spirite, ne veulent pas affronter les réunions et se contentent d'une communication demandée de loin en loin. C'est le bon grain semé, la moisson germera. Que chaque spirite, chaque médium, soit apôtre modestement, sans bruit, dans son petit coin et le spiritisme pénétrera chez le peuple, qui en deviendra meilleur et plus heureux.

**4° Publication trimestrielle, dans tous les grands quotidiens, d'un article résumant les nouveaux faits spirites obtenus.**

Oui, à condition d'avoir des rédacteurs consciencieux qui soient sinon convaincus, du moins de bonne foi.

**5° Devons-nous faire une déclaration tendant à affirmer nos méthodes de tolérance et nos méthodes scientifiques ?**

Certes, cette déclaration a du bon. Il est nécessaire que l'on connaisse parfaitement nos méthodes de tolérance et nos méthodes scientifiques, car il en est trop qui se trompent sur le compte des spirites. C'est un service leur rendre que de les éclairer, c'est en même temps nous faire justice.

**6° Création d'un film spirite (international).**

Si on veut, quoiqu'on sache très bien que c'est de l'art comme, d'autre part, on en présente contre, c'est toujours un moyen de vulgariser le spiritisme et de rétablir l'équilibre.

**7° Les grands médiums internationaux. — Voyages, expériences.**

Il serait très utile, comme moyen de propagande, que les grands médiums soient vus et étudiés dans les divers pays; les frais incomberaient aux sociétés qui voudraient les connaître et ils seraient dédommagés raisonnablement en raison de leur déplacement et du temps perdu pour eux. Cela n'est pas un paiement et le médium qui se prête de bonne grâce aux contrôles rigoureux qu'exigent ces délicates questions d'étude peut vraiment être considéré comme un médium absolument désintéressé.

8° Edition d'un petit dictionnaire spirite.

Si on veut. Depuis les études des savants on a donné tant de noms nouveaux à des phénomènes connus sous d'autres plus simples, qu'un petit dictionnaire aurait son utilité pour ceux qui ne peuvent se tenir au courant de tout ce qui paraît touchant la question.

9° Quels sont les œuvres et moyens que vous employez dans votre pays pour l'instruction et l'éducation spirite des enfants?

Il n'y a aucun moyen positif chez nous de faire pénétrer le spiritisme chez les enfants si les parents ne sont pas spirites. D'une part, les patronnages catholiques les réclament avec un soin jaloux; d'autre part, la neutralité de l'école laïque force l'instituteur à surveiller avec soin son enseignement. Néanmoins, comme la bouche parle de l'abondance du cœur, on peut, dans les leçons de morale, faire passer l'enseignement spirite au point de vue moral simplement, strictement. On peut ainsi pousser l'enfant à un sérieux examen de tous ses actes, le stimuler au bien, ou mieux à toute heure par un rappel indirect.

Une douzaine d'institutrices suivaient les réunions spirites dans une localité que je connais et leur enseignement moral ne méritait que des éloges, bien qu'elles n'eussent jamais prononcé le mot de spiritisme.

101 Comment stimuler la mère de famille à diriger ses enfants dans la voie des enseignements et pratiques spirites?

Si la mère de famille est vraiment spirite, on n'aura pas besoin de la stimuler pour pousser ses enfants dans la voie et pratiques du spiritisme. Les deux mamans qui ont fait baptiser leurs enfants spirites avaient hâte d'entendre leurs premiers balbutiements pour les enseigner à prier. Dans ces familles on parle des esprits devant eux comme d'une chose si naturelle que s'ils en voient par hasard, ils n'en sont ni surpris, ni effrayés. Le petit Jean, qui a six ans maintenant, voyant sa grand'mère souffrir d'un œil et désirer ardemment la venue du médium qui devait la soulager, monte sur ses genoux et, sans douter le moins du monde de l'efficacité de son geste, lui dit très sérieusement, en appliquant sa menotte sur l'œil malade comme il avait vu faire au médium : « Attends, grand'mère, je vais te soulager, te guérir, tu vas voir; les bons esprits sont avec nous et ils ne veulent pas que tu souffres davantage. » Et en effet, cette innocente imposition des mains calma la douleur de la grand'mère comme eût pu le faire celle du meilleur médium.

Comme recrues, ce sont plus souvent des personnes d'âge mûr que des jeunes qui assistent assidûment aux réunions; de là la difficulté, pour le moment, d'arriver aux enfants. Je serais bien heureuse que cette question fût plus pratiquement traitée par une autre.

M<sup>r</sup> MALOSSE.

Ce rapport ayant été lu dans la séance du lundi 28 août, nous renvoyons les lecteurs aux pages 53 et suivantes, où ils le trouveront in extenso.

---

M<sup>r</sup> G. MÉLUSSON, *Président de la Société d'Études Psychiques de Lyon.*

C'est très fréquemment que, dans les milieux scientifiques, le spiritisme n'est pas pris au sérieux. C'est tout aussi souvent qu'il n'est pas compris de la grande masse du public à moyenne normale d'intelligence et d'instruction.

Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que, d'une part, le spiritisme généralement est insuffisamment bien expliqué et aux profanes, et à ceux qui, en ayant entendu parler, croient erronément le connaître; c'est aussi, d'autre part, parce que beaucoup de ceux qui se disent spirites ont l'esprit faussé par une sorte de parti-pris à tout admettre sans contrôle suffisant et à voir l'immixtion des esprits des morts dans tout ce qu'ils ne peuvent pas expliquer par les lois actuellement connues de la nature.

Cependant, tous ceux qui ont poussé suffisamment loin l'étude du spiritisme expérimental, conviennent d'une façon absolue tout d'abord que les vrais phénomènes psychiques ne sont pas aussi communs qu'on le croit, ensuite qu'un nombre extrêmement restreint de ces phénomènes constituent la preuve de la survivance et de la communication entre les esprits des morts et ceux des vivants.

Il n'est qu'une seule façon d'étudier le spiritisme expérimental ; cette étude doit toujours se subdiviser en deux parties : tout d'abord l'examen, l'observation, le contrôle des phénomènes dits psychiques, ensuite, si cette observation est fructueuse, la recherche des causes qui ont pu produire les phénomènes en question.

Chacune de ces deux fractions de l'étude n'est pas aussi simple et facile que la plupart des néophytes se l'imaginent.

Tout observateur consciencieux et pondéré s'aperçoit rapidement à l'examen que le phénomène réel ne se produit pas très fréquemment et qu'il y a lieu de faire la part très large à l'hallucination, personnelle ou collective, légère ou complète, à l'imagination des assistants qui attendent le phénomène avec une conviction si profonde de sa production qu'ils arrivent à être persuadés de l'avoir constaté objectivement alors qu'il n'en est rien.

Il faut aussi faire, hélas ! une part peut-être encore plus grande à la fraude consciente ou inconsciente, à la mystification possible de tous les personnages présents, visibles ou invisibles.

Tout chercheur profond finira à la longue par se faire berner de moins en moins souvent dans ces deux cas de l'hallucination et de la fraude; il arrivera par conséquent à pouvoir pour ainsi dire cataloguer très exactement les phénomènes vrais qui se produiront.

C'est en regardant en face les inconvénients, les dangers, les erreurs que l'on arrive à pouvoir les éviter et à se perfectionner dans cette étude particulièrement délicate. C'est précisément en scrutant tous les faits dont l'on est témoin que, tout en constatant avec regret combien d'observateurs hâtifs ou illuminés se laissent duper, on arrive à avoir une certitude absolue que le phénomène réel existe, quoi qu'en disent certains esprits forts qui le nient encore, faute de l'avoir observé à la suite de recherches insuffisantes.

Mais, lorsque l'on a constaté que le phénomène vrai se produit, sinon très fréquemment, du moins une quantité de fois suffisante pour l'observer convenablement, une autre question au moins aussi intéressante que la première vient se poser : quelle est la cause du phénomène ?

Ici encore, beaucoup de psychistes concluent avec une rapidité beaucoup trop grande, sans attendre la multiplicité des phénomènes réels, sans étudier surtout les théories et les explications des adversaires du spiritisme.

Beaucoup de spirites voient l'intervention de l'esprit des morts dans tout ce qui sort du domaine courant de faits expliqués par la science actuelle. C'est une grave erreur qu'il est nécessaire de comprendre et indispensable d'éviter.

On peut poser en fait que beaucoup des phénomènes à effets physiques s'expliquent plus facilement sans cette immixtion qu'avec. Hâtons-nous cependant d'ajouter que certains phénomènes, au contraire, ne peuvent pas s'expliquer autrement que par l'intervention des invisibles.

D'une manière générale, la plupart des phénomènes psychistes prouvent l'existence de l'esprit, sinon des Esprits; ils confirment que la matière n'existe pas seule, que notre personnalité, notre individualité, c'est notre âme, notre esprit, notre intelligence et notre corps spirituel. Ces phénomènes démontrent aussi que les personnalités spirituelles s'influencent les unes les autres, en d'autres mots se magnétisent, beaucoup mieux d'ailleurs lorsqu'elles sont débarrassées de leur corps charnel que lorsqu'elles l'ont encore.

Les phénomènes intellectuels ne font que confirmer cette théorie, mais ils demandent à être suffisamment approfondis; leur étude est tout particulièrement délicate et si la théorie de ces phénomènes est toute simple, la pratique nous montre que là encore l'absolu n'existe pas; il n'y a presque pas de communications intellectuelles qui ne reflètent dans une proportion plus ou moins grande, quelquefois insignifiante, mais la plupart du temps considérable, la personnalité interposée comme intermédiaire entre le communicant invisible et notre monde matériel, c'est-à-dire le médium.

De l'examen approfondi et de l'étude minutieuse des phénomènes psychiques, il ressort nettement que la personnalité même, c'est-à-dire l'individualité intelligente, a des facultés, des possibilités, des moyens beaucoup plus puissants que l'on ne croit, que l'on ne comprend généralement; que cette intelligence et cette conscience peuvent, dans certains cas, se dégager de la matière, se dédoubler, chez l'individu vivant, du corps physique et se manifester hors de ce corps avec peut-être beaucoup plus de facilité et d'aisance que lorsqu'elles y sont emprisonnées; que ce principe intelligent et agissant peut se produire,

se dévoiler indépendamment du corps matériel organique auquel il est donc possible qu'il préexiste et qu'il survive.

Les preuves de cette préexistence et de cette survivance ne s'obtiennent jusqu'à présent que par la constatation plus ou moins fortuite; quoique l'on arrive petit à petit à formuler les règles de la production des manifestations qui constituent ces preuves, ces dernières ne sont cependant pas encore (et ne seront peut-être jamais) réitérables à merci dans les conditions désirées par des observateurs, ce qui, après tout, laisse entendre que ceux-ci ne sont pas seuls acteurs de ces faits.

Pourtant, de nombreux expérimentateurs ont obtenu des phénomènes constituant des preuves formelles de la survivance. Peu nombreux au début, ces témoins personnels ont augmenté tellement en nombre et sont maintenant si dignes de foi pour la plupart, que l'on est obligé de prendre en considération leurs assertions et leurs attestations.

C'est pourquoi il serait utile, à l'époque où nous sommes, que le spiritisme sérieux rentrât définitivement dans le domaine de la science officielle (quitte à lui donner un autre nom pour permettre cette réception) et soit étudié sans aucun parti-pris ni idée préconçue. Alors on arrivera à établir définitivement les principes suivants :

I. — La personnalité spirituelle de chacun, c'est-à-dire l'intelligence, la volonté, autrement dit l'âme ou esprit (1), est indépendante du corps matériel; quoique généralement invisible et impondérable elle peut s'extérioriser dans certaines circonstances et, en tous cas, forcément au moment du décès.

II. — Ces personnalités ainsi désincarnées continuent donc à exister après la mort, mais dans des conditions spéciales; elles peuvent s'immiscer dans notre vie courante et, dans certains cas, se communiquer à nous. Après un certain temps de cette existence sans matière, ces Esprits se réincarnent à nouveau dans un corps humain naissant pour une vie physique, au début de laquelle l'oubli des existences passées se produit et ce, jusqu'à la mort suivante.

III. — Chaque individualité humaine, chaque Esprit a donc deux genres d'existences alternatives :

a) Les vies matérielles des Esprits incarnés, généralement très différentes les unes des autres, l'âme pour s'affiner, se purifier, devant passer par toutes les conditions susceptibles de lui faire obtenir ce but; chacune de ces vies semble former une personnalité distincte et il en est ainsi effectivement au point de vue chronologique, mais c'est toujours la même âme, plus ou moins avancée, qui anime ces corps différents.

b) La vie spirituelle, unique, où l'âme, après la désincarnation, retrouve sa plénitude, reconquiert le souvenir, est amenée d'elle-même à juger ses actes passés et à prendre les déterminations nécessaires pour se purifier de plus en plus dans l'avenir, de manière à atteindre le but pour lequel elle a été créée.

---

(1) Ces deux mots, assez différents l'un de l'autre, sont ici confondus à dessein pour faciliter la compréhension de l'idée.

IV. — Tous les Esprits, pourvus ou non d'un corps physique, s'influencent les uns les autres, s'attirent ou se repoussent; généralement ce sont les désincarnés qui influencent plus facilement les incarnés; le contraire est le plus rare; mais, dans chacun des mondes, visible et invisible, les personnalités s'influencent constamment entre elles.

V. — Les Esprits incarnés (les Vivants) sont donc le plus souvent influencés par les Invisibles, l'un au moins de ceux-ci étant toujours affecté à guider et à protéger l'un de ceux-là. Par l'intuition quelquefois, mais le plus souvent dans les communications que l'on peut obtenir de certains de ces Invisibles, nous arrivons à apprendre la philosophie admirable que les Esprits élevés nous enseignent, nous faisant comprendre les vraies notions de la vie, de la mort, de la destinée, nous indiquant pourquoi nous devons et sommes obligés de progresser et comment nous pouvons le faire par la pratique du bien et par l'observation des lois divines de la nature, c'est-à-dire du progrès universel par l'Amour et la Fraternité, par la Justice et la Solidarité.

VI. — Les Esprits incarnés et désincarnés forment différentes classes plus ou moins avancées en savoir intellectuel et en puissance fluidique. Ceux qui n'ont plus rien à acquérir au contact de la matière ne s'incarnent plus dans des corps physiques; ils composent des classes beaucoup plus élevées, ayant des pouvoirs de plus en plus considérables, rayonnant sur des espaces plus étendus, continuant à progresser sans cesse pendant des éternités jusqu'au moment où ils sont appelés à faire partie de cette force mystérieuse que certains nomment Dieu.

---

M<sup>r</sup> SAUSSE, à Étoiles (France).

---

En lisant le programme du Congrès, je trouve à la page « Les Faits » plusieurs demandes auxquelles cet article répond. M'occupant de magnétisme curatif et de spiritisme depuis 1869, je pourrais vous citer bon nombre de cas heureux dus à l'action du magnétisme humain en combinaison avec le magnétisme des Invisibles.

J'en ai produit à maintes reprises des exemples dans la presse spirite, il serait fastidieux de les rappeler ici.

Comme contrôle, ces manifestations se sont toujours produites en pleine lumière blanche ou rouge et les procès-verbaux ont été contresignés par les témoins des phénomènes.

Les faits signalés dans la brochure ci-jointe présentent quelques cas qui, comme preuve d'identité, ont été remarqués par des chercheurs connus.

Pour l'action du magnétisme, je crois que la meilleure méthode est celle que chaque magnétiseur se donne à lui-même à la suite de la pratique qu'il en a

faite. J'ai des preuves personnelles que le magnétiseur peut agir sur lui-même avec autant de bons résultats que sur un étranger. J'ai aussi de nombreuses preuves de l'action à distance avec le concours des guides spirituels qui assistent le magnétiseur, lorsque celui-ci ne donne à son intervention aucun but intéressé. Personnellement, j'ai obtenu de très bons résultats pendant cinquante années de pratique qui ne m'ont jamais rapporté un centime et j'attribue à ce motif la cause de mes succès.

### LES LABORATOIRES DE L'AU-DELA

Ainsi que je l'ai consigné dans ma brochure « Des preuves en voilà », lorsqu'un sujet se trouve en magnétisme lucide, l'action des invisibles sur la santé du médium peut produire des résultats immédiats et inespérés. A l'époque où avaient lieu nos séances du groupe Espérance, M<sup>lle</sup> Bedette m'a fourni l'occasion de constater deux cas typiques à ce sujet. Voici comment elle en rend compte pendant son sommeil lucide et l'état où elle se trouvait avant son voyage dans l'au-delà.

Elle devait aller passer quelques jours dans sa famille, mais elle craignait qu'une fatigue du ventre ne mît obstacle à ses projets. Avant de se mettre en route, le samedi 13 mai elle vint me trouver pour demander à notre guide Cyclamen s'il n'était pas imprudent de se mettre en voyage avec les fatigues que lui causait un déplacement de l'ovaire gauche.

Sur sa demande, je la mis en somnambulisme.

Pendant son sommeil je demandai à nos guides ce qu'il y avait à faire et s'il n'y avait pas un moyen de la débarrasser de cette fatigue, qui était à chaque instant un obstacle à nos travaux en même temps que pour elle une cause de souffrances sans cesse renouvelées. Cyclamen la conduisit en dégagement astral dans un endroit inconnu de nous et là, avec un ami de l'espace, lui fit subir une opération qui, en moins d'une demie heure, la guérit radicalement et lorsqu'elle revint à nous il n'y avait plus aucune trace de fatigue. Non seulement la douleur avait complètement disparu, mais par la suite elle n'eut plus à s'en plaindre.

Le 27 août, pendant la séance, Bedette, en somnambulisme lucide, me dit qu'elle souffre de tiraillements d'estomac, de crampes qui s'exaspèrent et dont elle voudrait bien être débarrassée. Dans ce but elle repart à nouveau, sous la conduite de Cyclamen, pour une cure dans l'au-delà et nous dit :

« J'entre dans une pièce où il y a trois amis. L'ami froid leur dit quelques mots que je ne comprends pas. Un de ces amis s'approche de moi et me dit : « Petit médium, nous voulons forcer tes facultés à se développer plus vite et » pour cela nous allons te fortifier et faire disparaître tes fatigues. » L'ami froid prend dans un bocal un cachet qu'il me donne en me disant de l'avalier, ce que je fais un peu difficilement. Mais l'ami froid me dit qu'à mon réveil je serai guérie de ma fatigue d'estomac. Je sens un travail qui s'opère en moi. Je suis guérie et nos amis me donnent rendez-vous pour lundi prochain. »



Petite Bedette faisait souvent de ces voyages en astral, nous dépeignant de son mieux ce qu'elle voyait et les points sur lesquels son guide attirait son attention.

Voici le récit d'une de ces sorties pleine de belles promesses dont la guerre maudite empêcha la réalisation.

Le 11 octobre : Bedette lit au verre d'eau.

Plusieurs lundis ont coupé le récit de mon voyage en astral, mais aujourd'hui je sais que nos amis vont me conduire dans les cités où mon âme a goûté les joies spirituelles et où elle est désireuse d'en cueillir encore.

Cyclamen vient me prendre et me dit de bien étudier tout ce qui se présentera à mes yeux.

Je pénètre dans cette pièce où j'avais trouvé trois amis et où l'ami froid m'avait fait absorber ce cachet qui m'avait tout aussitôt guéri l'estomac. Je vois de grands tableaux tout autour de la pièce. Ils sont très beaux et je voudrais pouvoir examiner chacun d'eux séparément afin de jouir de leur beauté. Mais Cyclamen, qui est à mes côtés, me dit de ne pas m'occuper aujourd'hui de ces chefs-d'œuvre, car le temps nous manque.

Il me met la main sur les yeux et au bout de trois ou quatre minutes me dit impérativement : « Regarde ». Je vois une belle table en marbre blanc, sur laquelle un nombre infini de petits paquets se trouvent déposés. Un des amis présents en défait un et, à mon grand étonnement, j'aperçois un nombre infini de petites perles violettes. Je n'y comprends rien et désire au plus vite en connaître la signification. L'ami froid fait quelques passes sur ces perles et peu à peu, avec une rapidité étonnante, ces petites perles grossissent et forment en s'étirant une tige bien verte au bout de laquelle quatre petites violettes sont placées. Oh ! quel bonheur, que je voudrais pouvoir les prendre, mais je n'ose même pas y penser. Elles sont pourtant si belles. Enfin !!!

L'ami froid me regarde avec tendresse et me dit d'observer avec attention le déploiement des autres paquets, afin que je puisse vous dire à tous bien clairement ce que je vois. La peine qu'il se donne pour me montrer tout cela m'oblige à être sérieuse et comprendre que dans ce cas ma conscience est engagée.

Le même ami qui tout à l'heure avec soin défait un autre paquet, l'ami froid fait de nouveau quelques passes et je vois une rose thé, qui est transparente tellement ses pétales sont frais; détail intéressant, sur chaque pétale une goutte d'eau est déposée. Là encore je suis ravie. Alors voilà ce qui m'est dit par l'ami froid : « Lorsque le travail de la bague sera terminé, pour remercier notre petit médium et le groupe Espérance, si vos forces et les nôtres nous le permettent, nous leur offrirons ces quatre violettes et cette rose et l'ami déjà connu s'acquittera du phénomène, c'est vous nommer votre grand-père. »

Cyclamen me dit que c'est assez pour aujourd'hui, que nous reviendrons ici à nouveau pour y puiser des forces.

Ces fleurs entrevues par la petite Bedette se réaliseront-elles un jour et deviendront-elles palpables, comme je l'ai vu tant de fois se produire sous

nos yeux en pleine lumière? Je n'oserais l'affirmer, mais après ce que j'ai déjà observé il m'est encore, je crois, permis d'espérer qu'avant mon retour dans l'Au-delà je trouverait sur mon chemin un nouveau médium avec qui je pourrai encore cueillir non seulement des violettes et des roses, mais établir d'une façon absolue la réalité des phénomènes transcendants du spiritisme.

---

M<sup>r</sup> JULES THIÉBAULT, *membre de la Société Psychique de Nancy*

---

### QU'ENTEND-ON PAR SUBCONSCIENT ?

Le subconscient est le foyer d'énergie psychique où viennent se fondre les éléments constitutifs de notre double existence matérielle et spirituelle : apports de l'hérédité, de l'activité de nos sens; il est le noyau central d'actions, d'interactions et de réactions où s'accumulent nos pensées, nos sensations, nos volitions. Il est encore le point d'aboutissement de nos vies successives.

C'est lui qui soumet la matière à la loi d'évolution, maintient en équilibre constant les forces divergentes de l'agrégat atomique, crée l'organe pour la fonction. Il donne à la plante par le gonflement de ses tiges, par le rapprochement de ses entrenœuds, l'armature de résistance à la poussée des vents. On l'a vu dessiner dans l'œil d'un cheval le buste d'une jeune fille et faire apparaître des stigmates chez l'homme.

Souverain dominateur de notre système nerveux, il exerce par l'intermédiaire des nerfs une action néfaste ou réparatrice sur tous les éléments de l'organisme: membre, glandes, cellules, se faisant tantôt le complice des envoûteurs et jeteurs de sort, tantôt le collaborateur bienfaisant des rebouteurs et guérisseurs par les prières.

Les cures prodigieuses qu'il opère à Nancy, au moyen de l'autosuggestion, ne sont que la consécration de son énergie mise en mouvement par un simple rythme, par l'idée sans cesse évoquée « de mieux en mieux ». Sous l'inspiration de l'Esprit Eric de « L'Ami Disparu », il a guéri, hors de portée de ma suggestion personnelle, ma petite fille Geneviève de crises nerveuses d'origine inconnue, réfractaires à toute médication classique.

Trait d'union entre le monde physique et le monde spirituel, le subconscient crée sous l'exaltation somnambulique ou hypnotique les états de transe, de lucidité, de clairvoyance, de télépathie qui échappent à l'étreinte de notre conscient journalier.

La force odique est une de ses émanations, le double, l'aura son revêtement. C'est le poste de réception des communications de l'Au-delà.

Les phénomènes de voyance, de lecture de pensée constituent son histoire. Il était au service des prêtres de Chanaan, des prophètes d'Israël, des Solitaires d'Egypte, des Pères de l'Eglise, comme il sert encore les indigènes à travers

le désert africain. Le marquis de Morès en témoigne hautement quand il écrit :  
« Les Arabes ne communiquent pas au moyen de feux, on les verrait ; ils ne  
» communiquent pas au moyen de cris, on les entendrait. Les nouvelles se  
» transmettent mentalement par l'intermédiaire de vieux marabouts, espèces  
» d'ascètes, qui, de longue date, par des pratiques inconnues, s'entraînent à  
» projeter leurs pensées. »

Cependant, si actif que soit ce foyer d'énergie placé entre les deux mondes, il ne contient ni le pouvoir sans limites, ni le tout-savoir que quelques savants chercheurs se plaisent à lui reconnaître. Incapable de reproduire les phénomènes transcendants spirites, sa potentialité ne s'étend pas au-delà de l'animisme ; elle n'est que l'instrument des facultés médiumniques auxquelles elle reste attachée.

De cet aperçu caractéristique on peut en résumé retenir que, si le subconscient est un élément nécessaire de toute vie organique, la médiumnité qui plane à un palier supérieur, existe, de même que l'aptitude aux arts, aux sciences mathématiques, à l'état latent chez tous les individus. Si donc elle nous coudoie, épions la avec soin, ne craignons pas de multiplier les sondages en nous souvenant que les écrits les plus enthousiastes, fût-ce ceux d'un Léon Denis, n'ont pas sur la foule la force de pénétration de la banale réponse d'une table tournante.

---

#### M<sup>r</sup> LÉONCE VALETTE, *Narbonne*.

---

M. Léonce Valette donne connaissance d'un rapport sur le groupe spirite de Narbonne, dont il est président et l'un des fondateurs. Il détaille les circonstances qui ont amené la formation de ce groupe, malgré les critiques et les sarcasmes de la potinière ignorante d'une partie de la population, et les efforts du groupe, soutenu par la foi, pour triompher de tous les obstacles.

Au lieu de Narbonne, mettez tel autre nom de ville qu'il vous plaira et vous aurez l'histoire des débuts laborieux, qui est la même partout, des groupes spirites. Grâce aux efforts courageux des convaincus, élus prédestinés à tirer les aveugles de leur nuit, il y a toujours, dans chacune, une phalange d'avant-garde qui arrive à triompher de tous les obstacles.

M. Valette fait aussi l'historique de la manière dont il devint spirite et médium, mais, là encore, c'est le cliché classique, presque tous ayant commencé comme lui. Les phénomènes obtenus aux séances et qu'il décrit, sont également ceux qui se produisent dans tous les groupes, mais plus intéressantes sont les communications de haute spiritualité qu'il obtient d'un Esprit se cachant sous le nom symbolique de Jehova et dont nous reparlerons plus loin.

Il eut aussi des communications d'un ordre intime intéressant les uns et les autres et il obtint, par les procédés Darget, des photographies fluidiques dans lesquelles les plaques étaient impressionnées par les effluves dégagés du corps humain.

Indépendamment de l'écriture mécanique, il possède l'écriture intuitive. Ces deux écritures lui permirent d'obtenir des messages de parents et d'amis, des descriptions d'Invisibles reconnues exactes par les intéressés, des perceptions d'accomplissement d'événements et des prévisions de faits d'avenir s'étendant sur une période de cinquante ans. Enfin il décrit des incorporations de parents qui lui permettent d'apporter des conseils à leurs enfants, et même aussi de guides du groupe. Comme on le voit, c'est une médiumnité très étendue.

La possibilité de recevoir la parole de l'au-delà pour la faire entendre aux exilés sur la terre, est une mission qui implique un devoir de fraternité dont il doit être fier que l'ait chargé l'Invisible.

La médiumnité de M. Valette lui permit de faire certaines enquêtes révélatrices, notamment au sujet d'un cas de prémonition où un Esprit avait frappé violemment à la porte d'une maison la veille de l'enterrement de son propriétaire, pour annoncer qu'il allait venir chercher sa veuve, que l'on trouva en effet morte le lendemain matin dans son lit.

Les communications qu'il reçoit portent le cachet indélébile de leur provenance, car elles sont la paraphrase de tous les messages des Esprits évolués qui nous prodigent leurs enseignements. Le fait que les mêmes vérités se reproduisent identiques sous le crayon des médiums prouve leur authenticité.

Ces communications sont morales, précises, de nature à tirer l'âme des tâtonnements terrestres pour montrer le chemin. Les incroyants n'y trouveront ni preuves matérielles ni faits probants, mais ce sont des leçons de spiritualisation dont les aspirants à la patrie céleste doivent faire leur profit, et les efforts du médium doivent être encouragés, car le fait qu'un Esprit élevé l'ait choisi comme instrument est la promesse d'un concours précieux pour l'avenir.

Ne pouvant tout citer, nous devons nous contenter de quelques courts extraits pour en donner la note élevée :

« Profitez des jours que vous vivez sur la terre pour vous purifier par le bien fait à vos semblables.

» Un jour viendra qui n'est pas loin, où l'on comprendra enfin les sottises d'ici-bas.

» Soyez des modèles pour la société future, qui se forme rapidement à présent, par le jeu des désincarnations et des réincarnations.

» Les plus malheureux et les plus dignes d'être plaints sont ceux qui passent sur ce monde sans même s'apercevoir qu'ils ont un rôle à y jouer. Ce n'est pas impunément qu'on quitte une vie de félicités sans bornes et des trésors merveilleux pour se noyer, aveugle, sourd et muet, dans la boue terrestre.

» Faites le bien pour le bien et non en vue d'une récompense promise. N'ayez peur de rien si vous savez prier. Prier est la clef de tout, éloigne les mauvais esprits et vous entoure d'une carapace contre le mal. Prier attire sur vous l'attention des bons Esprits, qui se font un point d'honneur d'exaucer vos vœux.

» Les plus ignorés sur terre sont souvent les plus évolués. Dieu leur prépare des honneurs dans l'autre existence invisible, où ils sont déjà connus.

» Les tribulations, les peines sont pour votre bien, pour votre bonheur. Quand vous comprendrez les sublimes vérités, vous rougirez de honte d'avoir murmuré contre le destin.

» Dieu vous envoie les douleurs, les souffrances; plus tard vous les bénirez. Il vous est difficile de comprendre le mécanisme qui met en jeu cette clef qu'est la souffrance. Elle vous ouvre la porte de la demeure du bonheur.

» Je ne puis tout dire. Dieu ne permet pas à ses envoyés de divulguer les destinées de la terre, mais il choisit parmi les spirites le peuple futur destiné à mener la barque. »

Nous devons nous arrêter à regret, car les belles choses abondent et il est difficile de faire un choix.

---

## Hollande.

M<sup>r</sup> BEVERSLUIS, *de Hollande.*

---

### LE MOUVEMENT SPIRITE EN HOLLANDE.

Déjà depuis longtemps, le spiritisme s'est fait jour en Hollande. Il y a un certain nombre d'années, le médium tant réputé, M. Home, vint dans notre pays, appelé qu'il était à montrer ses puissantes facultés et dont le résultat fut de convertir aux vérités spirites un certain nombre de personnes, parmi lesquelles Sa Majesté la reine Sophie, qui obtint une manifestation émouvante de son fils aîné, décédé en bas-âge et qu'elle pleurait amèrement.

Pendant les années de 1850 à 1860, deux sociétés spirites furent fondées, la société « Oromaze », à Rotterdam, maintenant dissoute depuis longtemps, et la société « Véritas », à Amsterdam, qui existe encore, je crois.

Parmi les spirites hollandais actuels il faut citer MM. Van Hererden, Révius, Riko, le professeur de théologie Hofstede de Groot, les pasteurs Thodea van Velzen, Roorda van Eyssinga, Nieuwold et d'autres encore.

M. Roorda van Eyssinga a commencé la publication de son périodique « De blijde boodschap » (La joyeuse nouvelle ou l'Évangile), qu'il continua pendant plusieurs années, jusqu'à sa mort.

Mais le plus important pionnier du mouvement spirite hollandais fut M<sup>me</sup> Elise Van Calcar, née Schiotling. Renommée comme auteur, elle a publié pendant sa vie plusieurs romans et comme propagandiste des idées pédagogiques de Froëbel, elle n'a pas hésité à s'adonner publiquement à la cause si controversée du Spiritisme.

Dès 1866-67, elle consacra son temps et sa plume à la propagande des idées nouvelles du Spiritisme, qu'elle appelait toujours Spiritualisme, premièrement dans un livre romantique ayant pour titre « Kinderen der eeuw » (Enfants du

siècle) et plus tard par la publication d'un périodique mensuel, « Op de grenzen van twee werelden » (Aux bords de deux mondes).

Elle travailla à la propagande du Spiritisme avec un zèle ardent, s'attirant un grand nombre de partisans dont beaucoup appartenaient au plus haut rang de la société.

Ayant gagné de l'âge, elle donna des conférences spirites à La Haye et ce ne fut qu'en raison de son état de faiblesse qu'elle dut les cesser.

Quand elle mourut, elle avait fait beaucoup de conversions.

Outre le journal de M<sup>me</sup> Van Calcar, qui cessa un an après sa mort, il y en eut deux autres qui existent encore : 1° « Het toekomstig leven » (La Vie future), édité et rédigé par M. Gôbel, et 2° « Geest en Leven » (Esprit et Vie), que j'édite et rédige.

Plus tard un autre propagandiste, M. Van Brœkhoven, commença à publier un petit journal, « Stemmen nit hooger nereld » (Des Voix d'un monde plus haut), qui existe toujours.

Pendant ce temps, deux sociétés nouvelles furent fondées, savoir : 1° « Union fraternelle Harmonia » en 1888, dont je suis le président depuis six ans et le délégué; 2° une société de propagande du nom d'« Excelsior », qui exista de 1899 à 1907 et qui créa une caisse de propagande qui fut plus tard jointe à la caisse de la société « Harmonia ». Ce fut moi qui fondai cette dernière, ainsi que cette caisse qui nous permit, à M. Brœkhoven et à moi, de donner de nombreuses conférences de propagande dans notre pays.

C'est en vertu de cette œuvre que nous pûmes, avec M. et M<sup>me</sup> Van Holshe, M. de Freméry, M<sup>me</sup> Van Benge, M<sup>me</sup> Gôbel Nierstrasz et d'autres, répandre les précieuses théories du Spiritisme. Nous avons aussi distribué des livres et des brochures pour activer les conversions.

Depuis quelques années, plusieurs sections locales ont été fondées dans la société « Harmonia », qui commença il y a 35 ans avec trois groupes seulement, alors qu'aujourd'hui nous en avons 26, qui comptent près de deux mille membres.

A part cela, il y a un grand nombre de personnes qui, tout en ne faisant pas partie de la société, sont néanmoins convaincues. De petits groupes locaux existent même.

Ce qu'il y a lieu également de constater, c'est l'intérêt que l'on porte aux problèmes psychiques et en particulier à la typtologie.

Nous avons chez nous plusieurs médiums à incarnations, clairvoyants, psychomètres, à écriture automatique, etc. De plus, nous possédons des médiums guérisseurs, entre autres de bons magnétiseurs.

Il s'est fondé il y a quelques années une société d'études psychiques et de magnétisme.

Il existe également une société d'études pour les recherches psychiques dont M. le D<sup>r</sup> Heymans, professeur de philosophie à Groningue, est le président.

Comme on le voit, le mouvement spirite de notre pays s'accroît et ce fut la Hollande qui eut, par ma voix, l'honneur l'année dernière, au Congrès de Londres, de proposer la fondation d'une Union Spirite Internationale.

Je suis persuadé que cette fondation sera le début d'une œuvre universelle appelée à propager partout le Spiritisme, tout à la fois science et doctrine de consolation pour ceux qui surtout pleurent leurs bien-aimés défunts, car mourir c'est naître à une autre vie.

---

## Indes Anglaises.

### SOCIÉTÉ SPIRITE DE BOMBAY.

---

M. Rishi, fondateur du premier groupe spirite créé aux Indes, a fait présenter au Congrès un rapport qui ne manquera pas de surprendre les spirites de nos pays quand ils apprendront que les Indes, ce berceau des religions et du spiritualisme, cette terre sacrée des Yoghi, depuis les Vedas et à travers les millions de Boudhistes jusqu'à Gandhi, était restée étrangère au Spiritisme.

C'est M. Rishi, le premier, qui remuant les cendres encore chaudes des grands précurseurs Manou, Brahma, Çakya-Mouni, Krishna, vient rappeler les Hindous à leur origine spirituelle.

Engourdis dans les chaînes des envahisseurs depuis l'invasion de Vasco de Gama et fanatisés par les mystères de Benarès, ils étaient restés indifférents au grand mouvement spirite européen et américain. M. Rishi a planté le premier jalon en créant à Bombay une société spirite, qui est comme un centre de rayonnement. Aussi est-ce le devoir de la grande armée spirite occidentale d'encourager ce courageux pionnier.

Il a établi cette société sur le plan du **Bureau de Julia** créé par W. Stead, à Londres, et de la société actuellement défunte qui portait le nom de **International Home Circle Commemoration**.

Le public éclairé lui-même, les gens instruits, ignorent tout du spiritisme et il n'existe aucun livre spirite dans les langues du pays. Aussi va-t-il publier un magazine dans ces langues et en anglais, pour réveiller l'esprit public et créer des missions de propagande, avec une phalange de conférenciers pour prêcher la foi nouvelle. Des séances de démonstrations expérimentales seront données à l'appui des cours d'initiation. En un mot, c'est une vraie croisade qu'a entreprise M. Rishi et qui lui fait le plus grand honneur.

Il a eu la douleur de perdre, il y a trois ans, la compagne de sa vie et c'est à ce malheur qu'il doit son initiation, car elle doit sans aucun doute être l'œuvre de la chère absente, comme c'est le cas d'un grand nombre de conversions.

Ce fut M. Bush, de l'**International Home Circle Federation**, qui l'instruisit dans la doctrine spirite et il se mit immédiatement et courageusement à la propager malgré l'opposition et les sarcasmes contre lesquels il eut à lutter. Néanmoins, comme rien ne peut empêcher la vérité en marche de se faire jour,

il parcourut les divers Etats indigènes en la répandant dans les quatre langues du pays et l'opposition se changea bientôt en enthousiasme.

Le Congrès ne peut rester indifférent à cette aurore spirite qui se lève sur le berceau du monde tiré de sa torpeur. M. Rishi fait appel aux pays spirites pour lui envoyer des missionnaires qui aideront à la vulgarisation des grands principes. Les directeurs des « Deux Mondes » (The two Worlds) et de la « Gazette Psychique Internationale » n'ont pas marchandé leur appui. Le premier a fait un appel d'un million de schellings pour donner à cette campagne une activité pratique, le dernier invite les spirites anglais à s'affilier à la société de Bombay, la seule qui existe aux Indes.

« Ce qu'il nous faudrait, dit M. Rishi, c'est un grand missionnaire qui harmoniserait les vérités nouvelles avec les anciennes croyances. Sa voix ébranlerait les masses et les éclairerait.

» On me dit que cette question de missionnaire sera soumise au Congrès. Je ne puis trop vous conjurer de l'appuyer chaleureusement et si aucun membre ne la soulève, j'adresse un fervent appel au président pour la proposer.

» Pensez à ces trois cents millions d'Hindous qui vivent dans les ténèbres, ignorant tout de ces vérités. Il nous faut un Pierre l'Ermite du spiritisme pour éveiller les masses, laissez-moi l'espoir qu'il surgira au Congrès. »

---

## Portugal.

### UN INSIGNE SPIRITE.

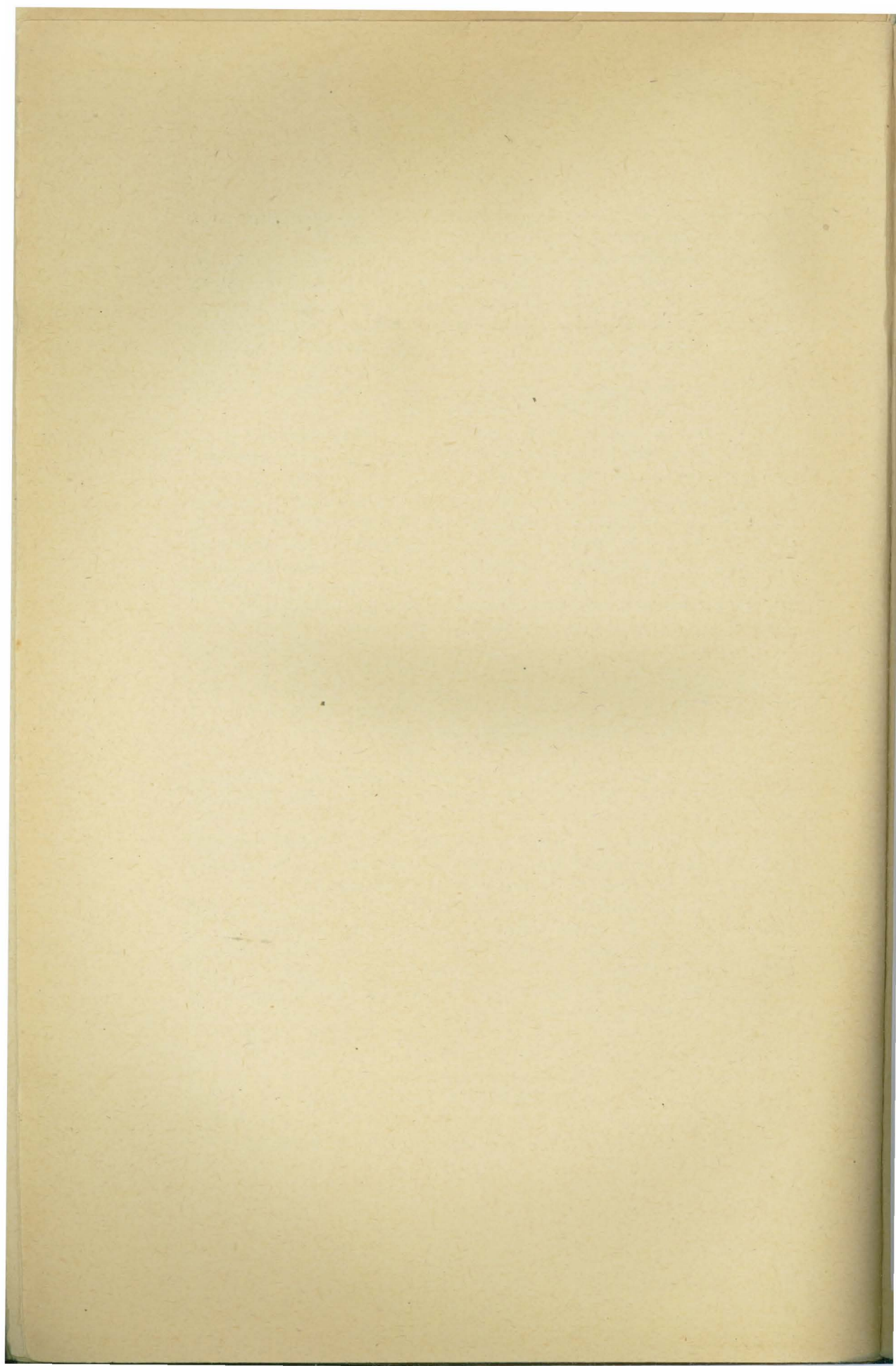
Le Portugal, n'ayant pu se faire représenter au Congrès, présente néanmoins une requête par la voix du rédacteur de la « Revue Espirita », M. J. M. Quintelo da Paixão.

Il propose que tous les spirites, pour se reconnaître entre eux, portent, à la boutonnière, un insigne dont le croquis mis au concours serait choisi par la Fédération Internationale, qui se chargerait de sa confection.

Il appuie sa proposition sur une série de considérations, notamment : que cet insigne montrerait le puissant développement de la grande armée spirite, constituerait une propagande, serait un lien entre tous les spirites, commanderait la fraternité entre adeptes et, comme noblesse oblige, ceux qui la porteraient comprendraient les devoirs que cet emblème leur imposerait. La question reste ouverte.

---





## Table des Matières

---

	PAGES
La veille du Congrès .....	5
L'aspect de la salle le 26 .....	7
La journée de dimanche... ..	7
Présentation des délégués au Congrès .....	10
Discours de M. Geo. Berry .....	12
Séance du dimanche après-midi .....	15
Démonstrations médiumniques (conférence)... ..	23
Séance du lundi. Séance du matin .....	25
L'après-midi et la soirée .....	28
(Pour la journée du mardi, voir à la page 92.)	
Journée du mercredi .....	33
Clôture du Congrès .....	40
Séance de l'après-midi .....	43
Journée du 28 août .....	45
Séance de l'après-midi .....	47
Conférence internationale .....	59
Séance du mardi 28 août. Matin... ..	92
Après-midi .....	99
Adresses et vœux... ..	122
Remerciements, bienfaisance, salut fraternel .....	123
Echos de l'Au-delà .....	124

### RAPPORTS.

Amérique. M. James Boyd .....	125
M. Quintin Lopez .....	126
Angleterre. M. Stanley de Brath... ..	128
M. Alfred Kitson .....	135

	PAGES
<b>Belgique.</b>	
M. Gilles Cabolet ... ..	139
M. Julien Coninckx ... ..	144
M. Emile Flémal ... ..	146
M. Julien Hamoir ... ..	150
M. Pierre Lampo ... ..	151
M. Louis Moret ... ..	151
M. C. Perwez ... ..	172
M. A. Verschuren ... ..	173
<b>Espagne.</b>	
D <sup>r</sup> Melcior ... ..	174
Fédération Spirite Espagnole ... ..	174 et 176
<b>France.</b>	
Groupe Arnanné... ..	184
M <sup>me</sup> Ducl ... ..	184
M. Malosse ... ..	201
M. G. Mélusson ... ..	201
M. Sausse ... ..	204
M. Thiébault ... ..	207
M. Léonce Valette... ..	208
<b>Hollande.</b>	
M. Beversluis ... ..	210
<b>Indes anglaises.</b> Société spirite de Bombay ... ..	212
<b>Portugal.</b> Un insigne spirite... ..	213

---

